

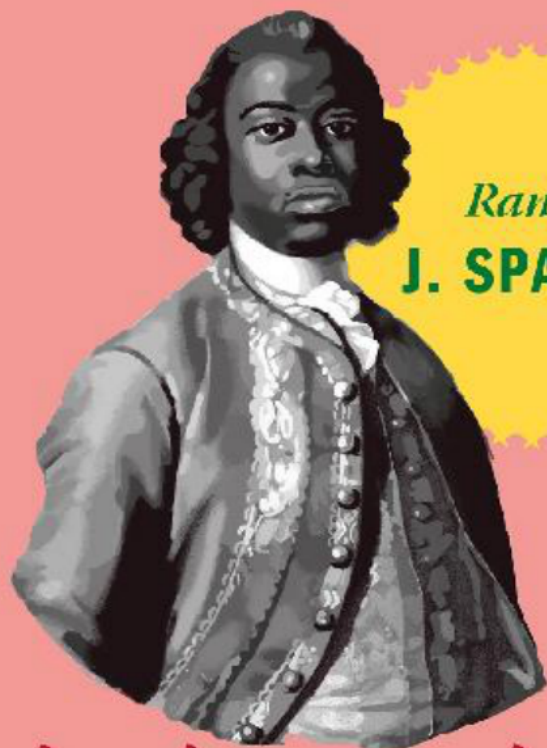
**Là où les nègres
sont maîtres**

Randy J Sparks

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

ESSAI ◇ HISTOIRE



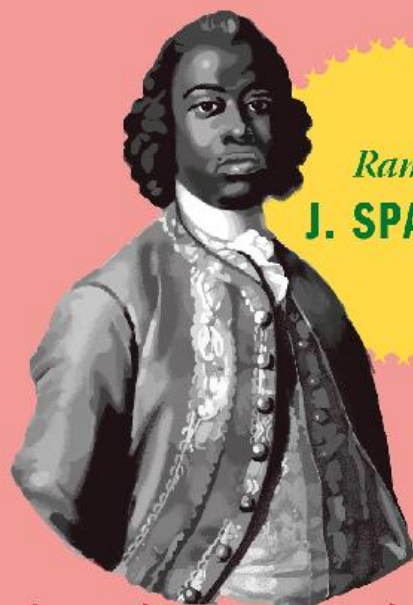
Randy
J. SPARKS

LÀ OÙ LES NÈGRES SONT MAÎTRES

un port africain au temps
de la traite

Alma
EDITEUR

ESSAI ◇ HISTOIRE



Randy
J. SPARKS

LÀ OÙ LES NÈGRES SONT MAÎTRES

un port africain au temps
de la traite

Alma
EDITEUR

Randy J. Sparks

LÀ OÙ LES NÈGRES SONT MAÎTRES

Un port africain à
l'époque de la traite

Traduit de l'anglais (États-Unis) par
Marie-Anne de Bérù et Myriam Dennehy

Titre original :
Where The Negroes Are Masters
An African Port in the Erea of the Slave Trade

ISBN : 978-2-36279-221-2

© 2014, by The President and Fellows of Harvard College

Published by arrangement with Harvard University Press.

© Alma, éditeur. Paris 2017 pour la traduction française.

Sommaire

Introduction

- 1 - Annamaboe prend place dans le monde atlantique
- 2 - John Corrañtee et la diplomatie de la traite négrière à Annamaboe
- 3 - Richard Brew et le monde d'un marchand afro-atlantique
- 4 - Le processus d'asservissement à Annamaboe
- 5 - Les ramifications de la traite négrière : Annamaboe et les *Rum Men*
- 6 - Un monde en mouvement : Annamaboe dans la communauté atlantique
- 7 - L'effondrement d'Annamaboe et la fin du monde atlantique du XVIII^e siècle

Conclusion

Notes

Glossaire

Remerciements

Le monde est à présent tellement surchargé de livres qu'il est presque impossible de mettre à la lumière quoi que ce soit de nouveau, à moins que l'on ne découvre un autre Nouveau Monde, les contrées et les peuples des quatre coins du monde ayant déjà été décrits par plusieurs auteurs. Mais les Romains avaient ce dicton que l'Afrique produit toujours quelque chose de nouveau. Et, à ce jour, ce dicton reste fort juste.

William Bosman (1705)

C'est un bon ouvrier, habile à réparer un fort, mais sa place n'est pas là où les Nègres sont maîtres.

Thomas Melville (1753)

Note de l'auteur : dans ce livre, j'ai utilisé les noms des personnes et des lieux tels qu'ils étaient le plus souvent orthographiés au début de la période moderne dans le monde anglo-atlantique plutôt que de suivre l'usage contemporain (excepté pour « Fante »).

Note de l'éditeur : un glossaire des expressions, noms de lieux, d'institutions et de personnes se trouve à la fin de l'ouvrage. En règle générale, ceux-ci sont définis dans le corps du texte lors de leur première apparition.

Les notes de l'auteur seront regroupées à la fin de l'ouvrage et non en bas de page. En revanche, les notes des traductrices, signalées par un astérisque, seront en bas de page.

Introduction

Debout à la proue du navire, le jeune prince William regarde avec anxiété sa ville natale se profiler à l'horizon. Il est richement vêtu à la dernière mode, comme il sied à son rang : somptueux manteau écarlate bordé d'or ; boutons sertis de diamants qui étincellent au soleil ; chapeau orné de point d'Espagne, au panache blanc agité par la brise. Il a été absent pendant de longues années, a vécu bien des aventures. On l'avait cru mort. Son retour est attendu avec joie par son père, qui guette impatiemment sur le rivage et se réjouit de retrouver son fils bien-aimé.

Le prince s'est embarqué à Londres en 1750. Dans la capitale britannique, il a fait sensation. Il a été présenté à la cour et convié à une session du Parlement alors que le roi George II s'adressait à cette assemblée. On l'a également vu à toutes sortes de festivités, dont la somptueuse *garden-party* organisée par le duc de Richmond en mai 1749 pour célébrer le traité d'Aix-la-Chapelle, mettant fin à la guerre de Succession d'Autriche. Toute la haute société a été conviée à cet événement, dont le duc de Cumberland (fils de George II), le duc de Modène et Horace Walpole, tandis que le roi et la princesse Amélie y assistent depuis leur élégante barge amarrée à la terrasse et que d'autres barges flottent sur la Tamise. C'est pour cette occasion que Haendel a composé sa *Music for the Royal Fireworks* (Musique pour les feux d'artifice royaux). Une gravure contemporaine représente ces feux tirés depuis des barges et les roues de Bengale tournant tout le long de la terrasse. D'après Walpole, toutes les dames présentes ont entendu parler des romanesques aventures du prince, largement enjolivées par la rumeur. Le peintre de cour Gabriel Mathias, fils de réfugiés huguenots, qui gère les subsides du roi à la Royal Academy, a fait le portrait du prince, vêtu de soie et de satin, et le populaire *Gentleman's Magazine* l'a reproduit en mezzotinto à l'attention de ses lecteurs.

L'émotion de ce séjour londonien a été portée à son comble lorsque le prince a assisté à une représentation d'*Oroonoko*, tragédie inspirée du célèbre récit de la prolifique romancière Aphra Behn : l'histoire d'un prince africain réduit en esclavage au Surinam. Adaptée au théâtre par Thomas Southerne, cette pièce connut un grand succès en son temps. Elle raconte les tribulations d'Oroonoko, prince africain capturé par le machiavélique capitaine d'un navire négrier et emmené au Surinam, alors colonie anglaise. Un des personnages de la pièce manifeste son incrédulité : « Comment ? Enlever un prince à son propre pays ! Impossible ! » Le capitaine décrit cependant comment il a attiré le prince et ses camarades à bord de son navire, les a enivrés, les a enchaînés une fois trop ivres pour résister et a

levé l'ancre. Le capitaine envisageait de transporter Oroonoko en Angleterre pour l'y donner en spectacle mais, le prince n'étant pas assez docile, il a préféré le vendre sur le marché aux esclaves. Oroonoko est acheté par un maître magnanime, il défend la colonie contre une attaque indienne, puis il retrouve sa femme, Imoinda, elle aussi réduite en esclavage. Au moment où la pièce atteint son apogée et qu'Oroonoko doit se résoudre à tuer Imoinda, le prince, submergé par l'émotion, quitte précipitamment la salle. Les spectateurs le regardent aussi attentivement que les acteurs sur scène et lorsqu'il s'enfuit en pleurs, tous ont une larme à l'œil.

Pourquoi le prince avait-il été aussi ému par cette improbable histoire ? Parce qu'à plusieurs égards, elle lui rappelait la sienne. Le prince, en effet, n'est autre que William Ansah Sessarakoo, dont le père, John Corrantee, était « *cabocere* en chef », c'est-à-dire chef d'Annamaboe, la plaque tournante de la traite négrière sur la Côte-de-l'Or. En 1747, Corrantee avait résolu d'envoyer son fils à Londres pour parfaire son éducation. Il avait déjà envoyé un autre de ses fils à Paris, où celui-ci avait été proclamé prince de Corrantryn. Puisque les Anglais et les Français rivalisaient pour obtenir le soutien de Corrantee, celui-ci avait cru bon de déléguer ses fils comme espions à Londres et à Paris. Corrantee avait donc confié William Ansah au capitaine d'un négrier britannique qui, après avoir vendu sa cargaison d'esclaves à la Barbade, était censé le convoier jusqu'à Londres. Mais, au lieu de mener le jeune homme à bon port, il avait fait croire qu'il avait péri pendant le *Middle Passage* * et l'avait vendu en esclavage. Le capitaine meurt peu de temps après et le destin de William Ansah reste un mystère pour son père. Jusqu'à ce que plusieurs années plus tard, un marin originaire d'Annamaboe reconnaisse William Ansah à la Barbade et rapporte qu'il est en vie. Les Britanniques, soucieux de gagner les bonnes grâces de Corrantee et de rattraper les dégâts que la perte de son fils avait entraînés pour leurs relations, volent au secours de William Ansah et le ramènent à Londres, où il est accueilli avec les honneurs dus à un prince. Au terme de son séjour londonien, il regagne sa patrie et retrouve son père, qui le porte à la plage dans ses bras à travers les vagues. Plusieurs jours de liesse s'ensuivent à Annamaboe, tandis que John Corrantee et la ville tout entière fêtent le retour de William Ansah¹.

Pour comprendre comment ce prince africain s'était retrouvé à bord de ce vaisseau britannique, il convient de retracer l'essor d'Annamaboe, l'un des principaux ports du monde atlantique anglais des débuts de l'époque moderne. Situé sur la Côte-de-l'Or, en Afrique occidentale, il est connu aujourd'hui sous le nom d'Anomabu (Ghana). Étudier un port relativement modeste tel qu'Annamaboe révèle un monde vaste et complexe. Presque tout dans cette ville témoigne de la rencontre de l'Afrique, de l'Europe et

des Amériques : agriculture, peuplement, guerre, économie, relations familiales, marchandises, commerce et culture évoluent au fur et à mesure qu'Annamaboe et la Côte-de-l'Or s'intègrent au monde atlantique. La ville reste connue comme un point de déportation des esclaves, mais l'activité y était bien plus large. Le port voyait transiter toutes sortes de marchandises en provenance d'Europe et des Amériques, à destination de la Côte-de-l'Or et de l'arrière-pays africain. Du port partaient des cargaisons de marchandises et d'hommes vers les marchés atlantiques. Dans les années 1750, le Comité africain considère Annamaboe comme « la clé de tout le commerce de la Côte-de-l'Or » et il est qualifié en 1773 de « grand marché » de toute la côte².

Les marchands prospères, habiles et rusés d'Annamaboe n'étaient pas moins indispensables au commerce atlantique que ceux de Liverpool, de Londres, de Cadix, de Nantes, de Charleston, de New York ou de Kingston. Les habitants d'Annamaboe étaient des négociants dans l'âme : marins, capitaines, soldats, administrateurs et missionnaires convergeaient dans cette ville. Ils ont tous contribué à la vie sociale, culturelle et économique de la ville, dont « l'histoire est le clavier sur lequel résonnent autant de touches individuelles³ ». Le présent ouvrage écoute ces touches individuelles et cherche à comprendre l'histoire d'Annamaboe en s'intéressant aux hommes originaires d'Afrique et de l'Atlantique qui y ont vécu, travaillé et commercé. Le concept d'histoire atlantique a ses détracteurs, et le monde atlantique n'a de sens qu'à condition de s'illustrer dans des existences individuelles. Autant que faire se peut, cette étude entend mettre en avant la vie des hommes et des femmes dont l'expérience collective a déterminé le statut d'Annamaboe dans cet univers.

Annamaboe étant au XVIII^e siècle le plus grand port de la Côte-de-l'Or, la Royal African Company (RAC) * y entretient un fort dès le XVII^e siècle. À partir de 1750, elle prendra le nom de Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) *. Lorsque la RAC s'y installe, Annamaboe fait principalement commerce d'or et de céréales mais, au début du siècle suivant, le port commence à prendre agressivement position dans la traite négrière alors en plein essor. Les chefs de l'ethnie des Fante autorisent les Hollandais à établir un comptoir dans leur ville, puis encouragent les Anglais à y construire un plus grand fort. Celui-ci semble imposant, mais les Fante gardent le contrôle de leur cité et l'emportent généralement sur les Anglais dans les nombreuses querelles qui les opposent à ces derniers. L'essor du commerce et les relations de plus en plus étroites entre les indigènes et les Anglais des forts façonnent progressivement la vie économique et culturelle de la ville.

La RAC perd son monopole sur le commerce africain en 1698. Cette perte, combinée aux contentieux incessants avec les Fante, amènera la

Compagnie à abandonner son fort en 1730. Les dirigeants d'Annamaboe ont l'habileté de négocier avec tous les nouveaux venus, étendant ainsi leurs échanges commerciaux et leur influence dans les premières décennies du XVIII^e siècle. Les guerres d'expansion qui opposent les Fante aux Ashanti garantissent un afflux continu d'esclaves à Annamaboe et les autorités européennes, en particulier françaises, entament des négociations avec le *cabocere* en chef, John Corrantee, pour reconstruire le fort. Corrantee fait habilement jouer la concurrence entre les Français et les Anglais avant de permettre à la CMTA de revenir dans la ville.

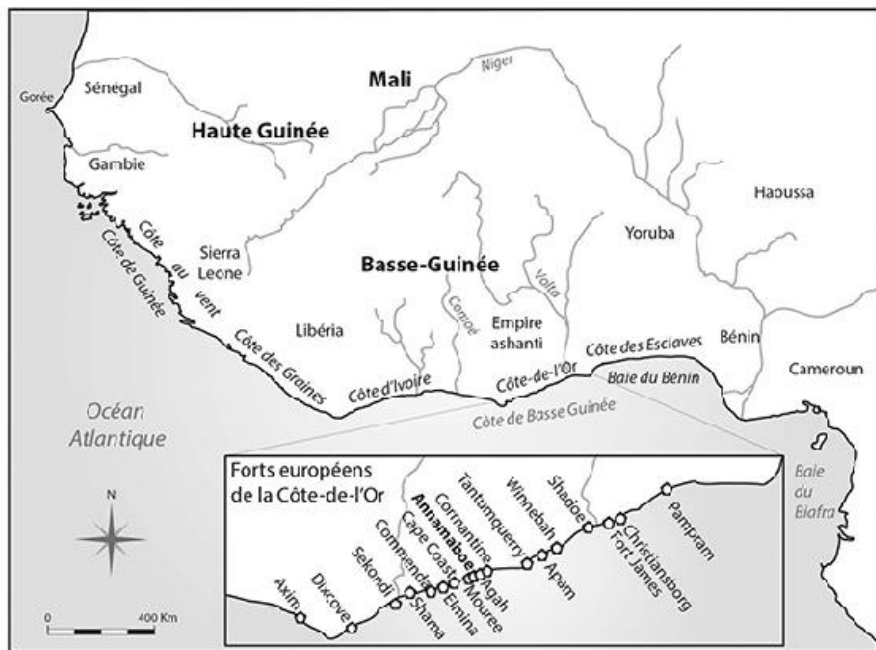
Le fort amène une fois de plus à Annamaboe des administrateurs, des soldats et des négociants britanniques ; ceux-ci font commerce avec les Fante, ils couchent avec eux, se querellent et de leurs interactions naîtra une société créolisée, profondément enracinée dans le monde atlantique. L'un des chefs britanniques du fort, Richard Brew, quitte la CMTA afin de s'établir à son propre compte à Annamaboe. Il deviendra l'un des plus grands marchands d'esclaves de la Côte-de-l'Or, s'intégrera dans la société locale et imposera sa renommée dans toute sa sphère commerciale. Les marchands de Nouvelle-Angleterre, que l'on appelle les *Rum Men*, s'imposent comme des acteurs majeurs dans le commerce d'Annamaboe à partir de 1750. On peut suivre l'exportation d'esclaves africains depuis les marchés de l'arrière-pays jusqu'à Annamaboe, où ils sont embarqués sur des navires qui traversent l'Atlantique jusqu'à des ports comme Charleston où ils sont très prisés.

Nombreux sont les natifs d'Annamaboe qui parcourent le monde atlantique. Certains sont les fils de l'élite dirigeante, envoyés en Angleterre ou en Amérique du Nord pour y faire leurs études. D'autres, nés de l'union de femmes africaines ou métisses et d'hommes britanniques, sont envoyés par leur père en Angleterre pour y recevoir une éducation avant de revenir sur la Côte-de-l'Or. D'autres encore sont des interprètes ou des marins fante qui trouvent à s'employer à bord des navires européens en escale dans leur ville natale. Tous ces individus s'embarquent de leur plein gré, mais bien d'autres sont capturés par des négriers sans scrupules et vendus en Amérique. Dans ces cas-là, leur famille et toute leur communauté se bat pour leur retour et, très souvent, ils y parviennent. Les habitants d'Annamaboe veulent voyager, échanger et apprendre. Curieux de rencontrer leurs homologues d'Europe et d'Amérique, ils sont tout autant architectes de ce monde que n'importe lesquels de ses autres acteurs.

Au début du XIX^e siècle, la prospérité d'Annamaboe décline. En 1807, les Ashanti, ennemis traditionnels des Fante, détruisent Annamaboe et, avec la complicité des Britanniques, réduisent en esclavage la plupart de ceux qui ont survécu à la guerre. L'année suivante, les Anglais abolissent la traite négrière dont l'économie de la ville est tributaire. Les forts britanniques

comme celui d'Annamaboe, qui avaient longtemps protégé et alimenté le commerce d'esclaves, se retournent contre lui. La ville ne se remettra jamais de ces mutations : son économie s'effondre, sa démographie s'étiole et elle perd à jamais son statut de grand port.

Bien que l'Afrique occupe une place centrale dans cette économie-monde au début de l'époque moderne (les Africains sont alors bien plus nombreux que les Européens à traverser l'Atlantique), les historiens ne se sont pas toujours intéressés à la part africaine du commerce triangulaire. Cet ouvrage s'inspire en partie des recherches novatrices de John Thornton, qui a fait plus que tout autre historien pour donner aux Africains l'attention qu'ils méritent en tant qu'acteurs du monde atlantique. On a souvent fait aux historiens le reproche d'avoir envisagé largement ce monde sous l'angle de l'expansionnisme européen. Cette perspective eurocentrée a pourtant été ébranlée depuis que Paul Gilroy a introduit le concept d'« Atlantique noir », selon lequel le bassin atlantique est considéré comme une seule unité et où les Noirs sont « perçus comme agents » au même titre que les Blancs⁴. La plupart des travaux consacrés à l'Atlantique noir ont mis l'accent, on peut le comprendre, sur la traite négrière et ses millions de victimes, mais on n'a pas accordé autant d'attention aux élites marchandes africaines qui ont contribué à ce commerce et étaient aussi indispensables à cette économie que les marchands de Liverpool, de Nantes ou de Middelburg. Une approche biographique permet de mieux comprendre la contribution de ces marchands et d'imaginer comment ils ont négocié leur rôle complexe en tant que médiateurs entre le commerce d'esclaves intérieur à l'Afrique et les négriers européens. C'est ainsi qu'une ville comme Annamaboe a joué un rôle majeur.



L'Afrique de l'Ouest au XVI^e siècle.

Annamaboe prend place dans le monde atlantique

Au début du XVIII^e siècle, Annamaboe n'est qu'un modeste et paisible port de pêche mais la ville devient en peu de temps une florissante plaque tournante, cœur commercial de la Côte-de-l'Or et l'un des principaux ports exportateurs d'esclaves africains le long de la côte occidentale de l'Afrique. Cette remarquable transformation s'explique par la place toujours plus importante tenue par Annamaboe au sein de la confédération fante. Les Hollandais, qui y avaient ouvert un comptoir en 1638, sont évincés par les Anglais qui y érigent un fort en 1679. À cette époque, Annamaboe n'est pas encore un port important pour le commerce des esclaves mais plutôt une escale où les navires négriers viennent se ravitailler avant de traverser l'océan.

Les guerres d'expansion déclenchées par les Ashanti dans les années 1680 amènent un flux continu d'esclaves vers la ville, faisant de celle-ci un grand port de traite négrière. Les liens d'Annamaboe avec le système commercial atlantique en plein essor vont transformer sa culture, son économie et sa société. Les dirigeants de la ville mettent ces transformations à profit et ne tardent pas à exploiter tous les avantages qui se présentent à eux. Les Anglais, qui s'attendaient à y imposer leur monopole commercial, sont contraints de négocier les termes de leur relation avec les Fante, en position de force. Les Anglais et les Fante coopèrent parfois et font des compromis, mais ils s'engagent de plus en plus dans des conflits et des querelles à mesure qu'ils se testent mutuellement. Pendant que les chefs anglais et autochtones s'affrontent, les habitants de la ville et les soldats du fort s'efforcent de trouver des arrangements.

La fondation d'Annamaboe serait antérieure à la fin du XVI^e siècle, époque à laquelle les Fante sont descendus de l'arrière-pays vers le littoral. Son nom, qui signifie « Rochers des oiseaux », fait référence aux écueils qui affluent devant la plage et sont considérés comme sacrés. La campagne environnante est vallonnée, fertile, en particulier dans les vallées. La côte est semée d'écueils et dangereuse pour qui tente d'y accéder depuis la mer en raison des courants et de fortes vagues. L'histoire de la ville se précise quelque peu au moment de l'arrivée des Européens. La Côte-de-l'Or est ainsi nommée par les Portugais qui s'aventurent le long du littoral africain dans les années 1430. Leurs droits sur cette région sont reconnus en 1455 par le pape Nicolas V, qui promulgue une bulle papale faisant de « la côte de Guinée [...] la propriété souveraine » du Portugal. Pour contrer la résistance africaine, les Portugais doivent recourir à la diplomatie plutôt

qu'à la force. Ils envoient des missions pacifiques auprès des États d'Afrique occidentale et font même venir des princes africains pour étudier au Portugal. En 1482, ils chargent à bord de leurs navires un château préfabriqué et mettent le cap sur la côte de Guinée, en quête d'un emplacement pour l'y construire. Ils obtiennent d'un seigneur local une parcelle sur le littoral de ce qui est aujourd'hui le Ghana, y déchargent leurs pierres numérotées et érigent l'imposant château médiéval de S. Jorge da Mina, communément appelé Elmina, qui inaugure la construction de toute une série de forts européens le long de la Côte-de-l'Or. Le nom même de ce château indique que les Portugais étaient venus chercher de l'or, et c'est l'engouement européen pour ce minerai, plus que pour les esclaves, qui est à l'origine de la rivalité acharnée entre Portugais, Hollandais, Danois, Anglais, Brandebourgeois et Français autour des forts dans cette région avant le XVIII^e siècle. Aux yeux de la couronne portugaise, l'objet le plus important à Elmina est la gigantesque *arca com tres chaves* (coffre à trois clés) contenant tout l'or amassé par le fort, et qui ne s'ouvre qu'avec trois clés distinctes détenues par trois individus différents. Durant les vingt dernières années du XV^e siècle, l'or d'Elmina multiplia par deux les revenus de la couronne, et même si les importations d'or d'Elmina restèrent constantes jusqu'aux années 1520, l'or ne représentait plus qu'un quart des revenus de la couronne dès 1506, car l'expansion portugaise en Asie entraîna le développement du commerce des épices, dont la valeur surpassait celui de l'or¹.

Heureusement pour les Portugais, les autres grandes puissances européennes avaient l'oeil rivé sur les richesses des Amériques, comme c'était le cas de l'Espagne, ou étaient préoccupées par des luttes intestines, comme c'était le cas de la France et de l'Angleterre. Il arrivait que les Français piratent des navires chargés d'or mais, de 1480 à 1580, aucune puissance européenne ne se soucie de contester les revendications portugaises sur la Côte-de-l'Or. En 1580, le Portugal est conquis par Philippe II d'Espagne, et les provinces hollandaises rebelles s'emparent des possessions espagnoles dans le monde atlantique. Les chargements d'or en provenance d'Elmina ne cessent de diminuer et, en 1598, les Hollandais établissent des comptoirs à Mouree, Cormantine et Commenda, encerclant les Portugais à Elmina. L'économie de plantation, en pleine expansion en Amérique, nécessite un nombre croissant d'esclaves et les réseaux commerciaux transatlantiques commencent à se mettre en place. La demande toujours plus grande d'esclaves dans les colonies anglaises en Amérique mène à la fondation d'une Company of Adventurers Trading to Africa [Compagnie des aventuriers commerçant en Afrique] en 1618, mais celle-ci se solde par un échec. En 1629, la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales s'implante en Afrique de l'Ouest et les Anglais relancent

leur compagnie africaine en 1631, établissant une rivalité entre ces États sur la côte africaine. Les Hollandais, qui avaient échoué à prendre la forteresse d'Elmina en 1625, y parviennent en 1637. En 1642, les Portugais ont renoncé à leurs implantations sur la Côte-de-l'Or. Ils laissent néanmoins derrière eux un héritage significatif, qui consiste notamment en des transformations culturelles telles que l'introduction du christianisme et les langues commerciales destinées à faciliter le commerce. Ils ont également introduit les agrumes, le riz et la canne à sucre en provenance de leurs possessions extrême-orientales, ainsi que le maïs, le tabac, l'ananas, le manioc et d'autres fruits et plantes originaires des Amériques. Les Hollandais tentent, sans succès, d'imposer leur propre monopole sur la Côte-de-l'Or et doivent affronter la concurrence des Anglais, des Danois, des Suédois et des Brandebourgeois dans cette ruée sur l'Afrique. Tous construisent, abandonnent, attaquent, capturent, vendent et échangent des forts dans trente-cinq villes et villages le long de la Côte-de-l'Or, dans un étourdissant jeu de pouvoir qui se prolongera tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles².

C'est dans ce contexte qu'Annamaboe va accéder au statut de grand port. La première mention des Fante dans les archives européennes du XVI^e siècle est due à l'un des commandeurs portugais d'Elmina, Duarte Pacheco Pereira, qui mentionne des villages de pêcheurs appelés « Fante le grand » et « Fante le petit ». On ignore s'ils se situaient à Annamaboe, mais ils étaient dans cette région. En 1624, les Fante signent un accord commercial exclusif avec les Hollandais, qui vont établir un comptoir à Annamaboe en 1638. Il est occupé successivement par les Anglais et par les Suédois et, en 1679, les Anglais profitent des tribulations des Hollandais en Europe pour construire Fort Charles à Annamaboe, ce qui fera d'eux les principaux acteurs dans cette ville pendant toute l'époque de la traite négrière et même après. Pendant la majeure partie du XVII^e siècle, ce fort fournit des denrées, en particulier du maïs, aux navires négriers et l'on y négocie l'or, bien que son or soit « le plus mauvais, mêlé de cuivre, de toute la Guinée ». La fin du XVII^e siècle est une période de mutation pour Annamaboe où le commerce se développe progressivement. Jusqu'alors, les villes fante de l'arrière-pays étaient plus importantes, plus riches et plus puissantes que les villes littorales comme Annamaboe, qui recensait entre 6 000 et 7 000 habitants en 1680. Son ascension fulgurante s'illustre notamment par le nombre de combattants que compte sa milice : en 1681, la ville peut lever une armée d'environ 500 hommes ; en 1700, ces effectifs s'élèvent à 2 000. À en croire le témoignage d'un Hollandais, les villes intérieures étaient jadis « plus riches en marchandises et en or » que celles de la côte, elles comptaient « davantage de maisons » et étaient « plus densément peuplées ». Elles étaient aussi des centres commerciaux et,

d'après les Hollandais, « elles abritaient aussi des marchands plus riches qui faisaient davantage de négoce que ceux des villes côtières³ ».

La nouvelle prospérité d'Annamaboe est directement liée à l'émergence de la traite négrière. Tant que l'économie de la Côte-de-l'Or reposait sur l'extraction et le commerce du minerai auquel la région doit son nom, les villes de l'arrière-pays bénéficiaient d'un avantage. Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, l'or constitue le produit d'exportation le plus rentable de la région et la Côte-de-l'Or, demandeuse de main-d'œuvre minière et agricole, importe davantage d'esclaves qu'elle n'en exporte. Les guerres d'expansion menées par les Ashanti à partir des années 1680 et jusqu'au siècle suivant amènent cependant un flux continu d'esclaves vers la côte. Les archives indiquent que dans la première décennie du XVIII^e siècle, la traite négrière était deux fois plus rentable que le commerce de l'or, du moins pour les Hollandais et sans doute aussi pour d'autres marchands européens. L'expansion du commerce d'outre-mer va alimenter une croissance économique domestique d'un autre genre. Concurrencé par la traite, le commerce de l'or perd peu à peu de sa valeur vers la fin du XVII^e siècle. Ce déclin de l'or s'explique notamment par le fait que les marchands fante exigent de plus en plus d'être payés en numéraire. Lorsque la Côte-de-l'Or devient une région exportatrice d'esclaves, elle devient une région importatrice d'or. Un représentant de la RAC sur la côte rapporte en 1773 que l'or permet essentiellement d'acheter des esclaves : « Celui qui a de l'or est assuré d'être livré sans délai ; ce que les indigènes font d'aussi grandes quantités de ce minerai, je ne le sais, et je ne pense pas que le mieux informé dans ce commerce puisse l'apprendre. » Les économies de plantation, en plein essor en Amérique, alimentent la demande en main-d'œuvre servile, générant un commerce plus lucratif encore que l'or⁴. Le port d'Annamaboe est bien décidé à tirer profit d'une telle mutation.

En 1689, Annamaboe est qualifié de « principal grenier » de la Côte-de-l'Or. Ses exportations de maïs, un commerce qui continuera en marge de la traite négrière, reposent sur une révolution agricole décisive dans l'histoire de cette aire. Étudiant de façon magistrale l'échange de plantes et d'animaux qui a suivi les expéditions de Christophe Colomb en Amérique, Alfred W. Crosby a évalué l'impact de l'introduction de ces « découvertes » de l'Ancien Monde dans le Nouveau Monde. D'après lui, « le succès de l'exploitation du Nouveau Monde » par les conquistadores et par les colons européens « dépendait de leur capacité à "européaniser" la flore et la faune du Nouveau Monde ». Il a examiné le cas des plantes les plus connues (riz, blé, sucre), mais il n'a pas prêté autant d'attention à l'« africanisation » des plantes du Nouveau Monde, qui modifie significativement la portée de sa thèse.

Le maïs a été introduit sur la Côte-de-l'Or par les Portugais, et on y

trouve des références dans les archives des XVI^e et XVII^e siècles. D'abord cultivé en complément du millet et du sorgho, céréales traditionnelles de cette région, il s'est imposé au XVIII^e siècle comme la principale céréale sur la côte. Sur la Côte-de-l'Or, le maïs était appelé *burro* ou *aburro*, du portugais *milho zaburro*. Les Fante et autres locuteurs akan appelaient même les pays d'outre-mer *aburokyire*, pays « d'où vient le maïs ». Il existe cinq grandes variétés de maïs (doux, perlé, farineux, denté et corné) et toutes ont été introduites en Afrique par différentes routes. Le maïs corné, originaire des Caraïbes, se caractérise par sa forte teneur en amidon, sa maturation précoce et ses grains de couleur vive. Les Espagnols ont ramené cette variété de leurs premières expéditions et de Séville, elle s'est propagée jusqu'à Venise et à l'Égypte puis, d'Égypte, le long des routes de caravanes vers l'intérieur du continent africain. Les agriculteurs de la Côte-de-l'Or lui préfèrent le maïs farineux, qu'ils considèrent comme une céréale (destinée à être séchée et moulue) plutôt qu'un légume frais, comme c'était le cas dans d'autres régions de la côte, en particulier la « Côte du riz », où la récolte du maïs corné complétait celle du riz. La culture du maïs pouvait s'intercaler avec des légumineuses comme la cornille. Associé à d'autres tubercules du Nouveau Monde, comme l'igname et le manioc, le maïs apportait les glucides nécessaires à l'alimentation d'une population croissante. Il contribue à expliquer la rapide croissance démographique qu'ont connue les Fante au XVI^e siècle et qui n'aurait pas été possible autrement. Henry Meredith, agent de la RAC sur la côte à la fin du XVIII^e siècle, témoigne de l'importance de cette céréale : « Le maïs, ou blé indien, est l'aliment de base du pays et [...] on accorde le plus grand soin à sa culture⁵. »

Avant qu'ils ne se mettent à cultiver le maïs, les indigènes de la Côte-de-l'Or étaient exposés à des carences en glucides. Les céréales africaines comme le sorgho et le millet sont lentes à pousser et ont besoin de beaucoup de soleil et d'une longue saison sèche. L'igname, riche en glucides, est adapté aux sols forestiers de la région mais il est lui aussi lent à pousser et nécessite une main-d'œuvre considérable. La culture du maïs impliquait le déboisement des forêts tropicales, un labeur harassant qui allait expliquer en partie que la Côte-de-l'Or continue d'importer des esclaves au XVII^e siècle, répondant au besoin accru de main-d'œuvre agricole. Le bois, produit dérivé de la déforestation, est lui aussi exporté à partir d'Annamaboe : en 1691, John Gregory envoie ainsi une pirogue « chargée de bois en provenance de cette ville ». L'ampleur de la main-d'œuvre est également attestée par les tonnes de barres de fer qui constituent une grande partie des chargements expédiés d'Europe vers la Côte-de-l'Or. En 1680, un navire anglais transporte 32 000 barres de fer vers le château de Cape Coast et, entre 1673 et 1704, la RAC y fait parvenir plus de 5 000 tonnes, soit plus de 400 000 barres. Les forgerons africains en

font des outils agricoles comme des houes, des haches et des scies pour abattre les arbres. Des couteaux aussi sont expédiés par millions, presque 1,5 million entre 1673 et 1704, notamment en vue de la récolte du maïs. Les coutelas aussi sont une marchandise très prisée : certains servent d'armes, mais d'autres, comme les machettes, les ébranchoirs et les hachoirs permettent de débroussailler les terres agricoles. Le maïs présente cet autre avantage que deux récoltes pouvaient être plantées en une saison, ce qui ajoutait énormément à la quantité de nourriture disponible. Les archives de Fort Charles montrent que les saisons de déboisement, d'ensemencement et de récolte du maïs rythment la vie de la ville. Même les grandes fêtes des Fante y sont liées⁶.

L'essor d'Annamaboe, l'introduction de plantes originaires du Nouveau Monde, l'expansion de l'État fante et le développement de la traite négrière sont autant de processus indissociables les uns des autres, qui vont révolutionner le destin de la ville au cours du XVII^e siècle et au début du XVIII^e. Ces facteurs n'étaient pas seulement interconnectés, ils s'alimentaient l'un l'autre. Une production agro-alimentaire accrue favorisait la croissance démographique qui, à son tour, permettait à Annamaboe de lever une armée plus nombreuse. Cette armée conquerrait de nouveaux territoires, leur assurant plus de terres, donc une plus grande production agro-alimentaire. Ce cycle se perpétua tant qu'Annamaboe et les Fante l'emportèrent sur leurs rivaux, comme cela fut le cas entre la fin du XVII^e siècle et la plus grande partie du XVIII^e. Le maïs était de plus un aliment particulièrement adapté à une armée en campagne : nourrissant, facile à préparer, facile à transporter et non périssable. L'expansion démographique, territoriale et militaire aurait sans doute nécessité un État plus centralisé et plus puissant. L'expansion agricole augmentait aussi la demande pour une main-d'œuvre servile et les victoires militaires des Fante leur permirent de capturer et d'asservir leurs adversaires. Il leur était cependant plus prudent et plus lucratif de vendre leurs ennemis à des Européens et d'acheter moins cher des esclaves pour leur propre compte à l'intérieur des terres. Leur puissance croissante permettait aux Fante de garder les routes commerciales ouvertes et de maintenir un flux continu d'esclaves originaires de l'arrière-pays.

Notons que ce processus se retrouvait tout le long de la Côte-de-l'Or et jusque dans l'intérieur des terres, où même des États plus grands et plus puissants comme celui des Ashanti connaissaient une mutation similaire. Ces guerres n'étaient pas exactement attisées par la traite négrière ni provoquées par les Européens, comme on a pu le prétendre, mais elles n'étaient pas sans lien avec ce commerce. Les Européens ont en effet armé leurs alliés africains, ils ont parfois participé modestement à ces conflits, mais ils n'y ont pas joué un rôle décisif. En 1686, les Fante obtiennent ainsi

de Ralph Hassell, chef de Fort Charles, du plomb et de la poudre pour combattre les Akyem et les Agona. Hassell note que le confit a gelé les échanges commerciaux et qu'il ne reste plus en ville que les pêcheurs, les femmes et les enfants. Il ajoute cependant : « Espérons que les temps seront bientôt propices aux esclaves. » Les Fante remportent la victoire et se vantent d'avoir fait un grand nombre de captifs, exauçant ainsi les vœux de Hassell. L'essor de l'agriculture et de la traite négrière signifient des richesses accrues. Les Fante et autres peuples ont ainsi les moyens d'acheter davantage de marchandises européennes et d'amasser de l'or au lieu de le vendre aux Européens⁷.

À la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, les Fante sont toujours plus nombreux, plus riches, plus puissants et plus prestigieux. Ils accroissent leurs territoires et se dotent d'un gouvernement plus efficace. Ils ont besoin des Européens comme partenaires commerciaux (leur richesse dépend en partie de cette relation), mais ils occupent une position de plus en plus forte et sont de plus en plus confiants en eux, ce qui explique leur attitude envers les Européens établis sur la côte. Dans le monde atlantique, la présence d'un fort européen indiquait généralement la puissance militaire ; dans les Amériques, les forts servaient de base aux États européens pour étendre leur entreprise coloniale et contrôler des territoires. Mais ce serait une erreur de considérer ainsi les forts européens qui ponctuaient la Côte-de-l'Or. À l'origine, il s'agit de comptoirs commerciaux, qui n'abritent que quelques hommes et ont vocation à intimider leurs rivaux européens plutôt que les Africains. Ils sont la propriété de la Royal African Company, qui recrute les soldats pour des contrats de cinq ans. À mesure que la population métisse augmente autour des forts, des métis sont employés comme soldats pour compléter les maigres effectifs anglais. Ces forts abritent également des esclaves africains, hommes et femmes, qui cuisinent, font le ménage et sont au service des officiers et des soldats. Pour occuper un fort, les Européens doivent acquitter une taxe foncière et il est clair que leur présence dépend du bon vouloir des Africains. Les forts sont une plaque tournante où transitent les marchandises importées d'Europe et les esclaves africains qui vont être déportés. La présence d'un fort attire par ailleurs les marchands indépendants. En outre, les forts contribuent à l'enrichissement des élites d'Annamaboe, dans la mesure où des paiements réguliers et des pots-de-vin, respectivement appelés « coutumes » et *dashes* (mot probablement d'origine fante), emplissent les poches de l'élite dirigeante ainsi que des habitants de la ville en général.

La configuration même d'Annamaboe atteste de ses origines et de son expansion, et son économie prospère correspond à son statut de principale ville fante sur la côte. La ville se divise entre « la Ville des pêcheurs » et « la Ville Pynin », ou respectivement la Ville Haute et la Ville Basse. La Ville

Haute illustre l'ancien modèle économique de la ville, qui reposait sur la pêche, même si l'approvisionnement en poisson de la ville en pleine expansion et du fort reste une entreprise lucrative. Les pêcheurs profitent de leurs pirogues et de leur connaissance de la mer pour se tailler une niche importante dans le commerce des esclaves. Ils acheminent des marchandises en provenance et à destination des navires européens et transportent des passagers le long de la côte et d'un fort à l'autre. Presque tous les habitants de la ville ont une activité en rapport avec le commerce : truchements, *gold-takers* ou négociants en or, agriculteurs, commerçants sur les marchés, marchands d'esclaves, *bomboys* chargés de superviser le transfert des marchandises et des esclaves, piroguiers, artisans et ouvriers agricoles – tous ont un emploi assuré et lié à la florissante activité commerciale de la ville.

Le gouvernement d'Annamaboe est entre les mains de l'élite marchande dont l'influence s'affirme parallèlement à l'essor du commerce. Tout au long du XVII^e siècle, Annamaboe dépend politiquement de villes de l'arrière-pays et ne joue pas de rôle politique important. Les Hollandais signent leur traité de 1624 avec un individu qu'ils qualifient de « roi des Fante ». En réalité, les Fante ne relèvent pas d'une monarchie mais d'une confédération, et leur chef politique porte le titre d'Obrafo ou Braffo pour les Européens. Les Européens acquittent la taxe foncière pour leurs forts auprès de l'Obrafo, mais celui-ci exerce peu de pouvoir sur les États fante indépendants.

Dans les années 1700, William Bosman rapporte que les Fante « n'ont pas de roi, mais un Chef, qu'ils appellent *Braffo*, c'est-à-dire *conducteur*. Il est le premier magistrat et a le plus d'autorité. Cependant, son pouvoir est limité par des Vieillards, qui sont comme des conseillers d'État et que l'on pourrait comparer en quelque façon au Parlement d'Angleterre [...]. D'ailleurs chaque district a son Chef, qui a beaucoup de crédit et ne cède guère au Braffo ». Les villes fante indépendantes ont leur propre « tabouret » ou trône, symbole d'autorité occupé par le dirigeant de leur État. On ignore la date précise à laquelle Annamaboe obtient son indépendance en tant qu'État fante, probablement dans les années 1680. En 1688, Eggin, un chef d'Annamaboe, devient Obrafo, nouvel indice notable de la puissance croissante et de l'influence politique et économique de sa ville. L'un des dignitaires d'Annamaboe explique aux Anglais que, « quand un homme est nommé Braffo, il ne peut voir l'eau salée », ce qui fait peut-être référence à l'importance traditionnellement accordée par la nation fante à l'arrière-pays. En 1697, les Hollandais et les Anglais versent de généreux pots-de-vin aux Fante pour s'assurer de leur soutien. L'Obrafo pro-hollandais est renversé et assassiné par une faction pro-anglaise, ce qui met un terme aux espoirs hollandais de se ménager les faveurs des Fante⁸.

Le Braffo exerce donc son autorité sur d'autres dignitaires qui gouvernent

les villes indépendantes. Des archives d'Annamaboe au tournant des XVI^e et XVII^e siècles mentionnent fréquemment des *curranteers* et des *cabushiers*. L'historien Robin Law définit un *curranteer* comme le gouverneur d'une ville et les *cabushiers* comme des chefs, mais les fonctions de ces individus ne sont pas claires, et la confusion est rendue plus grande encore par le fait que l'un et l'autre de ces termes sont utilisés au pluriel dans les archives d'Annamaboe. En 1686, par exemple, James Nightingale, commandant du fort d'Annamaboe, rapporte à ses supérieurs au château de Cape Coast que « nos Cabusheers d'Annamaboe adressent à Votre Seigneurie leurs remerciements chaleureux pour leurs coutumes annuelles, ainsi que le Braffo et Curranteer ».

Ces redevances annuelles étaient versées pour s'assurer que les dignitaires fante soutiendraient les intérêts des Anglais. Mais quand le successeur de Nightingale, Ralph Hassel, parle de paiements similaires en 1686, il fait référence aux « Capushers d'Annamaboe » et aux « Braffo et Quareenterrs [Curranteers] ». Hassel fait peut-être référence à des paiements en faveur de *curranteers* extérieurs à Annamaboe, mais les archives ne le précisent pas. Les Anglais mentionnent aussi des capitaines qui ont été nommés pour « s'occuper des hommes blancs » à Annamaboe. Ces hommes ont peut-être obtenu leur titre après avoir servi comme capitaines dans les milices locales, les *bendefoes*. À la fin du XVII^e siècle, l'un des *caboceres*^{*} d'Annamaboe, un certain Bonnishee, semble exercer davantage d'autorité que les autres. En 1695, par exemple, William Ronan, commandant de Fort Charles, mentionne « le vieux Bonnyshee, dont dépend tout le gouvernement de ce pays ». Au XVIII^e siècle, les archives mentionnent régulièrement le « *cabocere* en chef » de la ville et le titre de *curranteer* disparaît quasiment des archives, ainsi que les références aux capitaines⁹. Cette mutation témoigne peut-être de l'indépendance et du pouvoir croissants de la ville, et d'un déclin de l'autorité du Braffo sur ses affaires, ou de l'autorité croissante des *caboceres* sur la ville.

Les Fante font bon accueil aux marchands européens et, même s'ils autorisent et encouragent les Anglais à construire un fort à Annamaboe, ils ne leur sont soumis en aucune façon. Les Européens n'apprécient guère de se trouver en position d'infériorité ni de voir les Fante affirmer leur pouvoir et leur autorité, et les archives du XVII^e siècle montrent comment les Anglais et les Fante essaient tant bien que mal de normaliser leurs relations. William Bosman décrit le territoire fante comme « si peuplé, si riche en or, en esclaves, et en toutes les nécessités de la vie ; et en particulier en maïs, qu'ils vendent en grandes quantités aux navires anglais. Cette grande opulence les a rendus tellement arrogants et hautains qu'un Européen qui voudrait faire affaire avec eux est obligé de se découvrir devant eux ». Il rapporte que les Anglais d'Annamaboe sont « affreusement harcelés par les

Nègres Fantynéens ». Tel est le point de vue des Européens sur la détermination des Fante à conserver leur indépendance.

Des querelles interviennent souvent à propos des paiements que les Fante s'attendent à recevoir de la part du fort, de leur droit à faire des affaires avec tous les nouveaux arrivants plutôt que d'accorder aux Anglais le monopole du commerce à Annamaboe, ou de transactions spécifiques. James Nightingale, commandant du fort à la fin des années 1680, se dispute avec les *caboceres* fante à propos de leurs taxes coutumières et redevances annuelles. En 1686, il signale à la RAC que les *caboceres* d'Annamaboe refusent les paiements qu'il propose et affirment que la RAC « leur a promis de se montrer plus généreuse ce Noël, comme indiqué dans votre lettre de février dernier ; mais ils me disent clairement qu'ils ne perdront pas leurs anciennes coutumes, qui leur ont été versées par la Compagnie royale ». La RAC consent à des paiements plus importants et, en contrepartie, les *caboceres* s'engagent à servir la RAC « au péril de leur vie et de leur fortune », et à lui « procurer des esclaves et du maïs ». Nightingale assure la RAC qu'il a essayé de « garder la main sur ces gens-là et ne pas en être la dupe ». Il invite les *caboceres* à dîner au fort pour essayer d'entretenir de bonnes relations avec eux¹⁰.

Malgré ces efforts, les relations de Nightingale avec les *caboceres* ne tardent pas à se détériorer. En mai 1686, ces derniers ravivent une vieille querelle impliquant un autre représentant de la RAC à Annamaboe : il a avec eux une « longue palabre » qui l'oblige à leur donner de grandes quantités de cognac, et il transmet à la RAC leur demande d'être payés en toile et en cognac. Il avoue être « très ennuyé par eux ». La palabre, méthode de résolution des litiges appliquée sur la côte occidentale de l'Afrique, est « l'art de régler un contentieux par la parole ». Les palabres confrontent les parties impliquées dans un différend, membres d'une maisonnée, d'une famille étendue ou d'une communauté, nations africaines, ainsi que des Africains et des Européens à tous les niveaux. Les Européens se plaignent de ces discussions interminables, pendant lesquelles l'activité commerciale est généralement interrompue, mais c'est ainsi que tous les contentieux sur la côte étaient réglés, ou sinon, il s'ensuivait souvent de la violence.

Comme dans la plupart des villes de la Côte-de-l'Or, il y avait à Annamaboe une « Maison à palabres », sorte de tribunal présidé par les anciens, dont les fonctions consistaient entre autres à superviser les opérations de crédit, le remboursement des dettes et la protection des *pawns* ou « engagés pour dette ». Des contentieux entre marchands anglais et africains lui étaient souvent présentés. Le 13 mai, Nightingale informe la RAC que les *caboceres* « ont pendant quelque temps fermé mes portails », empêchant quiconque d'entrer ou de sortir du fort. Il n'explique pas ce qui a

causé la palabre, mais un autre rapport nous apprend qu'elle se termine le 18 mai. L'agitation a dû gagner le fort, car le 3 juin, il envoie trois soldats, qu'il accuse d'être « très turbulents et réfractaires », au château de Cape Coast, pour qu'ils soient châtiés ou mutés. Il note que l'un d'eux, Jeremiah Mitchell, « s'est lié d'amitié avec plusieurs Capushers et il souhaite, après que votre Seigneurie aura ordonné le châtiment que votre grande prudence jugera bon, pouvoir revenir ». Mitchell demande aussi le droit de revenir à Annamaboe parce qu'il a « un enfant dont il prétend qu'il sera ruiné s'il ne revient pas¹¹ ».

Les relations amicales que Mitchell entretenait avec les *caboceres* locaux et l'attachement qu'il manifestait envers son fils métis illustrent la complexité des relations qui émergèrent de la cohabitation des Anglais et des Fante à Annamaboe. Il n'était pas rare que les Anglais ou autres Européens établis sur la côte s'unissent à une Africaine ou à une métisse par ce que l'on appelait alors un *country marriage* ou « mariage à la mode du pays », et cette union durait généralement tant que les hommes restaient dans la région. Les hommes subvenaient aux besoins des femmes et des enfants pendant la durée de leur liaison et parfois même après. Certains Anglais faisaient baptiser leurs enfants et les envoyaient faire des études en Angleterre et, arrivés à l'âge adulte, ceux-ci trouvaient souvent à s'employer dans les forts comme soldats, commis aux écritures ou comptables. D'après de Danois Ludewig Ferdinand Rømer, commis de la Compagnie africaine danoise, les Européens prenaient souvent pour épouse des femmes indigènes : « Dans notre fort, comme dans ceux des autres nations, nous avons plusieurs enfants nés de tels mariages. Ils ne sont ni blancs ni noirs, mais jaunes, et on les appelle Mulâtres. » Les Danois légalisèrent de telles unions, qui restèrent plus informelles chez les autres Européens¹².

Thomas Phillips, capitaine d'un négrier anglais qui fait escale sur la Côte-de-l'Or en 1694, assiste à la cérémonie qui scelle l'union d'un canonnier du château de Cape Coast et de la fille d'un *cabocere* appelé Amo, une fillette dont Phillips estime qu'elle est âgée d'une douzaine d'années. Henry Meredith souligne que « le passage de l'adolescence à la puberté, dans cette contrée, est très rapide : les filles deviennent des femmes dès l'âge de dix ans, et les garçons des hommes dès l'âge de douze ans ». Meredith indique en outre que « dès le premier signe de menstrues, les filles doivent parader, habillées d'une certaine manière, afin d'annoncer publiquement qu'elles sont devenues femmes » et sont donc en âge de se marier. Les mariages précoces sont très courants sur la Côte-de-l'Or. William Bosman constate ainsi que les jeunes gens sont « mariés avant même de comprendre la différence des sexes ». La cérémonie de mariage se déroule conformément aux coutumes africaines locales et, d'après Phillips, « le mariage étant conclu par un banquet réservé aux officiers du château et aux proches

parents de la mariée, une étoffe pour elle, ils sont mari et femme ». Il est d'usage que le marié s'acquitte d'un paiement symbolique auprès de la famille de sa promise, paiement qui inclut de l'or, du cognac et du drap et dépend du statut de la famille de la mariée¹³.

Ces unions sont avantageuses pour l'une et l'autre partie. La famille de la femme et ses enfants bénéficient souvent d'un accès à l'emploi, à l'éducation et à des gratifications pécuniaires, et ces familles sont souvent privilégiées dans les échanges commerciaux avec les Européens. Les hommes, eux, y gagnent non seulement une partenaire sexuelle mais une compagne, capable de tenir la maison, de les soigner quand ils sont malades et de se procurer de la nourriture à moindre coût. Étant donné la mauvaise santé des Européens sur la côte, pouvoir se faire soigner est une préoccupation majeure et, chez les Fante, ce sont généralement les femmes qui « font office de chirurgien, ainsi que de médecin. [...] La façon dont elles choisissent diverses racines et herbes témoigne d'une grande connaissance de la botanique ; il n'est guère de plantes dont elles ne sachent les vertus ».

Les Européens qui, à l'instar du canonnier de Cape Coast, épousaient la fille d'un riche marchand africain obtenaient des avantages commerciaux. Leurs enfants portaient le nom du père mais ils étaient élevés dans la famille de la mère. Ils étaient des créoles africains, leur identité façonnée par leur double héritage européen et africain, et ils naviguaient souvent entre ces deux mondes. Une Européenne établie sur la côte, Mrs R. Lee, a décrit les classifications raciales qui émergent de ces relations : l'enfant issu d'un couple mixte était qualifié de *mulâtre*, l'enfant d'un parent métis et d'un parent blanc était un *mustee* (quarteron), l'enfant d'un parent *mustee* et d'un parent blanc, un *mustafee* (octavon). Elle affirme que, « par la suite, les enfants sont censés être blancs¹⁴ ».

Les problèmes de Mitchell ne s'arrêtèrent pas avec son châtiment. Il revient à Annamaboe, comme il en avait demandé la permission mais, en février de l'année suivante, le nouveau commandant du fort, Ralph Hassell, le congédie à nouveau, lui reprochant son « mauvais caractère » et, plus significativement, le fait qu'il va « raconter aux Noirs tout ce qui se dit ou se fait ». En septembre, il est de retour, mais s'attire de nouveaux ennuis. Cette fois-ci, le commandant l'accuse d'être « un saoulard » auquel on ne peut se fier, et de passer son temps à bord d'un navire interlope hollandais « fréquenté par tous les cabushiers et marchands ». C'est encore son amitié avec les *caboceres* qui paraît le véritable motif de plainte contre lui. Cette fois-ci, il est muté par la RAC dans un autre fort. Les relations entre les soldats du fort et les gens de la ville semblent poser un problème récurrent. En 1669, Gerrard Gore, commandant du fort, avait été confronté à une mutinerie de plusieurs soldats qu'il avait surpris à acheter des marchandises à des navires interlopes *, à les dissimuler chez leurs amis en ville et à les

revendre à des prix inférieurs à ceux du fort¹⁵.

Isolés en terre étrangère, désireux d'apprendre, de survivre et, avec un peu de chance, de s'enrichir, les Européens n'avaient d'autre choix que de nouer des contacts avec les indigènes. Le simple fait de rester en vie était une lutte pour les soldats. En 1694, Thomas Phillips, capitaine d'un navire, amène trente soldats au château de Cape Coast. Tous sont en parfaite santé quand ils débarquent mais quand Phillips repart deux mois plus tard, plus de la moitié d'entre eux sont morts et les survivants sont tellement malades qu'ils peuvent « à peine transporter leurs camarades vers leur sépulture ». Ces hommes ont besoin des indigènes pour assurer leur survie. Rømer explique comment s'en sortent les Européens sur la côte. Il note que, dans un premier temps, un homme est timoré et ne sait pas comment s'y prendre ni comment gérer son salaire. Pendant un certain temps, les vétérans du fort l'assistent mais au bout d'un moment, il doit apprendre à se débrouiller par ses propres moyens. La première étape consiste à apprendre au moins les rudiments de la langue commerciale locale afin de pouvoir communiquer avec les indigènes. Ensuite, « il fait la connaissance d'un Noir de la ville, qui devient son ami et lui donne des conseils ». Ce nouvel ami peut même lui prêter un peu d'or pour acheter de l'alcool ou du tabac à l'un des navires qui mouillent devant Annamaboe. « Son ami noir le lui fait passer en contrebande, et le Blanc le revend sous le manteau. » Avec les bénéfiques, il peut acheter des perroquets, des perruches et des singes, animaux très prisés à bord des navires. Il peut ainsi doubler son salaire. S'il gagne suffisamment d'argent, son ami fante se propose de lui acheter un esclave sur les marchés de l'arrière-pays. Si l'intermédiaire chargé de procéder à cette transaction s'enfuit avec l'argent ou si l'esclave meurt, tout est à recommencer. Mais Rømer signale que si « un Européen est allé jusque-là, [...] sa survie est assurée ». Il s'habitue à la nourriture locale et manifeste bientôt le désir « d'avoir une fille du pays, ou de prendre une maîtresse noire. [...] Quand sa Négrresse lui a donné quelques enfants mulâtres, il pourvoit autant à leurs besoins que ne le ferait un homme qui a sa femme et ses enfants légitimes en Europe. Parmi les Européens, certains ne veulent pas abandonner leur famille sur la Côte-de-l'Or même s'ils savent qu'ils pourraient avoir une vie meilleure en Europe¹⁶ ». À l'évidence, Mitchell et les autres hommes du fort étaient profondément impliqués dans de telles transactions financières clandestines, et l'attachement de Mitchell envers son fils métis confirme le récit de Rømer. Pendant que les *caboceres* et les commandants anglais du fort se querellaient et palabraient, les hommes du fort et les indigènes construisaient des relations d'une tout autre nature et, ce faisant, ils transformèrent la culture et la société de la ville.

Les problèmes de Nightingale avec les *caboceres* continuent à

s'envenimer. En septembre 1686, il signale à ses supérieurs qu'ils sont « en désaccord à cause de leur insolence » et qu'il « ne souffrira pas davantage leurs affronts quotidiens ». Quelques jours plus tard, il écrit : « Tous les différends qui m'opposaient aux Capushers sont résolus. » Cette affirmation va cependant s'avérer prématurée. Dans le courant du même mois, Nightingale dénonce « plusieurs abus flagrants de la part des indigènes, qui sont intolérables » et sollicite « des renforts suffisants pour mater leur insolence, faute de quoi les intérêts et les serviteurs de la Compagnie royale seront quotidiennement bafoués ». Ces contentieux finissent par un épisode où Nightingale se retrouve entièrement déshabillé, roué de coups et chassé du fort. Il est démis de ses fonctions à la demande des *caboceres*. James Walker, qui le remplace provisoirement, rapporte en octobre qu'il « s'efforce de vivre en paix avec les indigènes, mais ce n'est pas ma volonté mais la leur qui doit être faite. Le succès de leurs impudences les a menés à de telles hauteurs qu'ils ne font aucun cas de l'homme blanc et, pour ce qui est du château, ils disent pouvoir le détruire à leur guise. Ils disent aussi que nul homme ne sera leur Chef qu'ils ne l'aient d'abord approuvé ». Quand Ralph Hassell vient prendre ses fonctions comme commandant du fort, il distribue des sommes importantes en coutumes et pots-de-vin (*dashes*) auprès des *caboceres* et des *curranteers* pour satisfaire à leurs exigences et apaiser les relations¹⁷.

Les Fante ne manquent pas une occasion de défier les Anglais et d'établir leur suprématie. En décembre, Hassell est lui aussi confronté à des difficultés. Les *caboceres* exigent leur coutume de Noël et Hassell leur demande de patienter le temps qu'il se renseigne sur le montant à verser, mais « ils répondent qu'ils n'acceptent pas de délai ». Il les exhorte, sans succès, à revoir leurs exigences à la baisse, étant donné que la RAC a dépensé des fonds supplémentaires pour remplacer Nightingale. Ils restent inflexibles et Hassell se plaint que « leur insolence est telle qu'elle est intolérable ».

En janvier 1687, les Fante, qui sont entrés en guerre contre plusieurs nations voisines, ont besoin d'armes et d'équipement qu'ils viennent réclamer au fort. Hassell accède à leur requête mais, un mois plus tard, il refuse de leur fournir des munitions supplémentaires. Le braffo et les *caboceres* font alors intervenir leurs prêtres qui accrochent « un fétiche au portail pour que nul ne vienne commercer, vendre du maïs ou autre marchandise ». Le fétiche, du portugais *feitiço* ou « agent », relève d'un ensemble complexe de croyances et de pratiques religieuses. La locution « faire fétiche » signifie adorer ou jeter un sort ; « prendre fétiche », prêter serment ; « boire » ou « manger fétiche », boire de l'eau ou ingérer une substance bénie par un prêtre et censée apporter la mort à celui qui commettait un parjure pendant le rituel. Tout ce qui était fait en l'honneur

d'un dieu était « un fétiche ». Les contentieux étaient souvent résolus en « mangeant » ou en « buvant un fétiche » et cette méthode était appliquée pour juger de la culpabilité ou de l'innocence au cours d'un procès. Il semblerait que les Anglais aient intégré ces pratiques juridiques aux leurs. En 1780, le conseil du château de Cape Coast décrète que « le serment ou fétiche d'un indigène (à moins qu'il ne soit issu de parents blancs) ne sera pas accepté ni reconnu par nous comme une preuve [...] contre un Européen [...], mais le Conseil autorisera le serment ou fétiche d'un Noir ou Mulâtre, conformément à la coutume du pays, dans toutes les disputes [...] qui surviennent entre eux¹⁸ ».

Chaque ville fante avait ses propres dieux qui résidaient dans des lieux sacrés : ceux d'Annamaboe habitaient dans les « Rochers des oiseaux » et dans un bosquet sacré appelé Nananom Mpow, situé à quelques kilomètres de la plage, dans les collines derrière la ville. À mesure qu'Annamaboe devenait plus puissante, le pouvoir de son oracle s'affirmait lui aussi et il fut bientôt révééré tout le long de la Côte-de-l'Or. Le fétiche ou le dieu s'exprimait par la bouche d'un oracle. Les prêtres et prêtresses, appelés hommes fétiches ou femmes fétiches, étaient souvent consultés, soit à propos d'événements majeurs comme les guerres, soit de préoccupations quotidiennes comme les dates propices à un voyage ou à une transaction. Dans le contentieux qui opposait les Fante à Hassell, les prêtres condamnèrent l'accès à Fort Charles en accrochant un fétiche à sa porte. Thomas Thompson, missionnaire sur la Côte-de-l'Or au XVIII^e siècle, définit le fétiche comme « des morceaux d'or, des perles, de petits coquillages et les dents de certains animaux » contenus dans un sac, et notait que si les Européens établis sur la côte se gaussaient de cette pratique, d'autres en « avaient très peur¹⁹ ».

Hassell savait que le fort ne pourrait survivre sans être approvisionné par Annamaboe, et il fut donc obligé de faire des concessions pour que le fétiche soit enlevé. Il écrit à la RAC qu'il a « été contraint de donner au Braffo et aux *caboceres* pour qu'ils l'enlèvent deux barres de plomb et un demi-baril de poudre et une *pintadoe* [tissu indien en bâtik] pour que nous ne soyons pas privés de la liberté des gens d'apporter des rafraîchissements pour nous sustenter, ce qui a été accordé, et que les gens puissent aller et venir librement ». Comme Nightingale, il rechigne quand les *caboceres* exigent leur « coutume habituelle [...] pour mettre leur maïs en terre » mais, excédé par leurs « mauvais tours », il finit par céder. Quand la RAC demande des comptes sur ce paiement, les Fante les renvoient au contrat original du fort qui le spécifie. Aussitôt, les *curranteers* exigent eux aussi des paiements similaires, menaçant d'expulser Hassell s'il refuse. Le mois suivant, ils menacent à nouveau de faire commerce ailleurs parce qu'il refuse d'accepter leur monnaie *cracra*. La monnaie *cracra* se présente sous

la forme de petits morceaux d'or mélangé à du cuivre qui circulent largement sur la côte. Les Fante préviennent Hassell qu'« aucun Anglais n'a intérêt à s'attarder ici ».

Le 27 juillet 1687, les *caboceres* donnent ordre aux *bendefoes*, les miliciens d'Annamaboe, d'empêcher Hassell d'entrer dans le fort à moins qu'il ne leur remette trois caisses d'alcool et un demi-baril de poudre ; quelques jours plus tard, ils demandent des pots-de-vin pour la moisson du sorgho et du millet. Hassell rétorque qu'à sa connaissance, un tel paiement n'a jamais été fait par le passé et il refuse. Ils lui suggèrent de s'adresser à la RAC et, si la RAC refuse, alors ce sont eux qui le paieront. Pour sceller cet accord, il leur donne une caisse de rhum et ils quittent le fort. Peu de temps après, ils lui adressent leurs remerciements et l'invitent à se joindre à eux pour boire un verre « car, comme c'était leur nouvel an, tous les chefs avaient coutume de boire avec eux ». Hassell accepte leur invitation²⁰.

À peine a-t-il franchi le portail que les *bendefoes* s'interposent et lui coupent toute possibilité de retraite. Les *caboceres*, assis sous la muraille du fort non loin, à un endroit où ils savent qu'aucun fusil ne peut les atteindre, l'enjoignent de s'asseoir parmi eux pour discuter. Ils commencent par leurs « longues histoires », litanie de griefs relatifs à sa conduite en tant que commandant du fort²¹. Leurs récriminations donnent un aperçu de l'activité commerciale à Annamaboe et de leurs attentes. Ils commencent par lui reprocher son refus de « prendre des *engagés*, et de leur faire confiance », une plainte qui renvoie au *pawning*, système de crédit généralisé dont dépendait la traite négrière sur la Côte-de-l'Or et tout le long des côtes occidentales de l'Afrique. James Arnold, chirurgien à bord de plusieurs navires négriers, a expliqué le fonctionnement de ce système :

Il est utile dans ces régions [...] de confier aux principaux marchands, qui sont hommes de bonne réputation, des marchandises en provenance du navire. [...] Mais bien que nous confiions des marchandises à ces marchands, qui les vendent sur les marchés, nous nous attendons à ce qu'ils nous laissent quelque chose en gage pour garantir leur retour. Pour nous satisfaire sur ce point, ils nous laissent en garde leurs enfants et leurs familles, que nous désignons sous le nom d'*engagés*. Quand les marchands nous ramènent des esclaves ou, en d'autres termes, qu'ils s'acquittent de leur dette, ceux-ci sont libérés. Mais s'ils ne sont pas en mesure de les récupérer le jour dit (fixé pour le départ du navire), les engagés sont déportés aux Indes occidentales et vendus²².

La mise en gage est un autre exemple de l'adaptation des systèmes indigènes africains pour faciliter les échanges commerciaux. Les négociants européens retenaient les enfants des marchands fante dans l'enceinte d'un fort ou à bord de leur navire en garantie des marchandises qu'ils leur

avaient confiées. Ces engagés étaient généralement les fils des marchands africains. Les marchands fante emportaient les marchandises obtenues en contrepartie (drap, alcool, ustensiles en métal, perles, armes, etc.) vers les marchés d'esclaves dans l'arrière-pays, où ils les échangeaient contre des esclaves. Les enfants étaient retenus en otage pour garantir le retour des marchands fante avec le nombre requis d'esclaves dans le délai imparti. S'ils ne respectaient pas les termes du contrat, les engagés étaient réduits en esclavage et vendus sur la côte. Cette pratique a cimenté des relations intimes et durables entre les Européens et les marchands fante. Les engagés partageaient pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, le quotidien des Européens à bord des navires ou dans les forts et, en conséquence, ils apprenaient l'anglais, ils se familiarisaient avec les usages culturels et commerciaux européens, ce qui bénéficiait à leur père et à leur propre éducation, et leur était utile quand ils embrassaient à leur tour une carrière commerciale²³.

Les récriminations des Fante suggèrent que Hassell ne leur accordait pas de crédit suffisant pour mener leurs transactions. Il le reconnaît lui-même dans sa réponse : « Je leur dis [...] que je ne pouvais accepter d'engagés, vu qu'ils ne se souciaient pas de les récupérer, et que pendant plusieurs années Mr Thelwall [chef du comptoir d'Annamaboe de 1681 à 1685] avait eu des engagés confiés par plusieurs d'entre eux, et pourtant la Compagnie royale avait été spoliée de ses marchandises. Ils en feraient de même si je prenais des engagés. Quant à leur accorder du crédit, je ne l'ai que trop fait, à mon détriment. » Peut-être la traite négrière et les systèmes commerciaux qui la soutenaient n'étaient-ils pas encore pleinement formés. Peut-être aussi, tant que leurs fils n'étaient pas en danger imminent d'être vendus, les marchands n'étaient-ils pas désireux de rembourser leur crédit. Mais si Hassell refusait d'accepter des mises en gage et de confier des marchandises aux marchands, alors le commerce ne pouvait se développer.

La situation est très différente à Annamaboe en 1715, quand le capitaine Peter Holt rapporte qu'« il n'y a pas de comptoir sur la côte qui puisse se permettre de vivre sans [la mise en gage], ni de se brouiller avec leurs meilleurs marchands. À plusieurs reprises depuis mon arrivée ici, j'ai repris la moitié des marchandises données pour un esclave (après qu'elles ont été transportées en ville et ramenées) et donné de l'argent, pour obliger les marchands, car il est rare que les propriétaires des esclaves qui les emmènent hors du pays viennent eux-mêmes dans les châteaux, les gens du littoral ne pouvant le souffrir. Et quand les marchandises sont transportées à la ville, le propriétaire voulant d'autres marchandises que celles que le marchand a transportées, il faut faire cela pour leur rendre service ». Holt accepte manifestement de prendre des engagés, de confier des marchandises aux marchands, de satisfaire aux demandes des Fante et

d'étendre le système de crédit à Annamaboe pour y encourager l'essor de la traite négrière²⁴.

Les *caboceres* soulèvent un autre problème relatif à l'aspect commercial des transactions, se plaignant que Hassell n'accepte pas leur monnaie *cracra*. Annamaboe avait la réputation de faire circuler l'or de moins bonne qualité sur toute la Côte-de-l'Or mais, si les Anglais refusaient cette monnaie d'échange très répandue, alors le commerce en pâtirait. Hassell rétorque que s'il acceptait leur mauvaise monnaie, il ne ferait que les encourager à lui en apporter davantage et qu'il aurait à compenser de sa poche le déficit. Les *caboceres* laissent également entendre que les Hollandais leur ont consenti des termes plus favorables que les Anglais, et que ces derniers favorisaient des ennemis des Fante, les Fetu, qui résidaient plus près du château de Cape Coast. Il est difficile d'évaluer la vérité de ces assertions, mais les Hollandais étaient assurément désireux de supplanter les Anglais auprès des Fante et faisaient tout leur possible pour les évincer. La réponse maussade de Hassell est que les Fante sont « moins traîtres » envers les Hollandais et que les Fetu sont « plus loyaux » envers les Anglais. Mécontents de ses réponses, les *caboceres* lui ordonnent de partir sur-le-champ à Cape Coast sans même revenir au fort. Ils exigent en outre qu'il fasse venir sans tarder une *ancré* de rhum*. S'il ne s'exécute pas, ils menacent de « me mettre nu et me rouer de coups comme ils l'avaient fait à Mr Nightingale ». Ils l'autorisent à revenir au château sous leur escorte à condition qu'il laisse en gage son collègue de la RAC, James Walker. Hassell choisit prudemment de partir pour le château de Cape Coast²⁵. Manquant d'effectifs et d'armes, il demande à ses supérieurs de l'affranchir de « ces diables d'hommes²⁶ ».

Trois jours plus tard, bien qu'il ait juré de « ne jamais revenir à Annamaboe », la RAC le renvoie, accompagné de James Nightingale, pour tenter de négocier un accord. Les *caboceres* s'étaient absentés à l'occasion d'une palabre mais quand ils reviennent en ville, le 7 août, ils réitérent leurs griefs lors d'une rencontre de deux heures. Ils l'accusent d'avoir « corrompu le pays », refusent d'accepter qu'il commande le fort et exigent son départ ainsi que celui de Nightingale. Les deux Anglais n'ont pas d'autre choix que de céder et demandent au château de Cape Coast qu'on leur envoie une pirogue. Les *caboceres* affirment qu'ils accepteront le remplaçant que la RAC désignera. Hassell signale que le fort est délabré, ce qui contribue au problème, et il affirme que les exigences des *caboceres* ont « pris de telles proportions qu'à moins d'une suppression rapide, cet endroit ne sera pas tenable longtemps ». Malgré les ordres qu'ils ont reçus de rester sur place, Nightingale repart dès le lendemain matin et Hassell rapporte que « depuis le départ de M. Nightingale tous les Cabusheers de l'endroit se sont unanimement récriés en voyant que je ne portais pas avec moi comme j'étais

venu. Je leur ai dit qu'il a désobéi à vos ordres ». Mais comme ils ne lui permettent pas de rester jusqu'à l'arrivée d'une pirogue, il est obligé « de faire tout le chemin à pied ».

À son départ, James Walker prend la relève. Il rapporte que les *caboceres* sont « impatients d'avoir un nouveau chef ; [...] Ils restent tranquilles mais ils continuent de venir tous les matins ». Finalement, ils acceptent une fois de plus James Nightingale et lui font « une réception courtoise » quand il revient le 9 septembre 1687²⁷. Walker avait bien compris que « ce n'est pas ma volonté mais la leur qui doit être faite [...] ». Pour ce qui est du château, ils disent pouvoir le détruire à leur guise²⁸ ».

De tels différends entre le commandant du fort et les *caboceres* se reproduisent périodiquement. À chaque fois, il s'agit d'éprouver la puissance de chaque partie et de définir les termes de leur relation. En juin 1691, John Gregory, nommé commandant du fort d'Annamaboe, se retrouve aussitôt impliqué dans une querelle avec Bonnishee, le chef des *caboceres*. Un mois avant l'arrivée de Gregory, son prédécesseur John Bloome s'était disputé avec Bonnishee à propos du prix du maïs, et Bonnishee lui avait fait savoir que rien ne serait vendu tant qu'il ne paierait pas le prix demandé. Gregory avait tenu des palabres avec Bonnishee et les autres *caboceres* dans l'espoir de faire baisser les prix et d'acquérir du maïs, mais ils n'avaient rien voulu entendre. La RAC, de son côté, insistait pour que Gregory paie moins cher. Les *caboceres* avaient également exigé qu'il s'acquitte de la coutume d'arrivée, un versement fait à l'occasion de l'arrivée d'un nouveau commandant dans le fort. En outre, les Fante s'apprêtant à repartir en guerre, ils avaient besoin de poudre et autres équipements que Gregory était réticent à leur fournir²⁹.

Un mardi soir, la veille de Noël 1691, Bonnishee se présente aux portes du château. Le sergent de garde va demander à Gregory s'il faut laisser entrer le *cabocere* en chef. Vexé qu'on ne lui ait pas ouvert aussitôt, ce dernier tourne les talons et refuse de revenir quand le sergent finit par lui ouvrir la porte. Dans la nuit, il envoie un messenger demander à Gregory pourquoi les portes ne lui ont pas été ouvertes tout de suite. Gregory répond que Bonnishee pouvait soit venir quand les portes étaient ouvertes, soit attendre qu'elles le soient. L'arrogance de cette réponse ne fait qu'ajouter à l'irritation du *cabocere*, qui riposte en capturant des esclaves en route vers le château, en les rouant de coups et en empêchant quiconque d'entrer ou de sortir du château. Ce genre de capture ou de saisie appelée *panyarring* était pratique courante sur la côte : elle consistait à saisir des marchandises ou des personnes et à les garder en otage jusqu'à ce qu'un litige soit résolu ou qu'une dette soit remboursée. Elle pouvait être utilisée pour imposer une palabre, comme c'est le cas ici. Elle se distingue de la « mise en gage » en ce qu'il ne s'agit pas d'un accord mutuel, mais de la

saisie de marchandises par un créancier ou par une partie qui s'estime lésée, et elle est employée tant par les Européens que par les Africains.

Gregory demande à ses supérieurs à Cape Coast s'il peut compter sur leur protection car il craint, s'il sort du château pour se promener, comme il en a l'habitude, que les indigènes ne s'emparent de lui et « ne me traitent comme ils ont traité Nightingale ». Le 29 décembre, une délégation venue de la ville rend visite à Gregory et lui propose de régler la palabre contre un paiement en rhum et en drap, mais le chef du fort n'est pas d'humeur à faire des compromis. Il opte plutôt pour un bras de fer avec Bonnishee et se dit déterminé à « faire payer les Cabbosheers, ainsi que Bonnishee, [...] Je pense que je finirai par le chasser de cette ville. Je garderai porte close. [...] J'obtiendrai satisfaction, et que Bonnishee quitte cette ville ». On ignore combien de temps Gregory garde le portail fermé mais, à la fin du mois de janvier, les échanges commerciaux ont repris. La querelle n'est cependant pas encore résolue et la situation va s'envenimer en avril quand Gregory décide d'emprisonner Bonnishee et quatre autres *caboceros* importants (Eggin, Humphrey, Finny et Peter Quashi). Il s'en justifie de ce qu'ils faisaient du commerce avec des interlopes, à savoir des capitaines qui ne respectent pas le monopole de la RAC, et il se plaint que l'un de ces interlopes, le capitaine Parish, « emploie un homme blanc chez Bonnishee, avec des marchandises ». Mais il affirme aussi qu'il les a faits prisonniers parce qu'il a reçu trop d'« insultes intolérables de la part de Bonnishee et de plusieurs autres qui appartiennent à cette ville », et pour défendre « les intérêts et l'honneur de la Compagnie³⁰ ».

Les conséquences, comme on pouvait s'y attendre, sont désastreuses. Cherchant les ennuis, Gregory informe le château de Cape Coast qu'il a suffisamment de provisions pour tenir un mois. Il demande à être déchargé d'une dizaine de femmes esclaves et de leurs enfants, et réclame davantage de poudre et de « grenades à main ». Les archives ne nous permettent pas de reconstituer dans le détail la suite des événements. Gregory prétendit avoir donné l'ordre aux Fante qui encerclaient le fort de se disperser, « mais au lieu de s'en aller, ils nous ont montré leur derrière, un affront qui ne saurait être pris à la légère par quiconque commande un fort, en particulier sachant que nous avons déjà été suffisamment insultés ». Les indigènes d'Annamaboe narguaient manifestement Gregory et ils interdisaient à tout homme blanc l'accès à la ville. Gregory rapporta que ses sentinelles avaient été frappées et qu'on « leur avait volé le chapeau de dessus la tête ». Les indigènes menacèrent de mettre Gregory aux fers s'ils l'attrapaient et Bonnishee se vanta que « le fort et tout ce qui lui appartenait était à lui et qu'il le vendrait ou en ferait ce que bon lui semblerait ». On ignore qui tira le premier coup, mais la violence éclata. Gregory pointa ses canons sur la ville, dont « une grande partie brûla ainsi que les biens des habitants ». En

plus des dégâts matériels, Bonnishee informa les Anglais que « six hommes ont été tués et six autres si grièvement blessés qu'on pense qu'ils ne survivront pas ».

Le fait que Gregory ait immédiatement été démis de ses fonctions indique qui était le coupable. Son remplaçant, William Cross, trouva « l'endroit fort altéré depuis ma dernière visite ». Les Blancs n'osaient pas quitter le fort et les toits de chaume du grenier à maïs comme d'autres parties du fort avaient été incendiés, et ne tarderaient pas à s'effondrer si elles n'étaient pas réparées. Bonnishee et d'autres *caboceres* s'adressèrent à Cross, qui tenta d'apaiser les esprits : « Je leur dis que j'étais venu faire la paix et résoudre les disputes, et qu'à l'avenir aucun homme sous mon commandement ne léserait ni n'insulterait aucun des Noirs. » Les *caboceres* réclamèrent leur coutume d'arrivée et engagèrent des palabres à propos des dommages. Bonnishee contribua à aplanir les différends de sorte que la vie puisse reprendre un cours normal³¹.

Les querelles entre les *caboceres* et les chefs européens à propos de commerce et de coutumes sont continuelles. En 1693, Edward Searle, commandant du fort, saisit l'un des esclaves de Bonnishee parce que le *cabocere* a fait du négoce avec un interlope en provenance de la Barbade. Bonnishee lui fait savoir « qu'il continuerait à agir ainsi en dépit de [Searle] ». Les indigènes d'Annamaboe refusent de reconnaître le monopole commercial de la RAC et sont déterminés à commercer avec tous ceux qui se présentent. La RAC, quant à elle, estime que la taxe foncière dont elle s'acquitte pour le fort lui octroie un monopole commercial à Annamaboe. En 1696, John Rootsey, commandant du fort, se querelle avec Bonnishee à propos de commerce et, une fois que les deux hommes sont parvenus à un accord, Bonnishee déclare qu'il « ne reviendra pas au château et s'il tient parole, ce sera pour le bien tant de la Compagnie que de nous qui vivons ici. Nos hommes blancs et les esclaves de la Compagnie ont été battus et maltraités à plusieurs reprises par les Noirs ». En juillet 1704, par exemple, les indigènes d'Annamaboe capturent Mr Chaignoan, commandant du fort, alors qu'il revient du fort anglais d'Agah. Ils le ramènent à Agah et l'empêchent de revenir à Annamaboe au motif qu'il n'a acquitté « ni la coutume d'arrivée ni la coutume de la danse ».

La coutume de la danse devait être versée au moment de la « saison de la danse », une fête qui commémore les morts au mois de juin ou juillet, et le commandant du fort d'Annamaboe la payait habituellement. Eggin, dignitaire bien connu d'Annamaboe, se rend au château de Cape Coast pour expliquer l'objet du contentieux aux supérieurs hiérarchiques de Chaignoan. Jo Brown, délégué par la RAC à Annamaboe pour y négocier avec les *caboceres*, parvient à ramener Chaignoan au château et à conclure la palabre³².

Au fil de ces nombreuses confrontations, Anglais et Fante définissent les termes de leurs relations et, quasi systématiquement, ce sont les Anglais qui sont contraints de céder aux revendications des Fante. Qu'il s'agisse du paiement de taxes coutumières et de redevances, du droit des Fante à commercer avec qui bon leur semble, de leur droit de fixer le prix de leurs marchandises, de l'obligation faite aux Anglais d'accepter la monnaie *cracca* et d'accorder plus facilement un crédit moyennant une mise en gage, les Fante obtiennent des concessions. Ils utilisent tous les moyens à leur disposition pour obliger les Anglais à accéder à leurs demandes : gel des échanges commerciaux, blocus du fort, humiliation et expulsion des commandants hors d'Annamaboe.

Ces incessantes querelles et palabres finissent par exaspérer les Anglais, qui abandonnent Fort Charles en 1730. D'après Ludewig Ferdinand Rømer, les Anglais « étaient tellement harcelés par les Nègres de cet endroit [Annamaboe] qu'ils ont remercié Dieu de pouvoir s'échapper. Les Nègres ont alors démantelé le fort et négocié directement avec les navires ». Il ajoute que les Fante d'Annamaboe « n'ont guère apprécié la présence des Européens ». La décision des Anglais d'abandonner le fort a peut-être aussi été encouragée par les réformes engagées par la RAC en 1698, permettant à tout ressortissant anglais de faire du commerce en Afrique à condition de verser un pourcentage de 10 % sur les importations et les exportations, d'où le nom de *Ten Percent Men* donné à ces négociants. Sans monopole à protéger, et avec l'ouverture à tous du commerce d'Annamaboe, la RAC abandonne le terrain mais la traite négrière anglaise continue de se développer, alimentée par l'économie de plantation en plein essor en Amérique, et par le traité d'Utrecht (1713) qui autorise les Anglais à déporter des esclaves dans les colonies espagnoles en Amérique. Il faut attendre 1700 pour voir la Côte-de-l'Or s'imposer comme un acteur majeur dans la traite : cette région connaît alors une « augmentation massive de la traite négrière » encouragée par une forte demande dans les Caraïbes et au Brésil, bien que nombre d'esclaves de la Côte-de-l'Or soient aussi déportés vers le continent nord-américain. D'après les estimations les plus fiables, 883 100 esclaves africains auraient été déportés de la Côte-de-l'Or entre 1701 et 1800, et c'est d'Annamaboe qu'ils sont partis en plus grand nombre³³. Cet essor spectaculaire de la traite a contribué à multiplier les liens d'Annamaboe avec le monde atlantique : les routes maritimes sont devenues plus nombreuses, plus de marchandises ont transité, plus d'habitants d'Annamaboe ont pris la mer et de plus en plus d'Européens sont arrivés à Annamaboe. Les Anglais, échaudés, et les marchands fante ont commencé à percevoir à nouveau les avantages qu'ils auraient à nouer des relations commerciales plus étroites.

John Corrantee et la diplomatie de la traite négrière à Annamaboe

Commandant militaire, habile politique, commerçant prospère et fin diplomate, John Corrantee est le plus important des *caboceres* d'Annamaboe au XVII^e siècle. L'essor de la ville et son importance croissante au milieu du siècle doivent beaucoup à sa remarquable gouvernance. Il est mentionné dans les archives dès 1734 et il est décrit comme « capitaine » à Annamaboe à partir de 1747¹. Son nom est également orthographié Currantee, Corrantrin, Corrantryn, Koranting et Kurantsi dans diverses sources européennes et son nom africain est Eno Baisee (Ano Bassi) Kurentsi. Outre ses fonctions diplomatiques, il est aussi « lui-même un négociant très considérable en or et en esclaves² ». Notons que Corrantee n'est pas simplement un marchand d'esclaves, mais plutôt un négociant qui vend des marchandises européennes dans l'arrière-pays et y achète des esclaves qu'il transporte vers la côte, ainsi qu'un homme investi de hautes fonctions politiques.

Thomas Melville, gouverneur du château de Cape Coast, note en 1751 : « J'ai appris en Angleterre que John Corrantee était maître absolu d'Annamaboe. » Melville pourra constater par lui-même que c'est effectivement le cas³. Richard Stockwell, gouverneur du château de Cape Coast, présente Corrantee en ces termes auprès du Board of Trade * : « John Corrantee mérite assurément le nom de *cabocere*, et il en est un remarquable. Il peut lever un grand nombre d'hommes armés dès qu'il le juge opportun et aucun de ses sujets, si je puis les appeler ainsi, n'oserait lui désobéir, tant son pouvoir est grand⁴. »

Les Britanniques ne sont pas seuls à reconnaître l'autorité et l'influence de Corrantee : les Français aussi cherchent à se ménager ses bonnes grâces dans l'intention de s'implanter à Annamaboe. Les Français « se donnent le plus grand mal pour complaire au *Caboceir John*. [...] Il ne semblera ni étrange ni inconvenant de sa part qu'il ait accepté [...] ces avances, ni qu'il ait échangé une correspondance avec eux ; car les *Fantinians* [Fante] n'ont jamais été aucunement assujettis à la Compagnie [Royale africaine], même dans sa condition la plus prospère, mais ils ont conservé leur pleine liberté de négocier avec qui bon leur semble, et de vendre leurs marchandises de la manière, à l'endroit et à qui ils jugent bon⁵ ». Une intense rivalité intestine entre les nations européennes présentes sur la Côte-de-l'Or a perduré tout au long du XVIII^e siècle, rivalité que Corrantee a souvent exploitée à son

profit⁶. On a pu prétendre que les marchands africains étaient les moins bien informés de tous les marchands impliqués dans le réseau commercial atlantique, mais ils étaient désireux d'en apprendre le plus possible sur leurs confrères et sur les nations européennes, et ils étaient prêts à utiliser ce savoir à leur avantage⁷.

La date de naissance précise de John Corrantee est incertaine, bien que le révérend Thomas Thompson, arrivé sur la côte en 1751 ou 1752, le décrive comme un homme d'environ quatre-vingts ans, ce qui situerait sa naissance au début des années 1670⁸. Les informations dont nous disposons sur la jeunesse de Corrantee sont rares, mais il prétendait que c'était son père qui avait autorisé les Anglais à construire leur fort à Annamaboe, ce qui pourrait suggérer qu'il avait hérité du statut de *cabocere* en chef. Les circonstances de son accession à ce poste ne sont cependant pas claires. D'après la tradition orale des Fante, le précédent *cabocere* en chef était mort sans héritier et Corrantee aurait été élu à ce poste en raison de sa richesse et du respect dont il bénéficiait auprès de ses pairs.

La succession à un poste comme celui-ci sur la Côte-de-l'Or était habituellement matrilineaire. L'héritier présumé n'était généralement pas le fils aîné mais plutôt le neveu du *cabocere* sortant, le fils de sa sœur. Il se peut que le père de Corrantee n'ait pas eu d'héritiers sur la ligne de succession féminine, ce qui aurait ouvert la porte à son fils. Corrantee est parfois identifié comme « John Bannishee Corrantee » et il avait lui-même un fils du nom de George Banishee, ce qui indique un lien familial avec le célèbre *cabocere* de la fin du XVII^e siècle qui portait le même nom, et qui était vraisemblablement le père ou l'oncle de Corrantee. Une deuxième indication importante à propos de la jeunesse de Corrantee est son affirmation selon laquelle « son père l'avait mis entre les mains des Anglais quand il était très jeune⁹ ». Cette information est capitale pour comprendre Corrantee et les relations qu'il entretient avec les Anglais de la Côte-de-l'Or. Les Anglais accueillaient les fils des dignitaires dans leurs forts pour plusieurs raisons. Ils reconnaissaient l'utilité d'apprendre à leurs associés africains la langue anglaise et les usages britanniques. Comme un agent britannique le fait remarquer à la Royal African Company, il serait utile d'apprendre aux Africains à écrire et « à parler anglais [...] et à se familiariser avec les nôtres¹⁰ ». John Roberts, qui écrit depuis le comptoir anglais de Dixcove en 1750, dit à ses supérieurs qu'un chef local, « un certain Tom Coffee que j'ai connu en Angleterre, m'informe qu'il enverra deux de ses fils préférés vivre avec moi pour apprendre le commerce et l'anglais¹¹ ».

Il est possible que Corrantee ait été accueilli dans le fort britannique à l'époque de sa construction dans les années 1680 en tant qu'engagé (ou *pawn*) pour garantir le soutien de son père aux nouveaux occupants du

fort, désireux de consolider leur position. Corrantee indique également qu'il a passé du temps au château de Cape Coast dans son enfance, et il aurait pu y être aussi « engagé » pour garantir le bon comportement des indigènes d'Annamaboe. Quand le missionnaire anglican Thomas Thompson rencontre Corrantee en 1752, il l'informe qu'il a ouvert une école au sein du château. Corrantee répond en répétant « quelques lettres de l'alphabet, me disant qu'il y avait été en classe¹² ». Ralph Hassell, représentant de la RAC à Annamaboe dans les années 1686-1687, note que « quatre fils de *caboceres* m'ont été envoyés » à la demande de leurs pères, ce qui indique que les *caboceres* utilisaient leurs fils pour interagir avec les Anglais¹³. Il est probable que Corrantee ait fait partie de ces jeunes gens.

Quel intérêt les dignitaires africains avaient-ils à placer leurs fils dans un fort britannique ? Si l'objectif avoué de la mise en gage de membres de leur famille était de sécuriser des transactions, d'autres facteurs entraient en ligne de compte. Des hommes comme le père de Corrantee voyaient clairement les avantages à avoir des espions dans les forts européens où ils pouvaient rester pendant de longues périodes. Un agent danois fait remarquer que les enfants restent parfois si longtemps que « nous avons nourri leurs enfants jusqu'à ce qu'ils arrivent à l'âge adulte ». Cette pratique est attestée dans une chanson populaire sur la Côte-de-l'Or qui dit : « Un petit garçon habite ici mais, quand il deviendra grand, que deviendra le monde entier¹⁴ ? » Comme le suggère Corrantee, les marchands et souverains africains avaient tout intérêt à ce que leurs héritiers en apprennent le plus possible sur les Anglais et les autres Européens établis sur la côte – leur langue, leurs coutumes et leur culture. Par nécessité, ces élites africaines du littoral cherchaient à mieux comprendre le monde plus vaste que leur ouvrait le commerce atlantique. Les forts européens étaient leurs fenêtres sur ce monde. Le parcours remarquable de Corrantee est révélateur de l'importance de cette éducation. Il alla même plus loin en faisant sorte que ses propres fils voient une plus grande partie du monde atlantique que lui.

Quand Corrantee prend ses fonctions de *cabocere*, sans doute dans les années 1730 ou 1740, il est bien préparé pour endosser le rôle complexe dont il a hérité en tant que chef des *caboceres*, marchand, capitaine militaire et magistrat¹⁵. Si ses relations avec les Anglais sont les plus documentées, son rôle de souverain d'Annamaboe et de médiateur entre l'arrière-pays fante et les Européens de la côte, ainsi que son statut de négociant prospère, sont des éléments tout aussi importants de sa biographie. L'une de ses nombreuses épouses, Eukobah (ou Ekua), était fille d'Ansah Sessarakoo (Ansa Sasraku), roi d'Aquamboo (Akwamu), et nièce du roi d'Akron. Cette union était assurément stratégique pour nouer des alliances avec d'autres élites africaines de la côte.

Le royaume d'Aquambo était situé à l'extrême est de la Côte-de-l'Or, il s'étendait le long de la côte entre Accra et le fleuve Volta, et sur une quarantaine de kilomètres à l'intérieur des terres. Les rois d'Aquambo avaient pris le contrôle du commerce et des routes commerciales vers la côte quand la traite négrière avec les Européens s'était développée, et qu'ils avaient vaincu et annexé Accra. Les Anglais, les Danois et les Hollandais y avaient des forts. Ansah Sessarakoo est le roi d'Aquambo qui avait vaincu Accra et l'avait intégrée à son royaume en 1677. Il meurt en 1689 mais les souverains qui lui succèdent reprennent son nom¹⁶. L'un des fils de Corrantee, William Ansah Sessarakoo, porte lui aussi le nom du roi, ce qui accorde crédit au mariage. Cette union suggère comment Corrantee s'est allié à d'autres élites africaines, elles aussi impliquées dans le commerce avec les Européens.

Thomas Thompson rapporte que Corrantee « avait été un illustre guerrier et tenait toutes ces régions sous sa sujétion par la terreur de son épée¹⁷ ». Ses fonctions incluaient le commandement des *bendefoes*, la milice d'Annamaboe, ce qui faisait assurément de lui un personnage prépondérant dans toute campagne militaire des Fante puisque à cette époque, Annamaboe était la plus grande ville de la confédération fante et disposait des contingents les plus importants. Cette milice pouvait être mobilisée dans les guerres des Fante, mais les *caboceres* l'employaient aussi au besoin contre les forts. Ces miliciens étaient bien plus nombreux que les quelques Européens qui constituaient la garnison des forts, assurant ainsi aux Fante un net avantage numérique. Les Anglais avaient besoin d'eux, cependant, dans les conflits qui les opposaient à d'autres Européens et États africains sur la côte, et ils étaient donc bien obligés de les armer. En 1687, par exemple, James Nightingale, commandant du fort d'Annamaboe, déploie les *bendefoes* contre les Français. En remerciement pour sa « bravoure » dans le conflit contre les Français, la CMTA offre à Corrantee une large épée et exprime l'espoir « qu'il sera toujours prêt à la dégainer au service de la nation britannique¹⁸ ».

Un aspect important du rôle joué par Corrantee consistait à maintenir ouvertes les routes commerciales vitales entre Annamaboe et l'arrière-pays. Cela impliquait littéralement de les débroussailler de la végétation tropicale luxuriante qui risquait de les obstruer, et de négocier avec les nations dont elles traversaient le territoire. L'expansion spectaculaire des Fante au début du XVIII^e siècle est largement tributaire des Anglais, qui comptent sur les Fante pour déplacer le commerce de l'arrière-pays vers les forts de la côte¹⁹. Les Fante reconnaissent en 1753 que les Anglais « nous ont fourni des armes, des munitions et de l'argent non seulement pour prendre possession des territoires que nous occupons désormais, mais aussi pour conquérir tous ces petits États voisins qui nous sont à présent assujettis²⁰ ». Leur

expansion était motivée notamment par la volonté de priver les Ashanti d'un accès direct aux forts européens et de garder ainsi le contrôle du commerce²¹. La concurrence entre les Fante et d'autres entraînait parfois la coupure des routes commerciales et des perturbations dans le commerce côtier. Par exemple, quand dans les années 1750 les Wasa bloquent les routes qui traversent leur territoire afin d'empêcher leurs ennemis ashanti d'acquérir des armes sur la côte, les Anglais demandent de l'aide à Corrantee. Les agents à Londres enjoignent Thomas Melville, gouverneur du château de Cape Coast, « d'entretenir une bonne correspondance et harmonie avec les Fantins, en particulier avec John Corrantee, et dans vos efforts pour ouvrir les voies ashanti, nous vous recommandons d'éviter prudemment tout ce qui pourrait laisser soupçonner le dessein de porter préjudice au commerce de sa ville²² ».

William Bosman, commerçant sur la Côte-de-l'Or à la fin du XVII^e siècle, décrit un *cabocere* comme un « père civil » dont la fonction principale est de « veiller au bien-être de la ville ou du village, et d'apaiser tout tumulte²³ ». Assurément, ces fonctions occupent une grande partie du temps et de l'attention de Corrantee. Quand Thomas Thompson lui rend visite à Annamaboe, il le trouve « employé à faire la paix parmi ses propres gens, qui chaque jour viennent le voir avec leurs palabres », c'est-à-dire avec leurs litiges et controverses. D'après Thompson, Corrantee leur accorde audience avant neuf heures du matin, en présence des autres *caboceres* de la ville qui l'aident à trancher les affaires. Ces contentieux sont « parfois très longs et bruyants », ce qui explique peut-être pourquoi Corrantee les écoute allongé « dans sa baignoire », une flasque de rhum à portée de main, tout en fumant une longue pipe traditionnelle « dont le bol repose sur le sol²⁴ ».

Annamaboe est alors le principal fournisseur d'esclaves sur la Côte-de-l'Or. En fait, le règne de Corrantee marque l'apogée de la traite négrière et témoigne de son habileté à maintenir ouvertes les routes et à veiller au bon fonctionnement du commerce. Les marchands d'Annamaboe sont réputés rusés, une description chargée de connotations négatives de la part des Européens qui sont souvent leurs dupes. Cela s'applique aussi à Corrantee lui-même. Les agents et négociants britanniques décrivent les habitants d'Annamaboe comme « insolents », « insupportables », « indisciplinés » et « pingres²⁵ ». Les qualificatifs attribués à Corrantee ne sont guère plus flatteurs. Un agent britannique le décrit comme « une créature à laquelle il ne faut pas accorder la moindre confiance²⁶ ». Quand Thomas Thompson entreprend d'aller rendre visite à Corrantee à Annamaboe, Thomas Melville fait remarquer sèchement que « s'il parvient à insuffler un peu de sens moral au vieux John, il aura accompli un miracle²⁷ ». À propos d'un autre marchand africain, un agent contemporain dit avec dédain qu'il est « aussi

grand scélérat que ce vieux John Corrantee (à Annamaboe)²⁸ ».

Les Européens ont consigné des exemples de la prétendue trahison de Corrantee et ces épisodes, aussi partiels soient-ils, nous donnent un aperçu de l'habileté de ses manœuvres. Le premier exemple ne provient pas de sources anglaises, mais hollandaises, et rend compte des manigances du *cabocere* dans le commerce d'esclaves. Corrantee aurait enlevé deux habitants d'Annamaboe et les aurait vendus à un négrier en partance la nuit même pour la Côte-des-Esclaves. Deux amis de ces malheureux avaient cependant réussi à faire échouer ce plan en allant en pirogue jusqu'à Accra, où le navire négrier avait fait escale, et en proposant d'échanger quatre esclaves contre les deux hommes, un accord que le capitaine avait volontiers accepté. Pour preuve de la culpabilité de Corrantee, les victimes témoignaient avoir passé huit jours enfermés dans son cachot, ils identifiaient les hommes de Corrantee qui les avaient enlevés et ceux qui les avaient embarqués en pleine nuit à bord du navire négrier. Ils affirmaient que Corrantee lui-même était à bord à ce moment-là, qu'il s'était fait payer en marchandises et qu'ils l'avaient entendu demander au capitaine de cacher ces captifs. Les deux hommes appartenaient à la famille d'un autre *cabocere* d'Annamaboe et, à en croire les Hollandais, « chacun pensait que si le *cabocere* insulté ne tuait pas Corrantee, il lui prendrait au moins tout ce qu'il avait au monde ». Tout le monde s'attendait à ce que Corrantee soit ruiné, d'autant qu'il était aussi impliqué dans une série de faits similaires : « Des individus disparaissent chaque semaine [...] et nul ne sait ce qu'il advient d'eux. » Les commerçants britanniques confirmaient que les enlèvements étaient fréquents à Annamaboe. L'un d'eux rapporte avoir souvent acheté des esclaves embarqués de nuit sur son navire, « tous capturés aux environs d'Annamaboe ». Il rapporte également avoir à bord de son navire des garçons et des fillettes, « dont plusieurs lui ont dit avoir été kidnappés dans les environs d'Annamaboe ». Ce commerçant britannique note que l'argent n'est généralement versé qu'au moment où le navire lève l'ancre, au cas où la vente de ces esclaves serait contestée²⁹.

Résolu à ce que Corrantee soit châtié, le *cabocere* outragé envoie un messenger chargé de cadeaux à de tous les « grands hommes » fante, les priant de venir à Annamaboe pour assister au procès et prononcer une sentence. Ces dignitaires se présentent le jour dit et entendent d'abord le témoignage du *cabocere* mécontent et des hommes enlevés. Le lendemain, Corrantee doit plaider sa cause et se disculper, ou se soumettre au châtiment. Il se présente devant ses juges et prétend que les chefs d'inculpation sont entièrement infondés et, pour preuve de son innocence, il propose de « trancher la gorge de son plus cher fils ». Corrantee empoigne le garçon, âgé d'une douzaine d'années, dégainé son poignard et s'apprête à l'égorger. Horrifiés, les « grands hommes » et d'autres

spectateurs s'interposent et, « depuis lors, on n'entendit plus jamais parler de cette affaire ». L'agent hollandais qui a rapporté cette anecdote, Ludewig Ferdinand Rømer, compare Corrantee à Nanni l'araignée (aussi appelée Anase ou Anansi), le personnage des contes africains qui symbolise la ruse, et d'autres récits des aventures de Corrantee confirment cette association³⁰.

D'après une source, Corrantee conviait les capitaines de navires négriers européens à de somptueux banquets, les invitait à rester la nuit et leur fournissait des partenaires qu'il savait contaminées par une maladie vénérienne. On prétend qu'il aurait été « très content » d'apprendre que tous les Européens avaient été contaminés³¹. Il est difficile de dire si les Européens se voyaient souvent offrir les services de femmes africaines. Assurément, certains hommes considéraient cela comme un dû. Les agents de la CMTA à Fort James sur la Côte-de-l'Or avaient eu maille à partir avec un Anglais qui « parce qu'il ne pouvait être accommodé avec des filles noires [...] nous a traités en des termes très irrespectueux³² ». Le capitaine d'un navire de Liverpool commerçant en Sierra Leone avait obtenu une fille de la part du roi Tom, souverain de ce pays, « pour l'utiliser comme sa maîtresse pour le moment ». Il devait la restituer avant de lever l'ancre, « comme le voulait la coutume », mais il préféra « l'emporter avec lui ». Quand George Young débarque dans cette région peu de temps après sur un vaisseau de marine, « le roi [...] se plaignit auprès de moi très lourdement et me pria de m'adresser à son frère George (notre roi) pour qu'elle lui soit rendue ». Les archives ne disent pas si cette requête fut satisfaite³³.

Corrantee le rusé fait à nouveau des siennes en 1762 quand il envoie des messagers à Charles Bell, gouverneur du château de Cape Coast, pour se plaindre que Richard Brew, ancien employé de la CMTA et négociant pour son propre compte à Annamaboe, « m'a maltraité, et même battu, et voulait que je lui donne satisfaction ». Avant que les messagers de Corrantee n'aient le temps de finir leur « deuxième harangue », Coffee Aboe, truchement du fort d'Annamaboe, apporte une missive de la part de Brew qui dément les allégations de Corrantee et persuade Bell que les accusations portées contre lui sont « entièrement fausses ». Bell charge ses messagers de dire à Corrantee que Brew « n'avait été que trop son ami, et que je considérais comme très ingrat d'avoir proféré de fausses accusations contre lui, et que je lui conseillais de régler tous les différends, ce qu'il a fait en voyant que je ne l'encouragerais pas dans cette friponnerie. Cela montre de quel genre d'homme il s'agit, et je pense que vous l'aviez démasqué depuis longtemps³⁴ ». Quel qu'avait été le sujet de discorde entre Corrantee et Brew, le *cabocere* avait cherché à instrumentaliser Bell pour prendre l'avantage sur son rival et, même s'il échoua dans cette tentative, il savait habilement monter ses adversaires les uns contre les autres pour son propre

avantage.

L'implication de Coffee Aboe dans cet épisode explique peut-être le fait que Corrantee ait engagé une palabre contre lui en 1762. Charles Bell rapporte que « le vieux John Corrantee » et son fils sont impliqués dans « une palabre des plus infâmes » contre Coffee Aboe³⁵. Il est également probable que Corrantee et Coffee Aboe soient entrés en conflit par le passé, étant donné le statut important du truchement dans les forts européens. Le truchement faisait office d'interprète mais aussi d'intermédiaire dans toutes les négociations entre Européens et Africains, et ses compétences pouvaient faire toute la différence entre gagner et perdre. En 1693, un agent anglais de la RAC établissant un comptoir à Dixcove dit avoir besoin des services d'un truchement « qui puisse servir à amener des affaires », une requête qu'il renouvelle dans sa lettre suivante, notant qu'« une telle personne sera absolument indispensable dans toute palabre qui pourrait concerner les intérêts de la Compagnie³⁶ ». Les fonctions officielles du truchement consistaient à engager des négociations semi-diplomatiques au nom du gouverneur du fort ainsi qu'à servir de médiateur dans les questions commerciales ou les palabres, et ses fonctions lui donnaient aussi de nombreuses occasions de se livrer à des opérations commerciales pour son propre compte³⁷. Les archives ne permettent pas de déterminer le motif de la querelle entre Corrantee et Coffee Aboe, mais on peut aisément deviner qu'il portait sur des questions de commerce et de diplomatie. Le truchement occupait une position idéale pour être informé de tout ce qui se passait, et Bell rapporte que Corrantee et son fils « en veulent à cet homme, parce qu'il dit la vérité (chose qui leur est fort déplaisante) au chef, et aux hommes blancs en général³⁸ ».

Ces anecdotes négatives, consignées sous l'angle des Européens, nous en apprennent sans doute plus sur les talents commerciaux et diplomatiques de Corrantee que sur son véritable caractère, quel qu'il soit. Il est clair que l'araignée Corrantee tissait une large toile pour neutraliser ses nombreux rivaux et adversaires. Au fil du temps, cette toile devint de plus en plus grande et complexe, elle se déploya non seulement tout le long de la Côte-de-l'Or et dans l'arrière-pays, mais jusqu'à Paris et Londres. Les talents de Corrantee trouvèrent leur plus belle illustration dans sa stratégie de longue durée qui consista à jouer les Français contre les Anglais à Annamaboe.

Les Français s'étaient établis aux abords du fleuve Sénégal en Haute-Guinée, à partir des années 1630, mais le commerce n'y était pas rentable et la région sénégalienne ne parvenait pas à les approvisionner en esclaves. Ils cherchent donc à investir la Côte-de-l'Or, où Annamaboe présente une opportunité attrayante³⁹. Pourquoi Annamaboe ? D'une part, ce port exporte davantage d'esclaves que n'importe quelle autre ville sur la Côte-de-l'Or au milieu du XVIII^e siècle, et sa capacité à ravitailler les navires est un

avantage supplémentaire. Depuis le démantèlement du fort britannique, les marchands d'Annamaboe accueillent le tout-venant et, si les Anglais continuent de payer un tribut, Corrantee et les autres *caboceres* considèrent cela comme « une taxe coutumière due par tous les Européens [...] pour avoir le droit de faire du commerce », non comme le droit à un quelconque monopole commercial⁴⁰. Les Anglais, ne l'entendant pas de cette oreille, avertissent les Français que « tout le commerce sur cette partie de la côte est la prérogative incontestée de la Compagnie royale africaine⁴¹ ». Corrantee est tout aussi déterminé à garder Annamaboe ouverte au commerce. Il « insistait sur sa propre indépendance, et sur la liberté des Fantins, qui ne reconnaissaient ni les Anglais ni personne d'autre comme leurs souverains, et qui avaient toujours commercé, et continueraient de le faire, avec toutes les nations qui se présentaient, et avec les Français en particulier⁴² ». Pourquoi avec les Français en particulier ? D'après des sources hollandaises, les Français payaient un meilleur prix pour les esclaves et les provisions, et versaient à Corrantee lui-même des coutumes plus élevées⁴³.

Les Français courtisent donc Corrantee, dénigrent les Anglais et « se vantent du grand pouvoir de leur roi, de la magnificence de sa cour, de l'étendue de son empire, de la multitude, de la richesse et de la politesse de ses sujets⁴⁴ ». Afin de prouver leur supériorité, ils pressent Corrantee d'envoyer un de ses fils en France pour qu'il juge par lui-même et rende compte au *cabocere*⁴⁵. Corrantee avait évidemment tout intérêt à envoyer l'un de ses fils en France pour obtenir des renseignements de première main à propos de cette nation européenne. Au début des années 1740, un capitaine français prend l'un de ses fils, Bassi, à bord de son navire en partance pour la France. Il entreprend de lui inculquer les usages français, lui manifeste un « grand respect » et l'appelle « Monsieur le Prince ». Une fois arrivé en France, le capitaine introduit Bassi à la cour, le présente aux ministres et énumère les avantages que les Français pourraient retirer de cette connexion. Bassi fréquente le lycée Louis-le-Grand, collège de l'élite parisienne tenu par les jésuites, où il apprend à parler et à lire le français. Les Français le traitent comme un roi et Bassi « joue son rôle à la perfection ». On lui donne quatre laquais et un chambellan. Quand il est baptisé « Louis Bassi, prince de Corrantryn » par l'archevêque de Paris, le roi Louis XV est son parrain⁴⁶. Un journal de Bristol, profondément impliqué dans la traite négrière, rapporte que « le fils du roi d'Annamaboe est venu admirer le château de Versailles et ses jardins. La réception d'un jeune Nègre montre que la couronne française a des vues sur cet endroit [Annamaboe], qui appartenait à la Compagnie royale africaine d'Angleterre, dont le fort est en ruines. Ordre a sûrement été donné de le reconstruire et de le mettre en position de défense⁴⁷ ».

Bassi « est renvoyé dans son pays à bord d'un navire de la Compagnie, d'une manière très généreuse, et avec des parures de dentelle fine pour éblouir les nègres et pour gagner entièrement son père aux intérêts français⁴⁸ ». Corrantee fête le retour de son fils et fait une offrande au puissant oracle de Nananom Mpow, même s'il se contente d'une chèvre et non d'une partie des abondantes marchandises qu'il a obtenues des Français. Le gouvernement français envoie aussi Monsieur de La Cour à Annamaboe avec Bassi. Ancien gouverneur du fort français de Whydah – Ouidah, dans l'actuel Bénin – La Cour transporte avec lui un chargement estimé à 100 000 livres, destiné à financer la construction d'un fort. En attendant que le chantier puisse commencer, La Cour place les marchandises sous la garde de son nouvel allié, Corrantee. Mais les Anglais n'ont aucune intention de laisser les Français construire un fort. Quand l'Angleterre et la France entrent en guerre pendant la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), des navires de guerre britanniques bombardent Annamaboe pour obliger Corrantee à abandonner les Français. Sans renfort naval français, La Cour doit se résoudre à quitter Annamaboe pour se réfugier à Whydah, tandis que Corrantee s'approprie les marchandises françaises entreposées chez lui⁴⁹.

Le séjour de son fils en France s'est avéré très instructif pour Corrantee, et il a aussi suscité de l'inquiétude dans les rangs britanniques. Les Anglais invitent Corrantee à envoyer un autre de ses fils en Angleterre, proposition qu'il accepte afin de pouvoir mieux comparer la puissance des deux nations et continuer son jeu diplomatique. Bassi était le fils de l'une de ses esclaves et, à ce titre, il n'était pas de rang égal à un fils né d'une femme libre. D'après les Anglais, le fils que Corrantee choisit d'envoyer en Angleterre, William Ansah Sessarakoo, « était son préféré » :

Sa mère était non seulement une femme libre et sa principale épouse, mais aussi la fille de l'un des plus grands dignitaires du pays. Ce jeune homme s'était toujours distingué par sa courtoisie et par la grâce de sa démarche. [...] Il avait vécu pendant quelque temps [...] dans le fort avec l'un des principaux officiers de la Compagnie africaine, où il avait appris à parler anglais, et avait acquis une grande confiance et une affection sincère pour notre nation⁵⁰.

En 1747, William Ansah et son père acceptent volontiers l'invitation du capitaine du négrier anglais *Lady Carolina*, David Bruce Crichton, d'emmener le jeune homme en Angleterre après qu'il aura livré son chargement d'esclaves à la Barbade. Il semblerait que Crichton soit décédé au moment où son navire arrivait à la Barbade. Quand le navire accoste cette île, William Ansah monte à bord d'une chaloupe dont il croit qu'elle doit le transférer vers un navire à destination de l'Angleterre mais, en

réalité, il est vendu comme esclave. Corrantee, qui ignore ce qui lui est arrivé, reproche néanmoins aux Anglais de l'avoir perdu et se met à favoriser la cause des Français⁵¹. Les enlèvements de membres de l'élite africaine par les Européens remontaient à l'arrivée des Portugais sur la côte occidentale de l'Afrique et compromettaient gravement les relations commerciales, dans la mesure où les Africains gelaient souvent les échanges ou se vengeaient en capturant, voire en massacrant, des Européens. Ceux qui avaient intérêt à ce que les affaires se fassent sans encombre étaient soucieux de prévenir les enlèvements et la menace qu'ils faisaient peser sur le commerce. Les lois adoptées par le Parlement britannique en 1750 pour réguler la traite négrière incluaient une disposition qui stipulait qu'« aucun commandant ou maître d'aucun navire faisant commerce en Afrique ne devra, par fraude, par force, par violence ou par quelque moyen indirect que ce soit, faire monter à son bord ou déporter des côtes de l'Afrique aucun nègre ou indigène dudit pays ni commettre ou souffrir que soit commise la moindre violence envers les indigènes au préjudice du commerce⁵² ».

Corrantee finit par apprendre que son fils a été enlevé et il demande aux officiers britanniques sur la côte de le récupérer. John Roberts rapporte que lorsqu'il « a quitté la côte de l'Afrique au mois d'octobre 1747, John Corrantee a suivi le navire de guerre *Rippon* sur une distance de quatre lieues pour me supplier de racheter son fils qui avait été vendu comme esclave à la Barbade après la mort de Mr Crichton et m'a assuré qu'il me rembourserait pour mes frais, car il dit avoir grand désir de le revoir et [...] je pense que ledit rachat, très urgent et nécessaire, et très utile, est cohérent avec la réputation de la nation britannique sur la Côte-de-l'Or⁵³ ». Corrantee dit clairement aux Britanniques qu'il ne pouvait pas s'engager auprès d'eux après la perte de son fils préféré. Les agents de la CMTA sur la côte promettent de retrouver William Ansah et de le lui ramener. L'un d'eux quitte le château de Cape Coast pour la Barbade, emmenant avec lui un jeune homme d'Annamaboe pour servir de compagnon à William Ansah, qu'il ne tarde pas à retrouver à la Barbade. La CMTA rembourse l'homme qui l'a acheté et convoie William Ansah et son compagnon vers l'Angleterre⁵⁴.

À Londres, William Ansah est l'objet de toutes les attentions. Les mésaventures tragiques du prince d'Annamaboe, comme on l'appelle alors, lui valent sympathie et notoriété. Le temps fort de son séjour à Londres, on l'a vu, est la représentation d'*Oroonoko, ou l'Esclave royal*, à laquelle il assiste avec son compagnon. La pièce, adaptée au théâtre par Thomas Southerne, se fonde sur le roman mélodramatique d'Aphra Behn publié en 1688, qui raconte l'histoire d'un prince africain capturé et vendu sur un marché aux esclaves au Surinam. Traduit dans plusieurs langues, le livre

devient l'un des romans les plus populaires de l'époque, et une source importante de la genèse de l'image du noble esclave africain. L'art et la réalité se rencontrent lors de la représentation de cette pièce à Covent Garden en 1749 quand William Ansah, perruqué, poudré et vêtu de ses plus beaux atours, fait son entrée dans le théâtre sous les applaudissements de la foule. Les spectateurs ont les yeux rivés sur le prince, plutôt que sur les comédiens sur scène, et quand il éclate en sanglots pendant le spectacle et quitte le théâtre en courant, tous pleurent avec lui. Cet épisode est même rapporté dans la presse⁵⁵.

Le prince fait sensation à Londres. Une gazette rapporte que « le jeune prince noir d'Annamaboe, et plusieurs autres personnes de distinction, étaient présents dans la galerie de la Chambre des Lords » pour assister à un discours du roi George II⁵⁶. Horace Walpole constate qu'« il y a ici deux princes noirs d'Annamaboe, dont toutes les assemblées raffolent, mais dont je ne sais pas grand-chose, sinon que leur histoire est très similaire à celle d'Oroonoko : toutes les femmes la connaissent, et bien plus encore⁵⁷ ». Il décrit en outre une somptueuse réception donnée par le duc de Richmond, agrémentée d'un concert et de feux d'artifice : « On ne saurait imaginer spectacle plus charmant, écrit-il, le jardin empli de tous les gens à la mode, le duc [de Cumberland], le duc de Modène et les deux princes noirs. Le roi et la princesse Amélie étaient dans leur barge sous la terrasse⁵⁸. » On fait réaliser le portrait de William Ansah, en habit de cour, et une gravure d'après ce portrait est reproduite dans le *Gentleman's Magazine*⁵⁹. Entre ses obligations sociales, William Ansah reçoit également une instruction religieuse. L'évêque Thomas Sherlock charge Mr Terret (Territ), lecteur du Temple (l'un des deux ecclésiastiques qui officient à Temple Church à Londres) « d'instruire le jeune prince d'Annamaboe [...] dans les principes de la religion chrétienne⁶⁰ ». Ces leçons lui sont tellement profitables qu'il est baptisé à Londres le 30 novembre 1749⁶¹.

Les aventures romanesques du prince sont célébrées dans des pièces de théâtre, des poèmes et une biographie populaire. Dans les années 1770-1780, nombre des plus illustres écrivains romantiques anglais, dont William Blake, Robert Burns, Samuel Taylor Coleridge et William Wordsworth se sont inspirés de ses mésaventures. Les Anglais ne manifestaient guère de compassion envers les millions d'esclaves africains déportés en Amérique ni pour les Africains misérables à Londres, mais un prince enlevé et réduit en esclavage était une autre affaire⁶². S'il ne faut pas surestimer l'importance de la figure littéraire du noble sauvage ou du prince asservi dans l'évolution du sentiment populaire, de telles conventions littéraires ont tout de même, d'après David Brixton Davis, « modifié l'ethnocentrisme arrogant de l'Europe et permis d'exprimer une ambivalence, au moins ponctuelle, à l'égard des coûts humains de la

civilisation moderne⁶³ ».

Pendant que William Ansah va de festivités en festivités à Londres, Corrantee s'adonne au commerce avec les Français, bien que les agents de la CMTA l'assurent que son fils est traité comme un prince et lui offrent des récompenses financières. John Roberts, gouverneur du château de Cape Coast, se plaint que « les largesses accordées à son garçon en Angleterre ne l'intéressent guère et ne nous servent de rien ». Roberts soupçonne même le *cabocere* de leur avoir menti à propos des origines de William Ansah. Il a en effet appris que William Ansah n'est pas le fils de Corrantee, mais celui d'une des esclaves de Corrantee et qu'il était un enfant en bas âge quand il est arrivé dans sa maison⁶⁴. Les Anglais d'Annamaboe reprochent à Corrantee de continuer à permettre aux Français d'y commercer, alors que William Ansah est accueilli comme un roi à Londres. Ils attendent de lui qu'il « applique des mesures adéquates [...] pour empêcher les Français de commercer [...] et s'il ne le fait pas, nous informerons le Roi notre maître, et Lord Halifax, qu'il n'agit pas au service des Anglais comme il le devrait et comme l'exige le traitement honorable dont bénéficie son fils en Angleterre ». L'officier anglais à Annamaboe rapporte que Corrantee refuse « de les aider à expulser [les Français] mais fait commerce avec eux et encourage les indigènes à faire de même. [...] Je peux tirer un trait sur toute assistance que j'attendais de sa part⁶⁵ ».

Après avoir fait sensation à Londres, William Ansah et son compagnon lèvent l'ancre pour Annamaboe en 1750. Le célèbre marchand d'esclaves John Newton rencontre William Ansah pendant son voyage de retour. Il écrit : « William Ansah Setarookoo [sic], l'un des princes africains, comme on les a appelés en Angleterre, qui voyage vers Annamaboe à bord du *Surprise*, s'est embarqué avec moi et a passé la soirée avec moi à ma grande satisfaction, étant possédé de beaucoup de bon sens et d'une courtoisie qu'il m'a rarement été donné de rencontrer chez quelqu'un de notre complexion⁶⁶. » William Ansah revient dans sa patrie avec les honneurs dus à un prince. Un membre de l'équipage du *Surprise* a décrit le retour du prince à Annamaboe et ses retrouvailles avec son père :

Sa Majesté le Roi nous a reçus avec la plus grande bienveillance et dignité. Nous lui avons remis son fils [...] magnifiquement équipé d'un costume écarlate orné de dentelles à la Bourgogne, un chapeau en point d'Espagne, un beau panache blanc, des boutons ornés de diamants solitaires, etc. Le Roi ne portait d'autre insigne de dignité royale qu'un morceau de drap jeté sur les épaules. Il transporta son fils à terre tout habillé, sous une salve royale de notre vaisseau de guerre, et dès qu'il eut mis pied à terre, il déshabilla le pauvre prince, ne lui donnant d'autre marque de distinction [...] que celle qu'il portait lui-même. De grandes festivités ont ensuite eu lieu à Anamaboo [...] et l'on ne

s'étonnera pas d'apprendre que le prince, désarmé et humilié, ne réapparut plus à bord du navire dans cette tenue⁶⁷.

Ce matelot considérait la mise à nu de William Ansah comme une humiliation, mais il faut plutôt y voir un symbole de réintégration dans la société d'Annamaboe. En marge des festivités qui célèbrent son retour, William Ansah rapporte que son père lui a offert des esclaves. Corrantee a sans doute aussi fait un sacrifice à l'oracle, comme il l'avait fait pour Bassi. Le costume modeste de Corrantee était le costume traditionnel des *caboceros*. À la fin du XVII^e siècle, William Bosman constate que « les *Caboceros* ou dignitaires sont modestement vêtus, préférant passer pour des hommes pauvres plutôt que riches ». Ils ne portent « que trois ou quatre aunes d'étoffe qu'ils appellent *paan* ou pagne, une calotte de peau de lapin, et vont un bâton à la main [...] et une chaîne de corail autour de la tête : c'est là leur tenue de tous les jours⁶⁸ ». Corrantee adresse ses remerciements directement à Londres : « Devant le conseil de l'Amirauté, il a été fait lecture d'une lettre envoyée par le capitaine Jasper de la part du prince d'Annamaboe, dans laquelle il exprimait sa gratitude pour les civilités manifestées à son fils pendant son séjour à la cour, et proposait l'assistance de 20 000 hommes pour bâtir un fort sur la côte de l'Afrique, en cas de menace des Français⁶⁹. »

Quand Thomas Melville arrive au château de Cape Coast comme gouverneur en 1751, il est étonné de découvrir l'ancien prince mondain d'Annamaboe devenu commis aux écritures. Melville, favorablement impressionné lui aussi par William Ansah, le décrit comme « un jeune homme très honnête, modeste et raisonnable [...] qui mérite à mes yeux d'être encouragé ». Il constate que le jeune homme est respecté par ses compatriotes et adulé par son père. Melville espère exploiter cela à son avantage en reconstruisant le fort d'Annamaboe et en « envoyant William et un homme blanc y habiter et hisser les couleurs britanniques⁷⁰ ».

Les Anglais ne vont cependant pas tarder à comprendre que Corrantee est un habile politique, et qu'il s'est servi de ses fils anglais et français, comme il les appelle, pour tirer profit de la rivalité qui oppose alors l'Angleterre et la France sur la côte. Les Anglais envisagent de construire un fort à Annamaboe dès 1750 : un argument en faveur du projet était de fournir « un moyen plus assuré d'obtenir le soutien de la famille de Corrantee⁷¹ ». Quand les Français viennent courtiser Corrantee en 1752, il est une fois encore tout disposé à écouter leurs promesses. Il a beau avoir de la sympathie pour les Anglais, il est conscient de l'avantage qu'il y a à garder les deux nations sur la côte. Cela garantit non seulement l'arrivée d'un plus grand nombre de navires négriers, et donc des prix plus élevés, mais cela lui permet de rester en position de force dans la mesure où il

exploite l'un et l'autre parti à son avantage. Il utilise aussi ses fils dans ces manœuvres diplomatiques complexes. Corrantee a apparemment promis aux Français qu'il les autoriserait à ouvrir un comptoir à Annamaboe, un geste dont il savait qu'il provoquerait une forte réaction de la part des Anglais. Dans un premier temps, il fait rédiger par William Ansah une lettre adressée à Melville pour lui faire savoir que les Français souhaitent construire un fort « si son père et le peuple les y autorisent⁷² ». Deux jours plus tard, le jeune homme fait porter une autre lettre à Melville, disant que « les Anglais n'ont rien à craindre tant qu'il est à Annamaboe⁷³ ».

La présence des intérêts français à Annamaboe incite les Anglais à achever la construction du fort et à s'y réinstaller⁷⁴. La concurrence entre les Anglais et les Français à Annamaboe coïncide avec le démantèlement de l'ancienne *Royal African Company* et la réorganisation du commerce africain. L'ancien système de monopole qui justifiait l'existence d'entreprises comme la RAC, la Compagnie britannique des Indes orientales et la Compagnie des mers du sud, se heurte à une opposition de plus en plus forte dans les années 1740. Ces compagnies ne pouvaient plus suivre le rythme de l'expansion du commerce, et des marchands indépendants contestaient leurs monopoles. En 1747, la RAC sollicite des fonds supplémentaires pour l'entretien de ses forts, mais le Parlement les lui refuse, déclenchant un débat sur l'avenir de la compagnie. En 1749, un groupe de marchands de Bristol et de Liverpool présentent au Parlement une proposition de loi qui demande la liberté des échanges vers l'Afrique, l'entretien de forts sûrs dans cette région, la séparation du commerce et de la défense, et une compagnie ouverte sans monopole⁷⁵.

Cette proposition de loi va amener les lords commissaires du Board of Trade à passer en revue l'ensemble du commerce africain, ainsi que l'offre et la demande d'esclaves pour les colonies de plantation en Amérique. Les discussions tournent notamment autour de propositions concurrentes mises en avant par les marchands de Londres d'une part et ceux de Liverpool et de Bristol d'autre part. Les marchands de Londres sont favorables à la création d'une société par actions chargée de mener le commerce africain, tandis que les marchands des ports provinciaux appellent à un commerce ouvert et non restreint. La Côte-de-l'Or est au centre de ces débats. Les lords commissaires apprennent ainsi qu'il se vend plus de marchandises britanniques sur la Côte-de-l'Or et à Whydah que sur tout le reste du littoral africain. Étant donné l'importance des échanges avec l'intérieur du continent et la nature du commerce sur la Côte-de-l'Or, il était nécessaire de disposer de grandes quantités de marchandises à échanger sur la côte, plutôt que de dépendre d'un approvisionnement irrégulier confié aux navires négriers. L'endroit le plus sûr pour entreposer ces marchandises était les forts. Par des « gentilshommes intéressés par les

colonies sucrières », ils apprennent en outre qu'Annamaboe déporte davantage d'esclaves que tous les autres ports de la Côte-de-l'Or combinés. Ces planteurs se plaignent que « les plantations sont désormais en manque de nègres de la Côte-de-l'Or » et que le nombre d'esclaves en provenance de cette région est en baisse depuis vingt ans. D'après les planteurs, de nombreux négriers prétendent vendre des esclaves de la Côte-de-l'Or mais n'en n'ont pas en réalité, alors que les planteurs seraient prêts à payer deux fois plus cher pour des esclaves en provenance de cette région.

Mr Sharpe, par exemple, négrier sur la Côte-de-l'Or depuis 1716, explique aux lords commissaires que les esclaves arrivent sur la côte à l'issue d'un voyage de 400 à 500 miles * depuis l'arrière-pays, « à intervalles irréguliers et incertains », et que, si les négociants africains ne pouvaient obtenir sur-le-champ les marchandises britanniques qu'ils souhaitent, alors ils s'approvisionnaient auprès d'autres nations européennes. Il rapporte en outre que les forts de la RAC « sont d'une grande utilité et ne lui font jamais obstacle, mais au contraire protègent ses marchandises ». À l'issue d'une semaine d'auditions, les lords commissaires concluent que le commerce vers la Côte-de-l'Or et Whydah est le plus lucratif du commerce africain. Ils conviennent par ailleurs que ce commerce requiert d'être soutenu par le gouvernement. Puisque les Français essaient de prendre le contrôle du commerce sur la Côte-de-l'Or, ils décident que les forts doivent être maintenus et utilisés pour protéger les intérêts commerciaux de tous les marchands britanniques, et que ce commerce doit être supervisé par une compagnie⁷⁶.

Conclusion de ces débats, l'African Trade Act de 1750 marque une victoire pour les négociants indépendants et pour les Fante, depuis longtemps partisans du libre-échange. Cette nouvelle loi ouvre le commerce à tous les sujets britanniques. Ceux qui commercent sur la côte africaine entre le cap Blanc et le cap de Bonne-Espérance vont former une corporation appelée Company of Merchants Trading to Africa (CMTA). Un comité de neuf membres, le Comité africain (CA), est chargé de la gérer. Les marchands versent une cotisation annuelle de 40 shillings pour adhérer à cette corporation. Les forts de la RAC s'intègrent à cette corporation et serviront à protéger et promouvoir ce commerce. La nouvelle Compagnie ne peut pas commercer pour son propre compte mais elle est censée promouvoir le commerce indépendant⁷⁷.

Les lords commissaires du Board of Trade commencent à recevoir des rapports faisant état d'une recrudescence de l'activité française sur la côte africaine. En septembre 1750, une lettre envoyée de Fort James en Gambie les informe que les Français cherchent à fonder un établissement à Albreda sur le fleuve Gambie, information corroborée par d'autres rapports. En janvier 1751, les lords commissaires rencontrent le Comité africain pour

discuter de la construction d'un fort à Annamaboe. Les directeurs du Comité plaident en faveur du fort, qu'ils considèrent nécessaire à la protection du commerce, et ils identifient Annamaboe comme « clé de toute le commerce de la Côte-de-l'Or ». Ils sont également motivés par le fait que John Corrantee « est maintenant très vieux » et « qu'ils appréhendent que son intention en proposant de bâtir un fort à Annamaboe est de garantir à sa famille ses richesses et possessions et que si son offre n'est pas acceptée, il y avait tout lieu de croire qu'il s'adresserait aux Français ». En outre, les lords commissaires sont appâtés par le fait que Corrantee leur propose de fournir 20 000 hommes pour construire le fort⁷⁸. Un mois plus tard, ils se disent mécontents de Melville, le gouverneur du château de Cape Coast, notamment parce qu'« il n'est pas en bons termes avec John Corrantee », et ils l'enjoignent « à l'avenir, en toutes occasions, à entretenir et à améliorer une bonne entente avec les *Fanteens* [Fante] et en particulier avec John Corrantee et son fils William, qui a rendu de grands services aux intérêts britanniques et a fait tout ce qui était en son pouvoir pour les promouvoir et les garantir⁷⁹ ».

En janvier 1752, des navires de guerre français arrivent à Annamaboe. Bassi « monte aussitôt à leur bord [...] et leur fait bon accueil ». Le commandant de la flotte informe Bassi qu'il est porteur d'un message du roi de France à son père. Corrantee accepte de recevoir les Français le lendemain. Un lieutenant et un messenger rencontrent le *cabocere* et lui disent qu'ils sont chargés de « présents considérables de la part du roi de France qui désire savoir si l'ensemble de la côte et du royaume des Phantees est la propriété des Anglais ? » Corrantee répond qu'« ils ne sont pas esclaves des Anglais, mais que [...] ses aïeux et la génération présente sont anglais », et que les Anglais s'acquittent d'une taxe foncière et d'autres paiements au profit de la ville. Corrantee ordonne que les hommes soient reçus par Bassi pendant trois jours dans le palais. Les Français demandent à Corrantee de convoquer tous les dignitaires de la ville, ce qu'il accepte de faire, et les Français répartissent entre eux soixante ancras de cognac, une ancre contenant 14 gallons. Ils offrent aussi à Corrantee de somptueux cadeaux, dont « quatre pièces de brocart, dont un rouge et deux verts bordés d'or et de dentelle, d'environ 50 pieds de longueur et 2 1/2 en largeur ; ainsi que deux pistolets sertis d'or et d'argent, deux chapeaux ornés de dentelle d'or et d'un panache, et deux capes écarlates brodées d'or ». Quand les *caboceres* se réunissent, au nombre de quarante ou cinquante, les Français leur distribuent encore quarante ancras de cognac et offrent à chacun « un chapeau de dentelle et une plume (la dentelle était tantôt d'or tantôt d'argent), une pièce de brocart épais (tantôt rouge, tantôt vert et tantôt rose) brodé d'or ou d'argent » ainsi que des cannes serties d'or. Bien que ces présents ne soient « pas aussi riches que ceux qui avaient été

présentés » à Corrantee, ils sont clairement destinés à éblouir les *caboceres*. Les Français prennent Corrantee de court en demandant à l'assemblée des *caboceres* le privilège de construire un fort à Annamaboe, ce à quoi les anciens consentent à condition que les Français paient une somme adéquate⁸⁰.

Corrantee demande aux *caboceres* de justifier leur revirement en faveur des Français. Ces derniers répondent que les Anglais n'ont pas bâti leur fort comme ils s'y étaient engagés et qu'ils ne leur donnent plus de cadeaux comme par le passé. Ils déplorent également que les Anglais n'encouragent pas leurs vaisseaux à accoster à Annamaboe, mais plutôt à Cape Coast. Puisque le commerce est « le pilier de notre royaume, le moyen par lequel nous exportons notre or, nos dents d'éléphant et le bois des pauvres [bambou], l'igname, le maïs, notre seul moyen de subsistance », ils sont prêts à changer d'allégeance ou du moins à permettre aux deux nations de venir construire des forts. Ils se plaignent également que le gouverneur britannique de Cape Coast les ait ignorés sur ces questions, qu'il ne leur ait donné que quatre gallons de cognac et leur ait dit d'« aller planter des cotonniers ». Outragés, les *caboceres* lui avaient fait cette réplique : « Nous n'avons encore jamais planté de coton mais nous n'avons jamais manqué de drap et de toutes les autres nécessités en échangeant avec lui des esclaves, de l'or et des dents d'éléphant ; et ils dirent encore au gouverneur que désormais ils ne mettraient plus les pieds à Cape Coast et n'accepteraient aucune faveur de sa part tant qu'ils seraient en vie, car ils étaient des hommes considérables et avaient de l'argent et des esclaves à échanger avec d'autres nations qui subviendraient à leurs besoins. » En fait, l'ambition du gouverneur Melville était d'encourager « les indigènes à planter de l'indigo, des caoutchoutiers et des cotonniers », un projet que le Board of Trade trouve « très recommandable » mais que les Fante n'avaient manifestement aucune intention d'exécuter⁸¹.

Corrantee fait valoir aux *caboceres* qu'il a été bien traité par les Anglais, qu'ils ont éduqué son fils William Ansah en Angleterre et lui ont témoigné « le plus grand respect », et refuse d'autoriser les Français à « hisser le drapeau ou à poser les fondations avant que William n'ait écrit en Angleterre ». C'est ici qu'entrent en jeu les relations politiques nouées au plus haut niveau par William Ansah en Angleterre, et dont Corrantee va tirer pleinement parti. Il demande à son fils d'écrire une longue lettre à Lord Halifax exposant les détails des pourparlers avec les Français et les nombreuses maladresses de Melville. Il rapporte que les Français ont l'intention de revenir dans seize mois pour poser les premières pierres de leur fort, et il demande aux Anglais d'envoyer des vaisseaux de guerre d'ici là. Il rapporte également qu'il a travaillé dur pour empêcher les Fante de se rallier aux Français, mais qu'il n'a reçu aucun soutien de la part de Melville.

Il a écrit à Melville pour lui demander des cadeaux pour contrer les magnifiques cadeaux offerts par les Français, mais il n'a obtenu qu'« une bouteille de cognac d'une contenance d'environ trois gallons, ce qui était trop peu pour gagner les faveurs du peuple [...] ; mon père et moi-même nous en sommes étonnés et mon père a ordonné qu'elle lui soit retournée [...] et que l'on dise au gouverneur qu'il était honteux de traiter ainsi la nation anglaise ».

Pour contrer les Français, William prétend avoir vendu deux des esclaves donnés par son père lors de son retour à un certain Shields, capitaine de l'*Angola*, en provenance de Terre-Neuve, afin d'acheter 228 gallons de cognac à offrir aux *caboceres* de la part des Anglais. Il affirme même que ses efforts pour le compte des Anglais l'ont rendu malade d'une « violente fièvre ». Quand les Français lui ont présenté de somptueux cadeaux, des vêtements brodés d'or et de chapeaux, il les a refusés : « Je ne serai jamais dupe de leurs tentatives de corruption, écrit-il, même si tous les Phantees me traitent d'imbécile pour ne pas avoir accepté les cadeaux. » Les Français ont offert à son frère « un habit écarlate brodé d'or ainsi qu'un habit et un gilet de soie brune bordée d'argent, un chapeau orné de dentelle d'or et d'un panache, avec une épée à garde d'argent, une ceinture d'or ainsi que plusieurs chemises, mouchoirs et paires de souliers, tous très coûteux », et le capitaine a promis de lui rapporter d'autres cadeaux précieux lors de son prochain voyage⁸².

Les témoignages des officiers français sur place dressent une image assez différente de leurs rencontres avec Corrantee. Ils disent avoir eu une « longue conférence » avec le chef des *caboceres*, « qui a porté principalement sur les prétentions des Anglais à la souveraineté sur Anamaboe [sic] ». Corrantee a dit aux Français que son père avait autorisé les Anglais à bâtir leur premier fort ici, mais que ce fort avait été rasé parce que les habitants de la ville le considéraient « comme un obstacle à leur commerce, et qu'il n'avait pas été reconstruit, bien que les Anglais aient continué à payer leur tribut ; que cependant le fort, s'il existait vraiment, ne pourrait octroyer aucun droit de souveraineté ni d'exclusivité commerciale, et les Français pouvaient construire un fort de la même manière, s'ils le souhaitent ». Corrantee conclut en réaffirmant sa volonté de « préserver la liberté qu'il avait d'admettre toutes les nations à commercer ici ; [...] c'était là le langage non seulement du Cabaicher, mais de tous les Fantins [...] que le tribut versé par eux (les Anglais) au chef des Fantins est une coutume payée par tous les Européens aux Nègres pour le droit de commercer⁸³ ».

À ce moment critique, une escadre britannique arrive sur les lieux, démonstration de force qui s'accompagne opportunément de « cadeaux de la part du roi lui-même à lui [Corrantee] et aux autres Cabbonciers [sic] de

Fantee ». William Ansah dit avoir été « transporté de joie » à la vue des navires et « très bien accueilli à bord ». Les capitaines des vaisseaux de guerre, Melville et d'autres représentants de la CMTA rencontrent les *caboceres* lors d'une palabre pour leur demander pourquoi ils s'apprêtent à céder les forts britanniques aux Français. Les Fante nient cette accusation mais répondent en accusant un capitaine britannique d'avoir volé leurs engagés, ce qui les a poussés dans les bras des Français. Il semblerait également que Corrantee ait placé l'un de ses fils en gage auprès des Français pour leur garantir le droit de construire un fort à Annamaboe. Corrantee le conteste, faisant valoir que le jeune homme n'est que le fils d'une esclave, bien que Melville croie qu'« en réalité il soit son fils ». L'affaire est délicate mais Melville ne tient pas rigueur à Corrantee d'avoir renvoyé les Anglais et les Français dos à dos. « Comment pourrait-il en être autrement ? », demande-t-il, dans un sursaut d'honnêteté. « La nature du commerce exclut ce que nous appelons affection. » Il fait remarquer avec justesse : « Les Nègres savent que nous les achèterions tous, si nous pouvions les revendre, et ils estiment qu'il est tout aussi juste de marchander notre intérêt que nous de marchander leurs personnes⁸⁴. »

Dans quelle mesure les affirmations de William Ansah sur la loyauté de son père envers les Français, et les efforts de Corrantee pour convaincre les *caboceres* sont une légende inventée par le *cabocceer* en chef pour inciter les Anglais à agir, il est impossible de le dire, mais les négociations entre Corrantee et les Français étaient encore en cours, comme William Ansah le savait bien. Quand plus tard, Melville mettra William Ansah au pied du mur et lui demandera comment il a pu faire preuve d'une telle duplicité, « alors qu'il savait et qu'il avoue aujourd'hui que tout homme à Fantee, excepté lui-même, était favorable à un établissement français », il répondra que « son père lui avait demandé d'envoyer cette lettre. À cette époque le frère français était en grâce car les deux fils de John, tels Castor et Pollux, ne resplendissent jamais en même temps⁸⁵ ».

William Owen, enseigne à bord d'un des vaisseaux de guerre britanniques, témoigne que Corrantee a bien failli s'allier avec les Français. À la mi-février 1753, l'escadre britannique arrive à Annamaboe et y trouve amarrés un vaisseau de guerre français, *Le Protée*, armé de soixante-quatre canons, une frégate, *La Syrene*, armée de vingt-six canons, et deux navires de soutien français. Owen rapporte que « à notre arrivée à Annamaboe, nous avons trouvé deux partis rivaux en place, et sous l'influence du cognac français, et d'une force supérieure, les intérêts anglais étaient les plus faibles et la situation en général favorable à la construction d'un fort français ». La démonstration de force britannique arrivait à point nommé. Owen écrit : « La situation se retourna bientôt, le prince William [Ansah], tout paré de dentelles et transporté de joie, monta à bord dès notre arrivée, plusieurs

messages furent échangés entre les commandants des deux nations mais nos ordres étant péremptoires, les Français consentirent à lever l'ancre après avoir fait provision d'eau et pris quelques provisions fraîches pour leurs malades, qui étaient très nombreux. » Deux jours plus tard, des navires de soutien britanniques arrivent « avec un ingénieur, des artificiers et du matériel pour construire un fort ». Quelques jours après, « trois vaisseaux français entrèrent dans la rade et tous saluèrent leur commodore, et le lendemain matin à l'aube, les vaisseaux de guerre et tous les marchands de cette nation levèrent l'ancre et firent voile vers le sud-est ». Leur départ marqua la fin des tentatives françaises de construire un fort à Annamaboe⁸⁶.

Melville commence également comprendre que William Ansah joue son propre jeu. Melville lui donne du cognac qu'il est censé distribuer aux *caboceres* d'Annamaboe, mais ces derniers affirment qu'« il ne leur en a jamais donné une goutte ». Le cognac étant une marchandise très prisée sur la côte, William Ansah avait probablement préféré l'utiliser à son propre profit. Il se plaint également que les Fante ne sont pas autorisés à commercer avec qui ils souhaitent et, d'après Melville, « il nous vilipende tout autant que n'importe quel homme à Annamaboe ». Il dit à qui veut l'entendre que lui et son père « se sont vu promettre de grands pouvoirs de contrôle par des Lettres reçues d'Angleterre. J'espère que cela est infondé ». Si Melville lui-même pensait cela plausible, d'autres sur la côte devaient aussi trouver la chose crédible, étant donné les liens étroits que le père et le fils entretenaient de longue date avec l'Angleterre. Corrantee savait en fait mieux que Melville à qui allait la confiance des lords commissaires⁸⁷.

Corrantee fait alors savoir à Melville qu'il ne sera pas tranquille tant que les Anglais n'auront pas pris son « Fils Français » à leur service. Lors de son séjour suivant à Annamaboe, Melville rencontre donc le jeune homme et lui propose un emploi auprès des Anglais. Melville le prévient que « s'il prenait notre salaire et retournait aux Français, je ferais en sorte qu'il s'en repente ». Confronté à cette menace, Bassi demande à réfléchir à la proposition. Il revient par la suite au château de Cape Coast en compagnie de William Ansah et décline, expliquant en toute franchise que « si les Français ne revenaient pas, il serait très heureux de notre salaire, mais s'ils revenaient, il se mettrait à leur service ». Melville écrit : « Je ne peux le blâmer [...]. Son influence va disparaître, ce qui arrivera nécessairement [...] car il n'est que l'esclave de John. Il n'a pas eu un drap pour couvrir sa nudité depuis qu'il a connu tant de succès en France ; quand je l'appelle esclave de John, je ne nie pas qu'il soit son fils, mais il l'est par une esclave de John, ce qui fait de lui un esclave de l'héritier de John. » D'après Ludewig Ferdinand Rømer, Bassi contraria tellement son père en continuant à prendre le parti des Français et en refusant de s'allier aux Anglais que Corrantee le bannit

d'Annamaboe. Rømer le recrute alors au fort danois à Christiansborg. Il écrit qu'il a employé Bassi « afin de préserver l'amitié de Corrantryn avec les Danois, non seulement au profit des navires de commerce mais aussi pour la sécurité des esclaves de notre Compagnie qui, à cette époque, devaient aller nous ravitailler auprès des Fante » – ce qui signifiait traverser le territoire de Corrantee⁸⁸.

Les lords commissaires ne soupçonnaient pas jusqu'où Melville était allé pour inciter Corrantee et les Fante à se détacher des Français. Pendant que les négociations sont en cours à Annamaboe, Melville décide d'influencer les pourparlers en obtenant le soutien des prêtres fante qui s'expriment au nom d'un puissant oracle. Melville leur envoie secrètement un messenger pour leur offrir vingt onces d'or « afin qu'ils fassent en sorte que leur dieu se prononce en notre faveur ». Mais, une fois encore, Corrantee le rusé l'a devancé. Imaginez la « grande mortification » de Melville quand son messenger revient l'informer que « John Corrantee en a offert soixante pour qu'ils prennent le parti des Français⁸⁹ ».

En mai 1752, le Comité africain rencontre à nouveau les lords commissaires du Board of Trade et leur donne lecture de plusieurs lettres en provenance d'Annamaboe, dont l'une est la brillante épître de William Ansah au comte d'Halifax. Ces lettres les convainquent qu'« à moins d'entamer la construction d'un fort dès que possible, non seulement cet endroit serait perdu, mais avec lui l'ensemble des intérêts britanniques sur cette côte⁹⁰ ». Une fois encore, ils fustigent Melville pour sa piètre gestion de la situation et pour tout ce qu'il a fait pour s'aliéner les Fante à Annamaboe, comme Corrantee l'espérait. Les directeurs demandent une copie de la lettre de William Ansah, qui leur est fournie. Quand les directeurs et les lords commissaires se réunissent plus tard dans le courant du mois, ils examinent les lettres de Melville justifiant sa conduite, mais s'agissant d'Annamaboe, ils estiment qu'elle est « en contradiction avec les principes que doivent observer les agents de la Compagnie ». Ils concluent qu'il n'est « pas apte à s'acquitter d'une tâche aussi importante que la construction d'un fort à Annamaboe⁹¹ ». Ils sont à deux doigts de renvoyer Melville, mais cèdent aux supplications du Comité africain, qui demande à le garder et propose d'envoyer un agent superviser la construction du fort. Ils préviennent cependant que « si les Français prennent possession [d'Annamaboe], le Comité [africain] sera jugé responsable⁹² ».

En 1753, les Britanniques s'apprentent à reconstruire le fort d'Annamaboe pour un coût de plus de 6 000 livres, mais sont aussitôt confrontés à des problèmes. Quand les arpenteurs établissent des plans pour un fort beaucoup plus grand, les habitants de la ville s'en plaignent, notamment parce qu'ils craignent qu'il ne soit trop imposant, et que le chantier impliquerait la profanation de sépultures qu'ils considèrent comme sacrées.

Les Britanniques se fient à la « médiation » de Corrantee pour obtenir le terrain mais les indigènes misent sur l'arrivée imminente des Français. Ces derniers ayant promis de payer 40 000 livres pour un terrain sur lequel construire un fort, ils sont « très insolents » envers la poignée d'Anglais qui travaillent sur le chantier⁹³. À la faveur de la nuit, ils vont jusqu'à combler les fondations que les ouvriers viennent de creuser, de sorte que l'arpenteur se plaint qu'il a dû les faire creuser pour la troisième fois. Melville s'en plaint à Corrantee, mais le *cabocere* répond qu'« il est notre ami mais qu'il est malade et qu'ils ne lui obéissent pas ». Quand il s'adresse à William Ansah, celui-ci lui répond « qu'il n'est qu'un enfant et n'a pas de pouvoir⁹⁴ ». Il est impossible de dire avec certitude si ces manigances étaient l'œuvre de Corrantee mais, au vu de la prétendue faiblesse invoquée par lui et par son fils, cela semble probable. En fin de compte, la famille du *cabocere* a une fois de plus eu raison de Melville.

Corrantee continue ses habiles manœuvres diplomatiques tandis que les Anglais s'efforcent de convaincre les Fante d'adopter une loi qui interdise aux Français de commercer parmi eux. Melville pousse les *caboceres* fante à signer cette loi, mais Corrantee reste fermement attaché à la tradition fante qui consiste à commercer avec tous les étrangers qui se présentent. Melville écrit que Corrantee prétend être anglais en vertu du temps qu'il a passé dans le fort anglais dans sa jeunesse, « mais que ceux qui avaient donné des fils aux Français ne pouvaient pas aller à Cape Coast pour signer un accord qui les exclut ». William Ansah envoie également un message pour faire valoir que « son père était un Anglais (comme il se présentait toujours) ». Melville sait cependant que Corrantee refuse de signer cette loi car il voit clairement les avantages qu'il y a à avoir les deux nations sur la côte. D'autres Fante disent à Melville que Corrantee « était le premier Fante à avoir jamais envoyé un fils en France, que leur père a toujours servi les Anglais [...], qu'il [Corrantee] venait d'envoyer un autre fils en France, et s'était solennellement engagé à être loyal envers les Français ».

Les principaux *caboceres* disent à Melville que Corrantee et un autre *cabocere* du nom de Coffee Yango ont donné leurs fils en gage aux Français et qu'il faudra qu'ils soient restitués avant qu'un accord ferme puisse être signé⁹⁵. Au milieu de ces discussions, Cudjo, le *cabocere* au château de Cape Coast, entreprend de jeter un sort contre Corrantee. Melville rapporte : « Les prêtres de Bura Bura Wergan (c'est-à-dire le "Père de Fante") ont été convoqués pour faire un fétiche de la manière suivante : écrire sur un morceau de papier en langue anglaise ces mots, "les pratiques et desseins des Français et de Jn Corrantee sont mauvais". Puis le messenger a reçu ordre de porter ce papier sur le rivage, de le déchirer et de le jeter à la mer. J'ai cru à une plaisanterie, mais Cudjo (qui croit fermement à ces choses-là, bien qu'il ne veuille pas le laisser paraître) m'a assuré que l'affaire

était sérieuse et par conséquent il veille à ce qu'elle soit exécutée conformément à leurs indications⁹⁶. »

Melville ne pensait pas que l'on puisse faire confiance à Corrantee et à ses fils. Il se plaint que « les politesses et les égards manifestés envers son fils en Angleterre ne l'intéressent pas et nous sont inutiles⁹⁷ ». Melville oublie opportunément que ces égards ont été précédés par l'asservissement de William à la Barbade. Il se plaint que « se servir de Wm pour répandre des faussetés à mon encontre était extrêmement cruel de sa part et très effronté ». Il regrette désormais d'avoir confié à Willam Ansa des marchandises pour le lancer comme négociant indépendant, ce qu'il considérait comme une continuation du « même stratagème initié en Angleterre pour rallier John Corrantee à nos intérêts par des gestes de générosité⁹⁸ ».

Malgré les nombreux attermoissements, la construction du fort est entamée sous la supervision de John Apperley, ingénieur en chef. Melville rapporte que « les gens d'Annamaboe changent tous les jours : aujourd'hui ils nous accordent suffisamment de terrain pour notre fort, demain ils nous le refuseront, et exigeront davantage de pots-de-vin pour honorer l'accord conclu la veille. À John [Corrantee] ils n'obéissent plus. Nous persistons tantôt à leur verser des pots-de-vin, tantôt à les menacer de les quitter, de déclarer la guerre et d'écarter les navires de toutes nations, méthode dont Mr Apperley constate qu'elle est la plus efficace pour les ramener à la raison. S'ils pensaient que nous en avions le pouvoir, ils n'oseraient pas nous traiter comme ils le font, mais certaines bonnes gens les ont maintenant informés que seul le roi peut déclarer la guerre. Apperley leur a dit que les vaisseaux militaires peuvent le faire aussi bien que le roi, alors ils craignent de trop nous offenser⁹⁹ ». Les Fante voient l'immense chantier de construction comme une occasion d'extorquer des fonds aux Britanniques ; ils leur disent même : « Ce sera notre tour de festoyer quand nous construirons notre fort¹⁰⁰. »

Corrantee est évidemment au premier rang quand il s'agit de tirer profit de la construction du fort. Les ouvriers venus d'Angleterre sont logés dans son palais, un imposant bâtiment de deux étages à l'allure de citadelle, construit par les Hollandais dans la première moitié du XVII^e siècle, et ils paient cher ce privilège. En plus d'un loyer, les locataires paient pour leur nourriture. Ils auraient pu s'en procurer à moindre coût auprès des agriculteurs locaux, mais Corrantee les oblige à passer par son intermédiaire. Ils s'en plaignent : « Nous peinons à obtenir des vivres pour nous sustenter sans payer un prix exorbitant, car les domestiques de John qui s'occupent des cuisines empêchent les gens de la brousse de nous apporter de la volaille, etc., ils les achètent à leur propre prix et nous obligent à les payer le double, ou à mourir de faim¹⁰¹. » Corrantee n'est pas

seul à tirer profit de la construction du fort : les piroguiers qui transportent des marchandises et des matériaux depuis les navires jusqu'à la rive revoient leur rémunération à la hausse¹⁰².

Avant que le fort ne soit achevé, la guerre de Sept Ans rouvre les hostilités entre l'Angleterre et la France. En 1757, des navires de guerre français apparaissent au large de la Côte-de-l'Or, arraisonnent plusieurs navires de commerce britanniques et s'apprêtent à attaquer le château de Cape Coast. À Londres, des marchands qui connaissent bien la Côte-de-l'Or font remarquer que les forts ne peuvent pas résister à l'assaut de l'escadre française et prédisent que huit vaisseaux français « suffiraient à chasser tous les Anglais d'Afrique¹⁰³ ». Les Africains qui vivent près des forts savent mieux que quiconque combien ils sont vulnérables, et tous s'attendent à une rapide victoire des Français. Quand l'escadre française apparaît au large d'Annamaboe, Corrantee ne doute pas que les Français seront victorieux et il « envoie quelques-uns de ses gens, chargés d'un cadeau [...] pour leur Commodore ». Mais Richard Brew, commandant du fort, empêche le groupe de quitter le rivage. Corrantee s'apprête alors à envoyer une délégation par voie de terre au château de Cape Coast pour être le premier à féliciter les Français de leur victoire. Lorsque l'assaut des Français échoue, il charge cette même délégation d'aller congratuler les Anglais¹⁰⁴.

L'ouverture des hostilités incite les lords commissaires du Board of Trade à réclamer que « des mesures d'urgence [soient] prises pour achever la construction du fort, où les ouvriers sont arrêtés par le manque de matériaux, et l'ingénieur est en tellement mauvaise santé que l'on craint pour sa vie¹⁰⁵ ». Effectivement, pendant que les travaux traînaient en longueur, Apperley était tombé gravement malade. Comme le rapporte Melville, « il est si malade que je crains que nous ne le perdions ». Délirant de fièvre, Apperley s'imagine qu'il a été empoisonné et, comme le redoutait Melville, il meurt avant que le fort ne soit achevé¹⁰⁶.

La disparition d'Apperley ralentit encore plus le chantier, et il n'est pas facile de lui trouver un remplaçant. La seule autre personne compétente en matière d'ingénierie ou d'architecture sur la Côte-de-l'Or est un certain John Slater, ingénieur et arpenteur du château de Cape Coast. Mais, comme Melville en informe ses supérieurs à Londres, il lui est impossible de l'envoyer à Annamaboe. Il le décrit comme un ivrogne qui « cherche querelle à tous les Nègres qu'il trouve sur son chemin ». Il reconnaît que c'est « un bon ouvrier » mais, s'il l'envoie à Annamaboe, « il sera battu à mort en moins d'une semaine ». En bref, « il n'a pas sa place là où les Nègres sont maîtres ». Avec toutes ces complications, il faudra attendre 1759 pour pouvoir enfin annoncer que le fort est « presque terminé¹⁰⁷ ».

Avant même son achèvement, le fort satisfait aux attentes de Corrantee

en ce qu'il attire davantage de commerce à Annamaboe, assurant un revenu régulier aux gens de la ville et renforçant son pouvoir comme celui des siens. Les livres de comptes du fort indiquent les quantités de marchandises qui sortent du fort chaque mois pour acheter à la famille de Corrantee et aux habitants de la ville divers biens et services. Les trois femmes de Corrantee et ses fils, George Banishee et Quasah, encaissent des pots-de-vin et cadeaux (*dashes*) distribués à n'importe quelle occasion, voire sans aucune raison apparente. Les Anglais gratifient George Banishee parce qu'il se rend en visite à Cape Coast, et pour lui permettre d'entretenir un « parent mulâtre » qu'il reçoit. William Ansah et Quasah reçoivent des cadeaux pour avoir construit de nouvelles maisons. « À son retour de Braffo Town », Corrantee reçoit des cadeaux, ainsi que « son épouse, qui a assisté à son départ ». Corrantee reçoit un gallon de rhum parce qu'« il se plaignait du froid », un demi-gallon de rhum parce qu'il voulait « se laver », et encore du rhum et du cognac pour les fêtes de la récolte de l'igname. Entre novembre et décembre 1755, Corrantee se voit ainsi offrir dix-neuf gallons de cognac. Toute la ville reçoit du rhum pour le festival de l'igname, « un grand jour pour eux ». Les Anglais font des cadeaux à la femme de George Banishee parce qu'elle est « enceinte et en exprime l'envie ». Les *pynins* de la Ville Haute et ceux de la Ville Basse sont également gratifiés¹⁰⁸.

Pendant les négociations avec les Ashanti en 1768, les Anglais versent de l'argent aux *pynins* d'autres villes venus à Annamaboe pour prendre part aux discussions, ainsi qu'aux « principaux hommes parmi les soldats » de la ville « pour les inciter à régler l'accord commercial avec les Ashanti ». Ils distribuent des pots-de-vin aux « gens de la ville pour dégager les chemins au-dessus de la ville (comme à l'accoutumée) » et à « un mulâtre pour fabriquer un nouveau drapeau » pour le fort. Des cadeaux sont offerts au *chicko* de Corrantee (ou *chichee*, un messager qui fait office de crieur public) et à ses *wenches* ou « jeunes femmes ». En juillet et août 1768, par exemple, le fort ne verse pas moins de 64 paiements aux « épouses favorites » de Corrantee¹⁰⁹.

Quand Richard Brew est nommé commandant du fort d'Annamaboe en 1756, il s'efforce de réduire les paiements et pots-de-vin. Il s'ensuit une palabre où il est accusé de « manquer de respect aux *caboceres* et aux *pynins* ». En effet, les Fante reprennent la stratégie qu'ils avaient utilisée avec tant de succès contre les commandants de l'ancien fort. Ils menacent de « le ligoter, ainsi que le reste des Blancs, et de les envoyer dans une pirogue à Cape Coast, sur quoi Richard Brew présenta l'affaire à Charles Bell [gouverneur du château de Cape Coast] qui accepta de les faire taire » en leur offrant du tabac et du rhum¹¹⁰. Brew retient la leçon et se montre désormais beaucoup plus généreux envers les gens de la ville. Par deux fois en 1763, il les récompense pour avoir capturé des marins qui essayaient de

s'échapper de navires britanniques. Il est même obligé de payer un Fante de la ville « dont la femme a été débauchée par un esclave de la compagnie » et il envoie quatre gallons de rhum aux habitants pour « épargner un homme qu'ils s'apprêtaient à mettre à mort ». Les fêtes de Noël apportent de généreux pots-de-vin à toute la ville et des cadeaux spéciaux sont envoyés aux « mulâtres de la ville¹¹¹ ».

Si William Ansah continue de bénéficier d'une position privilégiée à Annamaboe, ses relations avec les Anglais de Cape Coast se détériorent au point qu'en 1761, il en vient aux mains avec William Mutter, alors second du gouverneur. William Ansah avait appris qu'il était payé en cognac coupé d'eau, comme l'étaient d'autres Africains, mais que le cognac offert aux négociants blancs n'était pas coupé. Il proteste vigoureusement auprès d'un négociant blanc au château. Mutter, entendant des éclats de voix, entre dans la pièce et ordonne à William Ansah de changer de ton. La dispute dégénère. Mutter lui donne un coup de poing puis des coups de canne et le chasse du château¹¹². Il déclare que William Ansah « n'est pas un homme d'influence dans ce pays¹¹³ ». Gilbert Petrie, qui a assisté à la scène, écrit que la conduite de William Ansah avait été « intolérablement provocatrice de la part d'un noir envers un gentilhomme¹¹⁴ ».

William Ansah n'était plus un prince, ni même un gentilhomme, aux yeux du château de Cape Coast. Il semblerait que Mutter et les autres Anglais de Cape Coast aient enfin compris que William Ansah n'était pas l'héritier de John Corraantee, une découverte qui contribue sans doute à expliquer la colère de Mutter contre lui. Corraantee les avait dupés en leur faisant dépenser une petite fortune pour son fils et héritier présumé, ce qui lui avait assuré des revenus stables, mais son héritier légitime était en réalité George Quasah. Dès 1752, Melville écrivait : « Puisque John commence à penser qu'il n'est pas loin de la tombe, il nous incombe de lui trouver un successeur qui soit à notre convenance. La coutume du pays veut que George Banishee, son fils aîné, lui succède au titre de capitaine mais, sans notre aide, il ne pourra en supporter la dépense¹¹⁵. »

En 1761, les Anglais font déjà affaire avec Quasah, qu'ils appellent *My Lord*¹¹⁶. Notamment parce que, comme l'explique Melville, « ce jeune homme est allé très jeune en Angleterre et y a passé du temps ainsi qu'à bord d'un navire anglais pendant huit ou neuf ans, et depuis son retour au pays, il a toujours donné satisfaction à ses maîtres, c'est lui que nous devons soutenir¹¹⁷ ». Il s'agit peut-être du fils qui est souvent mentionné dans les archives britanniques d'Annamaboe comme *My Lord* et qui se fait parfois appeler « My Lord Augustus FitzRoy », probablement en référence au capitaine de la marine britannique de ce nom mort en 1741, ce qui suggère que ce fils avait servi à bord d'un des vaisseaux de FitzRoy¹¹⁸. De toute évidence, il était crucial pour un Européen établi sur la côte de bien

comprendre les structures de parenté africaines, étant donné leur importance dans le jeu diplomatique ; néanmoins, ils ne saisissaient pas toujours les relations familiales complexes des Fante. Melville comprend que le fils aîné de John Corrantee, George Quasah, est censé succéder à son père au titre de commandant des compagnies de *bendefoes*, et des paiements ultérieurs qui lui sont versés suggèrent que ce fut le cas. Mais il n'hérite pas du titre de *cabocere* en chef. Dès les années 1750, les Anglais considéraient que Corrantee était âgé, et sa mort en 1764 n'a pas pu les surprendre¹¹⁹. Richard Brew rapporte qu'une épidémie de variole a fait de nombreuses victimes le long de la côte, « dont notre vieil ami [...] John Corrantee ; il est mort très riche et c'est une grande perte pour cette ville¹²⁰ ».

Corrantee avait fondé une dynastie qui allait régner sur Annamaboe au long de son histoire en tant que cité indépendante, et ses descendants détiennent encore de nos jours le trône ou « tabouret » d'Annamaboe. Corrantee fut remplacé non par l'un de ses fils, mais par Amoony Coomah, un parent dont la relation précise à Corrantee n'est pas claire, mais qui suit très vraisemblablement la ligne matrilineaire. Quasah, identifié par les Anglais comme l'héritier de Corrantee, hérita sans doute de sa fortune, mais pas du titre de *cabocere*¹²¹. Les Anglais rapportent que « le poste de capitaine d'Annamaboe est soumis au vote et sera probablement repris sans notre assistance par une autre famille¹²² ». Amoony Coomah, d'abord appelé « Principal Caboceer », prend finalement le titre de « Roi des Fantee » et jouit d'une grande autorité le long de la côte. Il meurt en 1801, et un autre John Corrantee devient *cabocere* en chef en 1804, preuve que la lignée du vieux Corrantee se poursuit¹²³.

Corrantee, habile diplomate, avait su toute sa vie durant garder dans ses filets à la fois les Anglais et les Français, et il manipula la présence européenne sur la Côte-de-l'Or pour asseoir son pouvoir à Annamaboe. Par ses manœuvres diplomatiques et ses victoires militaires, il joua un rôle majeur pour faire d'Annamaboe l'État prédominant de la confédération fante et le plus grand foyer de traite négrière sur la Côte-de-l'Or. Comme l'a fait remarquer l'historien David Northrup, « les négriers africains sont généralement présentés comme des victimes [...], des individus naïfs pris dans l'engrenage d'une économie plus large dont la portée leur échappe ». Cette perspective ne rend pas justice à des hommes comme Corrantee qui contribuèrent à façonner le monde atlantique au XVIII^e siècle. Corrantee et d'autres parmi l'élite marchande africaine constituèrent un maillon essentiel dans la traite négrière, intermédiaires entre les Européens de la côte et les marchands africains de l'arrière-pays. En tant qu'intermédiaires, ils maintenaient des liens avec les négociants européens et africains, et le parcours de Corrantee montre comment ils construisirent ces relations

avec les Européens et s'intégrèrent dans l'économie atlantique du XVIII^e siècle. Corrantee avait vécu parmi les Anglais dans sa jeunesse. Il s'était allié par mariage avec d'autres acteurs majeurs sur la Côte-de-l'Or. Il se servit de ses fils pour nouer des relations étroites avec les Anglais, les Français et les Hollandais, puis les envoya espionner à Paris, à Londres et dans toute cette aire économique, jusque dans les lointaines plantations de la Barbade. Il parvint même à sortir l'un de ses fils de l'esclavage en Amérique, un exploit dont seuls quelques Africains pouvaient se vanter. Mais il est important de rappeler que, s'il sauva son propre fils, il contribua à réduire en esclavage des dizaines de milliers d'autres Africains. Corrantee et ses confrères *caboceres*, marchands d'envergure internationale, souverains locaux et diplomates, méritent une place centrale dans l'historiographie de la traite négrière. Ces marchands africains étaient tout autant installés dans cette économie que leurs homologues européens, tout autant citoyens du monde atlantique, pour paraphraser David Hancock, et profondément impliqués dans les réseaux commerciaux qui s'étendaient jusqu'au cœur du continent africain et au-delà de l'Atlantique¹²⁴.

Richard Brew et le monde d'un marchand afro-atlantique

Outre John Corrantee, le personnage le plus en vue à Annamaboe au XVIII^e siècle est Richard Brew, natif d'Irlande, agent de la RAC et négociant indépendant. Brew est l'un des rares marchands britanniques à s'établir de façon permanente sur la Côte-de-l'Or. Pour des hommes compétents, ambitieux et téméraires comme il l'était, le monde atlantique offrait des possibilités de promotion sociale, de voyage et d'enrichissement. La traite négrière était une entreprise très risquée : le marchand d'esclaves John Newton écrit qu'« il y a quelques voyages rentables, mais l'on estime que les voyages à perte sont plus nombreux. Un voyage est généralement perçu comme une sorte de loterie dans laquelle chaque aventurier espère rafler la mise¹ ».

Brew est le principal parieur dans cette loterie qui se joue sur la Côte-de-l'Or. À l'instar de Corrantee, il sait exploiter au mieux les occasions qui se présentent à lui. Depuis Annamaboe, ses contacts commerciaux s'étendent tout le long de la côte africaine et dans l'ensemble du monde atlantique britannique. Ses considérations sur le commerce africain sont largement diffusées et influencent les décideurs politiques à Londres. Ses ambitions trouvent leur illustration dans Castle Brew, l'imposante résidence qu'il se fait construire à Annamaboe. Son mariage avec la fille de John Corrantee scelle son alliance avec le souverain d'Annamaboe et donne naissance à une famille créole atlantique éminente de l'histoire du Ghana. Grâce à ce mariage, Brew s'intègre à la famille dirigeante d'Annamaboe, et par les mariages de ses enfants métis, il s'allie à d'autres familles créoles influentes sur la Côte-de-l'Or. Il connaît la politique et la culture fante comme peu d'autres Européens, et il utilise cette connaissance pour s'imposer comme le marchand indépendant le plus important sur la Côte-de-l'Or et comme un acteur majeur dans ses affaires politiques. Le parcours remarquable de Brew atteste de l'importance d'Annamaboe comme plaque tournante, des liens multiples que ce port entretient avec l'aire atlantique et du profond impact de cette expérience chez tous ceux qui la partagent.

La jeunesse de Brew est tout aussi mystérieuse que celle de Corrantee. Des recherches historiques et généalogiques suggèrent que sa famille, originaire de l'île de Man, s'est installée dans le comté de Clare en Irlande où un certain Richard Brew, sans doute son père, est recensé comme négociant en vin et brasseur. Si cette identification est correcte, il serait né vers 1725. Richard le père est par ailleurs qualifié de gentilhomme, ce qui explique le haut niveau d'éducation reçu par le jeune Richard et son goût

pour l'histoire, la poésie et la littérature. Mais les archives indiquent aussi que Richard le père avait des difficultés financières, qui ont peut-être incité son fils à aller faire fortune à l'étranger. Il était probablement apparenté à William Brew, capitaine de négrier qui lève l'ancre de Boston en 1725 pour Bilbao, la Jamaïque, Saint John's (Antigua) et Livourne². Cette connexion pourrait expliquer l'implication ultérieure du jeune Richard dans la traite négrière.

Brew entre au service de la *Royal African Company* et arrive sur la Côte-de-l'Or en 1745, bien que les fonctions qu'il y occupe restent peu claires jusqu'à 1750, date à laquelle il est mentionné dans les archives comme greffier au château de Cape Coast, où il ne tarde pas à gravir les échelons. Peu de temps après, il est nommé facteur en chef au fort de Tantumquerry. Initialement occupé par les Anglais en 1662, ce fort était resté à l'abandon jusqu'à ce que les chefs fante approchent Sir Thomas Dalby en 1709 pour y rouvrir un établissement, proposant de fournir la main-d'œuvre et les matériaux de construction, et d'octroyer aux Anglais un cinquième de toutes leurs prises de poisson. Le fort était construit près de la mer, protégé par quatre bastions et douze canons montés sur affût. En 1730, la garnison du fort se compose en tout et pour tout d'un caporal, de cinq soldats, de vingt esclaves et de cinq piroguiers – la plus petite garnison des neuf forts anglais de la Côte-de-l'Or. Comme Annamaboe, Tantumquerry est une ville fante qui a bénéficié de l'expansion de cette nation le long de la côte. Comme elle, elle est dotée de milices, de marchés, et contrôle des villages de l'arrière-pays, mais sa principale fonction consiste à maintenir ouvertes les voies de communication vers Accra³. Cette nomination est relativement insignifiante mais c'est une étape importante vers la gouvernance d'un fort majeur. Brew occupe ce poste pendant plus de deux ans, au cours desquels il commande brièvement le fort de Dixcove et travaille ponctuellement comme facteur au château de Cape Coast⁴. Il est également probable qu'il ait commencé à nouer ses propres relations commerciales importantes avec des marchands fante à cette époque.

Les agents de la RAC n'avaient pas le droit de faire du commerce pour leur propre compte, mais quand la RAC est démantelée et que ses employés et ses avoirs sont transférés à la CMTA en 1750, cet interdit est levé. Les agents en Afrique ont désormais le droit de commercer pour leur propre compte, une réforme qui ne tarde pas à susciter l'indignation des marchands britanniques et qui donne à Brew le goût de la controverse. Les marchands britanniques accusent les agents sur la côte d'aller bien au-delà du commerce privé et de coopérer les uns avec les autres pour s'arroger un monopole commercial. Au lieu d'aider les marchands britanniques, comme le prévoyait la loi, ils utilisent leurs contacts sur le terrain pour écarter leurs concurrents et empêchent même les négociants britanniques de se

procurer des pirogues, des piroguiers, du bois et de l'eau. Les premières plaintes restent sans conséquence mais le Board of Trade finit par déclarer que les agents ne doivent pas faire négoce d'esclaves pour un montant supérieur à leur salaire. Cette stipulation n'étant pas appliquée, les marchands britanniques continuent de pâtir de la situation. Ils accusent Thomas Melville et Charles Bell, gouverneurs du château de Cape Coast, de continuer à investir massivement dans la traite et d'envoyer des cargaisons d'esclaves pour leur propre compte aux Amériques⁵.

Brew participe à ces activités illicites. Des marchands indépendants prétendent qu'il s'est rendu au marché aux esclaves de Lagu, près de Tantumquerry, et a enchéri de quarante shillings sur le prix payé par les marchands indépendants pour les évincer de la filière. William Brown, maître du négrier *Bristol*, témoigne devant le Comité africain que lors de son séjour à Tantumquerry, Brew l'a informé que lui-même, Withers, chef du fort de Winnebah, Melville, Young et d'autres employés du château de Cape Coast ont formé un partenariat. D'après Brew, ils attendaient un navire en provenance de Hollande qui transportait des marchandises hollandaises, le même navire qu'ils avaient précédemment envoyé en Jamaïque, principale destination des navires anglais en provenance de la Côte-de-l'Or, avec une cargaison d'esclaves. Brown explique qu'il n'a pas pu acheter d'esclaves au fort parce qu'ils coûtent plus cher que ceux vendus par les marchands africains à l'extérieur des forts. Il a trouvé « les marchands nègres au pied desdits forts, méfiants et réticents à faire affaire avec lui, de peur que les chefs [Brew et ses compatriotes] ne l'apprennent ». Il note aussi que ces hommes utilisaient les forts pour entreposer leurs propres esclaves avant de les vendre⁶.

Des capitaines de navires affirment que Brew fait tout son possible pour les éliminer du commerce. James Hamilton, second du négrier *Polly* de Bristol, constate que Brew est déterminé à monopoliser le marché. Hamilton engage un facteur à Logoe et essaie d'y acheter des esclaves, mais Brew envoie des marchands africains avec des marchandises pour l'écarter, et dit à Hamilton qu'il ne peut rivaliser avec son assortiment de marchandises. Il le prévient que si lui, Hamilton, offre huit onces d'or pour des esclaves de premier choix, alors il enchérira en offrant huit et demi. Par ailleurs, il menace d'ordonner aux esclaves du château de couper les voies commerciales et empêcher les contingents d'esclaves de parvenir à la côte. Menace qu'il met à exécution en envoyant ses hommes à la rencontre des marchands de l'arrière-pays avec de l'alcool et des pots-de-vin pour les attirer vers son fort. Brew refuse de vendre des esclaves à Hamilton quel que soit le prix, prétendant agir conformément aux instructions de Melville. Les gouverneurs d'autres forts, qui sont de mèche avec Brew, refusent eux aussi de lui vendre des esclaves, de l'approvisionner en eau ou

d'autoriser des piroguiers à desservir son navire⁷.

Le Comité examine les accusations portées contre Brew et déclare que celui-ci a participé au complot pour fixer les prix et évincer les marchands privés. En novembre 1753, le Comité déclare que « la conduite de Mr Brew à Tantumquerry a été très condamnable ». Ils ordonnent à Melville de le suspendre de ses fonctions et, s'il ne peut pas prouver son innocence, de le renvoyer. Bien que les preuves indiquent fortement que plusieurs autres gouverneurs de fort fussent impliqués, dont Melville lui-même, seul Brew est mis à pied. Plutôt que de nier les accusations, il démissionne et s'établit comme négociant pour son propre compte à Mumford, un petit comptoir proche de Tantumquerry où ses contacts avec les marchands locaux facilitent ses affaires⁸.

Ses divers partenariats avec des membres du Comité, en fonction ou retirés, continuent après sa mise à pied. Ainsi, en 1756, Charles Bell et Brew font affaire avec William Vernon, Jonas Redwood et William Redwood du Rhode Island pour échanger 4 350 gallons de rhum contre « des hommes et des femmes, à 115 gallons pour un homme ou 90 gallons pour une femme », à embarquer sur le *Cassada Garden* ancré à Annamaboe. Brew et Bell achètent également le sloop *Titbitt* au capitaine Thomas Tickell Taylor du *Cassada Garden* ⁹.

Brew a ses partisans, qui publient leurs arguments en sa faveur. John Hippisley, employé de la Compagnie et compatriote de Brew, défend le droit des dirigeants des forts de participer à la traite négrière. Il fait valoir que les salaires versés par Compagnie ne suffisent pas à attirer des hommes sur la côte africaine. Par ailleurs, il affirme que l'influence du gouverneur tient avant tout à sa participation à ce commerce. « C'est cela, écrit-il, qui donne du poids à ses interventions dans les affaires de la côte ; c'est cela qui l'oblige à imposer son autorité ; car l'essor de ce commerce dépend largement de sa réputation dans le pays. » Si un gouverneur ne vivait que de son salaire, il n'aurait pas de raison de chercher à se rendre populaire auprès des marchands africains, et il n'aurait pas à se soucier que des navires contournent les forts anglais pour aller vers les forts hollandais. Les gouverneurs de forts qui dépendaient du succès de la traite pour leur propre bénéfice « devaient devenir maîtres de toute chose relative à la côte, [...] capables d'être actifs et utiles dans le commerce général, et veiller à ce que des étrangers ne viennent pas y empiéter ». Il défend aussi Brew (sans le nommer) en reprochant à la Compagnie d'avoir renvoyé « le chef de Tantumquerry pour avoir *dit* qu'il paierait davantage pour des esclaves que les capitaines de navires ». Et il déplore qu'ils aient suspendu le gouverneur du fort d'Annamaboe « simplement parce qu'il faisait trop de commerce », alors que le Parlement avait déclaré le marché libre et ouvert. Quand la Compagnie n'avait pas pu légalement empêcher cet « homme entreprenant

de former et d'exécuter en toute légalité les projets qu'il jugeait bons pour son intérêt », regrette Hippiusley, il avait été mis à pied. Il consacre également un appendice à une nouvelle apologie de Brew et, bien qu'il ne le nomme toujours pas, l'identité du gouverneur suspendu d'Annamaboe était bien connue de quiconque participait au commerce africain¹⁰.

Malgré ces accusations et la disgrâce qui pèse sur Brew, ses liens étroits avec les Fante, dont il connaît bien les coutumes, le rendent précieux pour le Comité qui essaie alors d'apaiser les Fante et de les dissuader de faire défection au profit des Français. La présence française sur la côte suscite des inquiétudes chez les acteurs du marché atlantique britannique. En 1760, par exemple, des journaux des colonies britanniques en Amérique signalent qu'une escadre française a quitté Dunkerque avec 1 500 soldats, à destination de l'Afrique¹¹. En 1765, la *Georgia Gazette* annonce que les Français et les Espagnols ont signé un traité commercial autorisant les Français à transporter chaque année 40 000 esclaves dans les colonies espagnoles en Amérique, « ce qui explique évidemment leur remarquable détermination à étendre leurs établissements sur la côte de Guinée¹² ». Le Board of Trade lance une enquête sur l'état des forts et possessions britanniques sur la côte occidentale et recommande que le Sénégal et la Gambie soient placés sous l'autorité de la couronne britannique pour contrer la menace française¹³.

Alors que la rivalité franco-britannique s'intensifie à Annamaboe, où la construction du fort soulève des difficultés, le Comité a besoin de quelqu'un qui puisse tenir tête à John Corrantee. Comme Charles Bell, gouverneur du château de Cape Coast, l'écrit au Comité en 1756, le gouverneur d'Annamaboe doit avoir « une connaissance approfondie du tempérament et des mœurs des indigènes et des relations personnelles avec leurs souverains ». Plus important encore, Bell signale au Comité que Brew a un « remarquable ascendant » sur Corrantee et, vu le temps et l'argent dépensés par le CMTA et le Comité pour Corrantee et pour le fort, cette information n'est assurément pas anodine¹⁴. La Compagnie arrivant à la conclusion que Brew est son meilleur espoir de rétablir l'ordre à Annamaboe et d'achever la construction du fort, il y est nommé gouverneur en 1756. À l'instar des deux gouverneurs qui l'ont précédé, Brew s'installe dans le palais de Corrantee, puisque le fort n'est pas encore habitable¹⁵. Pour Corrantee, ces invités de marque constituaient une source de revenus supplémentaire, et le fait de les accueillir sous son toit lui donnait sinon une emprise, du moins une certaine influence sur eux.

Brew prend ses fonctions au moment où les tensions franco-britanniques augmentent et où Corrantee joue les deux grandes puissances l'une contre l'autre à propos de la construction du fort d'Annamaboe. Le fait que Corrantee ne se soit pas allié aux Français est dû en partie à la politique de

la carotte et du bâton appliquée par Brew. Dans un premier temps, il engage des « dépenses extraordinaires » pour offrir des cadeaux et s'acquitter des divers paiements traditionnels dans l'espoir d'acheter la loyauté des *caboceres* d'Annamaboe. Brew verse des rentes régulières à Corrantee et fait d'autres paiements et cadeaux de rhum, tabac, chintz et autres marchandises de luxe aux épouses favorites de Corrantee, à William Ansah, à Quasah et à ses autres fils, ainsi qu'à d'autres dignitaires et *caboceres* fante¹⁶. Mais l'arrivée des Français sur la côte en 1757 avec des effectifs supérieurs convainc Corrantee que l'équilibre du pouvoir a basculé en leur faveur.

Quand l'escadre française se présente devant Annamaboe, Corrantee s'empresse d'envoyer « des rafraîchissements en cadeau pour leur commodore ». Brew réplique en bombardant la chaloupe depuis le fort encore en construction avant qu'elle ne puisse être lancée, et il menace de raser la ville tout entière plutôt que de la voir passer aux mains des Français. Il offre aussi des cadeaux généreux aux trois compagnies de *bendefoes* de la ville « pour leur bonne conduite quand le vaisseau de guerre français est entré dans la rade ». Il effectue aussi d'autres paiements aux *caboceres*, aux *pyinins*, aux soldats et aux habitants de la ville « afin de renforcer les intérêts anglais et de les encourager à nous rester fidèles ». De son côté, Charles Bell ne perd pas de temps à réagir et à monter une forte défense à Cape Coast. Tout ceci combiné, la menace française s'évapore et la flotte met le cap sur les Antilles¹⁷. Depuis le château de Cape Coast, Charles Bell informe le Comité à Londres que, grâce à l'habileté de Brew, Corrantee et les Fante ont été « battus à leur propre jeu¹⁸ ». Enfin, les Anglais ont trouvé un homme capable de tenir tête à Corrantee.

Malgré cette victoire, Brew est en butte à des critiques croissantes au cours des trois années suivantes. Les difficultés surgissent quand son partisan et partenaire commercial Charles Bell est remplacé au château de Cape Coast par Nassau Senior. Les deux hommes ne tardent pas à se quereller. Ils envoient chacun à Londres une longue liste de récriminations contre l'autre et leurs relations deviennent tellement tendues que le Comité envisage de réaffecter Bell pour apaiser la situation. En août 1758, Senior se dit convaincu que Brew « ne se soumettra à aucune autorité » et doit être démis de ses fonctions, bien qu'il reconnaisse que cela ne peut se faire tant qu'on n'aura pas trouvé quelqu'un qui puisse assurer l'approvisionnement du fort, ce que Brew est le seul à avoir pu faire. Ce même mois, Brew informe le Comité qu'il envisage de quitter l'Afrique après treize ans passés sur la côte et exprime le désir de faire une visite dans son « pays natal¹⁹ ». Il ne le dit pas, mais il est sans doute excédé par les querelles constantes avec Senior, et il a peut-être le projet de revenir au commerce privé.

Quelles que soient ses motivations, en janvier 1760 Brew s'apprête à

partir. Senior descend de Cape Coast à Annamaboe, sans doute heureux de voir son ennemi quitter les lieux. Une grande procession de soldats accompagnés de tambours et de flûtes escorte Brew à la pirogue qui doit lui permettre d'embarquer sur le *Chesterfield* en partance pour Londres. Brew se rend en Irlande et séjourne à Londres pour rencontrer Samuel Smith, un marchand et membre du Comité africain qui deviendra son partenaire commercial, signe que c'est l'attrait du commerce privé qui a motivé son retour en Angleterre. Pourtant, le Comité compte sur les compétences de Brew : ses membres lui demandent son avis pendant son séjour à Dublin et quand il revient à Londres en février 1761, il les rencontre personnellement. Smith prépare manifestement le terrain pour sa réintégration au service de la Compagnie. Une pétition en sa faveur est adressée au Comité en mars et, avec l'appui de Smith, le Comité vote la réinstallation de Brew au poste de gouverneur du fort d'Annamaboe²⁰.

Nommé gouverneur d'Annamaboe pour la deuxième fois en mars 1761, il arrive à son poste en septembre, avec des marques de faveur de la Compagnie. Pour clarifier la chaîne de commandement sur la côte, la Compagnie précise que Brew occupe le troisième rang hiérarchique. Il est également autorisé à cultiver un potager près du fort pour l'approvisionner en produits frais, et un jardinier est envoyé de Londres pour son entretien. Il apporte avec lui une magnifique ombrelle de velours bleu à frange d'or en cadeau pour Corrantee de la part de la Compagnie. Quand le *cabocere* en chef vient présenter ses hommages au nouveau gouverneur, il est salué par une salve de onze coups de canon. Corrantee et Brew continuent de s'affronter et la concurrence entre les Français et les Anglais à Annamaboe continue de dominer la politique locale.

Malgré les victoires de Brew dans ce domaine, les vieilles accusations de commerce privé continuent de le poursuivre, tandis que des marchands de Bristol et de Liverpool se plaignent de ses activités. Les accusations circonstanciées portées contre lui témoignent de l'envergure de ses opérations commerciales. En 1761, Brew, alors en Angleterre, arme deux navires, le *Brew* à Liverpool et un autre sur la Tamise. Le *Brew* transporte une importante cargaison vers l'Afrique, à échanger contre des esclaves, tandis que l'autre bateau fait cap sur la Hollande pour y prendre un chargement de marchandises, elles aussi destinées au marché africain. Ce navire revient à Plymouth en juillet 1761 et Brew monte à son bord avec deux de ses partenaires, Thomas Westgate et John Fleming, tous deux anciens agents de la CMTA en Afrique. D'après les accusations, ces navires seraient arrivés à bon port, leur chargement aurait été entreposé dans le fort d'Annamaboe avant de servir à acheter des esclaves qui ont ensuite été déportés en Jamaïque. Samuel Smith, associé de Brew et son principal partisan, sert d'agent pour Brew et ses partenaires à Londres.

Smith avait armé un autre grand navire, avait chargé une très importante cargaison, elle aussi à destination d'Annamaboe, pour le compte de Brew et de ses partenaires. Les marchands anglais affirment que certaines marchandises ont été acquises avec les fonds du Comité et que le Comité est noyauté par un petit groupe de négociants qui travaillent pour leurs propres intérêts. « Les agents du Comité bénéficiant de tant d'avantages, comment un négociant privé peut-il s'en sortir, demandent-ils, quand il doit s'établir dans une ville nègre, dans une case en terre au toit de chaume, puisqu'il n'y pas d'autre logement ni de fort disponible²¹ ? »

Ces allégations, largement diffusées à l'époque, coïncident également avec la fin de la guerre de Sept Ans en 1763 et avec l'apaisement des tensions franco-britanniques, qui rendent peut-être Brew moins indispensable. En décembre 1763, le Comité le suspend, bien qu'il lui permette de garder un appartement et un entrepôt dans le fort pour une période de six mois, par la suite prolongée à un an. Au lieu de combattre ces accusations, Brew démissionne en avril 1764 afin de développer ses activités commerciales pour son propre compte. La portée de ses ambitions est illustrée par la demeure qu'il se fait construire à l'extérieur du fort, qu'il appelle Castle Brew, un mélange de bureau de comptabilité et de résidence fortifiée, flanquée de vastes entrepôts et de cellules pour les esclaves en transit, de canons montés sur son toit. Il profite de la loi de 1750 qui remplace la *Royal African Company* par la *Company of Merchants Trading to Africa* et qui comporte une clause autorisant « tous les sujets de Sa Majesté faisant commerce en Afrique, pour la sécurité de leurs marchandises ou esclaves, à ériger des maisons et des entrepôts sous la protection des forts [...] pour une meilleure conduite de leur commerce là-bas ; lesquelles maisons et entrepôts seront la propriété de celui ou ceux qui les construisent²² ».

Brew entame la construction de Castle Brew en même temps qu'il supervise la construction du fort, et le château est bâti par les ouvriers européens et fante qui bâtissent le fort. L'un des rivaux de Brew informe le Comité que cette « grande maison a été construite, au moins en façade, pendant qu'il commandait le fort, et un nombre considérable de vos esclaves ont été employés plusieurs années à cette tâche ». William Mutter, gouverneur du château de Cape Coast, écrit au Comité que « sa maison en ville occupe toute son attention. Le fort est négligé ; l'artillerie en particulier [...] et bien d'autres réparations que je peux mentionner. Le potager est en friche, le jardinier étant entièrement employé au service de sa maison. Lui et le reste des esclaves de la Compagnie s'emploient à lui couper du bois ».

Il est possible que Brew n'ait pas résisté à la tentation d'utiliser les esclaves et les employés de la Compagnie, en particulier au vu du temps et

des frais liés à la construction d'une demeure anglaise sur la côte africaine. Castle Brew, qui s'élève au nord-ouest du fort, est visiblement destiné à en imposer aux Fante, à la garnison du fort et aux commerçants européens de passage. Cet édifice de brique et de pierre, dans le style néo-palladien, est orné de portiques, d'arcades et d'une élégante allée pavée de marbre blanc et noir venant de l'arrière-cour. Un double escalier mène à la terrasse et à l'entrée qu'empruntent la plupart des visiteurs pour accéder à l'élégante salle de réception. Le seul détail qui ne soit pas de style néo-palladien est un escalier extérieur qui mène à l'étage, seule concession à l'architecture locale et l'un des multiples détails architecturaux que le château partage avec le fort voisin²³.

Castle Brew est un fastueux relais pour les capitaines au long cours, et la généreuse hospitalité que leur accorde le maître des lieux les encourage à faire affaire avec lui. La somptuosité du cadre leur donne aussi l'assurance qu'ils peuvent lui confier des marchandises et lui accorder un crédit.

Un inventaire effectué à la mort de Brew détaille le mobilier luxueux qui ornait le château. La salle de réception contient deux canapés, vingt-trois chaises Windsor, quatre tables, deux bureaux et bibliothèques, et un buffet, tous en acajou. Ces meubles raffinés sont eux-mêmes le produit du monde atlantique. L'acajou est un bois tropical des Amériques, très prisé par les ébénistes du XVIII^e siècle. La première référence à des meubles en acajou en Angleterre se trouve dans l'ouvrage satirique de Bramston, *The Man of Taste* [*L'Homme de goût*], publié en 1733, dans lequel l'auteur demande : « Dites, vous qui vantez la table de votre père/Y avait-il jadis du *Mahogena* ²⁴ ? » L'étymologie du mot est obscure mais on a suggéré qu'il dérive de *m'oganwwo*, le mot utilisé par les Yoruba et les Ibo pour désigner une espèce proche, originaire d'Afrique de l'Ouest. L'engouement pour le mobilier en acajou était un phénomène proprement atlantique et il y avait des liens entre la traite négrière et la production de mobilier en acajou. Les riches planteurs des Antilles, où cette variété d'arbre se trouve en abondance, ont contribué à en faire un symbole de prestige social tellement populaire que les historiens anglais ont appelé le XVIII^e siècle « l'âge de l'acajou ». Les négriers du Rhode Island et de la Caroline du Sud faisaient aussi souvent commerce de meubles, et l'ameublement de Castle Brew reflète le leur²⁵. Les meubles qui ornaient les salons de Castle Brew aurait pu être fabriqués à Londres ou être importés du Rhode Island, où les navires à destination de l'Afrique de l'Ouest transportaient notamment des meubles, et où Brew avait des partenaires commerciaux. Nicholas Owen, qui fait la traversée du Rhode Island à l'Afrique de l'Ouest à cette époque, témoigne que le navire transportait à son bord « du rhum, du tabac, du sucre, du chocolat, du tabac à priser et des meubles ».

Le meuble le plus inhabituel est un orgue, sans doute l'unique instrument

de ce genre sur la côte africaine. La salle de réception, éclairée par un chandelier de cristal, est ornée de quatre miroirs et de « 66 tableaux de formats divers ». Brew voulait manifestement recevoir avec faste. Sur la grande table à dîner, éclairée par des chandeliers en argent et recouverte d'une des vingt-six nappes qu'il possédait, les mets étaient servis sur un plateau d'argent. Les couverts étaient en argent et les assiettes en porcelaine. Il y en avait cinq douzaines, dont certaines provenaient de la célèbre manufacture anglaise Wedgwood. Les convives avaient à leur disposition des carafes de vin, de punch et d'eau, et des verres adaptés à chaque boisson. Ils pouvaient se divertir en jouant aux cartes ou au backgammon²⁶. Il n'est pas étonnant que Castle Brew ait attiré de nombreux visiteurs.

Dans l'ensemble, le mobilier de Castle Brew aurait pu se retrouver dans le bureau comptable d'un marchand londonien prospère, mais les meubles les plus élégants (et les plus coûteux) qu'il contenait étaient la marque d'un style plus noble et plus formel. L'argenterie, la porcelaine, le chandelier en cristal, les miroirs et l'orgue étaient des ornements plus luxueux que ceux des maisons des marchands londoniens à cette époque. Ils n'étaient pas destinés à rendre les lieux confortables, mais à manifester le goût, le raffinement et le statut social de leur propriétaire. Les deux bureaux mentionnés dans l'inventaire rappellent que Castle Brew était un lieu de négoce autant qu'une résidence : le bureau était un meuble indispensable pour un marchand tel que Brew. Généralement, ces grands « doubles bureaux » étaient équipés de tiroirs, d'étagères, de casiers et de caissons permettant d'archiver les lettres, les factures et autres documents importants²⁷.

La bibliothèque de Brew, impressionnante pour l'époque, illustre le rayonnement intellectuel et commercial du monde atlantique, et la place qu'y occupaient les livres et les publications. Elle incluait notamment les œuvres complètes de Shakespeare, d'Addison, de Swift et de Pope (en vingt volumes pour ce dernier), des romans comme *Tom Jones* et *Don Quichotte*, plusieurs dictionnaires, des ouvrages historiques, dont l'histoire romaine de Rollin en seize tomes, une histoire de l'Irlande en trois tomes, des histoires militaires et navales, une histoire de la Guinée, ainsi que des périodiques comme le *Spectator*.

Brew demande souvent à ses correspondants sur la Côte-de-l'Or et en Angleterre de lui envoyer des livres. En 1774, par exemple, dans une lettre à Thomas Eagles, il demande à recevoir « une livraison de journaux et de gazettes, quelques publications récentes et une carte de Liverpool à grande échelle ». Brew, comme nombre de ses amis et associés sur la Côte-de-l'Or dont le statut social nécessite une telle implication, tient manifestement à s'informer des événements et à s'intéresser au monde des lettres. Le flux

régulier de livres et de périodiques en provenance d'Europe permet d'atténuer le sentiment d'isolement de ces expatriés. L'étendue de la collection de Brew témoigne de ses efforts pour rester connecté à la littérature britannique classique. « Le commerce des livres s'étendait jusque chez les marchands » au XVIII^e siècle et la bibliothèque de Brew atteste de l'ampleur de leur diffusion. Sa volonté de se tenir informé des dernières nouvelles, de lire les principaux journaux et périodiques avait aussi une fonction pragmatique pour un homme impliqué dans le commerce international. L'échec ou la réussite d'un marchand atlantique dépendait souvent de la capacité à se tenir informé de la politique, de la diplomatie et du commerce, qui avaient une influence directe sur les échanges avec la Côte-de-l'Or. C'était aussi le cas des lois et des traités. Quant aux débats relatifs à l'avenir de la *Royal African Company* et de son successeur, la *Company of Merchants Trading to Africa*, largement relayés dans la presse, ils intéressaient tout particulièrement Brew et tous les autres négociants britanniques et agents sur la côte²⁸.

Du fait de son importance, Annamaboe attirait des jeunes gens ambitieux pour lesquels un poste en Afrique ou en Amérique pouvait être un marchepied vers une carrière dans une grande métropole. Les opérations commerciales de Brew étaient trop vastes pour qu'il en assure seul la gestion et il employait des clercs pour l'assister, comme l'aurait fait n'importe quel bureau londonien. Les clercs, fréquemment considérés comme de futurs partenaires potentiels, étaient aussi souvent parents des marchands. C'est sans doute ce qui explique la présence d'un jeune parent de Brew, identifié par son patronyme, Reddan, qui est mentionné comme résidant à Castle Brew dans les années 1760-1770. Reddan ne sera cependant pas à la hauteur de la tâche. Thomas Westgate, ami de Brew, lui écrit pour le consoler : « Je suis navré qu'un de vos parents s'avère être un vaurien et je pense que le plus tôt mon ami Reddan partira, mieux cela vaudra²⁹. »

Brew emploie aussi un certain William Grant, originaire du Rhode Island, arrivé à Annamaboe à bord du *Friendship* depuis Newport en 1762. Grant espérait s'établir à son compte à Annamaboe mais, à son arrivée, il trouve « l'époque très indifférente ». Plutôt que de se débrouiller par ses propres moyens, il entre au service de Brew, sans doute en qualité de clerc, pour un salaire annuel de 60 livres. Mais il décède trois mois plus tard³⁰. Brew débauche également des hommes compétents de la CMTA. William Webster démissionne de son poste de commandant du fort de Commenda en 1763 pour accepter « une offre bien plus avantageuse de la part de Mr Brew ». Le supérieur hiérarchique de Webster, Charles Bell, signale à la CMTA que « les avantages que Webster espère de sa participation au commerce et au capital de Mr Brew sont infiniment supérieurs à ce que

peuvent espérer nos serviteurs qui ont les meilleurs forts ». En 1769, Francis Cahuace quitte son poste de secrétaire au château de Cape Coast pour travailler pour Brew³¹.

Castle Brew est plus qu'un bureau comptable : c'est là qu'habite la famille de Brew, et c'est cette vie de famille qui indique de façon la plus évidente que Brew est un membre du monde afro-atlantique. Son épouse, la mère de deux de ses quatre enfants, est Effua Ansah, fille de John Corrantee. On ignore de quand date leur relation ; il se peut que Brew l'ait rencontrée à l'époque où il était logé chez Corrantee pendant la construction du fort d'Annamaboe. Les relations entre hommes européens et femmes africaines étaient fréquentes dans les communautés du littoral où les Européens s'étaient établis, mais comme la plupart d'entre eux ne restaient sur la côte que relativement peu de temps, ces liaisons étaient généralement éphémères et se terminaient quand les Européens partaient. Pour cette raison, elles étaient communément qualifiées de *country marriages* ou « mariages à la mode du pays » pour souligner qu'elles n'étaient censées durer que le temps du séjour de l'Européen sur la côte.

Le révérend Philip Quaake, protégé de Thomas Thompson et premier Africain à devenir missionnaire, nommé chapelain au château de Cape Coast en 1766, baptise régulièrement les enfants nés de ces unions tout le long de la Côte-de-l'Or. Plusieurs chefs de forts britanniques envoient aussi leurs fils métis étudier sous sa tutelle avant de les expédier dans des pensionnats en Angleterre. Les classes du révérend Quaake au château de Cape Coast accueillent aussi des filles métisses. Quaake note que Gilbert Petrie, gouverneur du château de Cape Coast, a lui-même quatre enfants métis. Les relations entre Anglais et Africaines sont si courantes que Quaake les considère comme « le vice dominant » sur la Côte-de-l'Or.

Quand le capitaine Thomas Phillips visite les forts de Cape Coast et d'Annamaboe et le comptoir à Agah, il constate que le gouverneur de Cape Coast, le chef d'Annamaboe et le facteur d'Agah ont tous une femme africaine, une mulâtresse locale qu'ils présentent comme leur épouse et qui dîne à la table des hommes. Phillips rapporte qu'il a reçu « un accueil chaleureux » de la part de Mr Cooper, le facteur d'Agah, « accompagné de sa femme (comme il l'appelait) qui dîna avec nous ». Phillips estime que c'est là « une manière très agréable de se marier, car ils peuvent ensuite les répudier et en prendre une autre à leur guise ; ce qui les rend très attentives à complaire à leur mari en lavant son linge, nettoyant ses appartements etc., et les frais liés à leur entretien sont minimes³² ». On ne saurait dire si cette appréciation reflète le point de vue de la RAC, mais elle met en avant plusieurs des avantages que les hommes blancs trouvaient à ces « mariages à la mode du pays ». Les efforts des gouverneurs, chefs de fort, soldats et commerçants britanniques pour faire éduquer leurs enfants, souvent en

Angleterre, et pour leur trouver un emploi dans les forts, témoignent aussi des obligations qu'imposaient ces mariages.

Si les unions des agents et soldats britanniques avec des femmes du pays étaient relativement brèves, celle de Brew avec Effua Ansah, quant à elle, a duré toute sa vie. Elle lui a donné deux filles, Eleanor et Amba. Il est très significatif, si la généalogie de Brew est correcte, qu'Eleanor ait été le nom de sa mère. Choisir de donner à l'une un prénom européen et à l'autre un prénom africain reflète leurs origines mêlées. De tels « mariages » se conformaient au moins en partie aux usages et conventions africaines. Chez les Fante, les mariages étaient souvent un moyen important de nouer des alliances entre familles. Une union entre Brew et Corrantee était évidemment avantageuse pour l'un comme pour l'autre. L'historien David Northrup a suggéré que ces relations pouvaient être qualifiées de « mariages commerciaux », puisqu'elles étaient liées au commerce atlantique et avaient vocation à consolider ces liens de part et d'autre.

La coutume fante voulait que chaque membre de la communauté appartienne à une famille, et les étrangers appartenaient à la famille de leur propriétaire foncier, une coutume qui avait peut-être poussé à ce mariage. Un homme était censé demander au père la permission d'épouser sa fille, et il devait s'acquitter d'une dot symbolique incluant du rhum et de l'or, selon sa richesse et son statut ainsi que ceux de la famille³³. Étant donné le statut social de Corrantee, il est probable que Brew ait satisfait à ces attentes. Conformément aux usages parmi les Européens de la côte, il désigne Effua Ansah comme sa « *wench* », comme cela est attesté lorsqu'il assume les frais de l'enterrement de la mère d'Effua, acte qu'un époux fante est censé accomplir pour sa femme³⁴.

Le terme de *wench*, que les Anglais sur la Côte-de-l'Or appliquent communément à leur femme locale, heurte la sensibilité moderne et il est difficile de déterminer précisément les connotations dont il était investi au XVIII^e siècle. Samuel Johnson, dans son dictionnaire paru à Londres en 1755, définit une *wench* comme « une jeune femme », sens premier du terme, suivi de « prostituée », suggérant que ce mot peut avoir l'un ou l'autre sens. D'après les linguistes, ce mot a perdu son sens péjoratif à partir du XVI^e siècle (processus qualifié de « mélioration ») quand il est devenu un terme affectueux appliqué par un mari à sa femme et par des parents à leur fille. Un article paru dans le *Gentleman's Magazine* affirme que ce terme était appliqué aux jeunes femmes « sans aucune connotation péjorative » dans certaines régions de l'Angleterre au début du XIX^e siècle. Dans les sociétés négrières anglophones d'Amérique, ce mot était communément utilisé pour qualifier les esclaves de sexe féminin. Noah Webster identifie ce sens dans son dictionnaire de 1828 : « En Amérique, une servante noire ou de couleur ; une négresse. » Une locution, peut-être jamaïcaine, rapportée

en 1745 dit de quelqu'un qu'il est presque aussi gentil « qu'un marchand jamaïcain envers sa *wench* mulâtre ». Le terme tel qu'il était employé en Amérique anglophone pouvait avoir une connotation sexuelle, comme dans l'exemple jamaïcain, mais il était généralement utilisé sans cette connotation quand il s'appliquait à des esclaves de sexe féminin. Avec ou sans connotation sexuelle, il avait en tout cas une connotation raciale et doit être interprété dans ce contexte sur la Côte-de-l'Or comme il l'était en Amérique³⁵.

On ne saurait cependant interpréter d'après l'usage de ce seul mot la part de l'engagement, du sentiment amoureux et de l'exploitation dans les relations entre hommes européens et femmes africaines ou métisses sur la Côte-de-l'Or. Si Brew se réfère à Effua comme à sa *wench* dans cette lettre, il a passé sa vie entière sur la Côte-de-l'Or à ses côtés, a reconnu les filles qu'elle lui a données, les a désignées comme légataires dans son testament (à la différence des fils qu'il avait eus d'un précédent *country marriage*). Nous savons comment Brew qualifiait sa femme dans sa correspondance avec d'autres hommes blancs sur la côte, où il se conformait aux conventions de son temps et de son lieu, mais nous ignorons comment il s'adressait à elle dans l'intimité de Brew Castle. On ne trouve qu'une seule allusion à sa vie conjugale, dans une lettre de Thomas Westgate, qui adresse ses compliments « à toute la famille », ce qui suggère qu'il a été gracieusement accueilli par tous les membres de la famille de Brew³⁶.

À l'instar de Brew, beaucoup d'Européens de la Côte-de-l'Or avaient sans doute une réelle affection pour leur épouse locale et leurs enfants. Richard Miles, qui a passé plus de dix-huit ans sur la côte comme commandant de plusieurs petits forts mineurs et gouverneur du château de Cape Coast, envoie son fils métis dans un pensionnat de Hillingdon fréquenté aussi par d'autres membres de sa famille. Il exprime également son désir de ramener Sal, sa femme africaine, en Angleterre avec lui. Il charge un de ses amis resté sur la côte de dire à Sal que « n'étant pas encore installé [ici en Angleterre], je la laisse rester. Si je reviens sur la Côte l'année prochaine, je la ramènerai avec moi³⁷ ». Un cas similaire implique James Phipps, qui a commencé sa carrière en 1703 en tant que commis aux écritures à Cape Coast, puis a été promu chef d'Accra. Principal responsable du château de Cape Coast de 1711 à 1722, il a un *country marriage* durable avec une mulâtresse, fille d'un soldat hollandais basé à Elmina. Le couple a quatre filles et un fils. Phipps envoie au moins trois de ses filles en Angleterre pour y faire des études et prévoit d'y envoyer aussi son fils, bien qu'il soit possible qu'il soit mort avant. Il pourvoit aux besoins de sa femme dans son testament. John Atkins, capitaine de navire négrier qui a connu Phipps en Afrique, rapporte que celui-ci « s'est entiché de cette femme ». Toujours d'après Atkins, Phipps l'a persuadée de l'accompagner au service anglican

au temple, mais elle est restée fidèle à ses propres croyances religieuses et à son costume traditionnel. Atkins critique Phipps qui partage sa croyance aux fétiches et porte « des amulettes aux poignets et autour du cou », une indication des échanges culturels qui intervenaient dans ces relations. D'après Atkins, Phipps avait voulu convaincre sa femme de revenir en Angleterre avec lui, mais elle avait refusé de peur de ne pas s'adapter³⁸.

La fidélité de Brew envers Effua Ansah et leurs enfants métis correspond à ce schéma bien établi. Brew avait par ailleurs eu deux fils d'un précédent « mariage à la mode du pays » avec une Africaine, peut-être à Tantomquerry. Richard, sans doute l'aîné, porte le prénom de son père. Le deuxième, Henry, est surnommé Harry. Ces jeunes gens sont d'authentiques créoles atlantiques et, comme d'autres Anglais sur la côte, Brew envoie ses fils faire leur éducation en Angleterre³⁹. À leur retour sur la côte en 1768, Richard est employé comme clerc dans l'entreprise de son père. La maisonnée de Brew se compose également d'une cuisinière, d'un serviteur et d'esclaves domestiques⁴⁰.

Outre les capitaines au long cours, Brew accueille également le révérend Quaake en 1766. En janvier 1767, Quaake est invité à passer une semaine chez Brew sur « l'aimable recommandation » de l'associé de Brew dans la traite négrière, Samuel Smith, que Quaake a sans doute rencontré par l'intermédiaire du Comité africain à Londres. Il célèbre le service anglican dans la « salle la plus noble » de Castle Brew devant une large assemblée composée « de Blancs et de Noirs ». Il baptise Eleanor et Amba Brew ainsi que trois autres enfants métis d'un capitaine de navire et d'employés de la CMTA. Il constate que Brew se comporte envers lui « avec la plus grande politesse imaginable », mais ces bonnes relations vont se refroidir. Peut-être froissé par les sermons de Quaake, Brew informe le gouverneur du château de Cape Coast qu'il refuse de venir au château « pour me soumettre à un négrillon et l'entendre formuler reproches et réprimandes⁴¹ ».

Quaake, qui reproche aux Anglais de « frayer » avec des femmes locales, s'aliène les « gentilshommes » du château de Cape Coast en cherchant à dissuader les femmes locales de devenir leurs *wenches*. On peut supposer que ses attaques contre les « mariages à la mode du pays » ont irrité Brew. Quaake estimait également qu'aucun peuple n'était « plus vicieux, scélérat, rancunier, malveillant, plus brutal et plus obstiné que les indigènes d'Annamaboe », un jugement sévère que n'a sans doute pas apprécié Brew⁴². Au fil du temps, cependant, leurs relations se détendent au point que le fils de Brew, Harry, épousera Abba Kaybah, parente de Quaake du côté maternel, et la famille de Brew considérera Quaake comme un oncle⁴³. Quaake était également apparenté à Cudjo Caboceer, homologue de Corrantee à Cape Coast et personnage le plus puissant au château. Ainsi l'union entre la famille de Quaake et le fils de Brew a également rapproché

ces puissantes familles africaines, qui avaient des points communs : Quaake avait épousé en Angleterre sa première femme, une Blanche, et comme Brew, il avait fait éduquer ses fils en Angleterre. Ces familles appartenaient à l'élite créole atlantique de la Côte-de-l'Or. Quaake participait à l'administration de la traite négrière et une alliance avec le principal marchand d'esclaves d'Annamaboe lui aurait été profitable à cet égard. Quaake est nommé commis au château de Cape Coast et, en 1775, il sert de gouverneur temporaire de trois des plus petits forts anglais, un poste que son beau-père avait jadis occupé⁴⁴.

Après son mariage vers 1770, Harry Brew disparaît des archives mais il est probable qu'il a été employé comme clerc dans l'entreprise de son père. À la mort de son père, Harry s'installe au château de Cape Coast où il obtient un poste d'interprète et de commis à partir de 1792. Ses services donnent satisfaction et il acquiert bientôt la réputation d'être « le meilleur interprète » sur la côte. Il sert notamment d'intermédiaire entre le château de Cape Coast et Amoony Coomah, *cabocere* en chef à Annamaboe. Harry est emporté par une épidémie de variole en mars 1796. Il avait fait inoculer toute sa famille mais n'avait pas pu se résoudre à le faire pour lui-même⁴⁵. Les fils métis d'autres anciens employés de la CMTA trouvaient à s'employer dans les forts, mais leurs perspectives d'avancement étaient limitées. En 1794, l'ancien agent Robert Collins essaie d'user de son influence pour défendre la candidature de son fils métis, alors sur le point de terminer ses études en Angleterre, à un poste de commandeur de fort, mais le Comité africain lui fait savoir qu'« aucun mulâtre ou personne de couleur ne peut siéger au Conseil dans ce service sur la côte ; le Comité est donc au regret de ne pouvoir accéder à votre requête [...] en faveur de votre fils ; en d'autres circonstances, il aurait été heureux d'y accéder ». Collins insiste auprès du Comité, qui convient que puisqu'il est « un vieux serviteur », il nommera son fils au poste de clerc adjoint pour un salaire annuel de 60 livres⁴⁶.

Richard Brew junior est lui aussi embauché comme clerc par son père après son retour d'Angleterre en 1768, mais c'est un jeune homme perturbé. Brew est contraint de le désavouer après qu'« il s'est abandonné si entièrement à toutes sortes de débauches, que son père a dû le chasser de chez lui, après quoi il vécut comme un vagabond parmi les indigènes ». Il en a appris suffisamment sur la traite négrière auprès de son père pour travailler avec Mr Butler, un négociant anglais établi dans la petite ville d'Amanda sur la Côte-de-l'Or. En août 1773, il rend visite à William Spooner, négociant à Lagoe. Après le dîner, les deux hommes se disputent violemment. Spooner pose deux pistolets sur la table et met Brew au défi d'en prendre un. Brew refuse, disant que s'il le faisait, « il ne vaudrait pas mieux qu'un voleur de grand chemin ». Spooner se saisit alors d'un pistolet,

le pointe contre sa propre poitrine et tire. Brew s'enfuit et Spooner meurt quelques jours plus tard. Brew n'est pas mis en cause, car il s'agit clairement d'un suicide, mais les ennuis le poursuivent. Après quelques années, Richard se ressaisit suffisamment pour être employé comme canonnier au fort d'Annamaboe. Il s'acquitte correctement de sa tâche, au point d'être promu au poste de commis au château de Cape Coast, où ses supérieurs louent ses compétences de comptable. En 1780, il est devenu le secrétaire particulier de John Roberts, le gouverneur de Cape Coast. L'un des ennemis de Roberts décrit Brew comme « un vil personnage, un mulâtre toujours collé aux indigènes, auxquels il va sûrement tout répéter ». Les ennuis reprennent : il perd son poste. En juin 1782, les agents hollandais à Elmina signalent la mort du « déserteur anglais Richard Broüw⁴⁷ ». Il serait tentant de voir en lui un personnage tiraillé entre deux mondes, qui peine à définir son identité, taraudé par des contradictions qui le mènent fatalement à l'échec. Cela reviendrait cependant à le juger à l'aune de valeurs européennes, et il est fort possible qu'il ait navigué sans peine entre ces deux mondes et se soit senti autant chez lui dans l'entourage de sa mère que dans celui de son père.

Les Européens sur la côte étaient souvent très critiques des Afro-Européens et en particulier de ceux qui préféraient les usages des autochtones à ceux des Européens. Dans un discours caractéristique, William Bosman décrit les mulâtres de la Côte-de-l'Or comme « une engeance bâtarde [...], un ramassis de scélérats dépravés qui n'ont de loyauté ni envers les nègres ni envers nous [...]. Je ne saurais leur donner un caractère si mauvais qu'ils ne le méritent. Je peux seulement vous dire qu'ils réunissent tout ce qu'il y a de pire dans la nature des Européens et des nègres ; de sorte qu'ils sont le cloaque des uns et des autres⁴⁸ ». Le regard que les Européens portaient sur Richard Brew junior était biaisé dans une certaine mesure par ces préjugés.

Depuis Castle Brew, Brew préside sur sa famille et sur ses ambitieuses opérations commerciales. Les longues années qu'il a passées sur la côte lui ont permis de nouer des relations étroites avec les marchands d'esclaves, en particulier avec les marchands de Nouvelle-Angleterre connus sous le nom de *Rum Men* (marchands de rhum) avec lesquels il fera affaire pendant plus de vingt ans. Ces relations seront étudiées plus en détail dans le chapitre suivant, mais le nom de Brew est fréquemment cité dans leurs comptes rendus et leurs lettres d'Annamaboe, où ils sont souvent invités au château. Deux des plus importants marchands de Newport, les frères Samuel et William Vernon, recommandent Brew à leur associé, John Thornton, établi à Fredericksburg, en Virginie. Ils le lui présentent comme « notre ami » et affirment qu'il « transporte sans doute davantage d'esclaves que n'importe quel autre homme dans le Royaume ». Brew emploie un autre natif du

Rhode Island, William Green, à bord de son sloop *Triton* pour convoyer des marchandises le long de la Côte-de-l'Or. Ce Green va remporter contre Brew un procès jugé au Rhode Island pour non-paiement de salaire, un contentieux qui a émergé après que Brew l'a accusé d'avoir détourné une cargaison et l'a licencié. En 1775, un autre *Rum Man* rapporte qu'il a recruté un membre d'équipage qui retournait au Rhode Island après avoir « été au service de Mr Brew⁴⁹ ».

Tout semble indiquer que dans les années 1760, les affaires de Brew prospèrent. La construction de la plus grande firme de négoce privée de la Côte-de-l'Or implique Brew dans une entreprise commerciale complexe. Son partenariat avec Samuel Smith lui assure le crédit nécessaire à l'achat de marchandises de traite qu'il échange avec les négociants africains contre des esclaves. Des cargaisons entières de ces marchandises sont envoyées de Londres et de Liverpool pour son compte – textile, ustensiles en métal, poudre à canon et autres produits de traite. Il fallait que Brew sache exactement quelles étaient les marchandises les plus prisées sur la côte à un moment donné, jusqu'à la couleur des tissus. La firme Smith, Barton & Smith lui sert d'agent et endosse les lettres de change qu'il utilise pour acheter des marchandises aux navires sur la côte, en particulier du rhum et du tabac, et pour gérer ses besoins financiers aux Caraïbes et en Amérique du Nord. Il ouvre plusieurs comptoirs le long de la Côte-de-l'Or mais, plus important encore, il en établit aussi sur la Côte des Esclaves à Whydah et Popo, à Lagos et au Bénin, ainsi qu'au cap Lopez. Confiés à un facteur européen et à quelques Africains, ces avant-postes sont des endroits très isolés. Un facteur note que son comptoir emploie six porteurs de hamacs, deux employés du comptoir, un interprète, une blanchisseuse, une cuisinière et plusieurs porteurs. En 1763, Brew achète un brick qui est arrivé sur la côte chargé de rhum, et l'utilise pour « convoyer les esclaves que ses facteurs » à Whydah et Popo ont achetés pour lui. En 1766, il est propriétaire de deux navires qu'il « envoie dans différentes parties de la côte pour chercher des esclaves » et qui font partie d'une petite flottille de goélettes, de bricks et de corvettes qui naviguent entre Annamaboe et ses avant-postes pour transporter des marchandises de traite depuis Castle Brew et revenir avec des esclaves. En juin 1770, par exemple, il écrit qu'une goélette qu'il a envoyée vers le Rio del Rey au mois d'août de l'année précédente a ramené cent esclaves et qu'il attend l'arrivée d'une autre goélette dans un mois en provenance de Calabar (dans l'actuel Nigeria) avec à son bord quatre-vingts esclaves⁵⁰.

Brew utilise aussi ses navires pour transporter des cargaisons d'esclaves directement d'Afrique vers les Caraïbes. En 1776, par exemple, il envoie sa goélette *Jenny* au cap Lopez (dans l'actuel Gabon) où Jonathan Helbrand, son facteur sur place, a acheté 120 esclaves qui sont embarqués et déportés

directement vers les Antilles. C'est là que Brew a l'intention de les vendre, ainsi que la goélette. Il expose les détails de la traversée dans une lettre destinée à ses assureurs. Il les informe qu'une fois encaissés les bénéfices générés par cette transaction, il enverra au cap Lopez une autre goélette, le *Lively*, pour embarquer 130 à 140 esclaves et les transporter à la Grenade. Un certain pourcentage des bénéfices ira à ses agents à Londres et le reste sera convoyé à bord du *Lively* au Rhode Island pour acheter une cargaison de rhum. En outre, le navire a besoin de réparations, il faut rénover le pont et les superstructures, ce qui ne peut être fait sur la côte africaine. Il explique par ailleurs que si le conflit alors naissant entre l'Angleterre et ses colonies nord-américaines faisait obstacle à ce projet, le navire reviendrait alors de la Grenade avec une cargaison de rhum des Antilles⁵¹. Cet exemple donne un aperçu de l'ampleur des réseaux commerciaux de Brew, depuis l'Afrique jusqu'aux Antilles et au Rhode Island, et de la complexité de chaque campagne.

Gilbert Petrie, gouverneur du château de Cape Coast, rapporte au Comité africain que trois navires sont actuellement au mouillage à Annamaboe : « Avec deux d'entre eux, Mr Brew a passé un contrat pour la cargaison tout entière [...]. Mr Brew a le commerce le plus prospère qu'on ait jamais connu à Annamaboe. » Quand Brew passait un contrat pour une cargaison entière, soit il payait le capitaine avec une lettre de change tirée à Londres, soit il l'échangeait contre des esclaves, du tabac ou d'autres marchandises entreposées à Castle Brew. Le plus souvent, il échangeait des esclaves contre des marchandises de traite. Il ne commerce pas seulement avec des navires anglais ou américains, même si ce sont ses principaux partenaires commerciaux, mais aussi avec les Hollandais, les Portugais et les Français. Il contrôle une part si importante du marché des esclaves à Annamaboe que Petrie collabore avec lui à une entente pour faire baisser le prix des esclaves, mais la concurrence des Hollandais entrave ce stratagème. Un autre agent du Comité africain constate l'hégémonie de Brew sur ce commerce à Annamaboe : d'après lui, sur les 440 à 450 esclaves qui s'entassaient dans les cellules du fort, tous sauf une cinquantaine appartiennent à Brew et la moitié des entrepôts du fort sont remplis de ses marchandises de traite. Il se plaint également que ces cellules ont été construites pour accueillir un maximum de 150 esclaves et que les conditions y sont déplorables : « Cet endroit est plus désagréable et malsain, écrit-il, qu'aucune prison d'Europe⁵². »

L'influence de Brew à Annamaboe est telle qu'il continue de jouer un rôle diplomatique majeur le long de la côte, et ses interventions montrent jusqu'où son influence s'exerce dans l'arrière-pays africain. Ses relations étroites avec les *caboceros* fante lui permettent de mieux comprendre les affaires africaines que les agents de la CMTA avec lesquels il est souvent en

conflit. En 1767, des agents de la CMTA rapportent qu'« une malencontreuse querelle entre les soldats du fort et les Noirs » à Annamaboe « est susceptible de produire des conséquences très graves ». La dispute a éclaté quand « un Noir de la ville, se tenant sur le pont-levis de la poterne où est toujours postée une sentinelle, a tenté avec la plus grande effronterie d'uriner sur place et n'a pas eu scrupule à éclabousser les jambes du soldat ». Les soldats, furieux de « cette indécence qu'on n'a jamais connue dans un autre fort », ont repoussé l'individu en bas des marches « mais celui-ci, loin d'être dissuadé par cette correction, a bondi et attaqué la sentinelle à son poste ». L'homme s'est ensuite réfugié dans la ville où le gouverneur du fort « a envoyé le reste des soldats pour le capturer et le ramener ». Les habitants de la ville, cependant, se sont interposés : « Une foule s'assembla aussitôt, qui non seulement résista aux soldats mais les attaqua et les frappa, en blessa un d'un coup de couteau et les obligea à se replier vers le fort. » John Grosle, le commandant, a fait tirer un coup de canon sur la foule pour tenter de la disperser, « mais loin d'avoir l'effet désiré, cela ne fit que les exciter à de plus grandes insultes. Ils présentèrent leur postérieur à Grosle en signe de mépris pour son pouvoir et, pour le convaincre du leur, ils envahirent son potager où ils brûlèrent les maisons de son jardinier et des esclaves de la Compagnie et emportèrent le jardinier en otage ». La foule a ensuite attaqué le fort jusqu'à ce que les salves des bastions « mettent le feu à la partie de la ville qu'ils habitent ». Les affrontements se prolongent jusqu'à la tombée de la nuit. Les responsables du fort demandent des renforts au château de Cape Coast. Le lendemain matin, trente soldats de la marine tentent de rallier le fort, « mais à peine sont-ils arrivés que les Noirs se sont précipités hors de leurs maisons pour leur tirer dessus, ce qui a effrayé les piroguiers et empêché le débarquement du reste des troupes ». Vingt soldats parviennent à gagner le fort et, une fois à l'intérieur, font feu sur la ville et incendient les dernières maisons qui abritent des rebelles. On compte un mort parmi les indigènes, de nombreux blessés de part et d'autre, et la moitié de la ville est en ruines⁵³.

Brew cherche à résoudre le conflit. Il invite le gouverneur du château de Cape Coast, John Grosle et les *caboceres* d'Annamaboe, à se rencontrer en « terrain neutre », en l'occurrence à Castle Brew, pour négocier un accord, mais les agents de la CMTA sont trop en colère pour envisager de négocier « dans la maison d'un marchand privé » plutôt que « dans le fort de la nation ». Les échanges commerciaux sont gelés à Annamaboe. Les Noirs capturent des piroguiers et menacent de bloquer le réapprovisionnement du fort. Brew les sait capables de mettre leur menace à exécution et il est désireux de rouvrir les échanges et de mettre un terme à ce conflit qui a pris des proportions démesurées. Les agents de la CMTA, cependant, refusent obstinément de céder. Brew élabore un stratagème ingénieux pour

les amener à négocier. Il les avertit que, si les affrontements reprenaient, ce qui serait inéluctable en l'absence de solution, sa demeure servirait certainement de base aux centaines d'indigènes qui attaqueraient le fort tout proche et qu'elle serait détruite par les combats. Il leur rappelle que le fort a pour mission de protéger les négociants privés et que s'ils refusent de régler le contentieux, il portera plainte contre chacun d'entre eux pour la destruction de Castle Brew et de toutes ses possessions qui, dans les circonstances présentes, ne peuvent être mises à l'abri dans le fort. Cette menace effraie les agents de la CMTA, qui estiment la valeur du château et de son contenu à plus de 6 000 livres. Le gouverneur du château de Cape Coast réalise que « cette maison vaut plus que moi ». Soudain disposé à conclure la palabre, le gouverneur offre vingt onces « de marchandises à distribuer parmi les habitants de la ville ». Il se plaint amèrement auprès du Comité africain de toute cette affaire et de l'obligation de protéger Castle Brew : « Pour remplir cet objectif national, en vue de préserver cette demeure, du moins de peur d'être entraînés dans sa ruine, cette palabre a été résolue⁵⁴. »

L'affaire ne va cependant pas en rester là. Samuel Smith, associé de Brew et membre du Comité africain, adresse à Brew une copie de la lettre de Petrie au Comité justifiant ses actions dans le conflit et critiquant Brew. Petrie est furieux, mais comme Smith est un des directeurs du CMTA et Brew, actionnaire, il est bien obligé de reconnaître que Brew a un droit de regard sur la correspondance du Comité. Brew est indigné, non seulement par l'hostilité de Petrie, mais parce que ce dernier a essayé de tromper le Comité sur la façon dont la palabre a été résolue. D'après Brew, le gouverneur avait payé bien plus que vingt onces de marchandises pour régler cette querelle sanglante. Étant donné qu'un homme avait perdu la vie et que la ville avait subi de grands dommages – tout cela parce qu'un indigène avait uriné en présence d'un soldat –, les Noirs avaient certainement exigé davantage qu'une compensation symbolique. Brew obtient des *caboceres* et des *pynins* d'Annamaboe qu'ils signent un document l'attestant. Il envoie d'autres documents pour établir que la palabre a été une affaire bien plus importante que ce que Petrie a laissé croire au Comité africain, qu'elle a porté préjudice au commerce d'Annamaboe et aurait été plus désastreuse encore si elle n'avait pas été résolue rapidement, grâce à son intervention⁵⁵.

L'influence de Brew ne se cantonnait pas à Annamaboe mais s'étendait dans l'arrière-pays africain. Sa volonté d'affirmer son emprise au-delà de la côte est illustrée par son implication dans des négociations entre les Fante et les Ashanti. La plupart des esclaves vendus à Annamaboe étaient fournis par les Ashanti qui les acheminaient jusque sur les marchés intérieurs, où les marchands Fante venaient les acheter pour les revendre aux Européens.

Les Fante servaient donc d'intermédiaires entre les Ashanti et les Européens de la côte, mais ces deux nations étaient traditionnellement ennemies, et les conflits qui les opposaient interrompaient fréquemment les arrivées d'esclaves sur la côte. Désireux que les flux de captifs restent fluides, les Européens espéraient soit que les Fante et les Ashanti fassent la paix, soit que les Ashanti ouvrent des routes commerciales directement vers la côte, ce que les Fante étaient évidemment soucieux d'empêcher. Bientôt, William Mutter, gouverneur du château de Cape Coast, se met en tête d'ouvrir une route directe vers les Ashanti. Les premiers Ashanti à se rendre dans un fort européen depuis 1740 viennent à Cape Coast en 1764 grâce aux efforts de Mutter pour les attirer là et éviter qu'ils aillent à Elmina, où les Hollandais eux aussi les courtisent. Leur arrivée suggère qu'ils avaient ouvert une route, mais Mutter rapporte que celle-ci est dangereusement proche du territoire des Fante, qui pillent les marchands ashanti qui l'empruntent⁵⁶.

Brew entreprend de servir de médiateur entre les Ashanti et les Fante, une mission qui l'amène à se rapprocher des Français et le met en porte-à-faux avec les Anglais et les Hollandais des forts. Mais s'il réussit, c'est par son intermédiaire que les Ashanti approvisionneront Annamaboe en esclaves. Il se trouve que des Fante avaient vendu des captifs ashanti sur la côte et que l'un d'eux était un *chichee* (ou messenger) appartenant au roi des Ashanti. Quand Brew entend parler de ce captif dont il comprend aussitôt la valeur, il est en compagnie du capitaine français qu'il reçoit à Castle Brew et le lui rachète, une transaction pour laquelle le capitaine français lui donne un reçu.

Pendant que Brew et les Français font bombance à Castle Brew, le chef hollandais d'Axim monte à bord du navire français : lui aussi était conscient de la valeur du *chichee* et y voyait une occasion de gagner les bonnes grâces des Ashanti. Il récupère donc le captif auprès du second du navire et l'emmène au fort hollandais en promettant de donner un esclave en échange. Le capitaine français, qui soutient Brew, refuse le gage des Hollandais, mais il n'a pas le pouvoir de récupérer l'esclave pour le compte de Brew. Les Hollandais refusent catégoriquement de le céder à Brew. Brew écrit alors à Mutter pour lui demander d'intervenir afin qu'il puisse récupérer son bien détenu par les Hollandais. Mutter écrit au gouverneur hollandais Jan Pieter Theodoor Huydecoper au nom de Brew, mais celui-ci refuse de reconnaître la requête de Brew. Des lettres sont échangées et Brew prévient que la restitution du *chichee* « peut empêcher les conséquences fâcheuses qui s'ensuivront probablement du refus de céder immédiatement le *chichee* ». Il avertit Mutter qu'il est « déterminé à le ravoir, quand bien même il lui en coûterait 10 000 livres ». Fidèle à sa parole, Brew voit une occasion de prendre le dessus. Lorsqu'un messenger

envoyé par Huydecoper s'arrête à Annamaboe, Brew le fait aussitôt capturer et mettre aux fers. Il continue d'exiger de Mutter qu'il fasse restituer le *chickee*, ce dont se plaint Mutter – « Comme si cela pouvait être fait d'un coup de cuiller à pot. » Selon Mutter, la requête de Brew, impossible à satisfaire, est un stratagème destiné à « nous embrouiller d'un bout à l'autre de la côte sans que je puisse me dépêtrer en fin de compte avec le moindre crédit ». Si Mutter forçait la main aux Hollandais, il savait que Brew serait « le premier à me reprocher ma conduite précipitée et irréfléchie ». Conscient que Brew l'a acculé au pied du mur, il vitupère contre « son arrogance extrêmement désagréable. Il est devenu l'objet de l'aversion générale, [...] il semble ne respecter aucune des lois de son propre pays, ni aucune coutume de celui-ci. [...] Il est honteusement effronté dans son langage, dominateur dans sa conduite, implacable dans ses haines⁵⁷ ».

Brew sait aussi que Huydecoper perdrait la face en cédant le *chickee*, raison pour laquelle il veut obtenir gain de cause. Bien qu'il ne fasse plus partie de la CMTA, Brew ne manque pas une occasion de damer le pion aux Hollandais. Il dit à Mutter que le gouverneur hollandais « est extrêmement conscient de l'importance de son acquisition, [...] et s'il est obligé de restituer cet homme, il aura l'air d'un piètre médiateur entre les Ashanti et les Fante⁵⁸ ». Il avertit Mutter, sans doute à juste titre, que le Hollandais veut empêcher « tout Anglais de s'en mêler, s'il le peut, mais nous espérons le convaincre qu'il a beau nous croire négligeables, notre influence dans ce pays est bien supérieure à la sienne et, quelle que soit l'issue de la palabre [entre Fante et Ashanti], nous aurons dans cette transaction une aussi grande part que lui⁵⁹ ».

Les relations entre Brew et Mutter s'enveniment à mesure que Brew presse Mutter de reconnaître les intentions du Hollandais et d'aider à « protéger la propriété des marchands britanniques indépendants ». Des messagers porteurs de lettres ne cessent d'aller et venir. Mutter nie que Huydecoper cherche à écarter les Anglais des négociations avec les Ashanti. Il remet en question les droits de Brew sur le *chickee* et lui reproche de garder le messenger des Hollandais en otage. Il l'accuse de vendre des esclaves aux Français. Brew ne renonce pas à sa demande, exhorte Mutter à faire son devoir et lui reproche de commercer avec les Hollandais et les Danois au mépris des règlements de la CMTA, tout en lui rappelant que lui, Brew, est un marchand indépendant et qu'il peut commercer avec qui bon lui semble⁶⁰. Mutter convainc le Conseil de condamner la capture du messenger par Brew. Brew lui répond que l'opinion du Conseil sur cette affaire « n'a aucune importance⁶¹ ». Mutter avoue au Comité africain que ni lui ni Huydecoper « n'avons fait un pas en faveur d'une résolution du conflit entre les Fante et les Ashanti. [...] Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir mais, hélas, nous n'avons pas de

raison de nous vanter de notre succès⁶² ».

Prenant un plaisir manifeste à provoquer Mutter et encouragé par l'absence de progrès des Britanniques comme des Hollandais, Brew s'active sur d'autres fronts. Ses relations avec les Fante et sa compréhension des complexités de la vie politique africaine lui assurent un net avantage sur ses rivaux. Le roi des Ashanti, l'Asantehene, avait confié un membre de sa famille et d'autres indigènes en gage aux Fante pour prouver qu'il n'avait pas d'intention hostile envers eux. Dans un premier temps, ils sont détenus par le *cabocere* de Murram, importante ville fante à l'intérieur des terres, mais comme la ville est proche du territoire ashanti, le *cabocere* craint qu'ils ne s'évadent et les envoie à Annamaboe où ils sont confiés à la vigilance de Quasah, héritier de John Corrantee et beau-frère de Brew. Lorsque Quasah se lasse de s'occuper d'eux, Brew le persuade de lui laisser prendre les engagés ashanti sous sa surveillance à Castle Brew, ce qui lui donne un atout dans ses négociations avec les Ashanti. Il coupe aussi l'herbe sous le pied de Huydecoper et de Mutter qui tous deux s'étaient proposé d'héberger les otages⁶³. Ces engagés vont permettre à Brew d'entamer des négociations directement avec l'Asantehene.

Brew envoie des messagers d'Annamaboe à l'Asantehene « de *manière clandestine* », avec certains des engagés ashanti détenus à Castle Brew, pour prouver sa bonne foi et son influence. C'est un coup d'audace, engagé à l'insu des *caboceres* fante « sauf un ou deux qui ont été achetés pour donner leur accord en l'absence des autres⁶⁴ ». La décision de Brew prend de court les Fante et les Européens établis sur la côte. Mutter est sceptique, bien sûr, et informe le Comité africain que Brew s'apprête à dépenser beaucoup d'argent pour rien et que les Fante jouent leur propre jeu. Il se plaint également de l'« effronterie » de Brew, qui aurait affirmé faire « de grands pas vers une résolution des affaires » et s'irrite de le voir réussir alors qu'il « ne dépense pas des sommes colossales en cadeaux⁶⁵ ». Quand les *caboceres* ont vent de la manœuvre de Brew, ils donnent ordre de capturer les otages, morts ou vifs, mais cela vient trop tard car ils sont déjà passés en territoire ashanti⁶⁶.

L'ingénieux stratagème élaboré par Brew a fonctionné et les Ashanti sont disposés à négocier avec les Fante par l'entremise des Britanniques. Mais qui conduira la délégation britannique ? Brew s'était imaginé dans ce rôle, mais Gilbert Petrie, gouverneur du château de Cape Coast, furieux de ce qui lui paraît une usurpation de ses fonctions, refuse de travailler avec Brew d'égal à égal. Il annonce dans un premier temps à Brew qu'il participera aux négociations et rapporte au Comité que « Mr Brew a accueilli cette proposition avec joie, croyant que lui et moi agirions en commun et sur un pied d'égalité ; un plan qui est incompatible avec mes devoirs envers vous, et avec le respect que je dois à ma propre personne, moi qui occupe le

grade de premier officier de l'établissement public dans ce pays ». Il écrit ensuite à Brew pour mettre les choses au point : il veut bien collaborer avec lui « sur une affaire aussi importante » du moment que Brew se soumet à certaines conditions compatibles avec le « grade » dont il s'enorgueillit. Mais Brew a un atout dans sa manche, et même deux, à savoir deux otages ashanti. Il avait certes rapatrié quelques captifs ashanti, mais en avait gardé deux pour contraindre les Ashanti à s'asseoir à la table des négociations, à sa table.

Petrie insiste pour que tout message ou proposition à l'attention de l'Asantehehe soit transmis par ses messagers, et non par ceux de Brew, et veut qu'en cas de libération des otages, ils soient accompagnés par ses délégués, non par les hommes de Brew. En contrepartie, Petrie s'engage à aider Brew à obtenir le remboursement des dépenses qu'il a engagées pendant les négociations, en particulier pour l'hébergement et l'entretien des otages. La réaction de Brew ne surprend guère Petrie, qui écrit : « Ceux qui connaissent ce gentilhomme imagineront comment il a traité l'offre de telles conditions ; il l'a rejetée avec le plus grand mépris, en déclarant qu'il ne consentirait jamais à agir au titre de *subalterne du Comité* ou d'aucun de ses serviteurs [...] et qu'il ne continuerait pas d'agir s'il était lié à moi. »

Brew campe sur sa position et dit à Petrie qu'« il était résolu à persévérer dans cette affaire lui-même ». Brew fait part de sa résolution aux *caboceres* fante réunis pour discuter de toute cette affaire, et Petrie les informe également de « ses raisons de ne pas vouloir sacrifier la dignité de mon rang [...] pour gratifier la vanité, l'extravagance, et la suffisance d'un individu comme Mr Brew ». Les Fante exigent des pots-de-vin et des marchandises de traite de la part des deux hommes, « à offrir au prêtre avant qu'il ne déclare les sentiments de la déité fante ». Les Fante avaient coutume de consulter leur oracle avant de prendre de grandes décisions et ils comptaient sans doute mesurer la puissance relative des deux hommes à l'aune de leurs cadeaux. Petrie envoie 20 livres en marchandises de traite, mais Brew, gendre de John Corrantee qui a beaucoup appris auprès de ce grand *cabocere*, éclipse cette modeste offrande en envoyant « de la soie fine et du chintz ainsi que de l'alcool, pour une valeur totale de près de 30 onces, à distribuer parmi les *caboceres*, les prêtres et les *curranteers* ». Petrie, déconfit, reconnaît : « Quelle piètre impression a dû faire mon petit cadeau [...] comparé à tout cela⁶⁷ ! »

Les largesses de Brew lui valent d'être désormais l'intermédiaire dans les négociations, au grand dam des agents de la CMTA. Au cours des négociations, Brew permet à l'un des engagés ashanti de rentrer chez lui et il lui confie des marchandises de traite, mais l'homme s'échappe avec les marchandises. Les Ashanti menacent de donner l'assaut à moins que l'autre engagé détenu par Brew ne soit lui aussi libéré, ce que Brew accepte

volontiers après que les Fante lui ont promis trente esclaves pour permettre le transfert de l'engagé et le remboursement des dépenses engagées par Brew⁶⁸. Les agents de la CMTA sont obligés de reconnaître que, même si aucun accord formel n'a été conclu entre les Fante et les Ashanti, il y a « très peu à craindre que les hostilités reprennent », et cette trêve va continuer pendant plusieurs années. Malgré ce succès, les agents de la CMTA n'apprécient pas l'implication de Brew et quand les Fante refusent de lui donner les trente esclaves qu'ils lui ont promis, la CMTA refuse de le rembourser. David Mill, gouverneur du château de Cape Coast, comme plusieurs de ses prédécesseurs, ne veut pas payer Brew, non pas parce que ses efforts diplomatiques ont échoué, mais parce que la dépense « était en grande mesure engagée pour gratifier sa fierté en essayant de se rendre populaire et d'établir l'opinion parmi les Noirs qu'il était supérieur au Comité en richesse et en importance⁶⁹ ».

La carrière de Brew atteint son apogée dans les années 1760 : il est alors le plus grand exportateur d'esclaves sur la Côte-de-l'Or, ses affaires prospèrent et ses efforts diplomatiques ont ramené la paix entre les plus grands ennemis de la côte. Dans les années 1770, pourtant, il est confronté à des difficultés financières, qu'il impute en grande partie aux activités commerciales illégales menées par les agents de la CMTA sur la côte. Dans les années 1770, Brew lance une vaste campagne contre le Comité africain et les agissements de ses agents sur la Côte-de-l'Or. Son attaque publiée contre le Comité nous donne un aperçu de ses propres opérations commerciales à cette époque et des rapports souvent hostiles qu'il entretient avec d'autres Anglais sur la côte.

En 1772, John Peter Demarin, ancien collecteur de taxes en Sénégal, publie une apologie de l'esclavage et de la traite négrière africaine intitulée *A Treatise Upon the Trade from Great-Britain to Africa Humbly Recommended to the Attention of Government* [Traité sur le commerce de la Grande-Bretagne vers l'Afrique, humblement recommandé à l'attention du gouvernement] et des lettres de Brew composent près de 30 des 124 pages de ce volume⁷⁰. La conclusion note que ce traité « n'est pas la rêverie d'une personne isolée, mais les sentiments des meilleurs auteurs sur ce commerce, et le résultat des opinions partagées par les principaux marchands vers l'Afrique, fondé sur leurs longues expériences et leur parfaite connaissance de ce sujet⁷¹ ». Après avoir passé vingt ans sur la Côte-de-l'Or, plus longtemps que n'importe quel autre Anglais, Brew était assurément bien placé pour rendre compte de la traite négrière.

Les relations de Brew avec de nombreux agents de la CMTA avaient toujours été tendues, mais ses tentatives pour les discréditer les enveniment encore plus, et les employés de la Compagnie utilisent les difficultés financières de Brew contre lui. En 1771, lors d'une querelle, Brew couvre

d'injures Bell, le gouverneur du château de Cape Coast, et le traite de « scélérat parmi les scélérats » dont « la scélérate, la rapacité et la pingrerie sont devenues légendaires⁷² ». La dispute a éclaté quand Bell a pris sous sa protection un membre de l'équipage d'un des navires de Brew, alors que Brew accuse cet homme de lui devoir une importante somme d'argent. Bell refuse de lui remettre cet homme, qui affirme avoir subi des châtiments corporels⁷³. Bell retourne ses « compliments au banqueroutier Brew », promet de régler cette affaire en personne et s'excuse de ne pouvoir répondre sur le même ton acerbe que Brew, « n'étant pas assez versé pour cela dans le style de Billingsgate⁷⁴ ». Billingsgate était le célèbre marché au poisson de Londres et ses poissardes étaient connues pour leur vulgarité. Les deux hommes évitent de justesse un duel.

En 1774, Bell reproche à Brew d'être en retard sur des paiements en faveur de David Mill et fait allusion à ses difficultés financières. Brew réplique en fustigeant Bell pour son « insinuation impertinente et scélérate, indigne d'un gentilhomme ». Brew finit par le traiter d'« infâme coquin⁷⁵ ». Quand Brew fait part à Mill du message insultant envoyé par Bell, il lui dit qu'il est « rédigé dans les termes les plus offensants que j'aie jamais lus ». Il prétend que Bell « n'existe qu'en ridiculisant ou en calomniant quelqu'un et il s'imagine que son rang et sa fortune le protégeront du ressentiment ». Brew avertit que de telles insultes « lui feront goûter de la cravache ». Il poursuit en paraphrasant Jonathan Swift, « Combien la richesse est-elle mésestimée aux yeux de Dieu s'il la confère aux plus indignes des mortels », une citation qui laisserait à penser que Brew a cherché consolation dans ses livres en ces temps difficiles⁷⁶.

Ce qui est peut-être le plus intéressant à propos de l'attaque soutenue de Brew contre le Comité africain et ses représentants sur la Côte-de-l'Or, c'est qu'une grande partie de ce qu'il condamne est précisément ce qui lui a été reproché quand il était gouverneur de Tantumquerry et d'Annamaboe. Son accusation la plus grave est que les officiers de la CMTA commercent pour leur propre compte, au mépris des règles de la Compagnie – comportement qui lui avait précisément valu d'être démis de ses fonctions. Il formule plusieurs accusations précises et incriminantes : premièrement, que tous les gouverneurs du château de Cape Coast depuis 1763 jusqu'à ce jour (à l'exception d'un seul) ont déporté de grands nombres d'esclaves pour leur propre compte ; deuxièmement, que d'autres employés de la Compagnie dans les forts ont négocié pour le compte des gouverneurs ; troisièmement, que les gouverneurs ont enfreint la loi en vendant des esclaves aux Hollandais ; quatrièmement, que les gouverneurs opéraient des « comptoirs flottants », des navires qu'ils pouvaient déplacer d'un point à un autre ; et cinquièmement, que les gouverneurs ont commercé entre eux⁷⁷.

Brew cite plusieurs exemples précis de gouverneurs vendant des esclaves

pour leur propre compte. Il prétend notamment qu'un *Rum Man* de Boston, un certain David Dunn, est arrivé à Annamaboe en 1770 et lui a dit que sa cargaison et un tiers de son navire appartenaient à John Grosle, gouverneur du château de Cape Coast, qui venait de mourir. Dunn avait eu tôt fait d'écouler sa cargaison de rhum auprès du nouveau gouverneur et de ses hommes. Il avait chargé des denrées non périssables, qu'il prétendait avoir échangées contre du rhum, puis il avait mis le cap sur le fort de Mumford, où il avait eu priorité sur d'autres marchands pour charger des esclaves. Brew accuse également Mill et Bell, gouverneurs de Cape Coast et d'Annamaboe, d'avoir acheté la cargaison d'un navire du Rhode Island sur un crédit de cinq mois, avec la possibilité d'utiliser le navire pendant ce temps et de s'associer avec son capitaine pour commercer le long de la côte. Brew cite une longue liste de marchands de Londres et de Bristol qui ont transporté d'importantes cargaisons de marchandises pour Mill et Bell. Ces accusations étaient sans nul doute fondées. Des livres de comptes de *Rum Men* attestent clairement de ce genre de transactions. Par exemple, le capitaine Peleg Clarke indique avoir vendu du rhum à Mill et à Bell sur un crédit de trois mois. En 1775, Clarke rapporte avoir « acheté sur la côte un chargement de 100 esclaves pour Mr Bell à 5 livres par tête et je les ai tous livrés en bon ordre⁷⁸ ». Un autre *Rum Man*, Robert Champlin, écrit à son frère Christopher depuis la Côte-de-l'Or : « Mr Mill et moi-même sommes en bons termes. Il s'est proposé pour prendre toute ma cargaison si je la débarquais à Whydah⁷⁹. » L'année suivante, Clarke note que « si Mr Mill tient sa promesse, j'obtiendrai de lui 20 esclaves de plus⁸⁰ ». Brew avait dénoncé exactement le même genre d'arrangements entre Thomas Trinder, facteur de la CMTA à Winnebah, et l'un des *Rum Men*.

Une autre raison pour laquelle Brew savait que les représentants de la CMTA étaient impliqués dans le commerce privé, c'est qu'il avait lui-même commercé avec eux en violation manifeste des règlements. En 1769, par exemple, un des navires de Brew à destination de Lagoe avait fait escale à Whydah et proposé sa cargaison à Archibald Dalziel, commandant du fort, s'il acceptait de payer toutes les dépenses liées à la transaction. Dalziel avait accepté, payé les coutumes et embarqué des esclaves à bord du navire. Il avait reconnu sa transgression devant le Comité africain, faisant valoir que le négoce tournant au ralenti à cette époque, il n'avait accepté cette transaction privée que « pour rendre service à la nation⁸¹ ».

Brew fait également remarquer que David Mill, gouverneur du château de Cape Coast et principal représentant de la CMTA sur la côte, est le frère de James Mill, partenaire chez Ross & Mill, célèbre firme londonienne de traite négrière, et qu'un autre de ses frères est Hercules Mill, capitaine de négriers à destination de la Côte-de-l'Or. James Mill et Gilbert Ross avaient l'un et l'autre siégé en tant que représentants des marchands londoniens au

Comité africain, et ils avaient été accusés de conspirer pour contrôler les élections des représentants londoniens afin de conserver leur position d'influence au sein du Comité.

À l'un de ses correspondants, Brew écrit : « Avant que cette lettre ne vous parvienne, un frère de Mr Mill [Hercules] aura quitté l'Angleterre pour cette côte. Il voyage à bord du *Ruby*, jaugeant quatre à cinq cents tonneaux, à bord duquel il est parti d'ici en mars dernier avec une pleine cargaison d'esclaves, [...] il arrivera certainement bientôt avec une grande quantité de marchandises et repartira avec des esclaves. Je ne saurais dire avec certitude si son frère ici a des intérêts communs avec lui, mais cela est plus que probable ; quoi qu'il en soit, il peut embarquer autant d'esclaves qu'il le veut sans crainte d'être découvert. » Ross & Mill déportait de nombreux esclaves de la Côte-de-l'Or vers la Caroline du Sud et la Jamaïque. Brew se plaint que, bien que le commerce soit désespérément ralenti et que plusieurs vaisseaux soient à l'ancre devant Annamaboe depuis plusieurs mois sans avoir pu constituer plus d'une demi-cargaison d'esclaves, le navire d'Hercules Mill et d'autres armés par Mill & Ross ont rapidement chargés de pleines cargaisons d'esclaves à la faveur d'escales relativement brèves au château de Cape Coast⁸².

Brew accuse les commandants de faire des forts leurs propres maisons de commerce privé. Il décrit la triste situation de Robert Johnston, ancien agent de la CMTA au Sénégal et sur la Côte-de-l'Or, devenu négociant à son compte à Winnebah, dont la maison et toutes les marchandises ont été perdues dans un incendie en octobre 1770. Brew prétend que les pertes essuyées par Johnston n'auraient pas été aussi grandes s'il avait eu l'autorisation d'entreposer ses marchandises dans le fort, à une dizaine de mètres de là. Une telle perte était dommageable non seulement pour Johnston mais pour les négriers britanniques qui lui confiaient leurs marchandises de traite pendant qu'ils négociaient l'achat d'esclaves. Brew rapporte qu'il a dû construire ses propres cellules à esclaves et entrepôts à Castle Brew, faute de pouvoir compter sur les forts pour assurer ces services, et parce que la poudre à canon qu'il entreposait dans le fort était utilisée par le commandant sans remboursement. Johnston se plaint également que sa maison ait été incendiée par l'un de ses serviteurs africains, qu'il soupçonne d'en avoir profité pour la piller. Le chef du fort de Winnebah, Thomas Trinder, ainsi que les *caboceres* de la ville, conseillent à Johnston de capturer cet homme, qui est mis aux fers et conduit au fort. Pour déterminer la culpabilité de cet homme, Johnston ne se fie pas à un procès selon les coutumes britanniques, mais plutôt « à sa propre requête, il lui administre un fétiche », comme le font les Africains sur la Côte-de-l'Or pour déterminer l'innocence ou la culpabilité, et « par ce fétiche il fut condamné⁸³ ».

Bien qu'il ait suivi les « lois et coutumes du pays », la conduite de Johnston contre son serviteur suscite la controverse. Quand il se rend à Annamaboe en décembre 1770 pour faire des affaires avec Brew, il est assailli par des soldats de la ville, qui encerclent Castle Brew armés « de tambours, de mousquets et d'autres armes ; ils ont menacé, si je ne faisais pas venir de Winnebah ledit serviteur, qui est originaire d'Annamaboe, et si je ne le leur remettais pas, de ne pas me laisser quitter la plage et de me transporter dans l'arrière-pays ». Johnston fait appel à Charles Bell, commandeur du fort d'Annamaboe, pour « demander la protection et l'assistance du fort ». À sa grande surprise, Bell répond qu'« il n'est pas en son pouvoir d'apporter le moindre secours » et « qu'il ne veut impliquer le Comité dans aucune dispute avec les indigènes pour quelque motif que ce soit ; et qu'il ne tirera pas un seul coup de fusil pour défendre [Johnston] ». Sans le moindre espoir d'assistance de la part du fort, Johnston n'a d'autre choix que de céder à leurs revendications. Brew accepte de lui servir de garant et il est « obligé de relâcher un homme qui m'avait non seulement dépouillé, mais avait très probablement mis le feu à ma maison, ce qui m'avait occasionné une perte de plus de 600 livres ». Il prétend en outre que les soldats, esclaves et autres serviteurs du fort de Winnebah qui avaient aidé à transporter vers le fort les biens qu'il avait réussi à sauver des flammes « étaient tout aussi zélés à me voler que les gens de la ville⁸⁴ ». Brew reproche aux gouverneurs des forts d'être tellement dépendants de leurs propres relations commerciales avec les gens de la ville que leurs intérêts personnels les rendent aveugles aux besoins de négociants privés tels que Johnston et, pire encore, les affaiblissent au point de ne plus pouvoir tenir tête aux gens de la ville.

L'accusation de Brew selon laquelle les employés de la Compagnie dans les forts négocient pour le compte des gouverneurs est étayée par le témoignage d'Isaac Garrick, qui a été employé par David Mill sur la côte pendant trois ans. Garrick a été facteur au comptoir de Shadoe, près de Winnebah. Il rapporte qu'un négociant privé, John Hyde, a voulu s'établir à Shadoe mais que Mill a donné ordre « qu'il soit chassé de la ville si possible, ou qu'il fasse du commerce de telle manière qu'il lui soit impossible de continuer sans essuyer de grandes pertes ». Garrick ne tarde pas à chasser Hyde de la ville⁸⁵.

Brew donne de nombreux exemples de membres du Comité qui font une concurrence déloyale aux marchands privés, tout comme lui-même avait en son temps été accusé de le faire à Tatumquerry. Le capitaine John Ritchie de Liverpool rapporte qu'il a envoyé son second troquer des marchandises contre de l'or au fort d'Apollonia mais que Richard Miles, chef du comptoir, avait alors envoyé son serviteur en ville avec ses poids et ses mesures pour proposer aux habitants ses marchandises au même prix que celles du navire

avec en prime, un gallon de rhum pour chaque once d'or qu'ils lui apporteraient. Le stratagème fonctionne ; le serviteur encaisse au moins quarante onces d'or le lendemain, le second du navire à peine cinq onces. Brew et d'autres accusent les activités commerciales des agents de la Compagnie de faire monter le prix des esclaves et d'encourager les négriers africains à échanger leurs esclaves contre de l'or plutôt que des marchandises de traite, une pratique qui diminue considérablement la quantité d'or exportée de la côte vers la Grande-Bretagne⁸⁶.

Les accusations de Brew selon lesquelles les agents de la CMTA commerçaient avec les Hollandais semblent aussi fondées. Brew prétend que les agents échangent des esclaves contre du tabac portugais (brésilien, en fait), très prisé des Africains de la Côte-de-l'Or. Mill et Bell, en particulier, on vendu « un grand nombre » d'esclaves au général du fort hollandais d'Elmina contre du tabac. Les agents répliquent qu'ils avaient besoin de tabac pour payer aux indigènes diverses dépenses liées aux forts, mais Brew affirme que seule une petite partie de ce tabac a servi à cette fin et que les agents en ont utilisé l'essentiel pour acheter des esclaves⁸⁷.

Les agents de la CMTA ont recours à d'astucieuses pratiques comptables pour augmenter leurs revenus. Les gouverneurs sont chargés de l'entretien des forts : ce sont eux qui doivent payer la garnison qui répare les forts, et autres dépenses afférentes aux forts. Ils les règlent en marchandises de traite (rhum, tabac et drap bon marché) qu'ils achètent à bon compte aux négriers. Puis ils surestiment la valeur de ces marchandises et se remboursent en prélevant les meilleures marchandises de traite envoyées une fois par an par la Compagnie dans son vaisseau d'approvisionnement. Ils payent donc en drap grossier, par exemple, mais se remboursent en soie indienne. De plus, les gouverneurs payent la garnison avec du rhum, qu'ils achètent aux *Rum Men* à un peu plus d'un shilling le gallon mais qu'ils refacturent six shillings à la Compagnie. Grâce à ces tours de passe-passe, ils parviennent à maintenir un solde créditeur sur leur salaire et n'hésitent pas à mettre la main sur les marchandises de traite les plus précieuses pour doubler leur salaire, aux dépens de la CMTA. Brew note aussi que s'il pouvait assister à l'audit comptable des forts, « je découvrirais à coup sûr bien des iniquités, dont vous êtes et devez rester ignorants⁸⁸ ». L'affirmation a toutes les chances d'être exacte.

Les accusations de Brew sont très précises. En fait, il semble étonnamment bien informé des affaires internes des agents de la Compagnie. Il semblerait qu'outre le flot général de rumeurs qui circulent parmi les Européens sur la côte, Brew a des informateurs à l'intérieur. Il est en correspondance régulière avec Thomas Westgate, qui se sent lésé par ses collègues agents et communique à Brew des informations incriminantes. Un jour, il écrit à Brew une lettre à la hâte à 9 heures du matin, à l'occasion

d'une visite au château de Cape Coast. Il lance la lettre par la fenêtre du fort « à l'un des gens d'Abbah » qui la fait parvenir à Brew. Abbah était l'épouse africaine de Westgate, et c'est à un de ses parents qu'il confie sa lettre à Brew.

À la mort de Brew, ses exécuteurs testamentaires remettent à la Compagnie les lettres de Westgate indiquant qu'il souscrivait à nombre des critiques formulées par Brew contre les agents de la CMTA et lui avait communiqué de nombreuses informations. Westgate s'est défendu en disant qu'il était dépendant de Brew et qu'il ne fallait donc pas « s'étonner que je l'aie un peu flatté sur son plan favori ». Brew avait souvent essayé de le débaucher de la CMTA mais il avait toujours refusé, et il prétend avoir conseillé à Brew de « poser sa plume », non parce que ce qu'il écrivait était mensonger, mais parce que « j'étais sûr que rien de ce qu'il pourrait dire ne servirait son dessein et que les choses continueraient certainement de la même façon ». Sur la base de ces lettres compromettantes, la Compagnie organise une audience sur la conduite de Westgate, le déclare « ennemi du service » et le congédie. Outre Westgate, William Lacy, comptable au château de Cape Coast, était un autre informateur de Brew⁸⁹.

Les critiques de Brew envers la CMTA, envoyées au Comité africain lui-même, à des marchands indépendants en Angleterre et publiées sous forme de livre, font mouche. Le Comité africain déplore la « volumineuse production » de Brew, telle qu'il qualifie ses lettres. Sans surprise, ils cherchent à discréditer ses accusations en l'attaquant personnellement. D'après eux, Brew est encore amer d'avoir été congédié il y a plusieurs années. Ils le décrivent comme « un homme aigri et maussade ». Brew réplique que « c'est leur ignorance et leur folie, ainsi que la conduite scandaleuse de leurs serviteurs, qui a contribué à me rendre ainsi⁹⁰ ». Mais Brew est soutenu par des marchands influents de Liverpool, en particulier Miles Barber, qui entreprennent de recueillir des informations et de solliciter des politiciens influents. Barber rapporte que les lettres de Brew « sont applaudies par les gentilshommes de ce port et de cette ville et sont bien supérieures à tout ce que j'ai pu lire dans ce genre [...]. L'esprit de cette ville est chaleureusement et fermement engagé dans cette cause⁹¹ ». Barber et un groupe de marchands écrivent au Comité africain pour appuyer ses accusations : « Nous sommes convaincus que les fondements de ces plaintes sont justes et ne sont pas exagérés, ayant depuis longtemps l'expérience d'opérations honteuses pratiquées contre le juste aventurier. » Ils ajoutent : « Nous sommes très obligés à Mr Brew et soutenons ses efforts pour placer le commerce sur la Côte-de-l'Or sur de meilleures bases, et nous admirons beaucoup ses remarques⁹². »

Preuve que les allégations les plus graves de Brew sont véridiques, un document accablant se trouve dans les archives de Richard Miles, en

l'occurrence une lettre qui lui a été adressée par Gilbert Petrie, ancien gouverneur du château de Cape Coast. Quand Miles a pris ses fonctions comme chef du fort d'Annamaboe, Petrie lui a envoyé des conseils pour circonvier les restrictions de la traite négrière :

La clause dans la loi relative à l'exportation d'esclaves interdit formellement le transfert d'esclaves. La Compagnie peut fermer les yeux sur une violation de cette clause, mais elle ne peut l'approuver. Cependant, quand vous avez une méthode sûre pour faire quelque chose, vous seriez mal avisé de prendre le moindre risque.

Il recommande à Miles de passer par la société Ross & Mill, avec laquelle il a communiqué afin de faciliter ses opérations de traite. Cette société lui avancera les fonds nécessaires pour se lancer dans ce commerce. Miles doit expédier les esclaves au nom de Petrie, les consigner à des négriers de confiance à la Grenade, et « demander à la personne qui vend les esclaves de transférer les bénéfices sur des lettres de change à la plus courte échéance à Messieurs Ross & Mill pour le compte de G. P⁹³ ».

Quand les lettres de Brew sont diffusées et que Barber et d'autres marchands de Liverpool embrassent sa cause, Petrie écrit à Miles :

Je vous préviens du danger auquel l'indiscrétion semble vous avoir exposé. Le Comité a reçu de Liverpool des plaintes contre plusieurs de ses officiers, transmises par Mr Brew, et dont certaines sont attestées par des maîtres et seconds de navires. [...] J'ignore quelle attention le Comité a choisi de donner à cette affaire mais je suis certain que, si les faits sont avérés, même s'ils n'amènent pas à votre suspension, l'intention de commettre un crime, et non le crime lui-même, suffirait à entacher votre caractère, faisant ainsi obstacle à votre avancement et ajoutant un grand poids à toute plainte qui pourrait être déposée à l'avenir contre vous. Le Comité est maintenant entravé par les électeurs de Liverpool, et ses employés sont si étroitement surveillés par des espions en Afrique, qu'il vous est difficile d'échapper à la détection où que vous soyez, et il n'est pas dans le pouvoir de vos maîtres de pardonner une offense que vous auriez commise une fois qu'elle aura été prouvée. [...] Comportez-vous dans vos moindres paroles et actes avec la plus grande circonspection⁹⁴.

Petrie comprend clairement que plusieurs de ces allégations sont étayées par des preuves et il laisse entendre que, par le passé, la CMTA aurait fermé les yeux. Malgré la surveillance dont ils font l'objet, les agents de la Compagnie sur la côte restent optimistes et les affaires continuent comme d'habitude. David Mill, gouverneur du château de Cape Coast et donc

supérieur hiérarchique de Miles sur la côte, lui assure : « Je ne vois pas de danger que vous soyez renvoyé avant que vous n'ayez exposé votre récit des faits, et même alors je doute qu'il vous en coûtera⁹⁵. »

Mill a vu juste : les accusations contre Miles n'auront pas de conséquences immédiates et il est reconduit sans encombre au poste de chef du fort de Tantumquerry. Mill rapporte cependant que des capitaines et seconds de navires se sont adressés au lord maire et ont déposé des plaintes contre lui qui pourraient lui valoir son poste, bien qu'il doute que cela arrive. Plusieurs capitaines prétendent que Miles les a empêchés d'acheter du tabac à un navire portugais, qu'il a menacé les marchands africains et leur a interdit de faire du commerce avec les navires. Mill avertit Miles que leurs plaintes « entraîneront bien des troubles » et ajoute qu'il vient d'acheter « quelques esclaves de première qualité » à revendre⁹⁶. Miles étant désormais sous surveillance, Mill l'informe qu'un certain capitaine Cummings est en route vers Tantumquerry : « Il veut vous acheter 30 esclaves ; [...] à votre place, je n'accepterais aucune marchandise. Vous pouvez faire des promesses à Cummings, mais rien de plus. » Il enjoint Miles : « Gardez la tête haute, ne lâchez rien, cela ne servirait à rien et donnerait à la clique de Brew des raisons de se réjouir s'ils apprenaient que vous avez peur⁹⁷. »

L'affaire ayant été portée devant le Parlement, plusieurs années après la parution des premières lettres de Brew, Miles se trouva de nouveau mis en cause. Richard Chaplin, membre du Comité, adresse à Miles une lettre très directe et informée. Il lui conseille de suivre attentivement l'enquête et le prévient que le Parlement cherchera des exemples de représentants de la CMTA qui font du commerce pour leur propre compte « en relation avec des personnes chez nous ». Il suggère qu'ils s'intéressent principalement à ses prédécesseurs pour le moment, mais il laisse entendre qu'il a connaissance de l'arrangement de Miles avec Petrie : « Si vous êtes déjà engagé dans une relation inconvenante de ce genre avec les mêmes personnes ou sous couvert d'un autre nom, je vous conseille d'y mettre un terme immédiatement. » Il signale que des preuves confirment ces accusations et conseille à Miles de se montrer « circonspect en veillant à donner des réponses vraies et justes, étayées par des preuves⁹⁸ ». Cette correspondance compromettante ne laisse pas de doute sur le fait que les principales accusations portées par Brew étaient fondées.

Qu'est-ce qui avait poussé Brew à entreprendre une telle campagne publique contre la CMTA et ses agents sur la côte ? Cherchait-il seulement à se venger de la façon dont la Compagnie l'avait traité et de ses conflits avec les gouverneurs des forts ? Était-il amer ou y avait-il d'autres motifs à cette violente campagne ? Même s'il est impossible de reconstituer entièrement la carrière commerciale de Brew, les documents indiquent que

ces années furent marquées par des difficultés financières dont il rendait partiellement responsables les malversations des agents de la CMTA sur la côte. Son attaque avait peut-être aussi un objectif plus large : gagner la faveur des marchands de Bristol et de Liverpool, et sauvegarder sa propre réputation, la plus précieuse des monnaies d'échange pour un marchand du monde atlantique. Comme l'expliqua un habitant de Caroline du Sud en 1732 : « Le plus malheureux des hommes et le plus exposé à la malfaisance et à la corruption de la voix publique est le marchand. Son crédit peut être détruit par des murmures⁹⁹. »

Colporter des rumeurs était le passe-temps favori des Européens de la côte. Comme Thomas Westgate le dit à Brew en 1770, « la conversation ici tourne rarement sur d'autres sujets que les scandales ». Dans les années 1770, des rumeurs sur la situation financière de Brew se répandent parmi les marchands avec qui il est en affaires. En 1771 son ennemi juré, Charles Bell, gouverneur du fort d'Annamaboe, l'appelle « le banqueroutier Brew ». En 1774, il fait des commentaires négatifs sur la solvabilité de Brew auprès de négriers, ce qui manque d'entraîner un duel. Bell se plaint d'avoir vu Brew le menacer de sa canne alors qu'il marchait le long du fort et il exige une explication. Brew répond, cinglant, l'accusant d'avoir attaqué « son caractère et sa réputation [...] par pure cruauté » : « Comment pouvez-vous imaginer que toutes les infortunes et afflictions qui ont jamais frappé un homme aient pu me faire supporter un tel traitement avec docilité ? Non, Monsieur [...] ma canne aujourd'hui, qu'assurément j'ai brandie contre vous, doit vous convaincre que vous m'avez gravement offensé et que je suis déterminé à saisir la première occasion de me venger de ce scandaleux traitement ; mais il me sera infiniment plus agréable de vous rencontrer comme gentilhomme, en vous laissant le choix de l'heure et des armes, à condition que l'affaire se décide dans le jardin, sans aucun témoin à l'exception d'un serviteur noir pour chacun, et de la façon la plus privée, car vous savez assurément que si notre affaire devenait publique, on trouverait le moyen de nous empêcher de la trancher comme nous le devrions. Rien, Monsieur, à défaut d'une lettre de votre main me demandant de vous pardonner le mal que vous m'avez causé ne pourra [...] mettre fin à l'affaire. » Sans doute conscient que Londres verrait d'un mauvais œil un duel avec Brew, Bell présente ses excuses « pour le tort que je vous ai causé en mentionnant si abruptement l'état de votre crédit auprès des navires, dans une lettre que vous je vous ai adressée il y a quelque temps. Je ne peux que m'en accuser. Je suis très honteux et désolé de ma conduite¹⁰⁰ ».

Malheureusement pour Brew, des bruits négatifs sur l'état de ses finances courent dans l'aire atlantique. Peatt & Westermorland, négociants d'esclaves à Kingston en Jamaïque, se plaignent en 1775 que les esclaves fournis par Brew « se sont avérés des rebuts ». Le capitaine Peleg Clarke,

dans sa réponse, note : « J'ai été très surpris, en arrivant sur la côte, de voir que Stockford [un autre négrier] avait fait confiance à Brew, sachant que sa situation a beaucoup empiré, ce que Stockford devait certainement savoir avant de lui laisser 20 tonneaux de rhum, selon ce que m'a dit M. Hill¹⁰¹. » En l'occurrence, « faire confiance » signifiait confier des marchandises à un marchand de la côte pour qu'il les troque contre des esclaves.

Les agents de la Compagnie insinuent que Brew entend faire fermer les comptoirs de la CMTA afin d'opérer lui-même. John Grosle, gouverneur du château de Cape Coast, rapporte que c'est ainsi qu'il a agi contre un certain David Dunn, négociant indépendant « installé dans une ville nègre » près de l'ancien poste de Brew à Tantumquerry. D'après Grosle, deux ans auparavant, Brew avait donné des pots-de-vin aux Fante « pour un montant très conséquent », afin qu'ils chassent Dunn de la ville où il l'avait rapidement remplacé par un de ses employés¹⁰². Cette accusation pourrait bien être exacte : la corruption était certainement l'une des principales méthodes de Brew pour gagner les faveurs des Fante et il essayait alors par tous les moyens de rétablir sa situation financière.

La crise la plus aiguë à laquelle Brew doit faire face est due aux problèmes financiers de Samuel Smith, son partenaire londonien à la fin des années 1760, des problèmes croissants qui vont mener Smith à la faillite en 1775. Dès 1767, Thomas Westgate, l'ami de Brew alors en séjour à Londres, l'avait mis en garde : « *Méfiez-vous de Smith*, par ma foi, on vous trompe et on abuse de vous grossièrement. Il n'y a pas de personnage plus sournoisement malhonnête que lui. » L'association entre Smith et Brew était si complexe et si alambiquée que les actifs détenus par Smith et Brew à Annamaboe, y compris Castle Brew, étaient inclus dans le patrimoine de Smith.

Richard Miles, gouverneur du fort d'Annamaboe et cible principale des attaques de Brew, fut nommé mandataire des créanciers de Smith sur la côte. Il devait saisir Castle Brew, le vendre et envoyer l'argent à Londres pour rembourser une partie des dettes de Smith. Brew serait dégagé de toute obligation s'il payait 6 000 livres. Finalement les créanciers de Smith acceptèrent que Brew rachète son château pour 1 000 livres supplémentaires, à condition que les 7 000 livres soient versées avant avril 1777. Il est inconcevable que les difficultés financières de Brew aient uniquement découlé des activités commerciales des agents de la CMTA, même si dans un environnement financier aussi difficile, une concurrence déloyale ait pu faire la différence entre gagner ou perdre de l'argent. Comme John Newton l'a fait remarquer, la traite négrière était par nature une activité à haut risque, et le marché sur la Côte-de-l'Or connu de très fortes fluctuations dans les années 1770, mais ce furent principalement les

difficultés financières de Smith qui entraînèrent celles de Brew¹⁰³.

Ces embarras l'entraînèrent aussi dans un conflit humiliant avec Horatio Smith, cousin de Samuel Smith, un jeune homme qu'il avait employé et dont il était très proche. Brew ne pouvant plus le payer, Horatio était devenu de plus en plus insistant. Lors d'une discussion, Brew lui affirma qu'il avait des esclaves à bord de bateaux dans la rade et qu'il allait bientôt recevoir des paiements qui lui permettraient de lui régler ses arriérés de salaire, mais le jeune homme rétorqua que Brew lui avait déjà menti à plusieurs reprises. Brew essaya de le convaincre. Smith répéta qu'il était un menteur et ajouta « un grand nombre de remarques mortifiantes qui me mirent dans un tel état de fureur », raconte Brew, « que je lui dis que s'il allait raconter que j'avais manqué à ma parole, envers lui ou envers quelqu'un, je ne répondrais pas des conséquences ».

À la grande fureur de Brew, Smith « réitéra par deux fois ses accusations, à la suite de quoi je le frappai et une bagarre éclata entre nous ». Ce fut la triste fin d'une longue amitié et Brew se déclara « vraiment désolé qu'il ait dit quelque chose qui m'ait poussé à lever la main sur lui ». Il se lamentait car disait-il, « nous avons vécu sous le même toit pendant six ans, depuis son arrivée sur la côte, dans l'amitié et l'harmonie la plus parfaites ». Miles et d'autres essayèrent en vain de les réconcilier, en partie parce que Brew et Smith n'étaient pas d'accord sur la somme que Brew devait à Smith. Un accord entre Brew et les syndics de banqueroute de Smith donnait à Horatio certains privilèges, dont celui d'être logé et nourri à Castle Brew. Après la dispute, Smith se mit à rentrer tard, ce qui perturbait Brew. Comme ce dernier l'expliquait, « l'heure de [son] coucher » était comprise entre 8 h 30 et 9 h 00 du soir. Il fermait toutes les portes de Castle Brew et mettait les clés sous son oreiller car il ne pouvait faire confiance à ses domestiques noirs. Ce qui signifiait que lorsque Smith rentrait, Brew devait se réveiller et donner les clés à un domestique pour qu'il lui ouvre. Il s'en plaignit mais Smith refusa de changer ses habitudes. Brew était blessé que Smith n'ait pas témoigné « un peu de respect dû à mon âge et à mes malheurs, auxquels il devrait être sensible¹⁰⁴ ».

En 1775, les relations de Brew avec Miles et Mill s'étaient beaucoup améliorées. Brew déclara avoir abandonné sa bataille contre les agents de la Compagnie et s'engagea à « ne plus écrire un seul mot contre eux ». La façon dont Miles avait géré les difficultés entraînées par la faillite de Smith et dont il l'avait aidé à conserver Castle Brew avait peut-être rapproché les deux hommes. Si Brew voulait maintenir sa réputation sur la côte, il devait travailler avec ces hommes puissants avec lesquels il affirmait désormais « être en termes très corrects¹⁰⁵ ». Peut-être avaient-ils tous reconnu qu'en ces temps difficiles, ils pouvaient s'entraider. Au début de l'année 1776, un capitaine rapporte que Miles, Mill et Brew ont « réservé » toute la

cargaison de rhum d'un négrier antillais en échange d'esclaves. La même année, Brew va jusqu'à désigner Miles comme l'un de ses deux exécuteurs testamentaires¹⁰⁶.

Il avait fallu du temps, mais les critiques de Brew contre les agents de la CMTA et contre leurs pratiques néfastes pour le commerce, renforcées par des critiques similaires de négriers et de commerçants de Liverpool et de Bristol (qui se plaignaient en plus que les marchands londoniens voulaient dominer la CMTA), déclenchèrent une enquête. Comme Demarin et Brew l'avaient espéré, leurs écrits attirèrent « l'attention du gouvernement ». Le Parlement demanda aux lords commissaires d'enquêter sur les activités de la Compagnie. Début 1777, ces derniers convoquèrent les membres du Comité africain et leur demandèrent de rédiger un rapport détaillé « sur l'état général du commerce en Afrique, afin de prouver ou de réfuter les plaintes ici contenues¹⁰⁷ ».

Les lords commissaires lancent leur « Enquiry into the Administration of the West African Trade » [Enquête sur l'administration du commerce en Afrique occidentale] en février 1777. Ils imposent à la CMTA de leur communiquer leurs volumineuses archives – 75 registres et grands livres en vélin relié, sept volumes non reliés, cinq registres de lettres, des livres de comptes et des documents appartenant aux forts. Ils entendent aussi des témoins. Très rapidement, ils s'aperçoivent que les nombreuses accusations de Brew sont fondées. Le premier témoin à comparaître est Charles Miles (frère de Richard Miles), mentionné dans les lettres de Brew. Charles Miles avait été comptable au château de Cape Coast en 1775 quand le bateau d'approvisionnement de la Compagnie était arrivé. Les lords commissaires lui demandent comment les marchandises sont réparties entre les différents forts. Charles Miles explique que la cargaison tout entière sert à rembourser les avances faites par les gouverneurs des forts et qu'elle ne suffit pas à couvrir les dettes. Il reconnaît aussi que les marchandises avancées par les gouverneurs sont « de qualité inférieure, mais qu'elles sont inscrites au prix nominal », et que les gouverneurs utilisent toute la cargaison pour leur transactions personnelles. Lorsqu'un nouveau gouverneur arrive, dit-il, les autres lui avancent les marchandises dont il a besoin pour approvisionner son fort. Quand le gouverneur David Mill a démissionné du château de Cape Coast, par exemple, Richard Miles (frère de Charles) l'a remplacé, et il a remboursé la somme encore due par David Mill qui l'a inscrite comme dette dans son propre livre de comptes¹⁰⁸.

Les lords commissaires entendent ensuite des capitaines négriers expérimentés. À nouveau, ils confirment le tableau brossé par Brew. David Dunn, actif sur la Côte-de-l'Or depuis 1763, rapporte que le commerce « a beaucoup souffert » récemment. L'offre en esclaves s'est réduite, on ne peut les acheter qu'en payant en or alors qu'auparavant, on les troquait contre

des paquets de marchandises. Et il est difficile aux négociants indépendants de se procurer de l'or. Les prix ont beaucoup augmenté. Si on rapporte les prix en or, en 1763, un esclave de sexe masculin valait 8 onces et un esclave de sexe féminin en valait 6. Désormais, les prix s'élèvent respectivement à 11,5 et 9,5 onces. Il confirme que les agents de la CMTA commercent pour leur propre compte au détriment des *free traders* ou négociants indépendants. Les gouverneurs bénéficient de plusieurs avantages : ils peuvent entreposer leurs marchandises et leurs esclaves dans les forts, ils ont de meilleures relations avec les négociants africains et comme ils font quotidiennement du troc avec les indigènes, ils ont plus d'occasions de se procurer de l'or. Dunn rapporte qu'il a lui-même transporté des marchandises destinées aux gouverneurs des forts pour le compte de la firme londonienne Ross & Mill, quand James Mill était au Comité africain et que son frère David était gouverneur du château de Cape Coast. En échange, il avait été rapidement fourni en esclaves par les forts, et avait en particulier récupéré 220 esclaves « de première qualité » chez les Hollandais, à la suite d'un accord « que le général hollandais et le gouverneur Mill avaient conclu entre eux¹⁰⁹ ».

William Chalmers, autre capitaine négrier fort de onze années d'expérience, confirme le témoignage de Dunn et apporte des précisions. Il explique qu'auparavant, l'or était abondant sur la côte et que « des quantités considérables étaient expédiées vers la métropole¹¹⁰ ». Dans un système mercantiliste, des compagnies telles la Compagnie des Indes occidentales ou la Compagnie royale africaine étaient considérées comme essentielles pour réguler le commerce et l'emporter sur les nations rivales, et l'afflux d'or en Grande-Bretagne d'une importance vitale. Dans les années 1770 cependant, les détracteurs de la CMTA affirment que c'est la liberté de commercer, et non le monopole d'État, qui favorise un excédent des importations de numéraire en métropole et développe le commerce¹¹¹. William Chalmers explique que les modifications du marché de l'or sont entièrement dues « aux interférences du commerce organisé dans les forts par les employés de la Compagnie ». Il rapporte que les gouverneurs collectent tout l'or disponible en l'échangeant chaque jour contre de petites quantités d'alcool. Ils font des bénéfices considérables car le gallon d'alcool acheté 2 pence est revendu cinq shillings *. À l'inverse, les commerçants indépendants sont contraints d'acheter l'or à perte, quand ils en trouvent, et souffrent aussi de la concurrence des forts quand ils veulent acheter des esclaves. En effet, les gouverneurs les revendent à environ 1,5 once de plus que ce que demandent les négociants africains. Chalmers pense que cela augmente le prix des esclaves et que cela diminue l'offre, puisque les négociants africains peuvent faire le même profit en vendant moins.

Les négriers britanniques étaient prêts à payer le surcoût pour éviter de

perdre du temps à acheter de petits lots d'esclaves à différents marchands africains mais même ainsi, la durée moyenne d'une escale sur la côte avait augmenté de trois mois. Faire affaire avec des négociants africains rallongeait de plusieurs mois la durée d'une campagne, un délai qui augmentait le coût de la campagne et le risque de mortalité chez les esclaves. Tous ces changements dans les termes de l'échange contribuèrent à faire baisser le nombre de bateaux commerçant sur la Côte-de-l'Or et le nombre d'esclaves déportés de cette région. Ces observations sont corroborées par les archives qui montrent qu'en volume, la traite sur la Côte-de-l'Or a décliné entre les années 1750 et les années 1770¹¹².

William Chalmers résume ainsi les nombreux avantages dont les gouverneurs des forts disposent sur les marchands indépendants : leurs marchandises de traite sont transportées par les navires de la CMTA, ce qui ne leur coûte rien ; ils peuvent loger les esclaves dans les forts ; ils utilisent les navires de la Compagnie pour leurs transactions personnelles ; puisqu'ils vivent de manière permanente sur place, ils peuvent acheter les esclaves en premier et peuvent facilement se procurer de l'or ; ils canalisent les marchandises de l'intérieur vers les forts. Tous les forts s'adonnent au commerce et les commandants des forts secondaires n'étaient « guère plus que des facteurs » au service du gouverneur du château de Cape Coast.

De plus, Chalmers accuse les forts de ne pas protéger les marchands indépendants. Il dit avoir vu le capitaine d'un négrier « emmené dans une ville noire pour y être fouetté par les indigènes », l'année précédente, sans que le gouverneur, qui était au courant, fasse quoi que ce soit. Faisant référence au conflit désastreux qui avait opposé Brew aux *gold-takers* d'Annamaboe, il rapporte que « M. Brew et ses serviteurs ont été la cible de coups de feu. L'un de ses esclaves a été tué. Les gouverneurs des forts ont des intérêts si importants avec les Noirs qu'ils ne veulent pas se brouiller avec eux¹¹³ ». Un autre capitaine raconte qu'il a été mis à l'amende par les indigènes pour n'avoir pas hissé son pavillon, et qu'ils ont interrompu tout commerce avec lui après qu'il leur a vendu de la viande de bœuf qu'ils n'ont pas appréciée. Il n'a pas demandé l'assistance du gouverneur, sachant qu'il ne voudrait pas se quereller avec les Africains¹¹⁴.

Tous les négociants et autres témoins qui se présentent devant la Commission font écho à ces témoignages, et y ajoutent des détails encore plus accablants. Thomas Bennett, qui commerce le long de la côte depuis 1748, corrobore les témoignages de Dunn et de Chalmers et ajoute que les gouverneurs sont en affaires avec les Hollandais. Il raconte qu'un bateau appartenant à Archibald Dalziel, à l'époque commandant de Whydah, a déchargé une partie de sa cargaison en Hollande et que le *Peggy*, de la firme Ross & Mill, y a aussi fait escale en route vers la côte. Il faut noter que les gouverneurs n'étaient pas les seuls à être impliqués : Chalmers reconnu

que l'année précédente, il avait fait escale à Rotterdam pour charger des marchandises pour Brew (et Brew lui-même avait été accusé de faire la même chose au début de sa carrière). Bennett note aussi que les gouverneurs n'ont aucun intérêt à ouvrir de nouvelles routes vers l'intérieur pour augmenter l'approvisionnement en esclaves, car la plus grande part de ces arrivées supplémentaires aurait bénéficié aux marchands indépendants qui s'approvisionnaient directement auprès des marchands africains plutôt qu'auprès des forts¹¹⁵.

Quand les lords commissaires demandèrent à leur comptable d'examiner les livres de comptes envoyés par les forts, celui-ci découvrit qu'ils étaient « vagues et imprécis, les comptes étant tenus en trois taux de change différents », en dépit d'une réglementation de 1773 qui exigeait la tenue des comptes dans un seul taux de change. Après avoir harmonisé le tout, il découvrit que « près de vingt pour cent, soit un cinquième de tout l'argent envoyé chaque année en Afrique pour l'entretien et l'approvisionnement des forts et des comptoirs disparaissait comme par enchantement dans les poches du gouverneur ».

Une autre manipulation dans les comptes permettait de grossir artificiellement le nombre d'esclaves vendus. Le capitaine Chalmers expliqua que de petits navires partaient d'Annamaboe pour aller chercher des esclaves dans d'autres régions d'Afrique, de Lagos, du Gabon, du Bénin et de Calabar, afin de pallier la pénurie d'esclaves sur la Côte-de-l'Or. Brew était réputé avoir le monopole de ce trafic clandestin très rentable car les esclaves de la Côte-de-l'Or se vendaient plus cher que ceux originaires d'autres régions. D'après Chalmers, des capitaines expérimentés savaient faire la différence, mais pas les novices, et ces esclaves étaient présentés comme des esclaves de la Côte-de-l'Or quand ils étaient vendus aux Amériques. Quant à John Roberts, qui avait occupé diverses fonctions sur la côte de 1744 à 1752, il affirma qu'environ 800 esclaves arrivaient chaque année de Lagos, du Bénin, du Gabon et de Calabar, un millier de la Côte au vent *, et 1 500 des forts hollandais et danois.

Quand les lords commissaires comparèrent les documents des forts à ceux de Liverpool, par exemple, ils découvrirent de nombreux cas où les documents des forts indiquaient que les bateaux transportaient plus d'esclaves qu'en réalité. Ces chiffres étaient accablants car il apparaissait que le gouvernement avait gonflé les chiffres de la traite sur la Côte-de-l'Or. De plus, les livres de comptes prouvaient que les marchandises apportées chaque année par le navire d'approvisionnement de la Compagnie n'étaient pas utilisées comme elles auraient dû l'être. Le comptable conclut que « la plupart des règles salutaires édictées par le Comité étaient contournées ou bafouées par leurs employés en Afrique¹¹⁶ ».

Le rapport des lords commissaires, transmis au Parlement le 30 avril

1777, y déclencha un vif débat. Il dénonçait avec sévérité les agissements de la CMTA et confirmait les accusations accablantes de Brew :

Il apparaît que le commerce [est] loin d'avoir été mené de manière libre et ouverte, pour le bénéfice du public, selon l'intention de cette honorable assemblée... et qu'un commerce privé, tendant directement au monopole, a été établi par les gouverneurs et les commandants des forts en Afrique ; et que ce commerce privé, nuisible aux intérêts du public, a été poursuivi par eux en conjonction avec des personnes de ce pays, dont l'un ou plusieurs ont été, au même moment, membre du Comité.

Les agents de la CMTA sur la côte tel Richard Miles s'indignent des « bruits fâcheux » et de « la clameur » qui s'élèvent contre eux. Sans surprise, des membres de la Compagnie, dont l'un siège à la Chambre des communes, nient farouchement les accusations. Edmund Burke, entre autres, se lève pour défendre le Comité africain, mais d'autres membres du Parlement le condamnent très clairement. Le rapport est transmis à une commission du Parlement qui, un mois plus tard, va émettre des résolutions modérées, l'une lavant tous les membres actuels du Comité africain des accusations de malversation et la seconde déclarant qu'à l'avenir, les infractions pourraient être poursuivies par le Parlement¹¹⁷. Continuant cependant leur enquête, les Lords Commissioners of Trade and Plantations vont examiner la CMTA à la loupe. Même en l'absence de poursuites contre les membres de la CMTA, l'action de Brew et d'autres contre les abus et les manœuvres monopolistiques de la Compagnie a porté des fruits, un résultat contre lequel les agents sur la côte protestèrent vigoureusement en affirmant que « l'on n'avait jamais imposé de telles difficultés et restrictions aux serviteurs d'aucune compagnie publique¹¹⁸ ».

Brew, cependant, ne serait plus là pour voir la fin de l'histoire. En 1773, Thomas Westgate craint qu'il soit malade, « sinon vous ne seriez pas aussi émacié ». Sa santé se dégrade à partir de la fin de 1775, même si son esprit curieux reste vif. Il écrit à Richard Miles : « Pour l'amour de Dieu, apportez ici une cargaison de journaux. Je me sens à 50 pour cent mieux aujourd'hui qu'auparavant¹¹⁹. » Mais il ne se remet jamais entièrement, et retombe sérieusement malade en mai 1776, où il se plaint que « la fièvre ne m'a pas laissé deux heures de répit ». Il essaie sans résultat de se soigner, ce qui n'entame pas son sens de l'humour : « J'ai pris aujourd'hui deux remèdes... ni l'un ni l'autre n'a eu le moindre effet... Je viens d'avalé une monstrueuse dose d'huile de ricin. Si cela n'ouvre pas un passage, je pense qu'il va me falloir avaler le reste. »

Conscient peut-être que sa fin était proche, il termine une lettre à Miles sur une formule inhabituelle, lui souhaitant « tous les bienfaits de ce

monde ». C'était sûrement le signe que les deux hommes avaient surmonté leurs différends¹²⁰. Le 2 août, son état s'aggrave au point que Miles est rappelé à Annamaboe par le capitaine d'un navire et par David Mill, qui lui écrit du château de Cape Coast de revenir « sans délai ». Mill le prévient que Brew est malade depuis si longtemps qu'il ne s'en remettra pas et qu'il devra protéger ses biens « du pillage que feront les Noirs ». Mill pensait qu'« il devait y avoir de grands biens dans sa demeure, pour répondre aux demandes de remboursement des résidents sur la côte et des capitaines des bateaux, et des syndics de banqueroute en Angleterre ». Il craint une explosion de violence, mais avertit Miles qu'« il ne serait pas prudent de votre part de tirer sur les Noirs sans que la majorité des capitaines au mouillage dans la rade ne vous l'aient demandé par écrit – au cas où il faudrait en venir à cette extrémité pour empêcher les Noirs de piller la maison¹²¹ ».

Le 4 août, Brew, inconscient, est veillé par deux médecins et une dizaine de capitaines négriers alors à Annamaboe. Il meurt le 5 août 1776, à environ une heure du matin, et est enterré le jour même dans un cercueil fabriqué par le menuisier du négrier *Constantine*¹²².

La confusion déclenchée par son décès est à la mesure de la complexité de la vie qu'il avait vécue sur la côte. Lors des derniers jours de sa maladie, sa mort semblant imminente, les capitaines des bateaux qui lui avaient confié leurs marchandises (sans doute la dizaine qui se tenait à son chevet) avaient réclamé leurs biens. Comme l'écrit l'un d'entre eux, Peleg Clarke : « Il est mort en laissant de grandes dettes à tous les bâtiments de la rade, qui risquent d'en pâtir grandement, c'est le seul embarras que nous ayons pu éviter. Les capitaines à qui il doit de l'argent sont le capitaine Leads, Rum Man, pour 110 esclaves, Capt. Eagles, 56, Capt Robe, 52, et en bref, à tous les autres environ le même nombre¹²³. » Miles hésite à donner l'autorisation de rendre les marchandises sans l'accord de Brew, inconscient et incapable de le donner.

Miles se dit « stupéfait » et les capitaines « abasourdis » quand le clerc de Brew annonce qu'il n'y a pas assez de marchandises dans les entrepôts de Castle Brew pour rembourser ne serait-ce qu'un capitaine. Le reste avait-il été envoyé dans les différents comptoirs de Brew le long de la côte et confié à des négociants d'esclaves africains locaux ? ou dérobé pendant sa maladie ? Le clerc était incapable de le dire. Les ennuis de Miles ne faisaient que commencer. Il relate « son extrême surprise » à se voir nommer exécuteur testamentaire de Brew, avec Jerome Barnard Weuves, commis du fort d'Annamaboe¹²⁴. Qu'il y ait eu si peu de marchandises entreposées à Castle Brew était d'autant plus surprenant que Mill était convaincu qu'il y avait de quoi couvrir toutes les dettes de Brew. La dernière lettre de Brew sur sa situation financière dressait un tableau bien différent de celui que

Miles découvrit. Il est vrai que s'adressant à ses syndics de banqueroute en Angleterre en avril 1760, peu avant qu'il ne tombe malade, Brew tient à présenter la situation de façon optimiste. Il se vante d'avoir vendu 780 esclaves l'année précédente, « autant que deux forts de la côte, ce qui m'a rapporté une somme considérable ». Les rumeurs de ruines financières qui l'avaient poursuivi étaient éteintes « et je suis désormais courtisé de toutes parts par ceux qui veulent commercer avec moi. Grâce à Dieu, tout ce que j'entreprends prospère¹²⁵ ». Or comme Miles et Weuves l'avaient vite découvert, la réalité était très différente et Miles se plaignit que « depuis que je connais l'Afrique, je n'ai jamais entrepris une affaire aussi désagréable¹²⁶ ».

Dans son testament, Brew avait stipulé que ses créanciers sur la côte devaient avoir priorité sur tous les autres, un article d'une légalité douteuse qui favorisait les créanciers africains au détriment des autres. La position de Miles devient encore plus compliquée quand les ayants droit de Samuel Smith, qui détenaient une très importante créance, allèrent en justice pour empêcher quiconque de prendre le contrôle de l'héritage de Brew, et désignèrent Miles pour les représenter. Les exécuteurs testamentaires firent l'inventaire de Castle Brew. Ils commencèrent à étudier les comptes, qui étaient « dans une confusion très grande », et si mal tenus que Miles déclara : « Les livres de comptes de Brew ne méritent pas ce nom, sauf qu'ils existent en nombre, mais presque aucune opération n'y est correctement inscrite¹²⁷. »

L'autre problème immédiat était les Fante d'Annamaboe et les membres de la famille métisse de Brew alliée à l'élite locale. Brew avait souvent dit aux Fante que s'il mourait sur la côte, ils hériteraient de ses biens. Qu'en restait-il exactement à son décès, nul ne le sait, mais son testament stipulait que ses esclaves et le profit de la vente de son argenterie, de ses meubles précieux et de ses vêtements, reviendraient à sa femme Effua Ansah, la fille de John Corraantee, et à ses filles – ses fils ne sont pas mentionnés dans le testament.

Les esclaves domestiques s'enfuirent dès la mort de Brew pour éviter d'être vendus et déportés. Miles savait pertinemment que d'après le droit britannique, les esclaves et les biens meubles appartenaient à l'héritage et devaient être vendus pour rembourser les nombreux créanciers de Brew, mais il ne pouvait ignorer les coutumes d'Annamaboe sans faire courir de grands risques au fort et aux intérêts britanniques. Weuves et lui-même décidèrent que les volontés de Brew relatives à ces esclaves devaient être respectées, quoi que le droit puisse imposer : « On ne peut les déporter de la côte, toute tentative à cet effet entraînerait le fort dans un grave conflit avec l'ensemble de la ville. Ils sont ici depuis si longtemps, ils y ont leurs enfants et tant d'autres liens qu'ils sont en quelque sorte incorporés à la

ville¹²⁸. » Parmi les tragiques conséquences de la dispersion de la maisonnée de Brew, il faut noter le sort de six « vieux esclaves » qui ne trouvèrent pas preneur lors de la vente aux enchères. Miles nota que quatre furent donnés aux indigènes et que les deux autres décédèrent¹²⁹.

Afin de pacifier les habitants d'Annamaboe, les exécuteurs testamentaires remboursèrent les créanciers africains de Brew en intégralité avant d'envoyer quoi que ce soit en Angleterre. Parmi ces remboursements figuraient des « charges inévitables » pour « les gens de John Corraantee » et des paiements à des esclaves domestiques, des marins africains et des marchands qui avaient fourni le château en œufs, en bananes plantains et en bois. Ils gratifièrent la cuisinière noire de Brew et Sam Sutton, « son tailleur mulâtre ». Ils firent aussi des dons généreux de rhum, dont quatre gallons à Effua Ansah et à ses filles, et dépensèrent 87 livres pour les funérailles de Brew, célébrées selon la coutume africaine, ce qui nécessita du rhum, de la poudre, du drap et une vache. Ces dons accompagnés de paiements furent faits à Amoony Coomah, successeur de John Corraantee au poste de *cabocere* en chef, qui organisa les funérailles de Brew, ce qui témoigne du statut que Brew avait acquis chez les Fante et de ses liens avec la famille d'Amoony Coomah.

Des dons furent aussi faits aux « principaux habitants de la ville [...] afin de les inciter à exiger des coutumes moins élevées ». À la fin du XVII^e siècle, John Bosman avait décrit les coutumes funéraires de la Côte-de-l'Or, ce qui nous indique probablement comment Brew fut enterré. Il avait noté que les habitants de la ville se joignent à la famille pour pleurer le défunt et apportent des présents, or, eau-de-vie et drap. Les proches du défunt boivent de l'eau-de-vie le matin et du vin de palme l'après-midi. Tandis que la dépouille est emmenée vers sa tombe, « de jeunes soldats marchent, ou plutôt courent, sans cesser de charger leurs mousquets et de tirer, jusqu'à ce que le défunt soit enterré ». Une fois le cercueil en terre, la foule se dirige vers la « Maison du Deuil pour boire et festoyer pendant plusieurs journées d'affilée, si bien que cette partie de la cérémonie ressemble davantage à des noces qu'à des funérailles¹³⁰ ».

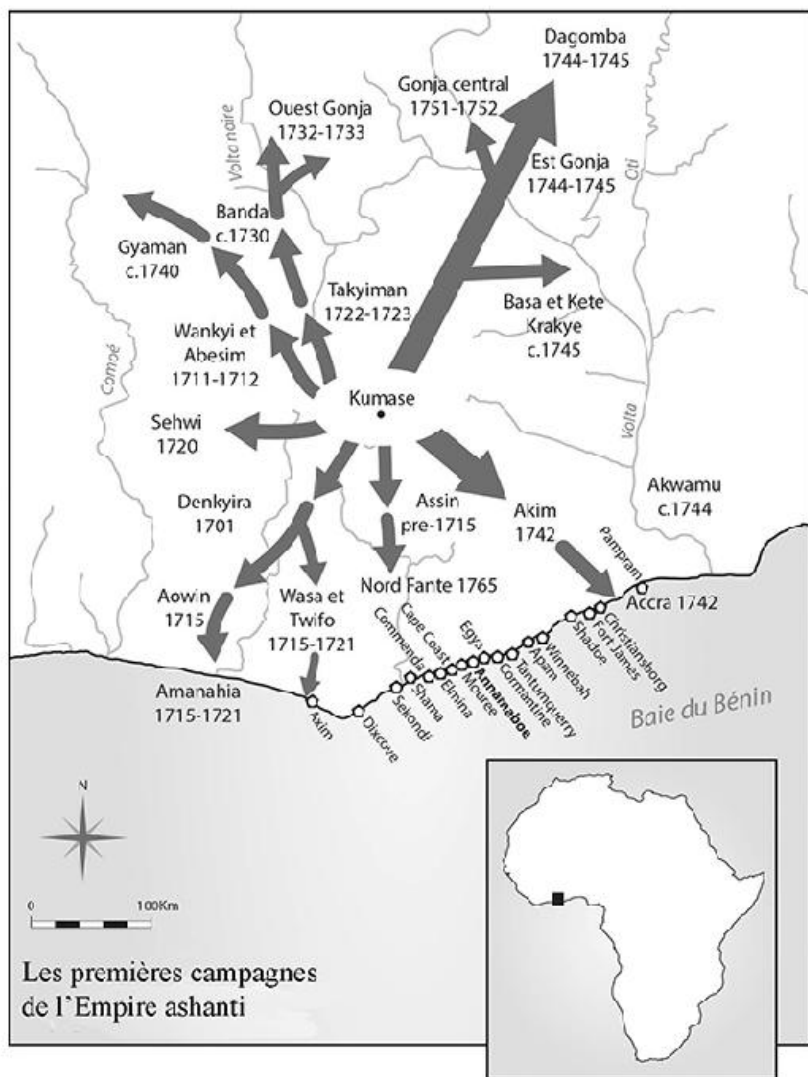
Les exécuteurs testamentaires retirèrent plus de 4 000 livres de la vente des meubles et des marchandises récupérées dans les comptoirs, même si pour cela, il fallut faire des présents aux dignitaires locaux, 12 cuillers de table en argent par-ci, de l'alcool par-là. La vente des esclaves que Brew détenait dans ses cellules en attendant de les vendre rapporta aussi 4 000 livres. Une fois les frais, dépenses et commissions des exécuteurs déduits, il ne restait environ que 6 500 livres, une somme inférieure à ce que les exécuteurs avaient espéré récupérer, et certainement insuffisante pour couvrir les dettes de Brew que Miles estimait à 20 000 livres¹³¹. Les problèmes de ses créanciers s'aggravèrent quand des corsaires américains,

qui s'attaquaient aux navires anglais pendant la Révolution américaine, capturèrent les bateaux transportant des biens appartenant à Brew ainsi que des documents de demandes d'assurance¹³². Horatio Smith racheta Castle Brew et l'une de ses premières décisions fut de le renommer Smith House, une décision intelligente selon Richard Mill qui fit observer que son précédent propriétaire « avait chèrement payé le fait de l'avoir baptisé château ». Miles parvint à clôturer la succession à la fin de 1776. Cela avait été une procédure très délicate, qui laissait tous les protagonistes insatisfaits. « Les difficultés que j'ai eues avec ces dignes Fantis et les injures subies de la part de ses créanciers de la côte sont incroyables », écrivit-il. Des problèmes subsistèrent et en 1779, Miles craignait encore d'être poursuivi par certains créanciers de Brew¹³³.

Même si l'on ne peut reconstruire l'ampleur exacte des activités commerciales de Brew, il ne fait guère de doute qu'il fut le marchand britannique le plus actif sur la Côte-de-l'Or, des années 1750 à sa mort. Pendant plus de vingt ans, il importa des quantités gigantesques de marchandises de traite – drap et tissus, ustensiles de cuisine, armes à feu, objets de luxe – qu'il troqua contre des centaines des captifs, hommes, femmes et enfants, qu'il vendit ensuite en esclavage chaque année. Pendant ces années, des marchandises entrèrent et sortirent des entrepôts de Castle Brew, monument élevé à la gloire du commerce et à la carrière de Brew. À bien des égards, cette demeure géorgienne incongrue sur la côte africaine était un microcosme du monde atlantique. Ce château abritait sa famille créole africaine et le liait à John Corraantee, le plus compétent des chefs politiques de l'histoire d'Annamaboe. Castle Brew servit aussi de plaque tournante à ses activités commerciales, qui s'étendaient de part et d'autre d'Annamaboe sur la côte, vers l'intérieur du continent, et se ramifiaient jusqu'en Angleterre, en Hollande et dans les colonies britanniques d'Amérique, des îles sucrières à la Caroline du Sud et au Rhode Island.

Dans ses entrepôts s'entassaient des marchandises importées des Indes, d'Afrique, de Hollande et d'Angleterre. Dans ses cellules étaient enfermés des esclaves africains. Il recevait les capitaines des bateaux américains et anglais, accueillait des offices religieux présidés par un pasteur africain natif de la côte qui avait fait ses études en Angleterre et baptisa ses enfants. Il écouta même des concerts d'orgue dans la grande salle du château. Il était célèbre non seulement à Annamaboe et sur la Côte-de-l'Or mais dans tout le monde atlantique où son nom figurait dans les journaux de Grande-Bretagne et d'Amérique, où les marchands parlaient de lui dans leurs lettres et où ses vues sur le commerce africain, largement diffusées, influencèrent les politiques à Londres. Sa position de marchand à Annamaboe aurait pu sembler l'isoler et le mettre à l'écart des grands courants de son époque, mais son intégration dans ce vaste réseau commercial du XVIII^e siècle

souligne l'importance d'Annamaboe. Brew était un être de contradictions, comme il l'avait lui-même reconnu en 1770 : « Je suis un amoureux de la liberté et j'ai une haine mortelle pour les rondins et les chaînes ^{*}, bien que je vive parmi les esclaves et l'esclavage¹³⁴. »



Les premières campagnes
de l'Empire ashanti

Le processus d'asservissement à Annamaboe

Le moment où des Africains étaient vendus et montaient à bord des navires européens au mouillage devant Annamaboe marquait la fin d'un long processus d'asservissement qui avait souvent commencé plusieurs mois auparavant, à des centaines de kilomètres de là. Annamaboe était le premier port exportateur d'esclaves africains de la Côte-de-l'Or : des centaines de milliers de captifs en partirent au XVIII^e siècle.

D'où venaient ces hommes, ces femmes et ces enfants ? Comment ont-ils été asservis ? Comment ont-ils été vendus ? Les réponses sont essentielles si l'on veut pleinement comprendre le processus d'asservissement – processus qui commençait bien avant que les esclaves soient achetés par un capitaine européen. Dans la majorité des cas, les prisonniers vendus à Annamaboe avaient été réduits en esclavage après avoir été capturés lors de guerres dans l'arrière-pays. L'asservissement s'accompagnait donc souvent pour eux de la défaite de leur nation, de la destruction de leur maison et de leur communauté.

Le choc et le deuil transparaissent dans les récits laissés par les capitaines des navires. Ces hommes, ces femmes et ces enfants ignoraient souvent le sort qui les attendait. D'autres, originaires des États du littoral, avaient été condamnés pour crimes ou vendus pour payer une dette. Ceux-là savaient ce qui se passerait dans les sociétés de plantation des Amériques. D'autres encore, en particulier les enfants, avaient été volés et déportés avant même que leurs familles puissent réagir. Ces contingents arrivaient à Annamaboe par différents itinéraires. Preuve, s'il en fallait, des différences du processus d'asservissement d'une victime à l'autre. À quoi s'ajoutaient d'importantes variations selon les nations africaines.

À Annamaboe, les esclaves étaient vendus par le fort, par des marchands fante, par de petits négociants dits *bush traders* qui n'avaient qu'un esclave à vendre, ou par des intermédiaires venus de l'intérieur du continent et qui amenaient des caravanes d'esclaves, ou encore par des marchands fante qui les achetaient sur les marchés de l'arrière-pays. Le commerce avec les Européens était fondé sur un système de mise en gage par lequel les négociants africains utilisaient leurs propres enfants comme garantie pour obtenir auprès de leurs partenaires européens le crédit nécessaire à leurs achats d'esclaves. Dans tous les cas, les transactions étaient supervisées par des négociants en or, les *gold-takers*, qui représentaient un pourcentage important de la population d'Annamaboe et agissaient comme agents et courtiers pour chaque vente. Leur rôle fut crucial dans cette ville. Les

autres acteurs importants étaient bien évidemment les capitaines des navires qui apportaient les marchandises troquées contre les captifs. C'est eux qui prenaient la décision ultime de choisir les captifs qui embarqueraient pour le Middle Passage.

Si les historiens débattent pour savoir d'où étaient originaires les esclaves vendus sur la Côte-de-l'Or, les contemporains s'accordent sur le fait que la grande majorité sont des prisonniers de guerre fournis par les Ashanti de l'arrière-pays. En 1789, le Parlement britannique ouvre une enquête sur la conduite de la traite négrière qui sera une mine d'informations sur le déroulement des opérations à Annamaboe et sur la Côte-de-l'Or.

Parmi les capitaines et les agents de la Compagnie auditionnés figure Richard Miles, de la CMTA, qui a vécu sur la Côte-de-l'Or de 1765 à 1784 et dont les frères se livrent également à la traite. Personne ne connaît mieux que lui le fonctionnement de ce commerce¹. À la question de savoir d'où proviennent les esclaves, il répond que « les Fante de la côte nous fournissent près d'un quart des esclaves que nous achetons sur la Côte-de-l'Or. Les autres sont originaires de l'arrière-pays ». Son témoignage permet de répondre à l'une des questions majeures du sujet. Miles, comme les autres Européens présents sur la Côte-de-l'Or, indique que la principale source d'approvisionnement était le commerce avec l'intérieur du continent, une affirmation corroborée par d'autres sources. Les agents de la CMTA comme les capitaines négriers expérimentés pensaient que la grande majorité des esclaves vendus sur la Côte-de-l'Or avaient parcouru plusieurs centaines de kilomètres et qu'ils étaient originaires de nombreuses nations différentes. Comme le raconte l'un d'eux, « les négociants s'enfoncent de 100 à 150 miles dans l'intérieur pour les obtenir. Mais quelle distance les esclaves ont-ils parcourue avant, il est impossible de le dire. Il est probable qu'ils viennent de fort loin et de différentes contrées, car ils parlent des langues différentes² ».

Les sources contemporaines affirment également que la plupart sont des prisonniers de guerre. Le XVIII^e siècle est une période de conflits perpétuels sur la Côte-de-l'Or. Entre 1700 et 1765, seule une petite vingtaine d'années sont exemptes d'incidents militaires. Au cours des premières décennies, plusieurs guerres entre les Ashanti et les États côtiers, ou entre États côtiers, fournissent la plupart des captifs vendus à Annamaboe.

Entre 1701 et 1721, les Ashanti sont en conflit avec un certain nombre de petites nations du littoral : Assin, Dankera (Denkyira), Warsaw (Wasa), Cuffero (Twifo), Awomweye (Aowin), et Amanahia. Même si le commerce esclavagiste était souvent interrompu pendant les hostilités, leur fin amenait généralement un brusque afflux de prisonniers de guerre sur le marché. Parfois, le lien entre un conflit dans l'arrière-pays et l'augmentation des arrivées d'esclaves dans les forts européens est manifeste. En

décembre 1721 par exemple, les agents de la RAC notent que « des esclaves vont sans doute arriver en grand nombre sur la côte car on dit que les Ashanti ont livré une bataille et qu'ils l'ont remportée ». Le nombre d'esclaves déportés augmente effectivement de 450 en 1721 à 1 180 l'année suivante, pendant laquelle les Ashanti font de fréquents voyages vers la côte pour commercer, une activité accrue que l'on peut attribuer au conflit³. De 1730 à 1732, il y a un pic de transactions à Annamaboe qui correspond à la défaite des Aquamboo (Akwamu) par les Akim (Akyem). L'afflux d'esclaves est si important qu'aux dires des Européens, on peut en acheter un « pour le prix d'une bouteille de cognac⁴ ». Les années 1740 et 1750 connaissent une nouvelle poussée qui correspond à une autre campagne importante des Ashanti contre les Akyem, les Aquamboo, les Gonja et les Dagomba. Mais une fois la conquête effectuée, il fallait parfois beaucoup de temps pour contrôler la région. Dans certains cas, des guérillas se poursuivaient et des insurgés attaquaient les marchands qui se déplaçaient le long des pistes et des routes commerciales. C'est pourquoi les vainqueurs empêchaient souvent les vaincus de se regrouper en les réduisant en esclavage et en vendant la majorité de la population, une coutume désignée sous l'expression « manger le pays⁵ ».

Les guerres menées par les Ashanti à leurs frontières intérieures assurent l'afflux continu d'esclaves à Annamaboe. Ces guerres furent plus longues et plus étendues que celles qui avaient lieu sur le littoral. Cette succession de conflits ne fut pas directement provoquée par la traite, même si les deux phénomènes étaient étroitement imbriqués. Les Ashanti vendaient des esclaves en partie pour reconstituer leurs stocks d'armes à feu, de poudre et de plomb, qu'ils ne pouvaient acquérir qu'auprès des Européens sur la côte. C'est d'ailleurs parce que les autres nations littorales avaient elles aussi accès à ces armes que les Ashanti eurent plus de difficultés à les soumettre que les nations de l'intérieur. En empêchant ces dernières d'acquérir des armes à feu venues de la côte, les Ashanti conservèrent un grand avantage. De fait, la traite permit aux Ashanti de mener leurs conquêtes et la « révolution de la poudre », selon l'expression de John Thornton, a joué un rôle majeur dans ce conflit⁶.

Les provinces du Nord furent plus facilement intégrées au royaume ashanti que celles du Sud où l'instabilité demeura constante tout au long du XVIII^e siècle, alimentant et interrompant le commerce tour à tour. La détermination des Ashanti à maintenir ouvertes les routes commerciales vers le littoral, par la force si nécessaire, aboutit à un accord entre les Wasa, les Twifo, les Denkyira et les Akyem Abuakwa qui concluent la paix avec les Ashanti et s'engagent à ne pas couper les routes. En août 1753, des représentants de ces États se rendent à Kumase et jurent de respecter cet accord. Les conséquences sont spectaculaires : le nombre d'esclaves vendus

à Annamaboe bondit de 1 768 en 1752 à 4 208 en 1753, puis à 4 483 en 1754⁷. Pour autant, ces nations littorales renâclent sous le joug ashanti et se rebellent régulièrement contre leur domination. Pour mettre fin à cette résistance, les Ashanti se préparent à lancer une grande expédition contre elles en 1764, nouvelle accueillie avec enthousiasme de Londres à Boston et à Newport car les négriers savent qu'il en résultera une augmentation de l'offre et une baisse du prix des esclaves⁸.

Sachant que la guerre apportera un afflux massif d'esclaves sur leurs marchés, les Fante autorisent Osei Kwadwo, l'Asantehene, roi des Ashanti, à établir un camp militaire sur leur territoire d'où il pourra lancer de nouvelles attaques contre les Wasa et les Akyem Abuakwa. En 1765, William Mutter écrit au Comité africain que les Ashanti sont en guerre avec les Akyem, dont ils encerclent l'armée. D'après lui, l'armée fante, qui campe non loin, est prête à piller le vaincu. Les Ashanti mettent en déroute les Akyem et « s'emparèrent de leur camp, où se trouvaient toutes leurs femmes et leurs enfants, et la plupart des hommes, au nombre de 15 à 20 000 en tout ». Au même moment, « les dignes Fante s'affairent à piller et à voler les Akim, si affaiblis par la famine qu'ils se rendent en grand nombre au premier qui leur promet de la nourriture. Les esclaves sont donc devenus fort nombreux parmi ces messieurs ». De plus, les Fante avaient capturé quelque 1 200 à 1 500 soldats ashanti qui pillaient « des *crooms* (villages) et des plantations fante ». Mutter note que le prix des esclaves est en chute à cause de l'afflux de prisonniers de guerre akyem, une nouvelle qui se répand dans tout le monde atlantique.

Les Fante s'abstiennent de vendre de nombreux captifs akyem et ashanti dans l'espoir de faire remonter les prix. Le capitaine d'un négrier rapporte qu'il a acheté trois cents captifs ashanti en huit ou neuf jours auprès de Richard Brew, une nouvelle qui se répand à Londres et à Newport. Brew savait comment parer toutes les éventualités. John Marshall, qui fit près de vingt voyages sur la Côte-de-l'Or, raconte qu'il était à Annamaboe pendant la guerre. Le conflit paralysa le commerce au point qu'il lui fallut seize mois pour constituer sa cargaison, mais la fin de la guerre provoqua un afflux de prisonniers. D'après lui, les Fante avaient capturé de nombreux Ashanti, dont beaucoup auraient été vendus ou exécutés si Brew n'était pas intervenu pour proposer à l'Asantehene « la délivrance de ces prisonniers, qu'il fut heureux de lui obtenir ». Un tel geste ne pouvait qu'augmenter la faveur dont il jouissait auprès des Ashanti, qui ne se doutaient probablement pas que dans le même temps, Brew vendait des prisonniers ashanti. Il en résulta des records d'exportation : on estime que 7 073 esclaves furent vendus dans le port d'Annamaboe en 1767, le chiffre le plus élevé de tous les temps⁹.

Les agents de la CMTA avaient du mal à suivre le rythme. John Grosle,

commandant du fort d'Annamaboe, travaille à améliorer les relations tendues entre les Ashanti et les Fante. Il envoie des cadeaux à l'Asantehene Osei Kwadwo (aussi connu sous le nom d'Osei Kuma, ou Coomaha, par les Britanniques). Il offre des cadeaux aux *pynins* Ando qui tentent une médiation entre les Fante et les Ashanti, et du rhum et du tabac aux soldats d'Annamaboe « pour les pousser à faire la paix avec les Ashanti ». Il envoie des messagers et des marchandises à Abra pour convaincre les chefs de cette ville d'intervenir en faveur d'un accord entre Fante et Ashanti¹⁰. Il est impossible de savoir quels furent les effets de ces initiatives, mais en 1769 Grosle informe le Comité africain « qu'une tranquillité parfaite semble régner désormais » entre les deux partis. Il en résultera plusieurs années de très fortes exportations à partir d'Annamaboe¹¹. En 1774, David Mill rapporte au Comité africain qu'il « n'y a guère à craindre de perturbations » entre Fante et Ashanti, et que le commerce n'est plus entravé. Un an après, les pistes sont toujours ouvertes et Mill se vante d'avoir déporté plus d'esclaves en 1774 qu'au cours des années précédentes, ce qui est exact : on estime que 6 221 esclaves sont partis d'Annamaboe cette année-là, contre 2 352 en 1773¹².

La résistance se poursuivant dans les territoires conquis par les Ashanti, ces derniers continuent à capturer des habitants même après la fin de la guerre. Avant que l'abolition de la traite par les Britannique, en 1808 ne fasse baisser la demande et les prix, les Ashanti exigeaient généralement que les territoires conquis paient un tribut en leur livrant des esclaves, ce qui constituait une autre source d'approvisionnement de la traite. Quand des troubles éclatent à Dagomba, plusieurs dizaines d'années après sa conquête initiale, les Ashanti occupent à nouveau la région et imposent un tribut annuel de 1 000 esclaves. Ces paiements ont peut-être encouragé des États tributaires de l'empire ashanti à monter des raids contre leurs voisins pour se procurer des esclaves plutôt que de livrer leur propre population¹³. Ces tributs fournissent donc un afflux régulier d'esclaves sur la côte.

Une fois leurs ennemis capturés et réduits en esclavage, les Ashanti doivent les amener jusqu'aux ports en leur faisant parcourir des routes commerciales, qui sont au sens propre des pistes reliant les villages et les villes. Le transport fluvial serait le mode de transport le plus efficace, mais faute d'un réseau fluvial suffisamment étendu, les échanges entre la côte et l'arrière-pays se font le long de ces pistes. Gros ballots de tissus, lourdes caisses, bassines, barres de plomb, armes et autres marchandises doivent être transportés à dos d'homme puisque, comme l'a fait remarquer Jerome Barnard Weuves, « il n'y a pas de bêtes de somme sur la Côte-de-l'Or, ainsi que très peu de taureaux et de vaches ». Les dignitaires européens et africains préfèrent voyager par mer mais quand ils doivent emprunter les pistes, ils se font transporter dans des hamacs.

Will Smith, un Anglais qui parcourt ces régions au début du XVIII^e siècle, a décrit ce moyen de transport original : « On voyage dans un hamac en filet dont chaque extrémité est attachée à une perche appelée bambou, épaisse comme la jambe d'un homme. Deux nègres robustes peuvent ainsi facilement transporter un homme blanc. On s'assied dans le hamac, les jambes pendant d'un côté, la poitrine appuyée contre le bambou, tandis que des esclaves courent de part et d'autre en tenant des ombrelles pour abriter le passager du soleil¹⁴. » Au début du XIX^e siècle, Henry Meredith, agent du CMTA, note que ces hamacs en coton sont importés du Brésil par les Portugais et que pour couvrir une distance de vingt miles, il faut six à huit porteurs par hamac, qui se relaient sans s'arrêter. Deux ou trois autres Noirs transportent les bagages, dont « une caisse d'eau-de-vie sans laquelle rien ne se fait dans ce pays ». Quand ils sont bien fournis en rhum, il estime que les porteurs progressent à une allure de cinq miles par heure et ajoute : « Deux ou trois Européens voyageant ainsi, le drapeau de leur pays en tête, escortés par une troupe de robustes noirs presque nus qui chantent et courent, cela figure une procession des plus fantaisistes. » Chaque porteur est payé en nature ou en or, pour un équivalent de cinq shillings par voyage¹⁵.

La plus ancienne administration ashanti est peut-être celle qui fut créée au milieu du XVIII^e siècle pour inspecter les routes et les pistes du royaume, et s'assurer qu'elles restent dégagées. La fréquence des convois d'esclaves le long des routes ashanti est attestée par le fait que le roi emploie un collecteur qui prélève un péage auprès des « marchands d'esclaves noirs ». L'une de ces « grandes routes » ashanti relie directement la capitale Coomassie (Kumase) à Annamaboe, un trajet d'environ 200 kilomètres qui nécessite onze étapes. Le trafic soutenu le long de cette route témoigne de l'importance du commerce entre ces deux villes, mais le but principal de la politique étrangère des Fante est d'interdire aux Ashanti l'accès direct à la côte, ce qui leur aurait fait perdre leur position d'intermédiaires¹⁶.

Afin d'empêcher une telle catastrophe, les Fante concluent des alliances avec « toutes les nations qui s'étendent entre la côte et les Assiante [Ashanti]. Toutes les nations à l'ouest des Fante ont rejoint cette alliance ». Les Ashanti et les autres nations de l'intérieur qui veulent vendre des esclaves aux Européens sur la Côte-de-l'Or les acheminent jusqu'à des marchés où les négociants fante viennent les acheter pour les revendre.

En 1764, William Mutter écrit que « de véritables foires se sont installées aux frontières du pays fante, où les Warsaw, Akim, et autres entretiennent des échanges constants entre les Ashanti et le pays fante¹⁷ ». Jerome Barnard Weuves note que « les courtiers africains lui ont dit qu'ils se rendent sur un marché à trois, quatre ou cinq jours de marche, où d'autres marchands de l'arrière-pays amènent des esclaves fournis par d'autres

marchands encore ». Ainsi les esclaves originaires des différentes régions de la nation ashanti sont-ils rassemblés sur ces marchés de la frontière. De manière tout à fait exacte, Weuves « juge que ces esclaves appartiennent à différentes tribus, à voir les marques différentes qu'ils portent sur le corps, certains ayant les dents limées. Surtout, ils parlent des langues différentes ». Il explique au Comité africain qu'il a acheté « vingt, trente ou quarante esclaves dont aucun ne parlait la langue de l'autre ». Il est clair que les captifs, originaires de régions très éloignées du littoral, appartenaient à des dizaines de groupes ethniques et nationaux différents. La majorité étaient des prisonniers de guerre mais les Ashanti et d'autres nations réduisaient aussi en esclavage les criminels¹⁸.

Les tensions entre les Fante et leurs voisins entraînent parfois la fermeture des pistes, ce qui a des conséquences désastreuses pour le commerce. Les agents de la CMTA doivent faire preuve de diplomatie pour tenter de les maintenir ouvertes et permettre ainsi aux Ashanti d'avoir facilement accès aux forts. En 1764, William Mutter, gouverneur du château de Cape Coast, informe ses supérieurs à Londres qu'il a envoyé deux messagers aux Ashanti et qu'ils sont revenus quatre mois plus tard accompagnés de quelque deux cents marchands ashanti, d'esclaves et de poudre d'or. Mutter doutait cependant que les pistes restent ouvertes « à cause des querelles et discordes qui ne cessent d'éclater dans ce pays ». Il affirme que « la rapacité et les mauvaises dispositions des indigènes privent tous les blancs de la possibilité d'entretenir des relations libres et suivies avec les contrées de l'intérieur ». Des troubles entre les Ashanti et leurs voisins, ajoutés à un conflit entre les Wasa et les Akyem, menacent de provoquer une nouvelle fermeture des pistes. Il souhaite que le Comité africain « comprenne combien l'état des affaires est perturbé dans ce pays, et combien il est difficile d'ouvrir une piste puis de la maintenir praticable une fois ouverte ». Il note également que les Fante pillent les Ashanti à la moindre opportunité mais que grâce à l'habileté diplomatique de Brew, une paix durable a pu être établie¹⁹.

Cet interlude de paix encourage les Fante à permettre aux Ashanti de traverser leur territoire pour commercer directement avec les forts, ce que les Britanniques encouragent. En 1775, David Mill, gouverneur du château de Cape Coast, rapporte que les Ashanti « veulent ouvrir un marché plus près de la côte, ce à quoi les Fante ont consenti », une évolution jugée « fort bénéfique au commerce en général ». Mill, qui a l'intention d'envoyer à l'Asantehehe les plus beaux cadeaux possibles pour favoriser cette décision, demande au Comité africain de lui faire parvenir des présents précieux dont « une grande ombrelle de damas pourpre de quinze pieds de diamètre, à franges d'or, surmontée d'un éléphant en argent, une grande épée à garde d'argent, et une canne à pommeau d'or aux armes de la Compagnie ». En

1775, des envoyés de l'Asantehene venus négocier « un libre passage vers la côte » avec les Fante reçoivent du fort d'Annamaboe des paiements et des présents dont du rhum, de la viande de bœuf et du tabac. Les années 1770 connaissent de grandes fluctuations dans l'approvisionnement en esclaves qui dépend des relations entre les Fante, leurs voisins du littoral, et les Ashanti, et sur lesquelles Mutter reconnaît que les Européens ont fort peu d'influence, en dépit de leurs tentatives pour jouer les médiateurs²⁰.

La deuxième étape du processus d'asservissement consistait à acheminer les esclaves des marchés de l'intérieur jusqu'à la côte. Les esclaves arrivaient à Annamaboe sous la conduite de négociants de l'intérieur qui les achetaient sur les marchés de l'arrière-pays et les faisaient marcher jusqu'à la côte, ou par l'intermédiaire de négociants d'Annamaboe qui se rendaient sur ces marchés, ou le plus souvent, y envoyaient leurs employés. Comme le rapporte Miles, les négociants préféraient vendre leurs esclaves le plus rapidement possible pour ne pas avoir à les nourrir et diminuer les risques dus à la mortalité. Il était inutile de les garder enfermés : « Comme ils sont originaires de l'arrière-pays, les marchands noirs ne craignent pas qu'ils s'enfuient. » Ce sont des étrangers qui ne peuvent se fondre dans la population locale. Les marchands ne faisaient pas seulement commerce d'esclaves, mais ils vendaient également de l'ivoire : les captifs marchant vers la côte portaient souvent les lourdes défenses sur la tête. Quant aux marchands de l'arrière-pays, ils travaillaient souvent comme intermédiaires et achetaient sur la côte des marchandises pour le compte d'habitants de l'arrière-pays²¹. Ceux qui avaient convoyé les esclaves vers la côte revenaient avec ces marchandises. Comme le décrit le capitaine John Fountain, « les marchandises données aux indigènes en échange des esclaves sont transportées sous forme de petits ballots portés sur la tête²² ». D'après Jerome Barnard Weuves, les négociants sont « obligés de venir avec un certain nombre de porteurs pour rapporter dans les terres les marchandises qu'ils ont acquises²³ ».

Le long voyage des captifs jusqu'à la côte était souvent très dur et les prisonniers arrivaient sur la côte en mauvaise santé. En 1715, les marchands ashanti se rendent au fort anglais de Commenda pour en acheter des fusils et de la poudre, en échange d'or et d'ivoire seulement, à la grande déception des marchands négriers. Les Ashanti leur expliquent alors qu'ils viennent de remporter une victoire sur Ginegbra, un de leurs ennemis de l'arrière-pays et qu'ils ont fait de nombreux prisonniers dans l'intention de les vendre mais que ces derniers sont encore « si maigres et décharnés » qu'ils ne sont « pas encore capables de supporter la fatigue d'un si long voyage et d'être vendables à l'arrivée²⁴ ». John Fountain, arrivé sur la Côte-de-l'Or en 1778 comme simple soldat avant de monter en grade jusqu'à devenir commandant de plusieurs forts, écrit que les esclaves qui

arrivent après de longs voyages sont généralement « peu en chair, la peau couverte d'éruptions, scrofuleux et souffrant de mauvais ulcères²⁵ ». John Adams, marchand d'esclaves de la fin du XVIII^e siècle, décrit des prisonniers chamba (appelés Duncos par les Ashanti) qui ont traversé tout l'empire ashanti : « À leur arrivée sur la côte, ils sont très maigres en conséquence de la fatigue subie pendant le long voyage dans l'arrière-pays. Mais étant d'excellente constitution, ils retrouvent vite, grâce au repos et à une nourriture abondante, leur vigueur et leur corpulence naturelle²⁶. » Permettre aux prisonniers de rester à l'air libre plutôt que de les enfermer était bénéfique pour leur santé, ce qui explique sans doute cette coutume.

Richard Miles estime qu'environ les trois quarts des esclaves vendus à Annamaboe proviennent des marchés de l'intérieur, et le reste de la côte. Selon le capitaine John Marshall, « de tous les esclaves vendus sur la Côte-de-l'Or, un tiers sont probablement originaires du littoral et les autres sont des Ashanti ou des Duncos, peuplades qui parlent la langue des Fante ».

Les Fante et autres habitants du littoral étaient asservis et vendus de plusieurs manières. Certains historiens ont émis l'hypothèse que les enlèvements constituaient le principal moyen de se procurer des captifs. S'il semble peu probable qu'un mode d'opération aussi aléatoire ait pu fournir les milliers d'esclaves déportés d'Annamaboe en un an, il s'agissait néanmoins d'une source importante de captifs originaires de la côte. John Corraantee lui-même fut accusé d'avoir enlevé et vendu des esclaves à Annamaboe, mais c'était un expédient risqué car réduire en esclavage une personne libre était sévèrement puni. Les Britanniques affirmaient que « l'enlèvement est une pratique trop dangereuse pour être commune ». Le capitaine James Luttrell ajoutait que c'était souvent « les marchands les plus pauvres [...] qui enlevaient des familles par surprise », ceux qu'on appelait les *bush traders* et qui s'attaquaient aux enfants et aux adultes qui tombaient entre leurs mains²⁷.

Un exemple de ce type de capture nous est donné par l'histoire d'Ottobah Cugoano, figure majeure de l'abolitionnisme africain de la fin du XVIII^e siècle et ami d'Olaudah Equiano, l'auteur de la plus célèbre histoire d'esclavage et abolitionniste le plus connu de son temps. En 1770, Cugoano, âgé d'environ treize ans, jouait dans la forêt avec un groupe d'amis à ramasser des fruits et attraper des oiseaux. Né à Agimaque, village fante de la côte, probablement en 1757, il était en visite chez un oncle dans l'arrière-pays. Après quelques heures de ces jeux, les jeunes garçons se retrouvèrent nez à nez avec « plusieurs malfaiteurs de haute taille » armés de coutelas et de pistolets qui les forcèrent à les accompagner, soi-disant pour comparaître devant leur chef et répondre de méfaits. Les enfants terrifiés furent séparés les uns des autres et durent traverser plusieurs villes. Le voyage dura plusieurs jours jusqu'à ce qu'ils arrivent sur la côte, où

Cugoano vit des hommes blancs pour la première fois. Il eut peur d'être mangé par eux, comme on le racontait dans les contes qu'il avait entendus petit. Il fut amené au château des Européens qui dominait la ville. Bien qu'il n'en ait pas su le nom, il pouvait s'agir du fort d'Annamaboe.

Là, il vit d'autres Africains, « enchaînés deux à deux, certains menottés, d'autres les mains attachées dans le dos ». Son kidnappeur l'échangea contre un fusil, une pièce de tissu et du plomb, et il alla rejoindre les autres prisonniers. Il fut retenu là pendant trois jours avant d'être embarqué sur un navire en compagnie de nombreux autres captifs, dont certains des jeunes garçons enlevés avec lui. Il fut ramené à Cape Coast et de là, transféré sur un autre bateau, un négrier à destination de la Grenade. Il vit des marchands africains aller et venir, la cale se remplir d'esclaves et plusieurs jours plus tard, le bateau leva l'ancre²⁸. Les enlèvements étaient si courants que Thomas Trotter, chirurgien d'un bateau négrier en 1783, raconte que « pendant la traversée, certains jeunes garçons jouent à un jeu qu'ils appellent "attrape-esclave" ou "chasse dans le bush" ; ils en montrent les différentes étapes en bondissant, en se jetant l'un sur l'autre et en battant en retraite²⁹. »

Les *bush traders* devaient emmener leurs victimes loin de chez elles le plus rapidement possible avant qu'elles ne soient récupérées, et leur faire rejoindre un port négrier où l'on ne leur poserait pas de questions. Réduire en esclavage une personne libre était un crime sévèrement puni chez les Fante : les coupables étaient condamnés à mort ou eux-mêmes vendus comme esclaves. Selon le témoignage du capitaine John Fountain devant la commission parlementaire sur le commerce des esclaves, « un capitaine ne demande jamais à un marchand comment il s'est procuré un esclave, parce que l'indigène sait que si l'on découvre qu'il s'est procuré l'esclave de manière illégale, lui et sa famille risquent d'être vendus pour la peine ». De même, le capitaine Thomas King affirme qu'il n'a « jamais entendu parler d'indigènes volés, sauf de la bouche d'esclaves originaires de l'arrière-pays. Ceux-là ont fait mention de certains qui ont été volés ou enlevés ». Richard Miles corrobore ce témoignage, « ne se souvenant pas d'avoir entendu le mot enlèvement prononcé dans ce pays. Il est impossible que la pratique soit répandue sans qu'elle soit détectée. Car les indigènes ont une langue commune et les négociants sont chaque jour en contact avec les bateaux. Donc un esclave kidnappé à bord d'un navire se plaindrait auprès des négociants qui, dans leur propre intérêt et par respect de la loi, trouveraient le criminel³⁰ ».

Thomas Trotter dresse un tableau plus sombre de la réalité, qui confirme l'histoire de Cugoano. Il affirme que de nombreux jeunes garçons et jeunes filles sur son navire n'avaient pas de parents à bord et que beaucoup « avaient été enlevés dans les environs d'Annamaboe, en particulier une

enfant âgée de huit ans, qui dit avoir été enlevée à sa mère par l'homme qui l'a vendue au négrier ». Il note aussi que leur *gold-taker*, Fat Sam, considéré comme « une personne d'importance dans la ville » par les agents de la CMTA, « embarque très fréquemment des esclaves durant la nuit », dont Trotter apprend qu'ils ont tous été kidnappés dans la région d'Annamaboe.

Les capitaines refusaient de payer immédiatement pour les esclaves qui arrivaient ainsi, « attendant qu'ils soient restés quelque temps à bord », de peur qu'ils ne soient réclamés par leur famille. Trotter avait vu une famille venir récupérer à bord du navire un jeune garçon, qui lui avait dit avoir été kidnappé près d'Annamaboe. Il résume l'opinion de beaucoup de capitaines négriers quand il note que le capitaine de son bateau « pousse ses courtiers en or chaque jour à lui trouver des esclaves par tous les moyens ». Alors que certains vétérans de ce trafic suggéraient que la présence à bord des courtiers en or et leur rôle d'intermédiaires servaient à éviter les enlèvements et les ventes en esclavage, Trotter sous-entend l'inverse quand il écrit qu'« on empêche toute communication entre les esclaves embarqués et les marchands, ainsi qu'avec les piroguiers qui viennent vendre des esclaves. Par conséquent, on ne peut supposer que leurs familles soient informées de leur situation³¹ ».

La pratique du *panyarring* était certainement plus commune que l'enlèvement, et fournissait un plus grand nombre de captifs. Il s'agissait de la saisie ou de la capture d'un ennemi, par tout autre moyen que sur un champ de bataille, pour obtenir réparation d'un préjudice ou le remboursement d'une dette. Le *panyarring* se disait aussi de la saisie d'un débiteur ou de sa famille pour obtenir un remboursement forcé. Si un marchand africain ne revenait pas récupérer un gage dans les conditions convenues, le prêteur européen pouvait saisir n'importe quel membre de sa famille pour couvrir la valeur de la dette puis demander une palabre ou un procès pour décider des suites de l'affaire. Les pillards des pays ennemis des Ashanti, par exemple, utilisaient souvent le *panyarring* contre les marchands ashanti dont ils croisaient la route. Ils les capturaient, ainsi que leurs caravanes d'esclaves et les vendaient tous. En 1735, John Atkins rapporte que les Ashanti achètent des armes et des munitions en prévision d'une attaque sur Apollonia, « en représailles aux fréquentes déprédations et panyarrs des Apolloniens » contre leurs marchands. Atkins note que les Fante, en particulier, abusent de cette pratique contre leurs voisins, au point de s'en être fait « des ennemis perpétuels ». Le *panyarring* est pratiqué de façon endémique sur la côte, ce qui fait peser un danger sur les marchands ou les voyageurs isolés ou se déplaçant en petits groupes³².

Vendre des criminels en esclavage plutôt que de les exécuter constitue une autre manière de se procurer des esclaves. Richard Miles note que les tribus de la côte « réduisent en esclavage les voleurs, les faillis, les adultères

et les sorciers ». Il considère que les procès sont généralement équitables, que les juges ne gagnent rien à de telles condamnations car les condamnés « sont vendus au bénéfice des victimes », les juges recevant des honoraires fixes. Il ajoute qu'il « a connu des milliers de débiteurs qui ont été vendus pour rembourser leurs créanciers ».

Les procès se tiennent à la Maison des palabres « ou Cour de justice, où les juges ou anciens (dont fort peu ont moins de soixante ou soixante-dix ans) entendent les parties en public, pour le vol ou l'adultère ». Les *pynins*, ou anciens, personnages respectés, portent des chapeaux de paille à large bord. Seuls les procès en sorcellerie se tiennent en secret. En cas de condamnation, les coupables sont généralement exécutés et toute leur famille vendue en esclavage. Dans les autres procès, une condamnation n'entraîne pas nécessairement la vente de la personne sur la côte.

Miles observe que fréquemment, la famille du condamné le sauve en livrant un esclave avant que le coupable soit vendu : « La plupart des personnes de conséquence » possèdent plusieurs esclaves originaires « des pays de l'intérieur » et elles sont prêtes à échanger ces « étrangers » contre des membres de leur propre famille. S'ils n'en ont pas, ils en achètent un, aux Européens si nécessaire. Selon lui, un habitant de la côte fera tout pour sauver son fils. Sur la côte, c'était donc les plus pauvres, les plus isolés et les plus vulnérables qui risquaient d'être réduits en esclavage et vendus. Les grands marchands comme Brew ou Corrantee avaient des bâtiments où enfermer leurs esclaves en attendant qu'ils soient vendus, d'autres les logeaient dans le fort. Alors que les captifs de l'arrière-pays n'étaient pas toujours emprisonnés, ceux qui étaient originaires de la côte l'étaient. Les hommes, par exemple, étaient enchaînés par les poignets à des rondins pesant de 25 à 30 livres, pour les empêcher de fuir. C'est cette image qui hante Brew lorsqu'il déclare aimer la liberté et détester les rondins et les chaînes³³.

En toute saison, Annamaboe grouille donc d'esclaves et de négociants. Mais malgré cela, il y a rarement assez d'esclaves disponibles pour répondre à la demande. Il s'en trouve toujours quelques-uns au fort pour des ventes immédiates, et les grands marchands tels Brew ou Corrantee en ont parfois aussi, mais il n'y a jamais assez de captifs pour remplir un bateau sur-le-champ, ce qui explique pourquoi il faut parfois des semaines voire des mois pour constituer une cargaison.

L'étape suivante du processus d'esclavage est donc la vente des captifs aux marchands européens. Quand un bateau jette l'ancre dans la rade, il se trouve à un mile au moins du rivage. Il est courant de trouver là entre une douzaine et une vingtaine de bateaux voulant tous acheter des esclaves au même moment, une situation qui fait monter les prix. Le bateau tire un coup de canon pour avertir les *caboceres* qu'il est prêt à commencer les

transactions. Avant toute chose, le *cabocere* en chef envoie des *pynins* ou des anciens de confiance à bord du navire pour percevoir les coutumes, pour lui-même et pour les autres *caboceres*. Étant donné l'importance d'Annamaboe, c'est le port où les charges sont les plus élevées. En 1781, chaque navire doit verser à la ville 97 livres en marchandises ou 48 livres sterling. Ces charges sont si élevées que certains capitaines essaient d'éviter de venir à Annamaboe. Une fois ces paiements effectués, le bateau tire plusieurs coups de canon et hisse le pavillon pour indiquer qu'il est prêt à négocier. Les navires marchands britanniques utilisaient le « pavillon rouge », un drapeau rouge avec l'Union Jack dans le canton, hissé à la poupe. Le navire se retrouve vite envahi de marchands, et « il ne se passe guère de jour sans que des négociants noirs viennent dormir à bord, selon leur bon plaisir, pour s'assurer que les affaires se déroulent bien³⁴ ».

Les prix les plus bas s'obtiennent en achetant des esclaves directement aux Fante. En 1774 par exemple, Christopher et George Champlin, d'importants marchands de Newport (dans le Rhode Island), conseillent à leur frère le capitaine Robert Champlin de « commercer autant que possible avec les noirs. Si le commerce est actif avec les noirs et que vous pouvez repartir en trois ou quatre mois, nous vous conseillons de traiter avec eux ».

En revanche, il y avait des périodes où il était plus avantageux d'acheter des esclaves sans délai au fort. Deux ans auparavant, les frères Champlin avaient donné instruction au capitaine Samuel Truell, commandant leur sloop *Adventure*, de « vendre tout le rhum que vous pourrez dans les forts en échange d'esclaves de première qualité, et de conclure au plus vite ». Ils lui indiquent que plusieurs autres navires se dirigent vers la côte : « Si vous vous attardez et lambinez avec les noirs, ce sera la ruine de la campagne. » Malgré ces instructions, le commerce tourne au ralenti et de Castle Brew où il séjourne confortablement, Truell écrit à Christopher Champlin qu'il pourrait conclure rapidement « si seulement il avait un nègre à acheter, mais il n'y en a pas un seul³⁵ ». Comme tous les propriétaires de navires négriers, les Champlin essayaient de prédire au mieux ce que serait l'état du marché sur la Côte-de-l'Or et de donner à leurs capitaines des instructions en conséquence, mais comme les conditions changeaient souvent, les capitaines devaient s'en remettre à leur propre jugement lorsqu'ils arrivaient à Annamaboe.

Il fallait une grande habileté et de l'expérience à un capitaine pour mener à bien sa mission. Il devait déterminer s'il fallait s'approvisionner auprès des forts ou auprès des marchands, ou des deux côtés et dans quelle proportion, tout en jugeant quand, où et comment vendre ou échanger ses marchandises pour en tirer le meilleur profit. D'innombrables difficultés pouvaient surgir.

En 1775, le capitaine Champlin écrit qu'il pourrait décharger tout son chargement de rhum s'il était prêt à payer les prix élevés exigés par les marchands africains. Mais il informe ses employeurs qu'il s'apprête à rester trois mois sur la côte afin d'en obtenir le meilleur prix. C'était les importantes différences de prix qui rendaient le commerce avec les Fante plus avantageux, même s'il était parfois plus long et plus compliqué de traiter avec eux plutôt que directement avec les forts. Des négociants en rhum tels Peleg Clarke ou Champlin couraient aussi le risque de perdre leur cargaison à cause de fuites dans les tonneaux. Clarke décrit la situation difficile dans laquelle se retrouve le capitaine Stanton Hazard, un *Rum Man* « qui avait perdu un quart de son chargement » à cause de « fuites inhabituelles ». Clarke se plaint d'avoir du mal à se faire payer par les Hollandais à Christiansborg à cause d'une palabre compliquée. De plus, l'un des hommes qu'il détient en gage s'est évadé. Il déplore que « déceptions, contrariétés et pertes ne nous aient pas été épargnées au cours de ce voyage³⁶ ».

Les capitaines découvraient parfois que la demande avait baissé pour les marchandises qu'ils avaient embarquées. En 1776, John Bell écrit de Cape Coast que « les articles les plus recherchés ici sont à présent le rhum et le tabac ». Aucun navire portugais n'est arrivé avec du tabac depuis un certain temps, ce qui entraîne une pénurie et fait grimper les prix. Il note aussi que « la poudre est aujourd'hui très prisée sur la Côte-de-l'Or, beaucoup de villes côtières étant en guerre entre elles ou contre leur gouverneur³⁷ ». De multiples facteurs pouvaient donc affecter la demande, à la hausse ou à la baisse, pour des marchandises particulières et déterminer ainsi le succès ou l'échec d'une campagne négrière.

Les capitaines et leurs employés échangeaient par lettre, se tenant informés non seulement des événements de la traversée mais aussi des informations les plus utiles sur les conditions commerciales sur la côte. En 1785, des propriétaires des navires bostoniens, probablement Joseph et Josuah Grafton, donnent les instructions suivantes à leur capitaine : « Veuillez nous écrire à chaque fois que vous aurez l'opportunité d'envoyer une lettre en Europe, aux Antilles ou dans n'importe lequel de nos États, et nous informer en particulier de ce que vous avez fait, de ce que vous êtes en train de faire et de ce que vous comptez faire. Nous espérons recevoir les renseignements les plus précis que l'on puisse obtenir sur l'état du commerce dans toutes ses branches le long de la côte. Vous prendrez soin d'obtenir ces renseignements auprès de personnes fiables³⁸. » Avoir des d'informations détaillées permettait aux marchands de Newport, Liverpool ou Bristol d'organiser leurs expéditions à venir. Plus les renseignements étaient fiables et récents, plus les profits seraient élevés.

Comme la plupart des étapes de la traite, le transport des hommes et des

marchandises entre la côte et les bateaux est le monopole d'une partie de la population d'Annamaboe. Ainsi, des piroguiers ou *canoemen*, qui forment « une classe distincte des autres ». Les pirogues, construites sur place et désignées selon leur taille et le nombre de leurs rameurs, vont des plus petites, à trois rameurs, jusqu'aux plus grandes, à 21 rameurs, pour le transport des marchandises les plus volumineuses ou les plus lourdes. Les petites pirogues sont généralement employées par les pêcheurs locaux alors que les Européens emploient plutôt de grandes pirogues, de 7 à 15 rameurs. Les grandes pirogues se retournent plus facilement que les petites, et celles à 21 rameurs sont rares. Les plus élaborées ont une plate-forme couverte d'un auvent et fermée par des rideaux pour protéger les voyageurs de la pluie ou du soleil. Les piroguiers fabriquent leurs embarcations en creusant des troncs d'arbres kapok, un bois tendre et facile à travailler avec un simple ciseau à bois quand il est vert, mais qui durcit, même s'il reste léger comme du liège, quand il est sec.

Très habiles, les piroguiers payaient en cadence, leurs mouvements rythmés par des chants, et ils sont les seuls à savoir passer la barre qui borde toute la Côte-de-l'Or. Ludewig Ferdinand Rømer a décrit « des vagues qui déferlent, hautes comme des clochers. On voit quand la vague va briser et les bateliers noirs doivent faire en sorte que la pirogue glisse sur le sommet de la vague avant qu'elle ne brise. S'ils ne sont pas en bonne position, ils rament de toutes leurs forces pour s'éloigner car si la vague déferle sur la pirogue, alors elle sera réduite en miettes, les marchandises seront perdues et les gens, s'ils ne savent pas nager, se noieront ». Quitter le rivage avec une pirogue chargée était bien plus dangereux que d'atterrir. Et les piroguiers étaient connus pour leur malice : « Ils prennent grand plaisir à effrayer tous les nouveaux venus » et n'hésitent pas à « faire tomber à l'eau une personne contre qui ils ont une dent. Mais en prenant bien garde que l'affront n'aille pas au-delà d'un plongeon. Puis ils remettent la pirogue à l'endroit, repêchent leur victime et sautant dans l'embarcation, ils reprennent leur pagaie avec un calme exaspérant³⁹ ». Les piroguiers étaient l'un des groupes de la ville qui s'étaient trouvés une niche rentable dans le système commercial. Ils se la réservaient jalousement et utilisaient leur savoir-faire et leur habileté pour marquer leur indépendance.

Avant que les transactions puissent commencer, le capitaine devait engager un *gold-taker*, un courtier qui jouait un rôle crucial dans le processus d'esclavage. C'était lui qui amenait les négociants ayant des esclaves à vendre sur les bateaux. Il évaluait la qualité de l'or échangé, le pesait, et touchait une commission à chaque transaction. Les *gold-takers* étaient des négociants extrêmement qualifiés du monde atlantique, experts en métallurgie, orfèvres, parlant les langues locales, les langues commerciales et les langues européennes, des hommes à l'esprit vif et bons

juges des esclaves et des négociants, farouches défenseurs de leurs prérogatives et de leur rôle central dans un commerce aussi lucratif. D'après la coutume, le capitaine d'un navire devait employer le premier *gold-taker* qui montait à son bord et continuer à traiter exclusivement avec lui lors d'escales ultérieures. Le *gold-taker* recevait un paiement en drap, appelé « drap de mer », qui lui était immédiatement remis quand le bateau arrivait, et quand le bateau avait chargé tous les esclaves, il était payé un *ackey* d'or (soit un seizième d'once d'or) par esclave acheté à Annamaboe.

Leurs assistants recevaient aussi un salaire mensuel et quand ils étaient à bord du navire, ils étaient nourris. Le *gold-taker* ou son assistant restait à bord pendant tout le séjour du bateau dans la rade, il repérait les négociants et les esclaves et les amenait à bord. Il estimait la qualité de l'or échangé pendant les transactions et réglait les éventuels différends entre les marchands européens et africains. Comme les piroguiers, les *gold-takers* s'étaient réservé une niche importante dans le système commercial. Leur fonction, héréditaire, était jalousement protégée par leur corporation, comme Richard Brew en fit l'expérience⁴⁰.

En février 1776, Aggery, le *gold-taker* employé par Brew, lui présente un certain Brinory, un *bush trader* originaire d'Abra, un royaume fante du Nord, qui n'a qu'un seul esclave à vendre, mais que Brew ne trouve pas de bonne qualité. Employé par Brew, Aggery n'est pas censé vendre des esclaves pour son propre compte à d'autres négriers mais dans ce cas, il lui demande « l'autorisation d'emporter l'esclave dans la rade pour le vendre », ce que Brew accepte. Or au lieu de prendre avec lui ce seul esclave, Aggery en emmène quatre. Alors que d'habitude, il touche une commission sur les transactions entre Brew et Brinory, ici il court-circuite son employeur et garde tout le profit pour lui. Quand le négociant d'Abra revient à Castle Brew pour le bol de rhum traditionnel, Brew se venge de la malhonnêteté d'Aggery en lui proposant un meilleur prix s'ils font affaire directement entre eux sans payer de commission au *gold-taker*. Mais Brinory rapporte la proposition de Brew à Aggery, qui comprend immédiatement le danger qu'un tel accord ferait peser sur la situation lucrative que les *gold-takers* se sont réservée. Il réunit tous les *gold-takers* de la ville, soit la moitié des habitants selon l'estimation de Brew – un chiffre certainement exagéré, mais avec leurs familles et leurs relations, les *gold-takers* forment un groupe nombreux et puissant. Comprenant le danger, comme Aggery, ils « résolurent sur-le-champ d'organiser une palabre » contre Brew⁴¹.

Le soir du 20 février 1776, une foule en colère encercle Castle Brew, battant tous les tambours de la ville, « continuant ainsi pendant près de trois heures sans interruption, proclamant dans toute la ville que personne ne devait me vendre le moindre article de provisions sous peine d'être vendu en esclavage sur la côte ». Le lendemain, les hommes reviennent

battre le tambour autour de Castle Brew. Ils convoquent tous les habitants pour discuter de la palabre, et envoient des délégués réclamer du rhum à Brew, pour leurs délibérations. Brew leur offre deux gallons, ce qu'ils refusent en disant que c'était trop peu. Il leur en envoie deux de plus, ce qu'ils refusent à nouveau et exigent seize gallons. C'est au tour de Brew de refuser de leur donner une telle quantité, à moins qu'ils acceptent de résoudre la palabre. Brew raconte alors que, furieux de son attitude, « ils déterminèrent de détruire ma demeure⁴² ».

À environ une heure de l'après-midi, Brew est surpris par le bruit de détonations qu'il prend tout d'abord pour des coups de feu tirés lors d'un enterrement, jusqu'à ce qu'une balle traverse la fenêtre de sa chambre, frappe le plafond et retombe près de son lit. Elle est suivie de tirs nourris en direction de sa chambre. Il alerte sa maisonnée et tente d'organiser la défense, mais à sa grande consternation, il n'y a pas une seule balle de mousquet dans toute la demeure. Il ordonne qu'on en fabrique immédiatement à partir de barres de plomb. Pendant ce temps, Castle Brew est entouré par un millier d'hommes « qui dirigent un feu continu sur nous de tous côtés. L'un de mes serviteurs a eu le corps transpercé d'une balle ». Les assaillants mettent le feu à une partie des bâtiments, « que nos femmes ont éteint au péril de leur vie ». Une fois les balles de mousquet fondues, Brew poste une douzaine d'hommes sur le toit. Ils tirent sur la foule qui se disperse rapidement.

Brew est indigné de « cette infernale affaire » menée, note-t-il, à moins de cinquante mètres « du fort le plus respecté de la côte, et en plein jour ». Ébranlé par les événements, il écrit que « jusqu'à ce jour, j'avais toujours imaginé avoir la liberté de vendre mes marchandises à qui bon me semblait, gens de la ville ou gens de l'intérieur des terres. [...] J'avais aussi cru avoir la liberté de dire aux négociants quel était le prix, sans mettre ma vie et mes biens en danger ». Il concluait « qu'il était grand temps pour nous de mettre les voiles et de partir ».

Malgré ses protestations indignées, Brew sait qu'il a commis une erreur en défiant les *gold-takers* et ce, même s'il continue de critiquer la façon dont ils font monter le prix des esclaves et vont ensuite dépenser leurs bénéfices « en dîcipation [sic] et saouleries au bord de l'eau⁴³ ». Du fort, Richard Miles lui écrit qu'il serait intervenu pour résoudre la palabre si quelqu'un le lui avait demandé. Il affirme que la foule s'est dispersée dès qu'il a envoyé des messagers pour exiger la fin de l'attaque. Il assure Brew que la situation ne se répétera pas, avant d'ajouter : « Je ne m'étonne pas qu'ils vous aient réclamé satisfaction puisque, de votre propre aveu, vous les avez traités de bande de voleurs, sans aucune raison⁴⁴. »

Ce conflit confirme le rôle crucial des *gold-takers*. Chaque grand marchand d'esclaves à Annamaboe en emploie un, comme Brew emploie

Aggery, qui travaille exclusivement pour lui. Ce sont eux qui présentent les marchands africains aux marchands européens et touchent une commission de l'un comme de l'autre. Si les marchands venus de l'arrière-pays vendaient de l'ivoire en plus de leurs esclaves, ce qui était fréquent, le *gold-taker* prenait aussi un pourcentage élevé de la transaction, ainsi que sur les marchandises européennes vendues aux Africains. Les marchands africains logeaient chez les *gold-takers*. Les agents britanniques les accusaient de couper l'alcool et d'adultérer la poudre avant de les livrer aux marchands africains. Le fort employait son propre *gold-taker* qui agissait pour la CMTA. D'autres travaillaient pour les capitaines des négriers. Comme ils percevaient une commission à chaque fois qu'un esclave changeait de mains et un pourcentage pour toute transaction payée en or, on comprend facilement que leur profession ait été cruciale et lucrative⁴⁵.

Quand ils abordent les bateaux, les *gold-takers* étalent leur richesse et leur statut. On les décrit arrivant dans des pirogues manœuvrées par cinq rameurs, accompagnés de leurs assistants qui les abritent du soleil sous de magnifiques ombrelles. Ils portent un costume distinctif. Ils ont généralement la tête entièrement rasée, à l'exception d'une touffe de cheveux sur un côté du crâne « où est attaché un bel ornement en or. Ils portent des bracelets de perles aggery enfilées sur des liens magiques donnés par leur homme-fétiche ou prêtre ; de lourds bracelets en or en forme de serpents ; autour de chaque cheville, un bracelet orné de breloques en or, clochettes, tabourets, instruments de musique, armes, etc. ; de grosses bagues en or aux doigts. Leurs sandales de cuir sont faites de lanières de différentes couleurs, habilement découpées et tressées, et ornées d'un pompon de soie multicolore ». Ils portent « un grand pagne d'étoffe traditionnelle à rayures bleues, blanches et rouges qu'ils drapent comme une toga romaine, et dont l'ourlet est orné d'une rangée de cauris qui cliquettent au moindre mouvement ». Perles aggery, cauris et ornements en or étaient tous des signes de richesse et de statut social élevé. Quand il aborde le capitaine d'un négrier, le *gold-taker* laisse son pagne glisser de l'épaule, « claque des doigts entre les mains du capitaine en signe d'amitié et le suit dans sa cabine ». Le capitaine lui montre alors sa marchandise et les deux hommes boivent quelques bols de punch avant de se mettre à négocier⁴⁶.

Comme tous les commerçants prospères d'Annamaboe, les *gold-takers* sont parfois taxés de fourberie par les marchands européens. Ils sont aussi parfois accusés d'abuser des capitaines inexpérimentés. Henry Meredith, gouverneur du château de Cape Coast, note que les *gold-takers* « s'enhardissent à mesure que croissent leur expérience et leur savoir. Et comme ils sont récompensés en fonction de leurs succès, ils sont vifs à rechercher les affaires... et ne manquent pas d'exiger de fortes sommes pour

leurs services⁴⁷ ».

Thomas Melville, autre gouverneur du château de Cape Coast, écrit au Comité africain, en 1753, que « tous les hommes d'Annamaboe sont heureux de leur sort, sauf les *gold-takers* qui se plaignent qu'en commerçant, nous ruinons leurs affaires, et bien que nous leur achetions leurs esclaves, ils sont très en colère que nous les revendions⁴⁸ ». En l'occurrence, les *gold-takers* se plaignaient que le fort revende les esclaves directement aux négriers, ce qui les privait d'une part substantielle de leur commission. Les capitaines pouvaient obtenir de meilleurs prix auprès des négociants africains mais certains capitaines inexpérimentés, ou qui avaient besoin d'acheter vite, se tournaient souvent vers le fort, quitte à payer le surcoût.

Les bateaux à l'ancre se retrouvent donc bondés quand les marchands fante montent à bord vendre leurs esclaves. Un nombre croissant des fils de l'élite commerçante vit à bord, laissés en gage tandis que leur père menait à bien leurs transactions. Marins et capitaines font la navette entre les bateaux et la côte, ou vont de bateau en bateau. Les petites pirogues des colporteurs d'Annamaboe encerclent les négriers pour leur vendre des produits frais – bananes plantains, patates douces, citrons, œufs, légumes verts, canards, volailles et moutons. Un article non signé paru dans le *Gentleman's Magazine* informe que les marchands et colporteurs d'Annamaboe « préfèrent commercer avec les bateaux » plutôt qu'avec le fort, « et qu'ils sont prêts à attendre plusieurs jours dans la ville en dehors du fort si la mer est mauvaise, et à courir tous les risques plutôt que de laisser les capitaines ne pas avoir leurs esclaves... Et même en ce qui concerne les provisions de bouche, chaque commandant de fort, et en particulier à Annamaboe, aura fait le constat qu'on ne lui propose pratiquement jamais un mouton, une volaille ou un canard, qui n'ait pas d'abord fait la tournée de tous les navires à l'ancre et qui n'en revienne malade et à demi noyé ». L'auteur note que les bateaux apportent les marchandises les plus récentes et de meilleure qualité, et que les commerçants africains, souvent endettés auprès des forts, préfèrent de loin commercer avec les navires plutôt que de voir leur profit diminué du remboursement de leurs dettes⁴⁹.

Les capitaines confiaient parfois aux *gold-takers* des marchandises que ces derniers confiaient à leur tour à leurs assistants qui allaient acheter des esclaves sur les marchés de l'intérieur. Les capitaines faisaient confiance « aux meilleurs courtiers » qui promettaient de les rembourser dans un certain délai, « quand leurs serviteurs ou boys (c'est ainsi qu'ils les appellent, quand bien même ils auraient soixante ans) seraient revenus de l'intérieur des terres ». Les courtiers laissaient en gage « de grands colliers en or et les autres fatiches [sic] de facture exquise, qui sont les ornements

de leurs grands hommes, et qu'ils voudront récupérer à coup sûr ». Cependant si les *gold-takers* ne revenaient pas rembourser leur avance dans les délais convenus, les marchands britanniques saisissaient (selon la coutume du *panyarring*) « autant d'indigènes de la ville où habite notre débiteur que nous pouvons, ou qui nous permettront de couvrir la valeur de la dette. Nous les gardons à bord et menaçons de les emporter avec nous s'ils ne sont pas réclamés ». S'ensuit alors une palabre : le débiteur doit payer sa dette ou se livrer à la place de ses concitoyens. De telles palabres étaient fréquentes sur la côte, mais les conflits étaient généralement résolus, et il était rare que les indigènes soient effectivement déportés en Amérique⁵⁰. Les capitaines confiaient aussi des marchandises aux principaux négociants d'Annamaboe. Le livre de comptes d'un capitaine de Newport (non identifié) contient par exemple ces entrées pour 1767 :

« Confié à My Lord Augustus Fitzroy cinq onces d'or en échange de son fils qu'il a laissé en gage à bord du bateau. Doit me rembourser d'une esclave femme saine et robuste, et d'une once d'or.

« Envoyé au vieux Peter Qua une once d'or. Doit remettre son fils en gage à bord du bateau et me rembourser dans une semaine de la somme ou me livrer une esclave femme saine et robuste. »

Le capitaine a donc donné à « My Lord Augustus Fitzroy » – fils de John Corraantee, habituellement mentionné dans les documents sous le titre de « My Lord » – des marchandises pour une valeur de cinq onces d'or et retient son fils en gage contre un remboursement en or ou en esclave, une transaction qu'il répète avec le vieux Peter⁵¹. Les marchands d'Annamaboe avaient recours à ce type de crédit pour pouvoir acheter des esclaves, allant jusqu'à remettre leurs propres enfants aux capitaines pour garantir leur emprunt. Les capitaines devaient donc savoir évaluer la fiabilité des marchands fante avant de leur consentir ces avances, ce qui donnait un avantage aux plus expérimentés.

Ces transactions ne se terminaient pas toujours bien, ce qui entraînait de sérieuses répercussions sur le commerce. Mais toutes les parties avaient intérêt à éviter que les conflits ne dégénèrent. Les agents de la CMTA et les *caboceros* fante essayaient de négocier une issue pacifique en respectant des règles commerciales communément acceptées par tous. En 1790, Aqua, l'interprète de Tamtum, avait mis en gage un lot de perles aggeri auprès du capitaine Fountain. Les perles aggeri avaient une très grande valeur sur la côte. Il s'agissait de perles « percées, d'une matière vitrifiée, de couleurs, de tailles et de formes diverses, que l'on trouve avec l'or dans la terre. Le mystère qui les entoure les rend sacrées, et elles peuvent valoir deux, trois,

voire quatre fois leur poids en or. Posséder un collier de perles aggersy, c'est être considéré comme un homme de substance⁵² ». La même année, William Field et le conseil du château de Cape Coast informent le Comité africain que Fountain n'a pas rendu ce lot de perles avant de quitter la côte. Ils craignent « de très sérieuses conséquences » s'il s'avère qu'il les a effectivement emportées avec lui. Les *caboceres* de Tamtum exigent leur retour, des lettres sont échangées entre les agents et le Comité africain. Il faudra deux ans au Comité africain pour verser à Fountain la somme qu'il réclame et renvoyer les perles à Tamtum, où Archibald Dalziel, gouverneur du château de Cape Coast, écrit : « La résolution de cette affaire ne sera pas aisée⁵³. »

Les capitaines gagnaient parfois ces conflits et le sentiment que les règles étaient respectées était d'autant plus indispensable que la plupart des échanges reposaient sur la confiance. En 1788, le capitaine Lewis, commandant le négrier *Friends*, affirme que pendant qu'il est au mouillage à Annamaboe, on lui a volé une bouée pour en récupérer le lest en plomb. Ce vol lui a fait perdre son ancre et par conséquent il a saisi en *panyarring* un esclave. Ayant tenté en vain pendant trois jours de résoudre l'affaire, « il a emporté l'esclave, sur le conseil des autres commandants ». Les habitants d'Annamaboe réagissent en interrompant toutes les transactions jusqu'à ce qu'on leur rembourse l'esclave puisque aucune palabre n'a été organisée. Les commandants des bateaux à l'ancre dans la rade acceptent de payer le prix de l'esclave pour rouvrir le commerce⁵⁴. Une année plus tard, un certain Mr Fitzhenry, subrécargue d'un bateau français de Cormantine, surprend deux hommes d'Annamaboe en train de lui voler ses marchandises. Il les capture et « déclare qu'il les gardera jusqu'à obtenir réparation du vol ». Mais il fait l'erreur de descendre à terre. Les habitants d'Annamaboe « l'ont roué de coups et maltraité, jusqu'à ce qu'il fasse revenir à terre les deux personnes en question, ce sur quoi ils l'ont relâché ». Les agents de la CMTA dénoncent « un acte d'insolence sans précédent ! » Au cours de la palabre organisée à Annamaboe, le subrécargue obtient « les deux voleurs, deux onces d'or, et de l'or en remboursement des biens volés », un lot de marchandises et quatre moutons « en compensation des mauvais traitements qu'il a subis⁵⁵ ». Comme l'illustrent ces exemples, il était dans l'intérêt de tous de maintenir le commerce ouvert et de donner à toutes les parties le sentiment qu'il se déroulait de manière équitable. Dans certains cas, les capitaines coopéraient pour régler les conflits. Dans d'autres, les indigènes reconnaissaient leurs erreurs et faisaient amende honorable. En ce sens, les négociants africains et européens d'Annamaboe constituaient une seule et même communauté légale.

Le capitaine John Adams a décrit les *gold-takers* comme « des personnes

sagaces, très fins observateurs, qui savent déceler les faiblesses d'un homme et le traiter en conséquence ». Ils donnent aux Européens un surnom fondé sur un trait distinctif ou un défaut : « Ils en appellent un *cheegwa*, ou Tête-rousse ; un autre *pockum-pockum*, ou Menton-pointu ; un troisième, *amphiteshu*, ou Ne-crache-pas-sur-le-pont ; un quatrième, *cocroco*, ou Gros ; un grand homme maigre, ils l'appelle, *tsin tsin lan*, ou Homme-long ; un hypocrite, *dada* ; un avare, *acacumma*, ou Un-peu-plus. »

Adams se souvient d'un capitaine particulièrement vaniteux qui se donnait de grands airs et avait injurié son *gold-taker*, « un vieil homme rusé. » Ayant appris qu'en dépit de ses prétentions, le capitaine était d'origine modeste, le *gold-taker* le toisa « avec le plus profond mépris » et lui dit « avec grande solennité : Qui es-tu ? Ton père n'a pas fait une seule barre de plomb. Toi, un grand homme ? Toi, tu es un homme petit. Ta famille n'est rien * ». Puis lui faisant claquer ses doigts à la figure, il se dirigea calmement vers la lisse et redescendit dans sa pirogue, à la grande joie de l'équipage qui était également lassé des vantardises du capitaine⁵⁶.

Le capitaine Adams a laissé des descriptions de deux autres *gold-takers* éminents d'Annamaboe, « établis depuis longtemps », Yellow Joe et Tom Coffee. Yellow Joe, au teint plus clair que celui des Fante, ressemblait d'après lui à un Égyptien. Adams le décrit comme un homme « au regard perçant, d'une démarche empreinte de gravité, particulièrement quand il est en présence d'Européens, avec qui il se montre réservé et prudent, rarement souriant, et peu loquace. Mais lorsqu'il prend la parole, c'est toujours à bon escient ». Réputé pour sa richesse, il vit simplement, porte des habits peu coûteux et à la différence de beaucoup d'autres *gold-takers*, n'arbore que quelques ornements en or. Il reçoit ses hôtes avec générosité mais simplicité dans sa « demeure principale » d'Annamaboe, ville où « il mène ses affaires commerciales, reçoit et rend des visites de courtoisie ». Son *croom* ou village était situé à Annisham, à environ deux kilomètres. On disait qu'il y avait une résidence beaucoup plus raffinée où il pouvait jouir de sa richesse à l'abri des regards. À l'inverse, Tom Coffee est décrit comme « un homme corpulent, d'une générosité exubérante », « grand favori » des négociants européens et des négociants africains de l'arrière-pays qui bénéficient de son hospitalité. À la différence de Yellow Joe, Tom Coffee aime étaler sa richesse. Sa demeure d'Annamaboe, « meublée avec splendeur », regorge « d'objets somptueux venus d'Europe ». Il entretient une suite « princière » de serviteurs et de domestiques. Lui-même et ses femmes sont luxueusement vêtus, et il porte sur son costume « plusieurs livres d'or pur ». Il va se retrouver entraîné dans une palabre ruineuse où il perdra toute sa fortune alors que Yellow Joe, plus prudent, ne sera pas mis en cause⁵⁷.

Les *gold-takers* tels que Yellow Joe ou Tom Coffee formaient un maillon

important de la longue chaîne d'intermédiaires qui fournissait des captifs africains aux marchands européens sur le littoral. Ils facilitaient presque toutes les transactions finales jusqu'au transfert des captifs sur les navires négriers et avaient autant de contacts avec les Européens de la Côte-de-l'Or que d'autres catégories d'intervenants. Expérimentés, fins observateurs, ils jouaient un rôle essentiel dans le processus d'esclavage. Leur métier, complexe, nécessitait de nombreuses compétences : connaître les métaux précieux, maîtriser des langues étrangères, savoir évaluer les marchandises et les captifs, entretenir des relations avec les négociants de l'arrière-pays et avec les négociants européens, tout en maintenant leurs bénéfices à un niveau élevé.

Quand les *gold-takers* leur amenaient des négociants et des esclaves, les capitaines inspectaient attentivement les captifs et pouvaient refuser d'en acheter pour toutes sortes de raisons. Les négociants essayaient de donner à leurs captifs une apparence de bonne santé en les enduisant d'huile de palme et en les rasant pour cacher tout cheveu blanc. Les capitaines et les chirurgiens des négriers examinaient les dents des captifs, leurs membres et leurs organes sexuels, à la recherche de signes de maladies vénériennes. Richard Miles rapporte que les capitaines rejettent environ un esclave sur huit ou dix. Comme d'autres capitaines négriers, il raconte que les esclaves rejetés « désirent être achetés et tentent de montrer qu'ils sont tout aussi capables de travailler que les autres⁵⁸ ».

Les captifs étaient souvent prêts à tout pour rester avec leur famille ou leurs connaissances plutôt que d'affronter la traversée seuls. Miles prétend, de façon peu crédible, que neuf dixièmes des captifs qu'il a achetés « semblent heureux de passer d'un maître noir à un maître blanc. Leur contentement provient de ce qu'ils quittent une situation où ils pensent leur vie en danger ». Les esclaves avaient une bonne raison de préférer être achetés plutôt que rejetés, car un sort terrible attendait ceux qui ne trouvaient pas preneur. Le capitaine Fountain écrit que « les esclaves non vendables sont mis à mort, comme par exemple une vieille femme au château de Cape Coast qui, n'ayant pas été achetée, a été tuée pour économiser le prix de son entretien⁵⁹ ». Les marchands d'esclaves africains n'avaient en effet aucune raison de nourrir un esclave invendable. George Young raconte qu'il a acheté « un bel enfant en bas âge, qu'on m'a amené au navire dans une pirogue [...] qui avait fait le tour de tous les bateaux de la rade et n'avait pas pu le vendre. Le marchand menaçait de le jeter par-dessus bord si personne ne l'achetait [...] disant dans le même temps qu'il avait saisi (*panyarred*) cet enfant, avec beaucoup d'autres captifs, la nuit précédente ». Les négociants abandonnaient souvent les enfants en bas âge car les capitaines refusaient habituellement de les acheter. Quant aux captifs âgés ou infirmes, ils risquaient eux aussi d'être tués ou maltraités⁶⁰.

Les capitaines inspectaient leur cargaison humaine avec attention. Ils savaient que les captifs originaires des États de l'arrière-pays réagissaient différemment de ceux originaires des États du littoral. Les captifs du littoral n'étaient pas aussi traumatisés que ceux de l'arrière-pays. Ils pouvaient se fondre dans la population locale s'ils parvenaient à s'évader et avaient une meilleure idée de ce qui les attendait. Le capitaine Thomas King raconte que les esclaves de certaines nations « imaginent que les Blancs les achètent pour les tuer et les manger. Il leur faut parfois un long moment à bord pour abandonner cette idée ». Le docteur Thomas Trotter écrit que « les esclaves amenés à bord montrent des signes de détresse extrême et de désespoir, nés de la douleur d'avoir été arrachés à leurs amis et relations [...] Beaucoup restent dans ces dispositions d'esprit pendant longtemps, comme le prouve le fait qu'on les entend souvent la nuit pousser des gémissements mélancoliques exprimant une angoisse terrible ». Lorsqu'il demande à la femme qui lui sert d'interprète de trouver la cause de leur désespoir, « elle découvre qu'il provenait de ce qu'ils rêvaient être encore dans leur pays natal mais qu'à leur réveil, ils se retrouvaient dans la cale d'un négrier⁶¹ ». Dans les entrailles de ces bateaux, les esclaves étaient plongés en plein cauchemar durant les heures de veille et seuls les rêves leur permettaient d'y échapper. King repère que les esclaves originaires de la côte et qui « sont vendus pour des crimes commis près de la côte restent longtemps mécontents d'avoir été séparés de leurs amis et familles. Tout particulièrement tant que le bateau reste au mouillage⁶² ». Les capitaines savaient que c'était pendant cette période que le risque de révolte était le plus élevé.

Ils évaluaient ce risque et déterminaient quels étaient les captifs qui devaient rester enchaînés tant que le bateau était à l'ancre dans la rade. Le capitaine King note « que seuls certains des hommes sont enchaînés à bord ». Sur une cargaison type de 500 esclaves achetés sur la Côte-de-l'Or, environ 120 à 125 sont des femmes ou des fillettes (chiffre correspondant aux estimations habituelles indiquant que les hommes représentent 64 % environ des esclaves déportés d'Annamaboe), et les captives ne sont jamais enchaînées. Parmi les hommes, 100 à 125 ont moins de 15 ans et ne sont pas non plus enchaînés. Les captifs « provenant des régions les plus reculées de l'Afrique, qui sont calmes, ne sont jamais mis aux fers ». Donc sur une cargaison de 500 esclaves, seule une moitié ou moins est enchaînée à un moment donné. « Ils sont généralement enchaînés deux à deux, la jambe droite de l'un reliée à la jambe gauche de l'autre. » King ajoute que certains des captifs jugés les plus dangereux sont parfois aussi menottés⁶³. Le capitaine Fountain corrobore cette description : « La manière dont les esclaves sont confinés à bord des navires dépend de la nation à laquelle ils appartiennent. Les Duncos ne sont jamais mis aux fers, ils fournissent un

grand nombre d'esclaves. Les Fante le sont toujours. Les Ashanti et autres le sont parfois, en fonction des circonstances⁶⁴. »

Laisser les esclaves aller et venir librement sur le pont pouvait avoir des conséquences dramatiques, comme le capitaine Peleg Clarke le découvrit en 1776 lorsqu'une rébellion éclata à bord de son navire au mouillage à Annamaboe. Il y avait 160 esclaves à bord. Plusieurs marins étaient descendus à terre lorsque les hommes furent détachés des chaînes de pont pour pouvoir se laver. L'équipage étant réduit, les esclaves saisirent l'opportunité pour se révolter. Ils blessèrent un marin, tentèrent de s'emparer du bateau sans y parvenir. Tous les Fante et la plupart des esclaves originaires d'Accra sautèrent par-dessus bord. Trente-deux hommes et garçons et deux femmes réussirent à s'échapper sans être repris. Clarke reconnut auprès de l'armateur du bateau que « l'insurrection à bord n'était pas survenue par accident, mais de par une grave négligence, les esclaves n'ayant pas été enchaînés ce jour-là⁶⁵ ».

En 1721, William Snelgrave, capitaine du négrier *Henry* de Londres, achète une cargaison d'esclaves de la Côte-de-l'Or, dont un certain nombre de Coromantee. Il les décrit comme des « gens obstinés et farouches, que l'on ne parvient pas à rendre dociles ». Les captifs vont se rebeller et tenter de s'emparer du bateau. Après avoir réprimé la révolte, il leur demande par l'intermédiaire de son interprète pourquoi ils se sont mutinés. Ils lui répondent « qu'il est un vaurien de les avoir achetés afin de les emmener loin de leur pays et qu'ils sont déterminés à recouvrer leur liberté si possible ». Snelgrave leur répond « qu'ils avaient déjà perdu leur liberté avant [qu'il] ne les achète, soit parce qu'ils avaient commis un crime, soit parce qu'ils avaient été vaincus, selon la coutume de leur pays ». Ils sont désormais sa propriété et il est « résolu de leur faire sentir [son] mécontentement s'ils abusent de [sa] bonté ». Il leur demande « s'ils ont jamais été maltraités par des hommes blancs », ce à quoi ils répondent que non. Il les avertit que même s'ils arrivaient à « s'enfuir et à rejoindre la côte, cela ne leur serait d'aucun avantage parce que leurs concitoyens les attraperaient et les vendraient à d'autres bateaux ».

John Fountain accuse alors des piroguiers peu scrupuleux d'encourager les esclaves à se rebeller et à sauter par-dessus bord afin de les capturer et de les vendre à nouveau. Snelgrave prétend que cet argument – qui nous permet d'entrevoir comment les esclavagistes se donnaient bonne conscience – avait calmé les rebelles. Que l'affirmation de Fountain soit exacte non, Snelgrave utilise bien les coutumes de leur propre pays contre les captifs, et il avait certainement raison de leur dire que s'ils s'échappaient, ils seraient à nouveau réduits en esclavage⁶⁶.

Bien que Snelgrave ait prétendu que son discours avait calmé les esclaves et empêché d'autres troubles, il est plus probable que ce fut l'exécution

brutale de celui qui avait tué le marin blanc qui convainquit les autres de l'inutilité de toute rébellion. Une fois la révolte matée, Snelgrave réunit les capitaines des huit autres navires alors au mouillage devant Annamaboe pour les informer de la mutinerie avortée et du meurtre de son marin. Ils lui conseillent unanimement d'exécuter le meurtrier, en déclarant que « le sang réclame le sang, selon toutes les lois, divines ou humaines ». Plus important, ils affirment qu'une exécution publique dissuadera de futures révoltes, « puisque les Nègres à bord de leurs navires y assisteront. Étant fort disposés à se mutiner, cela les empêcherait peut-être de tenter de le faire ». Quand Snelgrave annonce à l'homme qu'il va être exécuté, ce dernier lui répond par l'intermédiaire de l'interprète que « s'il [le] mettait à mort, [le capitaine] perdrait tout l'argent qu'il avait dépensé pour l'acheter ». Le capitaine fait répondre par l'interprète « qu'[il] ne se souciait en aucune façon de son profit et que dès que le sablier qu'il venait de retourner serait vide, il serait mis à mort ». Pendant que le sable s'écoule, les autres capitaines font monter leurs esclaves sur le pont de leurs navires. À l'heure dite, les marins emmènent l'homme sur le gaillard d'avant et lui passent une corde autour de la taille pour le hisser jusqu'à la vergue. Les autres esclaves lui disent alors qu'il ne sera pas exécuté, sinon la corde aurait été placée autour de son cou. Mais Snelgrave avait d'autres intentions. Une fois l'homme hissé dans la mâture, dix marins armés de mousquets placés sur le gaillard d'arrière font feu, le tuant sur le coup. Puis ils décrochent le corps, le décapitent et jettent la tête à la mer. Snelgrave raconte que beaucoup d'Africains croyaient que s'ils mouraient pendant la traversée, ils retourneraient dans leur pays natal, sauf si leur corps avait été démembré. Toujours d'après lui cependant, les Fante n'accordaient pas de crédit à cette illusion⁶⁷. Pour prendre sa décision, il n'en avait pas appelé au commandant du fort ou aux Fante. Leur autorité s'arrêtait au rivage et les capitaines n'avaient pas à répondre auprès d'eux de ce qui se passait à bord de leur navire.

Une fois le bateau chargé d'esclaves, le capitaine se prépare à quitter la rade d'Annamaboe. La coutume veut que le bateau ne parte pas soudainement mais qu'il prévienne amplement à l'avance de son intention de lever l'ancre, de sorte que tous les comptes soient soldés et qu'on évite des palabres longues et coûteuses. Pour signaler son intention, l'équipage « largue le hunier, hisse le pavillon et tire un coup de canon, et cela souvent pendant trois, quatre ou cinq semaines, [...] afin que ceux qui ont des comptes à solder avec le capitaine puissent venir à bord. On appareille généralement à partir de deux heures du matin, pour profiter du vent de terre ». Ces départs nocturnes avaient aussi l'avantage d'éviter que les esclaves ne comprennent qu'on les emmenait loin de la côte définitivement, ce qui provoquait souvent des rébellions comme celle subie par Snelgrave.

Solder les comptes était parfois un processus très long. Par exemple en 1777, le capitaine William Chambers se prépare à quitter Annamaboe, un départ qui ne se déroule pas comme prévu car il se dispute avec les *gold-takers* au sujet de leur commission. Il prévient Richard Miles, commandant du fort d'Annamaboe qu'il laissera en dépôt au fort les marchandises exigées par les *gold-takers* qu'il voulait rémunérer en marchandises et en pipes, « ce qu'ils ont refusé ». Les choses se déroulent apparemment mieux en janvier de l'année suivante, lorsque Chambers écrit à Miles : « J'ai l'intention de renvoyer Abary et les autres *gold-takers* à terre ce soir et désire qu'ils reviennent collecter leurs coutumes demain matin », avant qu'il ne lève l'ancre⁶⁸. Le capitaine Peleg Clarke écrit quant à lui que « faire le plein d'eau, de bois et autres provisions, [...] et recouvrer nos dettes à Annamaboe prendra entre six et huit semaines⁶⁹ ». Après l'avitaillement du bateau, le recouvrement des dettes et le solde des comptes, le bateau quitte la côte et le processus d'esclavage entre dans sa phase atlantique.

Le processus d'asservissement africain à Annamaboe consistait à déplacer des milliers de captifs sur de grandes distances pour leur faire rallier des marchés intérieurs, puis le littoral. D'autres étaient réduits en esclavage après avoir été saisis (*panyarring*), kidnappés ou condamnés par des tribunaux. Les Ashanti asservissaient leurs ennemis vaincus plutôt que de les tuer, considérant que leur vie avait déjà été perdue dans la bataille. L'Asantehene considérait ses sujets comme lui appartenant corps et âme et il pouvait faire d'eux ce qu'il voulait. Les Akan, les Akyem et d'autres nations littorales réduisaient en esclavage les prisonniers de guerre, les captifs « saisis » sur les pistes, et vendaient aussi les criminels. Pour les petits *bush traders* aux abois – capturer un esclave leur était vital – l'appât du gain suffisait.

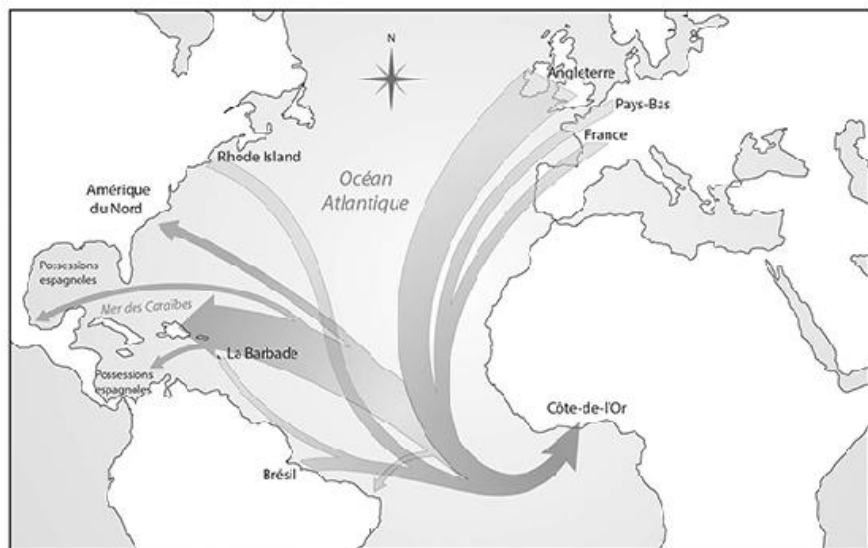
Les Fante comme les autres pratiquaient le *panyarring* contre leurs ennemis, réduisaient en esclavage les criminels et ceux qui étaient considérés comme dangereux pour la société – un sort qui, d'après eux, valait mieux que la mort. Ils achetaient également des captifs étrangers déjà asservis longtemps avant d'avoir atteint la côte.

Ludewig Ferdinand Rømer, employé par la Compagnie danoise des Indes occidentales et de Guinée entre 1739 et 1749, a retranscrit des discussions qu'il a eues avec les Fante sur le sujet de la traite. Ils lui ont dit : « Ce sont vous, les Blancs, [...] qui avez amené le mal parmi nous. Car nous serions-nous vendus les uns les autres si vous, pour commercer, n'étiez pas venus parmi nous ? » Du point de vue des Fante, les Européens avaient contribué à créer la demande pour « vos biens fascinants ainsi que pour l'alcool », laquelle avait alimenté le trafic. Les Fante affirmaient que la traite avait miné les liens sociaux traditionnels au point que « un frère ne peut plus faire confiance à un frère, ni un ami à un ami. Et même le père ne connaît

presque plus son propre fils ! » Le volume des exportations depuis la Côte-de-l'Or était si considérable, disaient-ils, que la région se dépeuplait : « Quand nous étions jeunes, nous connaissions plusieurs milliers de familles, ici et sur la côte. Aujourd'hui, on ne compte pas plus d'une centaine d'individus. » De plus, ils affirmaient que la demande continuelle en esclaves de l'intérieur leur avait créé de nombreux ennemis « et ce qui est pire, c'est que vous restez chez nous comme un mal nécessaire [...] car si vous partiez, les Nègres du haut pays ne nous laisseraient pas survivre plus d'une demi-année. Ils viendraient nous tuer, nous, nos femmes et nos enfants. S'ils nous détestent ainsi, c'est votre faute⁷⁰ ».

Ces déclarations ne cadrent guère avec l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière en Afrique de l'Ouest mais ce document indique comment les Fante faisaient porter la responsabilité du trafic sur les Européens. Ils se sentaient piégés dans un nouveau monde atlantique qu'ils n'avaient pas contribué à créer, un monde qui avait radicalement transformé leur vie, mais qu'ils avaient cependant l'intention d'exploiter avec autant de profit et d'habileté que les autres acteurs.

Le discours de Snelgrave à ses esclaves mutinés à bord du *Henry* nous place également au plus près de ce qui se passait dans l'esprit des trafiquants européens qui, comme leurs homologues africains, achetaient des captifs déjà réduits en esclavage. Ces captifs, selon les lois de leur pays, risquaient de subir un sort plus terrible que la servitude aux Amériques ou du moins, c'est ce que les Européens se disaient. « Le principe régulateur du commerce et des nations commerçantes, c'est l'argent et non la morale » affirmerait Thomas Jefferson, et telle était la maxime des Britanniques. C'était certainement aussi l'opinion de Thomas Thompson, premier missionnaire anglais de la Côte-de-l'Or, qui défendrait plus tard dans un pamphlet la traite négrière comme « un commerce ouvert et public, encouragé et promu par des actes du Parlement [...] que l'on peut justifier comme toute autre forme de commerce⁷¹ ». Cela résumait aussi la position des trafiquants endurcis tels que Snelgrave ou Brew qui considéraient ainsi leur rôle dans la vie commerciale dynamique de leur nation et dans le long et tragique processus d'asservissement par lequel des hommes étaient transformés en marchandises, un processus qui alimenta la plus grande migration forcée de l'histoire de l'humanité.



Le monde atlantique au XVIII^e siècle.

Les ramifications de la traite négrière : Annamaboe et les *Rum Men*

En juin 1785, le *State Gazette of South-Carolina* publie l'annonce suivante :

NÈGRES DE LA CÔTE-DE-L'OR

Tout juste débarqués du brick *Gambia* du capitaine Robert Champlin arrivés directement d'Anamaboo.

Sera vendue mardi 23 courant

Une cargaison de jeunes esclaves de premier choix et en pleine santé, la plupart étant prêts à mettre au travail dans les champs.

Conditions de la vente : billet à terme payable au 1^{er} janvier 1786, intérêts à courir à partir de cette date.

Un escompte sera accordé pour paiement comptant.

NATHANIEL RUSSELL ¹

La Caroline du Sud, comme les autres colonies anglaises du Sud de la côte nord-américaine, importe une quantité croissante d'esclaves de la Côte-de-l'Or tout au long du XVIII^e siècle, une tendance qui se poursuit après l'Indépendance. De nombreux navires comme le *Gambia* avaient leur port d'attache au Rhode Island. Les planteurs de Caroline prisait beaucoup les esclaves de la Côte-de-l'Or, ce qui explique pourquoi l'influent marchand Nathaniel Russell insiste sur le fait que non seulement sa cargaison d'esclaves provient de cette région, mais qu'en plus, elle arrive « directement d'ANAMABOO ». Les planteurs pensaient que les esclaves originaires de cette région étaient moins susceptibles de se suicider ou de s'enfuir, et qu'ils étaient plus grands et plus robustes que les autres². L'annonce indique que les planteurs de Caroline du Sud connaissent non seulement la Côte-de-l'Or mais également Annamaboe. L'étude de cette route commerciale majeure entre Annamaboe et les Amériques révèle comment le processus d'asservissement se prolongeait une fois que les navires avaient quitté la côte africaine pour traverser l'Atlantique.

Il n'est pas toujours possible de suivre les cargaisons d'esclaves qui transitent d'Annamaboe aux Amériques au-delà de leurs ports de débarquement, mais une étude approfondie des pratiques commerciales

des *Rum Men*, négociants du Rhode Island spécialisés dans le commerce du rhum, montre qu'il est possible de repérer les partenaires commerciaux d'Annamaboe. Suivre les *Rum Men* et chercher à savoir où et comment ils revendaient les esclaves démontre l'importance d'Annamaboe comme port exportateur d'esclaves à destination des Amériques.

En 1764, l'Assemblée générale du Rhode Island fait l'historique du négoce du rhum avec l'Afrique : « Auparavant, les Nègres du littoral recevaient de grandes quantités d'eaux-de-vie françaises. Mais en 1723, certains marchands de notre colonie ont introduit pour la première fois l'usage du rhum dans ces contrées, et à partir de ce modeste début, la consommation a vite augmenté pour atteindre plusieurs milliers de tonneaux par an. » L'Assemblée rapporte que depuis les années 1730, environ 18 bateaux quittent chaque année la petite colonie pour l'Afrique, « transportant environ 1 800 tonneaux de rhum ainsi qu'une petite quantité de provisions et autres marchandises qui sont vendus contre des esclaves, de la poussière d'or, des défenses d'éléphants, du bois de cam etc. Les esclaves sont vendus dans les îles anglaises, en Caroline et en Virginie ». Le commerce du rhum a entraîné la création d'une très importante industrie de la distillation au Rhode Island : « On trouve plus de trente distilleries érigées à grand coût qui s'emploient sans relâche à fabriquer du rhum à partir de mélasse. Cette activité est le pivot principal sur lequel repose l'activité commerciale de la colonie et des centaines de gens en tirent directement leur subsistance. » Ce « rhum de Guinée » comme on l'appelle titre plus que les autres variétés de rhum et que la plupart des autres alcools, et constitue la boisson favorite sur la Côte-de-l'Or³.

Au global, le commerce de la mélasse en provenance des Antilles, celui du rhum à destination de l'Afrique, et le trafic des esclaves et autres marchandises vers les Amériques emploient les deux tiers des navires de la colonie. Si l'on ajoute à ce commerce direct les artisans qui construisent les bateaux, les cordages et les voiles, les équipages, les tonneliers qui fournissent les barriques pour le rhum, les forgerons, les chaînes pour les esclaves et les fermiers, l'avitaillement des bateaux, l'importance de la traite négrière dans la vie économique du Rhode Island est manifeste. De même que la traite africaine poussait ses tentacules loin dans l'intérieur du continent, de même la traite américaine a d'innombrables répercussions. Newport est de loin le port américain le plus important pour la traite négrière. Les spécialistes estiment que les marchands du Rhode Island ont déporté environ 150 000 esclaves d'Afrique aux Caraïbes et en Amérique du Nord, et contrôlaient jusqu'à 90 pourcent de la traite américaine⁴. Ces marchands étaient des figures connues à Annamaboe. Une liste établie en 1770 de quatorze navires qui sont au mouillage dans la rade d'Annamaboe précise l'origine de treize d'entre eux : trois viennent de Bristol, quatre de

Liverpool, un de la Barbade, un de Boston et quatre du Rhode Island.

Dès 1736, un capitaine du Rhode Island rapporte qu'il y a dix-neuf navires devant Annamaboe, « dont sept d'entre nous sont des *Rume Men* [sic], prêts à s'entre-dévorer » tant la concurrence fait rage pour acquérir des esclaves⁵. Le rhum devient une denrée si populaire que Richard Miles, commandeur du fort de Tantumquerry en 1773 écrit : « Le rhum est devenu la drogue de la côte... et le commerce attire de plus en plus d'aventuriers. » Il supprime les autres eaux-de-vie et contribue à modifier les échanges sur la côte à partir de 1750, donnant aux *Rum Men* un avantage concurrentiel. Les capitaines de la Nouvelle-Angleterre deviennent si importants qu'on les surnomme parfois la *Rum gentry*, les « gentilshommes du rhum⁶ ».

Cherchant à étendre ses affaires, Richard Brew développe avec eux des liens étroits. On trouve, dans des livres de comptes de négriers du Rhode Island, des références ponctuelles signalant des transactions entre leur capitaine et Brew. Par exemple, *L'Active*, navire appartenant Samuel et William Vernon, vend à Brew douze pains de sucre, trois barils de farine et 64 livres d'oignons. Réciproquement, le capitaine John Stockford lui achète cinq esclaves (quatre hommes et une femme) contre du tissu et plus de 650 gallons de rhum. À l'issue d'une campagne de 264 jours, *L'Active* ramène 64 esclaves d'Annamaboe à la Barbade. On retrouve la trace de transactions similaires entre Brew et le capitaine du *Marigold*, autre navire appartenant aux Vernon, ainsi que de paiements à John Corraantee et à William Ansah⁷.

Brew déploie parfois des efforts extraordinaires pour s'attirer les faveurs des *Rum Men*. Pendant la guerre de Sept Ans, un navire corsaire français, le *Comte de Saint Florentin*, s'attaque aux navires britanniques qui naviguent le long des côtes africaines. Ce corsaire arrive à Annamaboe en juin 1758 et capture plusieurs navires marchands dont un senau, le *Fox*, originaire de New London, dans le Connecticut et commandé par William Taylor⁸. Le corsaire s'empare du bateau et de sa cargaison puis relâche le capitaine et l'équipage, qui se retrouvent coincés à Annamaboe. Leur détresse donne à Brew l'occasion de faire preuve « d'une bienveillance et d'une humanité singulière ». Le corsaire ayant revendu le *Fox* au commandant du fort hollandais de Cormantine, Brew le rachète, l'avitaille et « en fait généreusement le don au capitaine Taylor, afin qu'il puisse rentrer chez lui avec son équipage [...] qui tous furent traités, après leur épreuve, avec la plus grande hospitalité par les gentilshommes de la Côte ». Cette action généreuse lui donna une réputation favorable dans le monde atlantique et l'aida sans nul doute à consolider ses relations avec les *Rum Men*⁹. En 1766, Brew écrit une lettre ouverte aux marchands de Boston pour les informer que « la Côte est infestée de pirates », un avertissement publié dans le journal de Boston, dans d'autres journaux en Virginie et en Géorgie et dans

le *Gentleman's Magazine* ¹⁰. Une fois de plus, il se pose en protecteur du commerce et des intérêts des armateurs de la Nouvelle-Angleterre. Les relations de Brew avec les *Rum Men*, en particulier les Vernon, étaient si étroites que la possibilité qu'ils récupèrent Annamaboe et en fassent un comptoir américain fut même évoquée¹¹.

Le journal de bord du *Mary* donne un compte rendu journalier des activités d'un négrier au mouillage à Annamaboe. Ce navire, commandé par le capitaine Nathan Henry, a quitté Providence, Rhode Island, le 22 novembre 1795. Le second a ouvert le journal de bord par ces mots : « Que Dieu accorde le succès au navire et à son équipage. » Le *Mary* arrive à Gorée le 24 décembre et Henry commence à acheter des esclaves pendant que le bateau longe la côte en suivant le trajet habituel : îles de Loos, Sierra Leone, Cape Mount et château de Cape Coast. Il arrive à Annamaboe le 28 mars 1796. Il y trouve trois navires anglais et quatre américains. Son propre bateau se retrouve vite envahi « d'un grand nombre de Noirs réclamant ce qu'ils appellent leurs acquêts (*ackeys*) pour commercer avec moi ». L'acquêt était un pot-de-vin ou un paiement versé aux négociants africains afin de pouvoir démarrer les opérations.

Des jours durant, les marchands fante envahissent le navire, achetant parfois du tissu ou d'autres marchandises, vendant parfois un esclave ou deux, tout en se montrant « très difficiles à contenter ». Au bout de trois semaines de fastidieuses négociations, l'équipage commence à s'agiter. Un soir, le capitaine quitte le bord pour aller rendre visite au capitaine du *Brim*, un brick ancré non loin, et découvre à son retour que l'un des marins, John Burges, est « bruyant et agité ». Alors qu'il essaie de le calmer, d'autres matelots se ruent sur lui pour défendre leur camarade, le frappent avec une barre d'écoutille et « l'auraient certainement tué s'il n'avait été sauvé par ses officiers et des matelots restés plus sobres et plus respectueux ». Le capitaine d'un autre navire proche, entendant le charivari et pensant que les esclaves se sont rebellés, envoie des renforts. Ensemble, ils parviennent à mettre aux fers les meneurs de cette quasi-mutinerie. Le lendemain, ces hommes sont débarqués « pour les empêcher de causer davantage de désordres sur le bateau ». Le surlendemain, ayant réclamé leur dû, ils sont payés et renvoyés¹². De tels épisodes n'étaient pas rares. Richard Brew écrit que « les équipages se montrent très rebelles le long de la côte¹³ ».

Le capitaine n'était cependant pas au bout de ses peines. Le 23 avril, il surprend un marin, James Auburn, « en train de fouetter un esclave avec une corde ». Il tente de l'arrêter mais Auburn se retourne contre lui, lui donne quatre coups de corde et lui mord un doigt. Le capitaine le fait ligoter et fouetter devant tout l'équipage, « leur déclarant qu'il ne libérera pas Auburn tant qu'ils ne se seront pas portés garants de son bon comportement à l'avenir ».

Autre sujet d'inquiétude, le 7 avril, un premier captif était mort à bord, « après plusieurs jours de maladie ». La contagion s'étend à l'équipage et aux esclaves. Fin avril, le capitaine et le docteur sont tous deux « très malades ». Plusieurs captifs meurent de dysenterie. Finalement, début juin, le bateau quitte Annamaboe pour aller commercer avec les Hollandais à Elmina. Les officiers découvrent que certains matelots ont tenté de pénétrer « dans les appartements [sic] des femmes esclaves, dont les verrous ont été brisés et rendus hors d'usage ». Que cette tentative d'effraction ait eu pour conséquence ce qui allait suivre n'est pas clair, mais c'est le type d'incident qui aurait très bien pu provoquer une rébellion des captifs hommes. Le 10 juin, un des esclaves employé comme matelot et non pas confiné dans l'entrepont avertit l'équipage que les captifs préparent une mutinerie. À un moment où le capitaine a quitté le bateau pour aller faire des affaires, le second et d'autres matelots font monter les esclaves sur le pont deux par deux « car ils étaient enchaînés ; nous les avons examinés et avons trouvé toutes les entraves en place ». Presque tous les hommes ont été sortis de l'entrepont lorsque le second y jette un coup d'oeil et aperçoit « un esclave grand et robuste, ses entraves à la main ». Il essaie de les lui arracher mais l'homme est trop fort pour lui et il se retrouve cerné par les esclaves. Les matelots blancs s'enfuient, certains se réfugient dans la cabine et barricadent la porte, d'autres ne parviennent pas à se mettre à l'abri et sont gravement blessés, « des coups de chaînes de fer nous sont portés à la tête et nous aurions été tués sans nos mousquets ». Sous la menace de leurs armes, les marins parviennent à faire redescendre les esclaves dans l'entrepôt. Le capitaine du fort portugais arrive avec vingt hommes en renfort pour aider à restaurer l'ordre. Faisant à nouveau remonter les esclaves sur le pont, ils découvrent qu'une vingtaine ont réussi à se libérer de leurs chaînes. Deux se jettent par-dessus bord et se noient. Pendant le combat, un homme malade a été piétiné à mort dans la cale¹⁴.

Le navire retourne à Annamaboe pour acheter d'autres captifs et des provisions. Des esclaves meurent, beaucoup sont malades, de même qu'une partie de l'équipage. Le 17 juin, le bateau lève l'ancre pour retraverser l'Atlantique, après avoir passé sept mois sur la Côte-de-l'Or, dont la majeure partie à Annamaboe. Il transporte 142 esclaves, hommes, femmes et enfants. Le matin même du départ, le capitaine et des matelots découvrent l'un des officiers blancs, M. More, « endormi au milieu de l'entrepont parmi les esclaves adultes, ce pour quoi le capitaine le dégrade, considérant qu'il n'est plus digne d'appartenir à la dunette ». Apparemment, More dormait avec les esclaves, hommes et jeunes garçons, puisque le livre de bord indique qu'ils étaient confinés là. Le 25 juin, « un jeune garçon esclave a sauté par-dessus bord et s'est noyé pour mettre fin à des douleurs d'estomac occasionnées par la dysenterie ». Le 6 juillet, « un esclave très maigre [et]

frappé de délire depuis quelque temps » se suicide de la même manière. Au moins dix-sept autres esclaves meurent durant la traversée. Le bateau arrive à Savannah, en Géorgie, le 19 août. Le lendemain, l'équipage détache des esclaves et va acheter « des aliments frais pour les esclaves et les gens du bateau ». Les esclaves sont débarqués sur Coxburrow Island, à l'entrée du port, où ils sont mis en quarantaine. On les autorise à prendre de l'exercice, on leur donne « de la nourriture fraîche et des citrons » et ils sont rasés – tout cela dans le but de les faire paraître en meilleure santé possible avant de les vendre. Au moins trois autres esclaves décèdent pendant la quarantaine. Le 30 août, un des propriétaires du bateau monte à bord avec un négociant espagnol (probablement de Cuba) qui semble avoir acheté toute la cargaison, à l'exception de quatorze esclaves réservés à l'armateur de Charleston¹⁵.

On peut également suivre un autre bateau du Rhode Island de Newport à Annamaboe puis lors de son retour aux Amériques. En juin 1774, Samuel et William Vernon, esclavagistes « éminents » de la deuxième partie du XVIII^e siècle, commencent à armer le *Hare*, un sloop, pour une campagne négrière¹⁶. En février, ils ont engagé des marins. En mai, ils ont signé un contrat de capitaine avec Caleb Godfrey, et un contrat de second avec John Arnold Hamond. Cela fait déjà dix ans que les Vernon emploient Godfrey, qui a été capitaine d'au moins cinq campagnes, dont la première en 1734¹⁷. Au cours de sa traversée restée la plus célèbre, le sloop de Godfrey avait été foudroyé et avait sombré. Il s'était réfugié dans la chaloupe avec son équipage, mais les esclaves avaient péri dans l'incendie¹⁸. En plus du capitaine et du second, le sloop a un second lieutenant (qui fait aussi office de tonnelier), onze matelots et un cuisinier¹⁹. Quant à la cargaison, elle est elle-même un produit du réseau d'échanges qui couvre l'Atlantique. Les Vernon ont acheté 6 759 gallons de rhum auprès de sept marchands du Rhode Island. Ce rhum était fabriqué localement, mais il était distillé à partir de mélasse importée des Antilles, de même que l'était le sucre chargé à bord. Quand les distilleries locales ne pouvaient répondre à la demande, les marchands du Rhode Island faisaient distiller leur rhum aux Antilles, selon leurs spécifications. Le rhum représente généralement 90 pour cent de la valeur de la cargaison.

L'autre marchandise de valeur est le tabac. C'est une denrée très prisée sur la Côte-de-l'Or mais comme les Africains sont généralement fournis en tabac brésilien de très grande qualité, seules les variétés américaines les plus fines pouvaient convenir. Le tabac était importé au Rhode Island en provenance des colonies du Sud.

Les armateurs achetaient aussi à des producteurs locaux du bœuf, du porc, du pain, de la farine et des jambons. Une petite partie était parfois vendue ou troquée, comme le capitaine de *L'Active* l'avait fait avec Brew,

mais ces provisions étaient principalement destinées aux besoins de l'équipage. Le navire et sa cargaison étaient assurés par Thomlinson, Trecothick & Co, courtiers et marchands londoniens, pour une traversée jusqu'à la côte africaine et une traversée de retour vers la Jamaïque, les îles du Vent ou la Caroline du Sud, la destination finale étant fonction des fluctuations du marché des esclaves. Les Vernon affirment à l'assureur que « le capitaine Godfrey est un commandant qui a l'expérience de la côte ». Les marchands du Rhode Island étaient des nouveaux venus sur le marché de la Caroline du Sud, et William Vernon s'y était rendu deux ans auparavant seulement afin de prendre les contacts nécessaires²⁰.

Le *Hare* lève donc l'ancre en juin 1754. Quelques semaines plus tard, Godfrey descend le long de la côte africaine et achète des esclaves. Pendant qu'il constitue sa cargaison humaine, les Vernon écrivent à Gabriel Manigault de Charleston afin d'organiser une vente d'esclaves dans ce port. Manigault était le marchand le plus riche du Charleston colonial : il possédait plusieurs plantations et près de 500 esclaves. Les Vernon lui disent qu'ils ont reçu une lettre de Godfrey en septembre et qu'ils espèrent qu'il arrivera à Charleston en mars, à temps pour la saison agricole. Ils demandent que la vente soit réglée en lettres de change rédigées en sterling, mais qu'une partie des bénéfices de la vente soit consacrée à l'achat de riz, afin que le bateau ne revienne pas à Newport à vide. Ils demandent aussi à Manigault de transmettre à Godfrey une lettre où ils l'assurent qu'il peut avoir confiance en Manigault, « un *gentleman* d'une bonté et d'une générosité très grandes ». Ils lui demandent enfin de se montrer économe lors de son escale à Charleston et d'agir avec la plus grande diligence²¹.

Godfrey quitte les côtes africaines pour Charleston à la toute fin de 1754. Il accoste à la Barbade le 29 janvier 1755, où il reste jusqu'au 7 février. Il reconstitue l'avitaillement pour les esclaves et l'équipage, achetant entre autres 650 bananes plantains et deux boisseaux de pois, des aliments appréciés par les Africains. Il était important que les esclaves soient bien nourris en vue de la vente. Il arrive à Charleston au début du mois de mars 1755. Un médecin monte à bord pour inspecter l'état sanitaire des esclaves, même si apparemment le voyage a été exceptionnellement bon. Godfrey avait acheté 28 hommes, 25 femmes, 12 garçons et 7 filles. Il rapporte que deux captifs se sont noyés au large de la côte, et qu'« une jeune enfant nègre [évaluée à 350 livres sterling] a perdu la vie pendant la traversée²² ». Le 6 mars, l'annonce suivante paraît dans la gazette locale :

« À VENDRE mercredi 19 courant, une CARGAISON de choix de NÈGRES de la *Côte-de-l'Or* et des *Îles du Vent*, tout juste arrivés sur le *Hare*, du capitaine *Caleb Godfrey*, après une traversée d'environ cinq semaines²³. »

Manigault embauche également un « postillon » pour aller porter des exemplaires de l'annonce « dans le pays » et les distribuer aux planteurs²⁴. Une vente aux esclaves dans le Charleston colonial prenait un caractère étonnamment festif, et Manigault dépensa environ sept livres en vin et en punch pour la foule. La plupart des esclaves furent vendus directement à des particuliers, les douze captifs restants furent vendus aux enchères par le *Vendue master* ou commissaire-priseur²⁵.

Les hommes et les femmes qui viennent acheter des esclaves du *Hare* constituent un échantillon représentatif de la classe esclavagiste prospère de Charleston. Il s'agissait de colons venus des différentes parties du monde atlantique, attirés par les opportunités d'enrichissement offertes par l'économie de plantation du *Low Country*, la région des basses-terres littorales du Sud de la colonie. La plupart n'achètent qu'un esclave, sept personnes en achètent deux. Henry Laurens, un important planteur, marchand et négociant d'esclaves, en achète neuf. Parmi les acquéreurs figurent deux femmes, Susannah Wedderburn, qui achète un jeune garçon et deux hommes, et une certaine « Mrs David », qui achète un homme. Cette « Mrs David » n'a pas été identifiée. Susannah Wedderburn était, quant à elle, la veuve de James Wedderburn, fils cadet de sir P. H. Wedderburn, écossais d'origine, et riche planteur, négociant et fonctionnaire de la colonie, qui s'était installé à Charleston en 1733. James Wedderburn était mort en 1752 mais le fait que Susannah ait acheté des esclaves indique qu'à l'instar de beaucoup de veuves du *Low Country*, elle continuait à gérer la plantation familiale.

Parmi les autres acquéreurs notoires ce jour-là figurent Samuel Simons, d'origine huguenote²⁶, et Thomas Mell²⁷ ; des commerçants prospères comme Thomas Bell²⁸ et William Lloyd²⁹, ou encore Lachlan McIntosh, né en Écosse en 1725 et arrivé en Géorgie avec son père en 1736. À l'âge de dix-sept ans, il s'était installé à Charleston où il était devenu un protégé de Henry Laurens. Après quelques années, il retourne en Géorgie où il devient géomètre-expert. Il acquiert une grande propriété et fait travailler un nombre croissant d'esclaves³⁰. Elias Horry et Daniel Lessesne, deux partenaires commerciaux d'origine huguenote, riches marchands et planteurs, achètent sept esclaves³¹. Charles Lorimer et un autre Thomas Bell, tous deux ministres presbytériens³², en achètent deux également. Christian Minnick, un des colons allemands (ou suisses allemands) installés près d'Orangeburg et propriétaire « de l'élevage probablement le plus grand et le plus beau de toute la région » vient lui aussi à Charleston pour acquérir un homme et une femme³³. En tout, ce sont 55 hommes, femmes et enfants qui sont vendus pour la somme totale de 11 144 livres sterling³⁴.

Cette campagne négrière s'avère si rentable que les frères Vernon engagent Godfrey pour en mener une deuxième, identique, l'année

suivante. Ils lui demandent d'acheter sa cargaison avec « diligence » et de « surveiller [les esclaves] avec vigilance afin de leur ôter toute occasion de se rebeller ». De plus, il doit leur fournir « une alimentation saine et abondante, car vous êtes conscient que le succès de la campagne dépend de leur bonne santé³⁵ ».

Le livre de bord révèle que Godfrey fait escale à Santiago, la plus grande des îles du Cap-Vert, où il se procure des moutons et des chèvres. Puis il se rend à l'île de May, où il achète entre autres du fourrage et du maïs, et aux îles de Loos, au large de la Sierra Leone, où il acquiert du bois, des bananes plantains et une tortue. De là, il poursuit son cabotage, descendant le long de la côte de Guinée, de la Côte-de-l'Or et de la Côte-des-esclaves, s'arrêtant à tous les comptoirs importants. En plus des Esclaves, il achète du riz, du poivre, de l'huile, du maïs, des haricots et des volailles. Ses dépenses les plus importantes concernent le riz acheté en grande quantité pour nourrir les esclaves, ainsi que le bois nécessaire à sa cuisson. Il se procure le riz en Sierra Leone, au Cap de Monte, à Grand Curra et à Limpo, et le bois à Annamaboe. Toujours à Annamaboe, il achète également deux meules de pierre nécessaires à la préparation du *cankey*, le pain de maïs traditionnel. Il aurait apparemment acheté la plupart des captifs africains en Sierra Leone mais aurait complété sa cargaison en naviguant jusqu'à Annamaboe, Accra et Popo. Il a payé la coutume à Annamaboe, condition préalable à l'achat d'esclaves dans ce port, et il y engage des pirogues et des piroguiers pour transférer les captifs sur son bateau³⁶.

Pendant que Godfrey achète des esclaves en Afrique, les Vernon mobilisent leurs contacts à Charleston. Manigault refuse de s'occuper de cette cargaison, il a décidé d'arrêter le négoce d'esclaves. Les Vernon lui écrivent : « Nous sommes désolés qu'il ne vous soit plus agréable [sic] de continuer dans ce négoce plus longtemps car nous pensons que c'est une grande perte pour le public³⁷. » Les frères se tournent alors vers George Austin, partenaire commercial de Henry Laurens. Les deux hommes sont en passe de devenir les plus grands marchands d'esclaves nord-américains. Entre 1751 et 1761, leur firme va s'occuper de vendre la cargaison de 61 bateaux négriers, pour un total de 7 800 captifs transportés³⁸. Henry Laurens avertit les Vernon que les menaces de guerre avec la France ont fait baisser le prix des esclaves : « Nul besoin d'avoir le don de prophétie pour vous annoncer que les ventes de cet été donneront de piteux résultats et que nous ne pouvons souhaiter que votre navire le *Hare* s'adresse à nous, ou à aucun de nos amis, quelles que soient les circonstances³⁹. »

En dépit de ces prédictions pessimistes, les Vernon savaient par Godfrey qu'il avait l'intention de quitter la Sierra Leone pour Charleston en juin 1756, et ils écrivent à leurs assureurs, Thomlinson, Trecothick & Co, qu'ils espèrent que la prime sera moins élevée puisque en cas de guerre avec la

France, il était moins risqué de se rendre à Charleston que dans les Antilles, où le bateau aurait pu être capturé par un corsaire français⁴⁰. Mais le mauvais temps et des vents contraires vont retarder la traversée du *Hare*. Quand il arrive à Charleston au bout de dix semaines, les esclaves sont en mauvaise santé. Godfrey annonce la nouvelle aux Vernon : « Je pensais que cette cargaison vous vaudrait une bonne campagne mais je crains que la baisse du marché et le nombre de morts ne contrarient ces espoirs⁴¹. » En effet, sur les 84 captifs qu'il a achetés sur la côte africaine, treize sont décédés lors de la traversée, le bateau étant resté longtemps encalminé, et trois autres sont morts dans le lazaret de l'île de Sullivan, pendant la période de quarantaine obligatoire.

Comme promis, Godfrey est donc arrivé à Charleston en juin et l'annonce suivante paraît dans la presse locale :

« TOUS JUSTES importés sur le *Hare*, de Capt. Caleb *Godfrey*, directement de *Sierra Leone*, une cargaison d'esclaves sains et robustes, devant être vendus à des conditions favorables

« le *mardi* 29 juin courant, par AUSTIN & LAURENS ⁴². »

Austin et Laurens avaient prévu d'organiser la vente dès la fin de la quarantaine. À la grande surprise de Laurens, il y a trois ou quatre fois plus de gens qu'au cours des ventes précédentes. « Si les esclaves avaient été dans un état tolérable, nous aurions réalisé une très belle vente, mais ce fut la cargaison la plus pitoyable que nous ayons jamais reçue⁴³. » Laurens raconte aux Vernon que la vente s'est mal déroulée. Il avait prétendu dans son annonce que les esclaves étaient en bonne santé, mais ce n'était pas exact. Et bien que la foule ait été plus nombreuse que prévu, beaucoup d'acheteurs potentiels venus de la campagne « furent très en colère que nous leur ayons fait faire quatre-vingts ou quatre-vingt-dix miles pour voir des “pièces de rebut” comme ils les ont appelés ; il a été difficile de les convaincre de rester pour la vente ». Seuls une dizaine de captifs sont vendus au prix fort. Il parvient à vendre 42 esclaves pour la somme totale de 7 455 livres. Deux esclaves qui « semblaient dans un état désespéré » sont vendus aux enchères pour 35 livres seulement. « Dieu sait ce que nous allons faire des autres », se plaint Laurens. « C'est un troupeau galeux, tous couverts de chancres, plusieurs ont les yeux infectés, il y a trois enfants malingres et en plus, six à huit sont atteints de la pire des infirmités, à savoir le grand âge. » Ces chancres étaient dus au « pian », une infection bactérienne fréquente sur les navires négriers, qui cause des ulcères douloureux et un gonflement des articulations⁴⁴.

Une fois de plus, la liste des acheteurs recense l'élite des marchands et

des planteurs de Charleston, et à nouveau, deux femmes y figurent, Sarah Hext et Mary Russell. Sarah Hext était la veuve de John Rutledge, notable de Charleston mort en 1750. Mary Russell était peut-être la veuve de Jeremiah Russell, autre grand planteur. Parmi les acheteurs figure Elias Ball, dont la sœur Eleanor avait épousé Laurens. De manière assez inhabituelle, Ball acheta plusieurs enfants, quatre garçons et deux filles⁴⁵. Les enfants représentaient environ 18 % des esclaves arrivant de la Côte-de-l'Or⁴⁶. Les négociants anglais affirmaient que les raptés étaient fréquents à Annamaboe. L'un d'eux raconte avoir sur son bateau un grand nombre d'enfants, garçons et filles, qui ont été kidnappés à Annamaboe⁴⁷. La transaction de Ball, ses livres de comptes tenus avec soin et les recherches approfondies de son descendant Edward Ball nous permettent de suivre ces enfants, de l'Afrique occidentale à une plantation du *Low Country*, en passant par Charleston, où ils ont été vendus. On peut même se faire une idée de ce que fut leur vie.

Après la vente, Ball emmène ces enfants à Comingtee, l'une des plantations de riz qu'il possède non loin de Charleston. Sur son livre de comptes figurent le nom et l'âge de ses nouveaux esclaves, qu'il note « pour autant [qu'il] puisse en juger » : Sancho, neuf ans. Peter, sept ans. Brutus, sept ans. Harry, six ans. Belinda, dix ans. Priscilla, dix ans. C'est probablement Ball lui-même qui leur a donné ces noms.

Belinda (qu'il écrit Belinder) disparaissant des documents, on peut penser qu'elle est décédée ou a été revendue. Peut-être était-elle l'un des « enfants malingres » dont Laurens s'était plaint. Un quart, peut-être plus, des captifs qui survivaient au *Middle Passage* mouraient au cours de leur première année en Amérique⁴⁸. Harry travaille dans les champs de riz jusqu'à ce que son nom disparaisse en 1784, où il aurait eu trente-cinq ans. D'après les archives, il semble être resté célibataire. Le travail harassant et l'environnement marécageux avaient-ils eu raison de sa santé ? Fut-il vendu ? Peter, désigné à l'âge adulte sous le nom de Mandingo Peter, se marie avec Monemia et a des enfants.

Dans les années 1770, ils quittent Comingtee pour Kensington, la plantation familiale de Ball. Peter disparaît de la liste des esclaves en 1810, date à laquelle il aurait eu presque soixante-dix ans. Comme Harry et Peter, Sancho travaille dans les champs. Il vit maritalement avec Affie, qui lui donne trois enfants, Sancho, Saby et Belinda, peut-être prénommée ainsi en souvenir de la petite fille achetée en même temps que lui et disparue. Étaient-ils de la même famille ? Ou étaient-ils devenus très proches pendant la traversée sur le *Hare* ? Il y a de multiples exemples dans le *Low Country* de relations durables forgées pendant la traversée entre captifs déportés⁴⁹.

Avant la Révolution américaine, la famille de Sancho est aussi transférée à Kensington. Sancho le père figure parmi les quelque 51 esclaves qui

s'enfuient de la plantation pour se mettre sous la protection de l'armée britannique. Mais à la différence de milliers de Loyalistes noirs qui furent évacués et affranchis par les Britanniques, il fut rendu à Ball. En 1819, alors qu'il a plus de soixante-dix ans, sa femme et ses enfants sont vendus aux enchères. L'esclavage l'aura donc arraché à sa famille à la fin de sa vie comme au début. Il survit jusqu'en 1833 et meurt le soir de Noël, âgé de près de quatre-vingt-dix ans⁵⁰.

Que ces hommes et ces femmes soient venus d'Annamaboe ou pas, leur expérience reflétait celle de tous les Africains réduits en esclavage et qui arrivèrent de ce port dans le *Low Country*. Il est quasiment impossible de retracer le parcours d'individus dont l'identité a presque toujours été perdue pour l'historien à partir du moment où on les forçait à descendre dans l'entrepont d'un navire négrier. Quand ils débarquaient aux Amériques, leurs nouveaux maîtres effaçaient souvent toute trace de leur ancienne identité en leur donnant un nouveau nom, comme le fit certainement Ball pour les enfants esclaves qu'il avait achetés. Ce qui ne veut pas dire bien évidemment que les Africains oubliaient leur héritage culturel. Les « nouveaux nègres », tels qu'on appelait les nouveaux venus en Caroline du Sud, se regroupaient souvent par ethnies.

En 1761 par exemple, sept *Coromantees* (nom donné aux esclaves fante importés d'Annamaboe) s'enfuient d'une plantation située sur la paroisse de Prince William. Un quart des esclaves marrons faisant l'objet d'avis de recherche dans les gazettes de la Caroline du Sud coloniale s'échappaient en compagnie d'un captif de la même origine ethnique⁵¹.

L'isolement dans lequel vivaient d'importants groupes d'esclaves sur les plantations de riz du *Low Country* contribua à la formation d'un autre marqueur important de survivance culturelle africaine, la langue gullah. Le gullah est directement lié aux langues commerciales de la côte d'Afrique occidentale qui combinent du vocabulaire européen (en particulier portugais) et du vocabulaire africain. Les spécialistes ont montré qu'une proportion significative de noms de famille gullah, entre autres caractéristiques de cette langue, trouvent leur origine dans la Côte-de-l'Or⁵².

La position que les *Rum Men* avaient conquise dans le commerce atlantique était menacée par les changements radicaux engendrés par la Révolution américaine. La guerre les empêcha de poursuivre leurs campagnes, entraînant une pénurie de rhum américain sur la Côte-de-l'Or dont se plaignirent les Africains, qui en étaient grands consommateurs, et des négociants tels que Brew. Cette demande en rhum américain donna aux habitants de la Nouvelle-Angleterre un avantage lors de la reprise des échanges commerciaux à la fin de la guerre. En 1776, le Second Congrès continental vote une résolution contre la traite négrière. La Virginie l'abolit

en 1778. La Caroline du Sud rouvre brièvement la traite après la Révolution, avant de l'abolir à cause de la crise économique qui suit la guerre. En 1786, la traite n'est plus légale qu'en Géorgie⁵³.

Selon la nouvelle Constitution, rien n'empêche un État d'abolir la traite négrière sur son territoire avant 1808, une décision que les États du Nord vont prendre rapidement : le New Jersey et le Rhode Island en 1787, le Massachusetts, le Connecticut et l'État de New York en 1788. Ces lois n'interdisent cependant pas aux négociants d'aller vendre leurs esclaves ailleurs. Même les États du Sud prennent le même chemin : la Caroline du Nord abolit la traite en 1794, une décision alimentée par les peurs nées de la rébellion sanglante des esclaves de Saint-Domingue. La Géorgie lui emboîte le pas en 1798. La Caroline du Sud impose un moratoire de cinq ans sur l'importation des esclaves en 1788, puis le prolonge pour deux ans avant de le proroger par périodes d'un an jusqu'en 1803 – même si la décision est dictée par une économie déprimée et non par une opposition de principe à la traite. Concrètement, jusqu'en 1803, la traite négrière aux États-Unis est soit illégale, soit provisoirement interdite dans l'ensemble des États.

Les négociants américains, en particulier les *Rum Men*, se livrent immédiatement à la contrebande, et la loi est appliquée avec laxisme sur l'ensemble du territoire. En 1791, William Ellery, un officier de la douane de Newport, Rhode Island, affirme « qu'il serait plus facile à un Éthiopien de changer de peau qu'à un marchand de Newport d'abandonner un commerce aussi lucratif ».

La contrebande est particulièrement répandue en Caroline du Sud et en Géorgie où la traite continue au vu et au su de tous. Les marchands, souvent approvisionnés par les *Rum Men*, continuent à annoncer dans les journaux locaux des ventes d'esclaves nouvellement arrivés⁵⁴. Mais les *Rum Men* cherchent aussi de nouveaux marchés. Ils étendent leurs opérations à Cuba par exemple, désireux de commercer partout où cela est encore légal. Entre 1804 et 1807, ils importent 75 000 esclaves à Charleston, soit presque autant que le nombre d'arrivées cumulées au cours des soixante-quinze années qui ont précédé la Révolution. Les négociants eux-mêmes sont un groupe très varié. Les archives de la douane donnent des informations sur cinquante-trois marchands et facteurs impliqués, soit peut-être un tiers du total. Sur ces cinquante-trois personnages, vingt-cinq viennent de Grande-Bretagne, onze du Rhode Island, sept de Charleston, trois du New Jersey, trois de France et trois d'Irlande, et un du Massachusetts. Les chiffres du commerce révèlent le même schéma : les Britanniques ont importé environ 20 000 esclaves sur quatre-vingt-onze navires, les négociants du Rhode Island 8 000 esclaves sur quatre-vingt-huit navires, les Charlestoniens 2 000 esclaves sur treize navires et les Français plus de 1 000 esclaves sur dix

navires. L'implication des Américains dans la traite est si importante que la flotte négrière américaine comptait un nombre de navires équivalant aux trois quarts de la flotte britannique, premier transporteur d'esclaves depuis l'Afrique durant le XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle. Les tentatives pour introduire un amendement constitutionnel autorisant le Congrès à abolir la traite avant 1808 échouèrent, tout comme les tentatives pour taxer fortement la traite afin d'y mettre fin⁵⁵.

Même si le Congrès ne put abolir la traite avant 1808, il pouvait la réglementer. La contrebande généralisée et la révolution haïtienne le poussèrent à agir en 1794. Sur le papier, la loi était très restrictive et interdisait aux *Rum Men* de déporter des captifs d'Afrique vers n'importe quelle destination. Aucun port américain ni aucun chantier naval ne pouvait être utilisé pour armer ou construire un navire négrier. Aucun navire ne pouvait partir des États-Unis pour se livrer à la traite dans des pays étrangers, et les bateaux partant des États-Unis pour l'Afrique devaient verser une caution garantissant qu'aucun Africain ni aucun ressortissant d'autres pays ne serait chargé à bord, transporté ou vendu comme esclave. La loi prévoyait des amendes : 200 dollars par matelot travaillant à bord des navires négriers, 200 dollars par esclave transporté et jusqu'à 2 000 dollars pour l'armement d'un négrier. Les navires pouvaient être saisis et les informateurs recevaient des récompenses financières. Mais la loi s'avéra inefficace. Elle était difficile à appliquer, beaucoup de poursuites furent abandonnées pour des raisons techniques, et les bateaux saisis étaient souvent rachetés à bas prix par leurs anciens propriétaires avec la complicité de tout le milieu maritime⁵⁶.

La victoire de la Révolution américaine transforma les relations entre les négociants du Rhode Island et les Britanniques de la côte occidentale de l'Afrique. De compatriotes, ils devinrent ennemis et certains *Rum Men* employèrent la rhétorique et l'idéologie révolutionnaires pour monter les Africains contre les Britanniques. En mai 1784, le Britannique David Mill écrivit à la CMTA pour se plaindre de l'arrivée du capitaine Dudley Saltonstall sur la Côte-de-l'Or. Né à New London dans le Connecticut en 1738, Saltonstall descendait par son père d'un gouverneur de la colonie et par sa mère de James Winthrop, l'un des fondateurs de la colonie de la baie du Massachusetts. Son père était un capitaine qui avait, entre autres, fait commerce d'esclaves. Saltonstall marchait sur ses traces. En 1762 à l'âge de vingt-quatre ans, il commande des campagnes lucratives aux Antilles et en Europe. Son beau-frère, Silas Deane, membre du Comité de la Marine, organise la Continental Navy pendant la Révolution américaine. Grâce à son appui, Saltonstall est nommé capitaine peu après le début de la guerre. Il commence sa carrière militaire en commandant l'*Alfred*. Son second, un jeune immigré écossais nommé John Paul Jones, réalise vite que l'arrogant

Saltonstall doit son poste à ses relations plutôt qu'à ses compétences et se comporte vis-à-vis de ses subordonnés, y compris de son second, comme « s'ils appartenaient à une espèce inférieure ». Jones le décrit comme un homme « grossier », « désagréable », « de mauvais caractère », « étroit d'esprit » et « paresseux ». La carrière militaire de Saltonstall s'était terminée par un échec : responsable du désastre de l'expédition de Penobscot, il est jugé par une cour martiale et renvoyé de la marine. Revenu dans le Connecticut, il transforme un navire marchand en corsaire, et capture plusieurs navires. Après la guerre, il se livre à la traite négrière tout en continuant à combattre les Britanniques, jusqu'en Afrique⁵⁷.

Mill informe ses supérieurs à Londres que Saltonstall « a utilisé tous les arguments pour enflammer les idées des Noirs et leur instiller cet esprit de liberté républicaine et d'indépendance que, par la rébellion, ils ont établi pour eux-mêmes [en Amérique]... Et aucun argument n'a eu plus de poids auprès des indigènes que la grande quantité de rhum qu'il leur a généreusement distribuée ». Les Britanniques avaient interdit aux bateaux américains de venir mouiller à Annamaboe, mais Saltonstall avait « convaincu les Noirs d'insister et de demander à ce qu'il ait accès à la rade d'Annamaboe ». Depuis le fort, les Britanniques ont tiré au canon sur son navire, une réaction qui a poussé les Africains « à des sommets d'insolence ». Mill prévient qu'ils deviendront encore plus agressifs « si le gouvernement ne prend pas des mesures pour les rabaisser, et leur faire sentir leur dépendance ». Il semble avoir oublié que ce ne sont pas les Africains qui dépendent des Britanniques à Annamaboe, mais plutôt l'inverse, et que depuis plus d'un siècle, les Fante sont parvenus à « extorquer des navires tout ce qui leur plaisait ». Si les capitaines refusaient de céder, les Fante « menaçaient alors de bloquer le commerce ». Quand Mill tente de les convaincre qu'ils doivent « allégeance à la nation britannique, dont ils reçoivent chaque année de l'argent et de grands présents, ils répondent que leur pays leur appartient et qu'ils y admettront Américains, Français, Hollandais et toute autre nation qui leur plaira⁵⁸ ».

Saltonstall jette l'ancre à Annamaboe le 11 avril et malgré les efforts des Britanniques pour l'en déloger, il y est toujours le 29 avril quand deux navires de la *Royal Navy* arrivent avec l'intention de le forcer à partir. Mill pensait avoir « convaincu les indigènes de ce départ », mais lorsque les deux navires britanniques sommèrent l'Américain de lever l'ancre, « il apparut que, loin d'avoir accepté qu'il soit renvoyé, [les Noirs] menacèrent d'interrompre tout commerce avec les bateaux s'il était agressé ». Refusant de fuir devant les navires britanniques, Saltonstall continue tranquillement ses affaires à Annamaboe, jusqu'à ce qu'il soit prêt à appareiller le 10 mai. Là encore, Mill écrit que « nous avons de bonnes raisons de croire qu'il reviendra », car il a été « informé que l'un des principaux objets de son

voyage était de négocier avec les indigènes la construction d'un comptoir américain à Agah, environ trois kilomètres à l'est d'Annamaboe⁵⁹ ». En septembre, Saltonstall est toujours sur la Côte-de-l'Or et Mill trouve que cette présence prolongée « nuit gravement » aux intérêts britanniques⁶⁰. L'Américain finit par repartir avec sa cargaison d'esclaves pour Charleston⁶¹.

Les idées introduites par Saltonstall sur la Côte-de-l'Or ne disparurent pas avec lui. En 1788, soit quatre ans après, un fonctionnaire britannique rapporte que « les négociants mulâtres, noirs et indépendants, auxquels nous pouvons ajouter vos serviteurs noirs [des forts] sont si fortement imprégnés des *Principes de la Liberté* (grand sujet de conversation de nos jours) qu'ils ne se soumettent plus à la moindre restriction que nous pouvons leur donner, nous faisant comprendre sans détour que quand bien même il serait en notre pouvoir de les contraindre par la force, ils rejetteraient toute allégeance aux Anglais plutôt que de céder. Car à Annamaboe, disent-ils, le pays leur appartient et ils veulent commercer avec qu'ils veulent⁶² ».

Ces tensions vont déboucher sur un violent épisode lorsqu'en 1803, le gouverneur du château de Cape Coast emprisonne l'un des « chefs principaux pour avoir mis en circulation du vil métal et non de l'or ». Il a l'intention de vendre cet homme en esclavage pour le punir. Mais les Noirs de la ville font le siège de la demeure du gouverneur, « armés de mousquets et de couteaux, etc., et vont aussi lancer des pierres dans le château, se montrant très insultants, et menaçant de s'emparer de Mr S – et de l'emmener à l'intérieur des terres ». Les *caboceres*, à qui le gouverneur demande de rétablir l'ordre, refusent et « traitent les messagers avec mépris ». Le lendemain, le gouverneur donne aux habitants une heure pour payer une lourde amende en or, ce qu'ils refusent « avec le même mépris qu'hier ». Le gouverneur donne alors l'ordre de « commencer les hostilités immédiatement contre ces indigènes, afin de les ramener au sentiment de leur devoir, en tirant un coup de canon qui transperce la maison du chef des *caboceres* ». Le résultat est une émeute qui dévaste toute la ville, entraîne la mort d'un Anglais et de plusieurs habitants. La population de la ville s'enfuit « dans la forêt ».

Lorsque Londres apprend la nouvelle, le Comité africain déclare que « l'adoption précipitée de mesures aussi fatales a été un exemple suprême de comportement inapproprié et impolitique ». Le gouverneur est destitué et remplacé par George Torrane, vétéran expérimenté ayant occupé des postes variés sur la côte depuis 1785, qui s'attelle immédiatement à la tâche de restaurer de bonnes relations⁶³.

Reconstituer les ramifications de la traite négrière sur la trace des *Rum Men* permet de suivre le processus d'asservissement lors de son

déplacement à travers l'Atlantique jusqu'aux Amériques. La déportation des captifs africains d'Annamaboe à destination des Amériques (et entre autres, de Charleston où ils étaient particulièrement recherchés) suivait une des routes maritimes très fréquentées connectant Annamaboe à l'ensemble du monde atlantique.

Les *Rum Men* nouèrent des liens étroits avec les négociants d'Annamaboe, en particulier Richard Brew, qui les courtisait et bâtit de solides relations avec eux. La popularité croissante du rhum chez les consommateurs de la Côte-de-l'Or permit aux *Rum Men* de remporter une large part de ce marché, et transforma aussi la vie économique à Newport. Préparer une campagne négrière était un long processus : embaucher un capitaine et un équipage, armer un bateau, acheter une cargaison et assurer la traversée. Le processus d'esclavage avait son propre arrière-fond du côté américain comme du côté africain. Les armateurs surveillaient de près les fluctuations du marché et dirigeaient leurs bateaux vers différents ports américains en fonction de la demande. La traite négrière, activité à hauts risques, s'effectuait sous la menace des rébellions de captifs et des mutineries d'équipages mécontents. Dans les ports négriers des Amériques, les facteurs, influents et riches, vendaient les esclaves pour le compte des armateurs, une activité également complexe qui dépendait de multiples variables dont la condition physique des esclaves, leur origine ethnique, la disponibilité du crédit, le prix des marchandises produites localement et les relations internationales. Ces ventes prenaient un caractère festif, notamment à Charleston où l'élite locale, hommes et femmes, se pressait pour acheter des captifs. Des arrivées régulières en provenance d'Annamaboe eurent pour conséquence de concentrer dans cette région des esclaves d'une même origine culturelle, ce qui eut un impact sur la culture afro-américaine du *Low Country* en Caroline du Sud. La Révolution américaine perturba certains des réseaux commerciaux qui avaient caractérisé la traite négrière en Nouvelle-Angleterre mais les *Rum Men* s'adaptèrent rapidement. Tandis que de nombreux États abolissaient la traite, la contrebande permit au trafic de prospérer et les *Rum Men* se déplacèrent vers le marché cubain alors en rapide expansion. Ils apportèrent aussi l'idéologie révolutionnaire sur la côte occidentale africaine, où elle fut bien reçue par les Fante et contribua à augmenter les tensions entre autochtones et Britanniques sur la Côte-de-l'Or.

Un monde en mouvement : Annamaboe dans la communauté atlantique

Le monde atlantique, tel que le définit John Elliott, s'est formé par « le mouvement à travers et autour du bassin atlantique des personnes, des biens, des pratiques culturelles et des valeurs¹ ». Des dizaines de milliers d'Africains réduits en esclavage quittèrent Annamaboe au XVIII^e siècle. Très peu d'entre eux cependant étaient originaires de ce port. Une fois qu'ils ont quitté la rade, leur histoire s'efface de celle d'Annamaboe pour entrer dans l'histoire américaine. D'autres Africains en revanche, certes beaucoup moins nombreux, quittèrent Annamaboe, voyagèrent dans le monde atlantique et revinrent chez eux. Certains étaient esclaves, d'autres avaient été enlevés, d'autres encore étaient employés sur des bateaux européens, ou enfants de couples mixtes, ou membres de l'élite africaine appartenant à des missions diplomatiques ou envoyés à l'étranger pour leur éducation. Leurs histoires sont cruciales pour comprendre pleinement la place occupée par Annamaboe dans ces circuits car ils en firent l'expérience d'une manière différente. Ils revinrent chez eux avec cette connaissance et modifièrent non seulement la façon dont leur communauté d'origine comprenait ce monde plus vaste mais aussi la place de leur communauté au sein de cet ensemble²...

Les échanges le long de la côte occidentale de l'Afrique étant très importants, les Africains entretenaient de multiples relations avec les Européens. Certains étaient engagés comme domestiques par des Européens résidant sur la côte, ou comme marins à bord de leurs navires. D'autres étaient négociants en or, ou fournissaient aux Européens des denrées alimentaires et autres marchandises. Toutes les situations qui les mettaient en contact direct avec des Européens faisaient d'eux des victimes potentielles d'enlèvement. Tout Africain rencontrant des marchands européens pouvait tomber en de mauvaises mains. Sa famille et sa communauté se démenaient alors pour le récupérer³.

Les capitaines anglais engageaient souvent des marins africains expérimentés : ces hommes étaient des cibles faciles. En 1776, le capitaine Benjamin Francis Hughes, commandant d'un négrier de Liverpool, engage à Annamaboe un marin africain nommé Amissa pour la traversée vers la Jamaïque. Il l'embauche même comme pilote, ce qui indique qu'il surpassait les marins anglais. Arrivé en Jamaïque, le capitaine demande à Amissa et à trois autres matelots d'amener à terre un groupe d'esclaves acheté par un

planteur. Une fois à terre, les marins apprennent à Amissa que lui aussi a été vendu à ce planteur. De retour au village natal d'Amissa, le capitaine raconte à sa famille qu'il est mort pendant la traversée. Cependant le circuit étonnamment efficace par lequel les informations circulent tout autour du monde atlantique noir va jouer en faveur d'Amissa. Un ou deux ans plus tard, un autre Africain de retour de la Jamaïque affirme qu'Amissa est bel et bien vivant. Sa famille porte plainte auprès du Comité africain, qui charge le capitaine d'un autre négrier en partance pour la Jamaïque de le récupérer. Ils envoient aussi en Jamaïque un certain Coffee Abram, *gold-taker* d'Annamaboe, qui connaît Amissa, pour qu'il l'identifie formellement. Au bout de trois ans de servitude, Amissa arrive à Londres où son cas est soumis au Comité africain, successeur de la RAC. Le Comité ordonne que le capitaine qui l'a réduit en esclavage soit jugé afin de dissuader d'autres enlèvements et rapporte qu'il « a engagé de fortes sommes pour que justice soit rendue à Amissa ; un procès en dommages et intérêts va s'ouvrir contre le capitaine Hughes ». Amissa ayant hâte de rentrer chez lui, le Comité, qui lui a « fourni des vêtements et autres objets de nécessité », organise son retour à Annamaboe. Les agents du château de Cape Coast doivent « le remettre sain et sauf à ses amis et à sa famille, et les informer du souci que le Comité a pris de lui faire rendre justice⁴ ».

Mais Amissa tombe malade. Le Comité africain, inquiet pour sa santé, demande au capitaine de « prendre tout particulièrement soin de lui » car « son retour sain et sauf en Afrique est d'une grande importance pour le commerce de notre pays⁵ ». Entre-temps, le procès du capitaine Hughes s'est ouvert. Le Comité africain informe les agents de Cape Coast qu'il a « à grands frais obtenu la condamnation du capitaine à une forte somme. Quand l'argent aura été recouvré, une importante fraction sera remise à Amissa⁶ ». C'est le premier magistrat du royaume, le *Lord Chief Justice* Lord Mansfield qui préside le procès et recommande au jury d'accorder des dommages et intérêts exemplaires à la victime. Après un quart d'heure de délibération seulement, le jury tranche en faveur du demandeur et lui accorde 300 livres de dommages et intérêts. En juillet 1779, Richard Mill écrit au Comité africain qu'Amissa est bien arrivé et « a immédiatement été remis au chef d'Annamaboe, qui l'a rendu à ses amis⁷ ».

Le capitaine John Wane Robinson, du *Lovely Lass*, arrive à Annamaboe en avril 1792 et reste sur la côte jusqu'en novembre 1793. Se préparant à repartir pour la Jamaïque, il engage trois marins africains d'Annamaboe, Cudjoe, Joe et Quow, pour renforcer son équipage. Cudjoe est un bon matelot qui a déjà fait au moins une traversée sur un négrier, le *Mars*, des côtes africaines à la Grenade puis à Liverpool où il a séjourné avant de revenir en Afrique sur le *Jane*. Quow est embarqué comme cuisinier. Pendant la traversée, le second, Robert Mulligan, lui donne un ordre auquel

il répond « Oui » au lieu de « Oui, monsieur », ce que Mulligan, ivre au moment des faits, considère comme de l'insolence. Il le frappe, le blesse à la tête avec son sabre, et ordonne à un autre matelot, John Owen, de le fouetter. Owen refusant d'obéir, Mulligan épaula son fusil et menace de le tuer. N'ayant d'autre choix que d'obéir, Owen fouette le cuisinier qui est ensuite enchaîné au mât. L'incident semble avoir scandalisé l'équipage. Owen et un autre marin européen, John Dixon, conspirent contre Mulligan, qui est assassiné.

Accusés du meurtre, les deux hommes sont emprisonnés en 1793 à Newgate, prison londonienne de sinistre réputation, dans l'attente de leur procès. Quow était mort lors de la traversée vers l'Angleterre, mais les autres « restèrent longtemps à Newgate, puis furent jugés et acquittés, faute de preuves, le principal témoin étant mort pendant la traversée ».

Archibald Dalziel, gouverneur du château de Cape Coast, écrit au Comité africain pour réclamer le retour de Joe et de Cudjoe. Il les avertit que « si les survivants ne sont pas retrouvés et rendus à leurs familles, nous craignons une très grave palabre, tout particulièrement parce que l'un d'entre eux appartient à Yellow Joe, chef des *caboceres* d'Annamaboe ». Les trois hommes ayant été déportés par l'amiral Edmund Dod de la marine royale, Dalziel explique que « tous les capitaines de la marine qui se sont succédé ici ont été harcelés de questions. Aucun n'a donné de réponse satisfaisante, et les familles, qui ont appris l'acquittement, sont extrêmement insistantes ».

Lorsqu'un nouveau navire de guerre arrive l'année suivante à Annamaboe, Dalziel informe le Comité africain que « des indigènes ont réitéré auprès du capitaine Matthews leur demande, comme ils le font à chaque fois qu'un navire de guerre jette l'ancre ici⁸ ». Les archives ne permettent pas de dire si finalement, ces hommes revinrent ou non à Annamaboe, mais les agents sur la côte comme à Londres y travaillaient, et le cas d'Amissa indique que le Comité africain faisait activement rechercher et rapatrier les Africains pour éviter des interruptions du commerce.

Quand un marin était enlevé, sa communauté se mobilisait et usait de tous les moyens pour obtenir son retour. En 1780, Robert Stubbs, commandant du fort d'Annamaboe, informe le Comité africain qu'une palabre est en cours entre les habitants de la ville et un certain capitaine George Nelson, arrivé à Annamaboe en 1779 sur le *Molly*. Ce dernier a embauché un matelot africain non identifié. Le navire a embarqué 450 esclaves et en a livré 412 à Kingston en Jamaïque après une traversée mouvementée au cours de laquelle le *Molly*, armé de 14 canons, a capturé un bateau français. Le marin africain poursuit avec Nelson jusqu'à Liverpool où il réside jusqu'à ce que Nelson reparte à Annamaboe en mars 1780. Mais arrivé au mouillage en juin 1780, le capitaine refuse de lui

payer son dû, environ 20 livres. Pour le contraindre, les gens d'Annamaboe s'emparent d'un bateau appartenant à un autre capitaine anglais, John Kendall, et le retiennent jusqu'à ce que Nelson s'exécute⁹.

Faute d'informations détaillées sur cette campagne du *Molly*, il est impossible de savoir avec précision la durée totale du voyage, mais on peut l'estimer à environ un an. Ce marin africain avait donc passé de longs mois à travailler aux côtés de marins anglais et il avait fait l'expérience du *Middle Passage*, d'une cinquantaine de jours, non pas comme le firent la majorité des Africains, enchaînés dans un entrepont où ils étouffaient et souffraient du mal de mer, mais comme marin. Il avait été témoin des terribles conditions de vie sur le bateau négrier et de la mort de 38 captifs. Il avait assisté au combat naval et à la capture du navire français. C'est peut-être la Révolution américaine qui, entraînant une pénurie de marins, avait mené à sa propre embauche. Il avait vu le port animé de Kingston et la ville, plus impressionnante encore, de Liverpool où il vécut pendant des semaines, peut-être quelques mois, sans doute dans une pension pour marins, avant que le *Molly* ne reprît la mer.

Amissa n'avait pas seulement vécu les mêmes expériences, il avait en plus été esclave sur une plantation de Jamaïque pendant quelques années, puis avait vécu quelques mois à Londres. Quant à Cudjoe, Joe et Quow, ils avaient été victimes de violences puis incarcérés, une violence qui avait coûté la vie à Quow, mais ils avaient aussi gagné le soutien et la camaraderie d'une partie au moins des matelots blancs.

Les marins africains à bord des bateaux anglais se retrouvaient donc dans un environnement complexe. D'une part, ils possédaient des compétences indispensables et reconnues. Les historiens, dont Jeffrey Bolster et Julius Scott, ont montré que les marins étaient plus tolérants et moins racistes que beaucoup de leurs contemporains, raison entre autres pour laquelle de nombreux Noirs se faisaient embaucher sur des bateaux¹⁰. Car si tous à bord dépendaient les uns des autres, c'était tout particulièrement vrai à bord des négriers où les dangers étaient plus grands. D'autre part, les Africains d'Annamaboe étaient originaires d'une région du monde atlantique où ils n'étaient pas dominés par les Blancs. Dès qu'ils montaient à bord d'un navire anglais, cependant, l'équilibre des pouvoirs changeait, même si la capacité des Africains à récupérer les leurs démontre que, s'ils ne pouvaient contrôler les relations interpersonnelles à bord, ils savaient utiliser leur influence pour faire revenir les membres de leur famille.

Le besoin de matelots expérimentés le long de la côte africaine poussait la RAC à envoyer de jeunes Africains en Angleterre et aux Antilles pour y être formés. À cet effet, en 1721, la RAC demande que « deux ou trois nègres âgés de 16 à 20 ans » soient « embarqués dans chacun des bateaux de la compagnie à destination ou en provenance d'Angleterre ou des Indes

Occidentales ». Peu après, un agent du château de Cape Coast informe la RAC qu'ils ont fait embaucher « quatre Nègres à bord du *paquet-bot* de Guinée pour en faire des matelots¹¹ ». La RAC était favorable à l'envoi de jeunes garçons et d'hommes noirs en Angleterre pour qu'ils soient placés en apprentissage chez des forgerons, des charpentiers ou des maçons¹². Ces compétences étaient indispensables dans les forts, d'autant plus qu'il était très difficile et très coûteux de faire venir des artisans anglais en Afrique. Les agents des forts demandent aussi à la RAC d'exiger des artisans employés dans les forts qu'ils forment « de jeunes Noirs à leurs métiers¹³ ».

Alors que la RAC veut qu'on envoie des esclaves se former en Angleterre ou aux Antilles, Dalby Thomas, gouverneur du château de Cape Coast, leur demande plutôt de former des enfants mulâtres. Les agents anglais se mettent donc à envoyer en Angleterre des enfants métis, et ce dès 1709 : « Robert Davis, mulâtre, part en Angleterre pour son apprentissage et sera sous contrat avec la Compagnie pour une durée de cinq ans pour être formé dans le métier que la Compagnie jugera utile¹⁴. » En 1694, la RAC avait envoyé un maître d'école au château de Cape Coast pour faire la classe à de jeunes garçons africains et mulâtres, mais l'expérience dut être de courte durée puisque Thomas demande à nouveau la formation d'une telle école : « Il serait utile qu'au moins 20 nègres du fort apprennent l'anglais. » Il note « qu'une traversée vers l'Angleterre apprend aux Noirs plus d'anglais qu'ils n'en apprennent [ici]... Il me serait très utile d'avoir une demi-douzaine d'esclaves sachant lire et écrire. Ils auraient fort à faire... et le plus tôt serait le mieux¹⁵ ». Il est impossible de savoir combien de jeunes garçons et d'hommes concernés par ces apprentissages étaient originaires d'Annamaboe, mais lorsque Thomas Thompson rencontra John Corrantee et raconta au vieux *cabocere* qu'il avait créé une école pour les Noirs et les mulâtres au château de Cape Coast, le vieil homme répondit « en répétant des lettres de l'alphabet, me disant qu'il y avait été élève¹⁶ ». Étant donné son âge avancé, il s'agissait probablement de l'école fondée en 1694.

Lorsque Thomas Thompson, premier missionnaire anglican sur la Côte-de-l'Or, arrive à Annamaboe en 1752, il rencontre un maçon nommé Coffi qui travaille avec les constructeurs anglais au fort d'Annamaboe et a peut-être été formé à l'étranger. Thompson le décrit comme « un homme très civilisé [...] élevé par John [Corrantee], lui ayant été confié lorsqu'il était enfant ». L'exemple de Coffi indique que les jeunes hommes à qui l'on apprenait un métier apprenaient aussi l'anglais et d'autres aspects de la culture anglaise. Coffi « n'est pas totalement ignorant des préceptes de la religion chrétienne... et désire être édifié dans la Connaissance de la Vérité. Il dit avoir foi en *Jésus-Christ* et dans le Salut qu'il nous a apporté, et mépriser les superstitions de son pays ».

Lors d'une autre visite à Annamaboe, Thomas retrouve Coffi, qui lui

présente un autre maçon, également nommé Coffi, et un *gold-taker* nommé Quow. Les deux hommes s'intéressent à la religion chrétienne. Il est difficile de juger jusqu'où allait cet intérêt mais ces hommes que leur métier mettait en contact étroit avec les Anglais avaient une certaine compréhension de la langue et de la culture anglaises. Thompson rédige une « courte instruction pour les Noirs » résumant les éléments de la foi chrétienne et la donne à William Ansah, fils de Corrantee, qui avait été catéchisé et baptisé lors de son séjour en Angleterre. Il espère « qu'il pourra l'utiliser avec les habitants de sa ville. Il faut le féliciter d'être si consciencieux à guider ceux qu'il peut vers la connaissance du Christianisme¹⁷ ». S'il est peu probable que le christianisme se soit véritablement implanté à Annamaboe pendant cette période, ce qui importe est la circulation des idées dans cette plaque tournante du monde atlantique, signe qu'il est alors en pleine évolution. Dans l'aire atlantique sous influence anglaise, les artisans noirs étaient des médiateurs culturels importants. À la même époque, dans les colonies anglaises du Sud de l'Amérique du Nord par exemple, on instruisait aussi quelques esclaves dans la foi anglicane, même si « l'esclave appartenant à une Église est le plus souvent représenté sous les traits d'un mulâtre, d'un créole, ou d'un esclave qualifié, maîtrisant l'anglais¹⁸ ».

Les Africains originaires d'Annamaboe et qui parcouraient le monde atlantique s'intéressaient donc au christianisme, comme le démontrent les registres de baptême de paroisses anglicanes de Liverpool et de Londres. Il existait des assemblées « atlantiques » composées de Noirs et de Blancs originaires d'Amérique du Nord, des Caraïbes et d'Afrique. Les registres de baptêmes de l'église Notre-Dame-et-Saint-Nicolas à Liverpool montrent que sept Africains, Afro-Américains et Anglo-Africains y ont été baptisés en 1785. Les Afro-Américains venaient de Philadelphie, de l'île antillaise de Saint-Christophe et de Virginie. Les Africains incluaient une fillette de six ans, née sur la Côte au vent africaine d'un marin et d'une mère africaine prénommée Maria, un homme âgé de 21 ans, originaire de « la côte de Guinée » (peut-être d'Annamaboe), et un homme âgé de 36 ans désigné comme « natif d'Annamaboe en Afrique ». Les registres de baptême de Saint-Jacques, église du quartier de Toxteh à Liverpool, recèlent le nom de quinze Noirs, tous originaires d'Afrique sauf un qui vient de Guadeloupe. L'un d'eux, George Butler, est désigné comme « natif d'Annamaboe en Afrique » ; Jonny Africa [sic], John Christian et John Peter sont désignés comme « natifs de la Côte-de-l'Or », et les autres tout simplement « natifs d'Afrique ». Des noms de personnes originaires de la Côte-de-l'Or apparaissent aussi dans les registres d'églises londonniennes. À Saint-George, dans le quartier de Mayfair, on inscrit en 1743 le baptême de Philip Deal, « âgé d'environ vingt-deux ans, né sur la Côte-de-l'Or en Guinée, homme noir ». Quant à Ottobah Cugoano, le jeune garçon fante enlevé en

1770, il arrive à Londres en 1773 où il est baptisé sous le nom de John Stuart en l'église de Saint-James à Piccadilly¹⁹.

Certains Africains originaires d'Annamaboe rejoignirent aussi des Églises nord-américaines. Les révérends Samuel Hopkins et Ezra Stiles forment le projet d'instruire deux Africains de la Côte-de-l'Or et de les renvoyer dans leur pays comme missionnaires. Selon les deux pasteurs, Bristol Yamma et John Quamine appartiennent à la Première Église congrégationaliste de Newport et ils se sont « convertis plusieurs années auparavant. Depuis, ils se comportent en bons chrétiens et ont progressé dans la connaissance de la foi ».

Yamma, d'origine ashanti, leur a raconté qu'il avait été capturé quand il était très jeune par des guerriers d'une autre nation, et qu'il avait été vendu plusieurs fois avant d'arriver à Annamaboe. Les deux révérends décrivent aussi Quamine comme « le fils d'un riche habitant d'Annamaboe qui a été envoyé ici par son père pour être éduqué parmi les Anglais puis revenir chez lui. C'est ce que s'était engagée à faire la personne à qui il avait été confié, mais au lieu d'être fidèle à sa parole, elle l'avait vendu en esclavage ».

Philip Quaque, missionnaire anglican de Cape Coast, raconte lui aussi que dans les années 1750, Quamine a été confié par son père au capitaine Lindsey, de Newport, pour qu'il lui donne une instruction, mais que le capitaine l'a réduit en esclavage. Après la mort du capitaine, Quamine a gagné à la loterie une somme d'argent qui lui a permis de racheter sa liberté. Stiles et Hopkins sollicitent des dons pour permettre à Yamma d'en faire autant et pour financer le retour des deux hommes à Annamaboe. Les deux Africains sont décrits comme ayant environ trente ans, « ils ont de bonnes capacités naturelles ; ils sont aptes, posés et de bon jugement, ils parlent leur langue natale – la langue d'une puissante et populeuse nation de Guinée à laquelle ils appartiennent ». Ils veulent rentrer dans leur pays pour y être missionnaires, et les deux pasteurs écrivent que « s'il en est ainsi, ils doivent aller à l'école pour apprendre à lire et à écrire mieux qu'ils ne le font et recevoir davantage d'instruction religieuse ». L'appel aux dons permet de récolter 120 livres envoyées de tout le monde atlantique britannique. La formation des jeunes Africains va inclure une année d'études auprès de John Witherspoon, le président du collège du New Jersey à Princeton²⁰.

Or par hasard, un parent de Quamine arrive à Newport en provenance d'Annamaboe. Il est décrit comme « un homme libre, paraissant censé et curieux de tout, recommandé par celui avec qui il est arrivé comme une personne intègre et de bonnes manières ». Il « connaît bien » la famille de Quamine et peut corroborer son histoire. Cet habitant d'Annamaboe lui aussi « exprime le désir d'apprendre à lire &c. de recevoir une instruction chrétienne... Il a entendu parler, dit-il, d'une révélation que nous avons

reçue et veut savoir ce qu'elle contient ». Il déclare à Hopkins que beaucoup de jeunes gens à Annamaboe ont également « un grand désir d'apprendre à lire et écrire &c. et qu'ils iraient dans d'autres pays pour cela, s'ils ne craignaient d'être trahis et vendus²¹ ».

Hopkins et Stiles écrivent aussi à Philip Quaque pour lui demander des informations sur la famille de Quamine. Quaque confirme que Quamine est bien celui qu'il prétend être. Il raconte que son père est mort, mais que sa mère vit toujours et qu'elle désire revoir « son fils, qu'on avait cru mort et perdu ». Toute sa famille « souhaite qu'il revienne au plus vite et promet que rien ne manquera pour le rendre heureux parmi les siens ». Hopkins et Stiles, écrivant en 1776, pensaient que renvoyer ces hommes en Afrique répondait à un « appel particulier » de Dieu « à le glorifier », une cause qui aiderait les colonies américaines dans leur lutte pour la liberté. Ce fut cependant cette lutte qui mit fin à leur projet, et l'on ne sait finalement pas si les deux hommes rentrèrent dans leur patrie²².

Les truchements ou interprètes africains jouaient, comme on l'a vu, un rôle essentiel dans pratiquement toutes les interactions entre Anglais et Africains sur la Côte-de-l'Or. Ils apparaissent dans les documents anglais d'Annamaboe au XVII^e siècle. En 1698 par exemple, Ralph Hassell, commandant du fort, écrit que personne « ne peut mieux remplir l'office de truchement que le capitaine Dickall Affidoe » *. Hassell note qu'il reçoit un salaire et qu'en échange, Affidoe « promet d'amener tous les marchands ici ». On a très peu d'exemples d'Anglais parlant une des langues fante : Hassell mentionne un certain Jonas Perring « qui parle *noir* ». Le missionnaire Thomas Thompson essaie lui aussi d'apprendre la langue locale²³. Mais il était plus usuel que les Africains et les Anglais communiquent par l'intermédiaire d'interprètes, ou utilisent la langue commerciale locale, une variante des langues commerciales créoles qui existaient le long de la côte de l'Afrique de l'Ouest et avaient essaimé aux Amériques. Au fil du temps, un nombre croissant d'habitants d'Annamaboe apprirent l'anglais et en 1760 au Maryland, John Wilkinson vend en esclavage un matelot noir qui a « vécu parmi les Anglais sur la côte de Guinée et parle un peu leur langue²⁴ ». Un marin anglais à qui l'on demande en 1792 si l'anglais « est compris des indigènes de Annamaboe » répond : « Oh, oui, étonnamment bien²⁵. » Ce sont les Africains qui prirent l'initiative d'apprendre les langues européennes et non l'inverse, et ce langage partagé contribua à ce qu'un historien a appelé « un climat de compréhension » entre marchands africains et européens dans leur zone de contact le long de la côte²⁶.

À la fin du XVIII^e siècle, un groupe de marchands d'esclaves de Liverpool rapportent qu'« il a toujours été usuel pour les marchands et les commandants de bateaux faisant commerce en Afrique d'encourager les

indigènes à envoyer leurs enfants en Angleterre, non seulement pour s'assurer de leur amitié et pour adoucir leurs manières, mais parce que cela augmente beaucoup la sécurité du commerce, ce qui est à la fois une question d'intérêt et d'humanité ». Selon eux, il y a en permanence au moins une vingtaine d'Africains qui résident en Angleterre et y étudient, coutume qui explique pourquoi les principaux marchands de la Côte-de-l'Or et d'autres régions de l'Afrique occidentale savent parler, lire et écrire anglais²⁷. Harry Brew, fils métis de Richard Brew, est un de ces interprètes d'Annamaboe qui ont étudié en Angleterre. Les mulâtres comme lui, qui passaient sans difficulté du monde africain de leur mère au monde anglais de leur père, jouissaient de très grands avantages pour exercer cette fonction.

En 1792, rappelons-nous, Harry Brew est nommé interprète assistant au château de Cape Coast, où on le considère comme « le meilleur truchement du pays²⁸ ». Chaque fort anglais, dont celui d'Annamaboe, emploie un interprète. Les navires négriers en embauchent aussi pour la durée de leur séjour sur la côte et dans certains cas, pour les traversées. William Snelgrave, marchand d'esclaves, explique en 1727 que « les interprètes sont des indigènes et des hommes libres du pays, que nous embauchons pour le temps où nous restons et commerçons sur la côte, car ils parlent bien anglais. Ce sont des sortes d'intermédiaires entre nous et les marchands noirs²⁹ ». Ils étaient également des médiateurs culturels, car on n'apprend jamais une langue dans un vide culturel.

Les *gold-takers*, que nous avons vus rester à bord des négriers pendant tout leur séjour, étaient donc très exposés au risque d'enlèvement, comme tous les Africains qui montaient à bord des bateaux anglais. En 1719, James Colier, agent de la RAC à la Barbade, prévient son employeur qu'un capitaine anglais est arrivé avec « un *gold-taker* appelé Quamiora », un homme libre qui devrait être ramené sur la Côte-de-l'Or³⁰. Les Africains considéraient que les enlèvements menaçaient leurs familles et leur communauté tout entière, et utilisaient tous les moyens pour récupérer les leurs. Ils estimaient que c'était à eux de déterminer qui pouvait être réduit en esclavage et qui ne le devait pas, et les puissances européennes tentaient de respecter ces distinctions.

Les lois adoptées par le Parlement britannique en 1750 pour réguler la traite négrière précisaient qu'« aucun commandant ou maître d'aucun navire faisant commerce en Afrique ne devra, par fraude, par force, par violence, ou par quelque moyen indirect que ce soit, faire monter à son bord ou déporter des côtes de l'Afrique aucun nègre ou indigène dudit pays ni commettre ou souffrir que soit commise la moindre violence envers les indigènes au préjudice du commerce³¹ ». Le Comité africain n'hésite pas à poursuivre les négociants qui violent la loi. Il condamne des

comportements « malfaisants et stupides » et avertit ses agents sur la côte : « Il n'est pas en notre pouvoir de [vous] demander d'intervenir sur-le-champ, mais si vous nous envoyez des preuves formelles de ces agissements, nous ferons en sorte qu'ils soient renvoyés et punis³². »

Les fils des dignitaires africains de la Côte-de-l'Or jouent aussi un rôle majeur dans les relations diplomatiques entre puissances européennes et souverains africains. Des exemples d'Africains envoyant leurs enfants en Europe pour qu'ils y soient instruits remontent au premier temps de l'arrivée des Européens sur la côte de l'Afrique occidentale, dès le XV^e siècle³³.

Parfois les négriers anglais prenaient ces jeunes gens sur leur bateau, voire les emmenaient en Europe ou en Amérique, afin de gagner les faveurs de leur famille. Quand en novembre 1751 le missionnaire anglican William Thompson quitte New York sur le *Prince George*, il découvre que « le capitaine Williams est accompagné d'un jeune nègre, qu'il a amené d'Afrique pour son éducation, un petit-fils de *Peter*, le roi du Cap de Monte. Il l'a fait baptiser et le ramène désormais chez lui³⁴ ». L'exemple le plus frappant à Annamaboe – nous l'avons vu – est celui du fils aîné de John Corrantee, George Quasah, souvent désigné sous le titre de *My Lord* dans les archives anglaises. Thomas Melville écrit « que ce jeune homme est parti en Angleterre très tôt et qu'il a séjourné là-bas et à bord d'un navire anglais pendant huit ou neuf ans³⁵ ». En 1720, un capitaine anglais ramène sur la Côte-de-l'Or un jeune garçon « qui avait été envoyé en Angleterre afin qu'il puisse plus facilement se mettre au service des interlopes³⁶ ». Ces jeunes gens étaient dans une position très différente de celle des matelots, car les capitaines savaient qu'ils appartenaient à l'élite. Si les capitaines les traitaient avec égard, ils obtiendraient plus facilement un traitement de faveur de la part de leur père. Fils de puissants marchands, ces jeunes gens comprenaient aussi certainement qu'ils devaient engranger le plus de connaissances possible sur l'ensemble du monde atlantique, afin de défendre les intérêts de leur famille (et les leurs) au sein de cet espace économique.

Si les capitaines ne ramenaient pas chez eux ces jeunes gens, il en résultait de sérieux problèmes. En 1755, Thomas Melville, gouverneur du château de Cape Coast, informe la RAC d'un conflit impliquant Quasah, le fils de John Corrantee, qui est venu se plaindre vigoureusement auprès de lui que le capitaine Henry Ellis, de Bristol, « est parti d'Annamaboe avec un garçon libre, sans la permission de sa famille. *My Lord* (Quasah) dit que si le garçon meurt avant son retour, lui-même (Quasah) sera ruiné ». Melville supplie le Comité africain « de trouver le moyen d'empêcher que de telles situations se reproduisent, car même si je suis prêt à croire qu'Ellis n'avait pas de mauvaises intentions en acceptant à son bord ce garçon qui voulait

visiter l'Angleterre, son navire et sa cargaison ne suffiront pas à couvrir les dommages encourus s'il lui arrivait un accident³⁷ ».

Ellis était parti avec ce garçon au début de 1755 et ce n'est qu'en avril 1756 qu'il le ramène, « sain et sauf auprès de ses amis³⁸ ». Le Comité africain veut poursuivre Ellis « pour avoir emmené le garçon loin d'Annamaboe sans l'accord de sa famille, laquelle a seule le pouvoir de donner cette autorisation³⁹ ». Ellis maintient que la famille avait donné son accord. Le Comité, « déterminé à empêcher de tels délits par tous les moyens », recherche donc des preuves contre lui sur la Côte-de-l'Or⁴⁰. Nous avons vu que John Corraantee avait envoyé ses fils en France et en Angleterre, dans le cadre de ses négociations sur la construction d'un fort à Annamaboe. Il comptait sur eux pour y être ses espions, et ils revinrent avec des connaissances et une expérience qui eurent des conséquences majeures sur le cours des négociations.

La coutume africaine du *pawning* ou « engagement pour dette » explique aussi pourquoi des enfants de dignitaires africains étaient emmenés en Europe. Le *pawning* liait directement les familles fante aux évolutions économiques, sociales et politiques plus larges nées de la traite négrière atlantique.

La structure complexe, matrilineaire et polygame, des grandes familles marchandes de la Côte-de-l'Or déroutait de surcroît les Européens, habitués au modèle de famille nucléaire émergeant à l'époque en Europe, mais ils finirent par en acquérir une certaine compréhension, ce qui était indispensable pour commercer à Annamaboe où les affaires reposaient sur la confiance et la réputation. Ayant compris combien les Africains tenaient à leurs enfants, ils exploitèrent ces liens de multiples façons. Les chefs fante, prêts à réduire en esclavage et à anéantir des familles non fante, déployaient en revanche tous leurs efforts pour éviter la dispersion des leurs et les protéger. En général, les Africains déterminaient eux-mêmes qui pouvait être réduit en esclavage : les Européens qui violaient ces règles le faisaient à leurs risques et périls. Chez les Fante, la traite n'était pas menée par des individus mais par la famille étendue travaillant avec la communauté. Si la traite menaçait même ceux qui s'y livraient, individus, familles et communautés, les Fante faisaient feu de tout bois pour se protéger.

La traite étant pour les Africains d'Annamaboe une activité familiale, le système du *pawning*, qui liait les enfants au crédit, faisait peser une menace sur l'intégrité de la famille⁴¹. Si un négrier africain ne remboursait pas son crédit dans le délai fixé, le parent qu'il avait « engagé » serait vendu. Prendre la décision drastique de vendre le parent d'un grand marchand fante de la côte pour le condamner à une vie de servitude aux Amériques était une issue que tous ou presque essayaient d'éviter, mais il arrivait que

des capitaines britanniques peu scrupuleux kidnappent des « engagés ». Ces actes illégaux bouleversaient des familles et des communautés, menaçaient les relations commerciales entre marchands britanniques et africains, et allaient jusqu'à mettre en danger la vie des capitaines et des équipages. Parfois des « engagés » décédaient avant leur retour en Afrique, ce qui pouvait aussi causer préjudice au commerce⁴².

Le système n'était pas seulement utilisé pour garantir des contrats commerciaux mais aussi des accords diplomatiques. Pendant les négociations au sujet du fort d'Annamaboe, plusieurs *caboceres*, dont John Corraantee, confient aux Français des engagés pour garantir un accord leur permettant de construire un fort à Annamaboe. Quatre jeunes garçons fante sont envoyés en France « pour y être faits Princes ». L'un d'eux, le fils d'un *cabocere* nommé Amminah, tombe malade et meurt. Amminah reste inconsolable et refuse le dédommagement que lui propose le capitaine Debordieu, venu lui annoncer le décès de son fils : « Si John Corraantee n'était pas intervenu, il aurait demandé une palabre contre lui, l'accusant d'avoir tué son fils⁴³. » Le décès du jeune garçon mit à mal les intérêts français à Annamaboe.

Les agents du Comité africain qui négociaient avec les *caboceres* fante et les notables d'Annamaboe pour en exclure les Français prenaient aussi des engagés pour garantir les accords⁴⁴. L'un d'eux voulut visiter Londres, et Melville écrivit à ses supérieurs : « Comme il s'agit de l'un des prêtres les plus importants des Fante, engager quelques dépenses pour lui donner une éducation ne sera pas de l'argent perdu ; s'il apprend à lire et écrire, cela le rendra plus utile à nos intérêts... De plus, son père, un homme d'une grande autorité personnelle, compte que son fils sera éduqué, et à mon avis, il faut le satisfaire, car il a été l'un des principaux acteurs de la Loi [excluant les Français]⁴⁵. » Deux garçons, George Sackee et John Aqua, quittent donc Annamaboe avec le capitaine Cockburn, le Comité africain ayant accepté de subvenir à leurs besoins et financer leurs études. Leur éducation terminée, en 1754, le Comité africain se prépare à renvoyer « les deux jeunes princes » sur la Côte-de-l'Or⁴⁶. Les archives révèlent qu'on leur fournit un trousseau digne de leur rang :

12 chemises à jabot

1 habit et des hauts-de-chausses bleus pour chacun, doublés de blanc, brodés d'argent, à boutons d'argent

1 gilet de drap écarlate brodé d'argent pour chacun

2 redingotes et 2 culottes

2 gilets de laine écarlate

2 chapeaux brodés d'argent

2 perruques

8 paires de bas de soie

- 4 paires de bas de laine
- 8 paires de souliers
- 2 paires de brodequins
- 2 paires de boucles de chaussures en argent⁴⁷

Les deux princes font grande impression lors de leur rencontre avec George Montagu-Dunk, deuxième marquis de Halifax, alors premier lord du Commerce, qui écrit : « Considérant qu'ils n'ont pas encore assez visité notre pays, ni reçu une éducation suffisante, [nous] avons décidé, de notre propre autorité et aussi à leur demande, de retarder leur départ pour un temps ; et afin de satisfaire leurs amis sur la Côte, nous vous enverrons [...] une longue lettre de chacun d'eux⁴⁸. » Le Comité africain verse au révérend John Moore plus de 42 livres pour un trimestre d'enseignement et de pension, avant d'envoyer les deux garçons chez William Vaughn à Shannon, dans le Middlesex, qui doit compléter leur formation « en lecture, écriture, tenue des comptes et instruction religieuse⁴⁹ ».

Après une année de scolarité, le Comité africain souhaite qu'ils soient ramenés chez eux à bord du *Humber*, navire de guerre britannique commandé par le capitaine Samuel Scott⁵⁰. Les deux princes reviennent en diligence du Middlesex à Londres, et le Comité africain demande au capitaine Scott que « son épouse leur fasse l'honneur de les accompagner ». Les deux jeunes gens reçoivent 50 livres pour couvrir le coût de leur voyage, et 20 livres supplémentaires pour leur séjour à Plymouth, en attendant que le navire lève l'ancre⁵¹. Le Comité africain informe Melville que les princes sont sur le chemin du retour et ajoute : « Nous estimons que leur séjour en Angleterre a été suffisamment long pour répondre à tous les besoins. Nous pensons qu'ils sont satisfaits des divertissements qu'ils ont reçus et dont ils garderont un souvenir reconnaissant. Le comportement de ces *gentlemen* en Angleterre a été très apprécié, et nous les recommandons donc à votre bienveillance sur la côte⁵². »

À peine cette missive écrite, le comportement des deux *gentlemen* se met à poser problème. Le Comité africain accepte toutes les dépenses faites à Plymouth, sauf l'achat de deux bureaux qu'ils ont « commandés sur mesure ». Le capitaine Scott affirmant que le transport de ces meubles ne posera pas de problème, le Comité autorise l'achat d'un seul bureau⁵³. Il remplace également l'épée perdue par Sackee⁵⁴. Mais après l'appareillage, les deux princes continuent à faire d'extravagantes demandes. Le Comité africain s'excuse auprès du capitaine Scott « pour les embarras qu'ils vous ont causés. Nous pensons qu'on leur a déjà beaucoup trop cédé, car ils abusent des faveurs qu'on leur fait, et qu'il faut absolument leur interdire de consommer du vin à Madère⁵⁵ ». Exaspéré par leur comportement, le Comité africain écrit à Melville pour se plaindre que les princes « nous ayant coûté plus de 600 livres en éducation, logement etc. depuis leur

arrivée en Grande-Bretagne, nous vous demandons instamment de ne plus nous envoyer de gentilshommes noirs, sauf si vous l'estimez absolument nécessaire à la bonne marche des affaires⁵⁶ ».

Les membres du Comité africain vont être stupéfiés de recevoir une lettre de Charles Bell, envoyée du château de Cape Coast, qui confirme le retour des « jeunes princes » : « Je ne manquerai pas de leur accorder la bienveillance que vous réclamez pour eux, mais je dois, avec votre permission, vous avertir qu'aucun d'entre eux n'est une personne de conséquence et qu'ils ne nous seront donc guère utiles. » Cette décevante nouvelle ne fait que mettre en relief combien il était difficile pour les agents britanniques de décrypter avec exactitude les relations familiales chez les Fante. Bell avertit le Comité : « Trois des jeunes noirs qui sont partis en Angleterre ont déjà été évalués dans vos livres bien au-delà de leurs mérites, et y ajouter deux autres ne fera que renforcer la cupidité de vos *caboceres*, qui viendront nous supplier d'envoyer chez nous leurs jeunes esclaves, lesquels, après avoir été traités comme des princes en Angleterre, reviendront en Afrique pour devenir des “pailles à boire”, selon l'expression des nègres. Car la moitié de ce que nous versons pour leur entretien reviendra à leur maître⁵⁷. »

Bell avait vu juste : les jeunes princes firent rapidement en sorte que les Britanniques continuent à les entretenir. George Sackee lui apprend que Melville l'a envoyé en Angleterre afin de récompenser son père « d'un grand service » rendu au Comité africain, et que le Comité africain « lui a laissé entendre qu'il serait pris en charge lors de son retour ». À contrecœur, Bell lui trouve un emploi pour un salaire de 40 livres par an, et Sackee repart très satisfait. Bell avertit le Comité africain qu'il sera obligé d'en faire de même pour Aqua. Peu après, les deux jeunes gens demandent une augmentation, ce que le Comité africain refuse. Bell note que « leurs familles et relations clament que nous avons fait d'eux des gentilshommes blancs et que nous devons, par conséquent, les entretenir et leur permettre de tenir leur rang ». Il avertit ses supérieurs que « tel sera toujours le dernier acte des voyages de ces jeunes Africains. Si leur famille est puissante, elle nous menacera ; sinon, ils réclameront des pensions et vous savez fort bien que nos finances ne pourront le supporter longtemps⁵⁸ ». Le Comité africain se déclare consterné d'apprendre que les deux jeunes gens étaient « des gens de si peu d'importance », alors que Melville avait dressé un portrait très différent de leur famille et les avait persuadés « de consacrer de telles sommes à leur éducation⁵⁹ ».

La mise en gage des enfants des marchands fante assurait que les contrats seraient honorés à temps, mais si les marchands africains ne s'acquittaient pas de leur dette, alors les marchands européens pouvaient considérer les engagés comme des esclaves, les déporter et les vendre. En

1788, John Matthews écrit dans sa description de la Sierra Leone que les engagés « peuvent être déportés s'ils ne sont pas récupérés dans les délais ». Si les Africains ne parviennent pas à honorer leur contrat, les engagés « deviennent la propriété absolue de la personne auprès de qui ils ont été mis en gage. [...] Leur maître a l'entière discrétion de décider s'il autorisera qu'il soit racheté, fût-il le fils du plus important personnage du pays⁶⁰ ».

En 1769, Gilbert Petrie, gouverneur du château de Cape Coast, écrit au Comité africain qu'il n'a « jamais vu un capitaine de navire déporter des Nègres libres de cette partie de la côte, même s'ils menacent souvent de le faire et qu'ils en retiennent souvent à bord de leur bateau jusqu'à ce qu'ils obtiennent le remboursement de leurs dettes, ou qu'ils soient prêts à appareiller. J'en ai vu certains qui emmenaient des prisonniers d'Annamaboe à Tantomquerry, Opham ou Winnebah, où ils étaient rachetés, ou récupérés à la suite de représailles des Fante⁶¹ ».

Même s'ils avaient le droit de réduire en esclavage des engagés non rachetés, les capitaines les échangeaient souvent contre d'autres esclaves pour ne pas offenser les marchands fante et éviter d'interrompre le commerce. Robert Hume, négociant britannique, témoigne ainsi devant le Parlement « qu'un engagé qui n'a pas été racheté est un esclave » et que les capitaines ont parfaitement le droit de les vendre, mais il ajoute : « Je ne déporterais pas un engagé, de peur de nuire à mes prochaines campagnes et pour protéger mes intérêts auprès des indigènes⁶². » Le rachat d'un engagé est généralement organisé par d'autres négociants africains qui acceptent de fournir un de leurs esclaves en échange.

En 1778, le capitaine John Houghton écrit à Richard Miles, commandant du fort anglais de Tantomquerry, que « Tom Coffee, habitant à Agar, désire que je vous livre un esclave en échange d'un engagé détenu par vous et qui appartient à Qucohe Ancoboba, d'Annamaboe, car il craint que vous ne le déportiez. Je vous prie de me dire s'il peut être libéré et à quelles conditions⁶³ ». Miles répond que « l'esclave est dû au capitaine Chalmers, et si le garçon n'est pas échangé contre un autre esclave, il sera certainement déporté ». Comme l'indique cet exemple, ces transactions pouvaient s'avérer complexes. Dans ce cas, Tom Coffee demande au capitaine Houghton de négocier avec le commandant du fort de Tantomquerry afin de faire libérer un engagé appartenant à un autre négociant fante d'Annamaboe.

En 1790, James Fraser note que les négociants africains « empruntent souvent des esclaves d'un bateau prêt à lever l'ancre pour les transférer à bord d'un autre bateau, afin de donner à leur famille le temps de les récupérer⁶⁴ ». Certains négociants britanniques refusaient de libérer ou d'échanger des engagés tant qu'ils n'étaient pas remboursés. Ces négociations étaient très délicates, car si le fils d'un négociant important

avait plus de valeur qu'un esclave tant qu'il n'avait pas quitté la côte africaine, la plus-value disparaissait pendant la traversée. Les capitaines acceptent donc généralement de tels échanges. Un marchand britannique écrit ainsi du château de Cape Coast : « William Ansah est venu me parler d'un homme que m'a laissé en gage Class, marchand d'Annamaboe, pour cinq onces d'or et que j'ai l'intention de déporter sur le bateau du capitaine Joseph, s'il n'est pas racheté. Nous n'avons pas réussi à nous entendre⁶⁵. » Les capitaines qui n'étaient pas remboursés asservissaient parfois les engagés, voire en grand nombre, mais les agents britanniques souhaitaient éviter ces issues potentiellement risquées, soit en encourageant les capitaines à accepter des échanges, soit en les remboursant eux-mêmes directement, afin d'éviter de perturber le commerce.

En 1769, le capitaine James Nixon de Bristol « a saisi et mis aux fers à bord de son bateau, à Annamaboe, deux piroguiers libres qui lui ont été envoyés par M. Drew, de Commenda, avec deux esclaves qu'il a refusé d'accepter [...] en paiement d'une dette que lui devait M. Green. C'est M. Grosle [commandant du fort d'Annamaboe] qui a remboursé cette dette, sinon je crois que les piroguiers auraient été emmenés aux Indes occidentales et vendus comme esclaves, comme l'avait solennellement déclaré le capitaine⁶⁶ ». D'autres étaient conscients qu'il était dangereux d'asservir des engagés. Un capitaine note « qu'on m'a toujours proposé un esclave pour récupérer un engagé, et j'ai toujours accepté⁶⁷ ».

Des négriers sans scrupules volaient parfois des engagés plutôt que de les rendre à leur famille, même si le contrat avait été honoré, ce qui constituait une grave violation des règles du commerce. Ces actions illégales avaient de sérieuses conséquences pour les Européens des forts, tenus de respecter les lois locales africaines définissant qui pouvait être asservi et qui ne le pouvait pas. En 1786, Richard Miles, gouverneur du château de Cape Coast, informe ses supérieurs à Londres qu'ils doivent respecter les règles africaines gouvernant le système de mise en gage. Ne pas le faire serait « une infraction directe aux lois de ce pays, dont les conséquences parmi un peuple si attaché à ses coutumes seraient immédiates⁶⁸ ». En 1719, William Williams, commandant du fort de Winnebah, à cent quarante kilomètres à l'ouest de Cape Coast, écrit « qu'il est engagé dans une palabre au sujet de deux garçons, que Wm [William] Welsh a pris en gage ici⁶⁹ ». En l'occurrence, William supervise les négociations plutôt que de simplement défendre le capitaine britannique.

Enlever des personnes gagées risquait d'entraîner une interruption du commerce ou de violentes représailles de la part des Fante. Afin de maintenir de bonnes relations avec leurs homologues africains, les agents britanniques cherchaient à empêcher les enlèvements, mais s'ils se produisaient, ils faisaient tout pour récupérer les victimes et les rendre à

leur famille qui souvent offrait une récompense. Dans les années 1750, John Newton, sans doute le marchand d'esclaves le plus célèbre du XVII^e siècle, récupère ainsi un jeune garçon qui avait été illégalement asservi puis vendu au Rhode Island, et le ramène en Afrique afin de gagner la faveur des négociants africains⁷⁰.

Les enlèvements pouvaient donc mener à des bains de sang si les Fante craignaient que des membres de leurs familles soient en danger. En 1751, Thomas Melville rapporte du château de Cape Coast que « les affaires sur la côte ne se sont jamais déroulées dans une situation aussi délicate depuis que les Anglais sont arrivés ici pour la première fois ». Les ennuis ont commencé lorsque le capitaine Thomas Derbyshire, commandant le *Jenny* de Liverpool, a accepté de prendre en gage un homme confié par un négociant fante nommé Quaneoon Ashantee. Malheureusement cet engagé est mort à bord du bateau ; au lieu de prévenir Quaneoon Ashantee, comme c'est la coutume, Derbyshire a jeté le corps à la mer, faisant ainsi disparaître toute preuve de décès. En effet, si le négociant fante ne voyait pas le cadavre, il n'avait aucun moyen de savoir si le capitaine n'avait pas tout simplement vendu l'engagé avant de faire croire à sa mort. Quaneoon Ashantee demande donc à Derbyshire le remboursement de son gage. Ce dernier refuse et exige que ce soit Quaneoon Ashantee qui le rembourse. Une palabre est organisée. Les Fante retiennent Derbyshire à Annamaboe jusqu'à sa résolution.

Au bout d'un mois, excédé, Derbyshire enlève « 23 personnes, négociants libres, esclaves et piroguiers » afin d'imposer une décision en sa faveur. Au mépris des lois britanniques qui interdisent d'asservir et de vendre des Africains libres, Derbyshire affirme : « Je prendrai le risque de violer la loi et je les vendrai absolument. » Face à de telles infractions aux lois du pays, et aux lois britanniques, les gens d'Annamaboe vont recourir à leurs propres mesures désespérées⁷¹. Melville informe ses supérieurs que « tout le commerce est interrompu à Annamaboe, à cause de la palabre (ou querelle) du capitaine Derbyshire [...] Les Fante déclarent que si leurs gens ne leur sont pas rendus, ils considéreront qu'il y a déclaration de guerre et se vengeront ». Inquiets, les agents du Comité africain sur la côte, tout comme les Fante, tentent de mettre fin aux initiatives imprudentes du capitaine. Pour empêcher Derbyshire de vendre des membres de leur famille et de leur communauté, les Fante saisissent des marchandises et prennent des otages britanniques qu'ils menacent d'exécuter. Les agents du Comité africain n'ont pas d'autre choix que de les soutenir, car « ils sont trop puissants, ayant capturé cinq ou six Anglais appartenant aux navires, en plus de 2 à 3 000 livres de marchandises. Par conséquent nous avons dû accepter toutes leurs accusations contre Derbyshire⁷² ».

Pendant cette dangereuse querelle, Derbyshire commet l'imprudence de

se rendre à terre à Annamaboe, où il est attaqué et roué de coups par un groupe de Fante. À la suite de cette agression, les Britanniques convoquent les *caboceres* d'Annamaboe au château de Cape Coast pour exiger que les Fante dédommagent le capitaine blessé en lui donnant dix esclaves. En apprenant cela, raconte Melville, les Fante « ont quitté le château dans une grande rage, menaçant de repartir chez eux. Ils disent que nous les avons fait venir uniquement pour se moquer d'eux ». Melville négocie avec ses plus proches alliés africains et les Fante finissent par reconnaître que l'agression contre Derbyshire a été un tort. Ils acceptent de payer une amende de quatre esclaves hommes et une esclave femme, mais pas les dix esclaves réclamés par Derbyshire, et les négociants africains de Cape Coast acceptent de partager les frais avec eux afin de rouvrir le commerce.

Furieux de cet accord, Derbyshire « déclara qu'il ne voulait obtenir satisfaction que des Fante eux-mêmes, et que s'ils ne s'exécutaient pas dans les trois jours, il irait à Annamaboe, pendrait la plupart de ses prisonniers sous les yeux de leurs amis, tirerait une bordée sur la ville [La *Jenny* était armée de dix canons] et quitterait la côte ». Melville se rend à bord de la *Jenny* pour convaincre Derbyshire d'accepter l'arrangement. À contrecœur, le capitaine accepte huit esclaves hommes et une femme. Melville et les négociants britanniques de Cape Coast ayant payé pour les esclaves supplémentaires, le commerce peut enfin reprendre à Annamaboe.

Autre crise : en 1754, James Skinner écrit du château de Cape Coast que des Africains ont attaqué deux bateaux à Domeh. Le premier navire a réussi à s'échapper à la faveur de la nuit, sous le commandement d'un certain capitaine John Reffe, de Caroline du Sud, avec son interprète à bord, mais Reffe a abandonné à terre trois marins qui ont été récupérés par les Français. Le deuxième bateau, commandé par le capitaine Turnbull de Londres, n'a pas eu cette chance. Turnbull a été fait prisonnier, ainsi que quatre de ses hommes. Skinner explique que « les gens de Domeh disent avoir agi ainsi à cause du capitaine Bostock et d'un autre bateau qui a déporté plusieurs des leurs, des gens libres. J'ai écrit au gouverneur de Gorée pour les faire relâcher au plus vite⁷³ ». Après sa fuite, Reffe est rejoint par le capitaine Hall, négociant indépendant de Sierra Leone, et par le capitaine Ellery, originaire de Nouvelle-Angleterre. Ils vont se venger des attaquants en croisant au large de la côte « où ils capturent et tuent tous ceux qu'ils croisent. Si l'on ne met pas fin à ces agissements, la situation deviendra dangereuse pour tous les vaisseaux⁷⁴ ».

Pour éviter les épisodes de violence et les interruptions du commerce, la RAC faisait tout pour retrouver les victimes d'enlèvements, engagés ou autres, et les rendre à leur famille avant qu'ils ne soient déportés. En 1710, James Phipps, futur gouverneur du château de Cape Coast, écrit à la Compagnie qu'il a renvoyé sur l'île de Sherbro « un jeune garçon nègre

libre, emporté par le capitaine Barber, et au sujet duquel le M. Clark à Sherbrow [sic] a eu un différend avec les indigènes⁷⁵ ». En 1722, Phipps informe la RAC qu'il a racheté une femme nommée « Antonia, une esclave appartenant à S. W. de Sousa, et un autre [...] au capitaine Ogle, qui l'avait pris à bord du *Pirato* ⁷⁶ ». De même en 1717, Robert Plunkett, informant ses supérieurs de la RAC d'un enlèvement sur la rivière de Sherbro, déclare « qu'il fera rechercher le garçon disparu vers le nord ». Il dénonce aussi « les troubles créés par les interlopes qui enlèvent des indigènes, ce qui perturbe le commerce⁷⁷ ».

John Hippisley, gouverneur du château de Cape Coast dans les années 1760, a publié un étonnant récit, l'histoire d'Anthony dont le père, prince d'Annamaboe, pensait qu'il avait été enlevé. D'après Hippisley, le père « avait protesté à grand bruit car son fils ne lui avait pas été rendu et il menaçait de s'emparer de tous les vaisseaux et marchandises anglais sur lesquels il pourrait mettre la main ». Comme nous l'avons vu, de telles menaces étaient souvent mises à exécution. Le père, « persuadé que son fils était mort, se réjouissait de l'opportunité de satisfaire son avarice ». Mais les Anglais retrouvèrent Anthony et le ramenèrent à Annamaboe, au grand dam de son père, car le retour de son fils « le priva du prétexte de mettre en pratique les saisies qu'il envisageait ». Et Hippisley de poursuivre :

Rien ne pouvait excéder la rage causée par cette déception. Le fils devint l'objet de sa haine. Il ne lui adressa plus la parole, sauf pour lui dire de subvenir seul à ses besoins, car [...] il ne voulait plus jamais le voir ou entendre parler de lui. Il a tenu parole. Le pauvre garçon doit de rester en vie à la charité d'un gentilhomme hollandais installé sur cette région de la côte. On dit qu'il se comporte fort bien et désire ardemment retourner en Angleterre. Ceci n'est cependant pas possible : aucun capitaine n'osera l'emmener, car il se rendrait responsable de tous les dommages que son père pourrait causer au commerce. Telle est la situation du pauvre Anthony, dont le père est un chien⁷⁸ !

Aucune référence à ce cas n'apparaît dans les archives de la CMTA, et l'histoire amère d'Hippisley est probablement une fiction exploitant l'intérêt que le public britannique portait aux rois africains, ainsi que ses préjugés sur la sauvagerie africaine et la cupidité des marchands d'Annamaboe. Elle contredit tous les exemples où les familles d'Annamaboe, souvent aidées par toute leur communauté, se démenèrent pour que leurs enfants soient ramenés chez eux.

Les enfants des marchands d'esclaves fante étaient des *pawns* aux deux sens de ce mot en anglais, à la fois « gages » et « pions » dans les activités commerciales de leur famille. Dans les sociétés négrières de la Côte-de-l'Or, on ne peut séparer la famille des facteurs sociaux, politiques et

économiques plus généraux qui influaient sur la traite. La mise en gage liait directement les familles de l'élite fante à la dynamique du trafic des esclaves, et exposait leurs membres eux-mêmes au risque de tomber dans l'esclavage.

Étudier le phénomène de l'enlèvement permet de comprendre comment les marchands britanniques et les marchands fante parvinrent à un *modus operandi* commun. Originaires de deux mondes culturels et économiques totalement différents, Britanniques et Fante développèrent au fil du temps des institutions et des modes d'échanges afin que les transactions se déroulent en bon ordre. Leurs premières rencontres furent souvent violentes mais ils parvinrent à une forme d'échange réglementée et gouvernée par des règles acceptées de part et d'autre. Ces règles ne furent pas imposées aux Africains par les Européens. En réalité, ce sont les Africains qui, souvent, dictèrent les conditions de l'échange. Les Européens en vinrent à comprendre que les sociétés africaines « avaient une idée très claire des conditions dans lesquelles une personne pouvait être légalement asservie ». Les Britanniques comprirent la nécessité de respecter ces conditions pour que le commerce se développe pacifiquement, ce qui explique pourquoi les agents et les marchands britanniques se donnaient autant de mal pour retrouver les victimes d'enlèvement, tout particulièrement celles qui étaient liées à des familles royales ou de notables.

Les efforts résolus des Fante pour sauver leurs proches et la coopération des négociants européens démontrent que le commerce reposait sur l'institution familiale. Ils révèlent que « la traite négrière fonctionnait non seulement selon des critères raciaux mais également selon des critères de classe ». Les efforts de Britanniques pour libérer les membres de l'élite négrière africaine enlevés ou illégalement réduits en esclavage servaient à légitimer encore plus l'asservissement d'autres Africains et renforçaient leur réputation d'équité. Les élites africaines qui, plus que tout autre groupe, définissaient les modalités des échanges travaillaient à établir « une procédure claire d'asservissement et des transactions méthodiques » pour un commerce qui se déroulait selon des règles et des coutumes africaines, et non selon des conditions fixées par les négociants européens⁷⁹.

Pendant les longues années où la traite se déroula à Annamaboe, les familles marchandes fante réduisirent en esclavage des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Les négriers fante, comme leurs homologues européens, croyaient que ces hommes, femmes et enfants asservis n'avaient aucun lien familial qu'ils auraient été tenus de respecter. Mais quand des membres de leur propre famille étaient enlevés ou asservis, ils se dépensaient pour les retrouver, et chose remarquable, ils parvinrent souvent à récupérer leurs proches envoyés en Europe ou même dans les

plantations des Amériques.

Les historiens estiment qu'à la date de 1820, environ dix millions d'Africains avaient été déportés au Nouveau Monde au cours de la plus grande migration forcée de l'histoire.

Les Africains qui traversèrent l'Atlantique vers les Amériques furent quatre fois plus nombreux que les Européens. À cet égard, l'Atlantique fut un océan africain. Cette migration diffère également des autres sur un point crucial : presque aucun de ces Africains ne revint en Afrique, alors que les Européens étaient nombreux à sillonner l'Atlantique en tous sens – ce qui avait des répercussions importantes sur la manière dont les Européens comprenaient le monde atlantique. C'est en partie pour cette raison que les Africains ont été décrits comme moins intégrés au monde atlantique, moins conscients de ses contours et plus naïfs que les Européens.

Même si très peu d'habitants d'Annamaboe quittèrent leur pays pour se rendre en Europe ou aux Amériques et revenir (infiniment moins que d'habitants d'un port des Amériques ou de l'Europe), ils ont véritablement existé, et leurs expériences ont été intégrées à la compréhension que leur communauté avait de cette aire commerciale. Membres de l'élite dirigeante d'Annamaboe, artisans ou travailleurs spécialisés, métisses, ils furent des médiateurs culturels majeurs dont l'expérience ajouta à l'hybridation culturelle et raciale de la zone de contact le long de la Côte-de-l'Or.

De nombreux aspects économiques, sociaux et culturels d'Annamaboe se modifièrent sous l'impact de leur expérience et des liens qu'ils avaient tissés avec la communauté atlantique en général. Annamaboe fut une plaque tournante importante dont les notables entretenirent des liens diplomatiques et religieux avec les puissances européennes. Ses marchands bâtirent et consolidèrent de vastes réseaux commerciaux avec leurs homologues européens. Ils introduisirent des marchandises européennes, apprirent à parler des langues européennes et à maîtriser l'arithmétique. Ses artisans rapportèrent d'Europe de nouveaux styles et techniques architecturaux. Que les habitants d'Annamaboe voyageant dans le monde atlantique aient séjourné à la cour du roi d'Angleterre ou à celle du roi de France ; qu'ils aient navigué à bord de bateaux anglais ou qu'ils se soient promenés dans les rues animées de Bristol ou de Liverpool ; qu'ils aient étudié dans des salles de classe du Kent, du Rhode Island ou de New York ; qu'ils aient peiné pendant des années dans une plantation des Caraïbes – tous rapportèrent des informations vitales et entremêlèrent leur expérience au tissu même de la société et de la culture d'Annamaboe.

L'effondrement d'Annamaboe et la fin du monde atlantique du xviii^e siècle

Alors que le XVIII^e siècle prend fin, Annamaboe doit faire face à plusieurs défis qui vont dramatiquement modifier la physionomie de la ville et sa place dans le monde atlantique. Trois événements illustrent le retournement de fortune : tout d'abord la mort de Richard Brew, le plus grand marchand indépendant d'Annamaboe, personnage très influent sur la Côte-de-l'Or et même à Londres. On a vu l'importance des médiations de Brew entre les Britanniques et les Fante, mais aussi son rôle majeur dans les négociations diplomatiques pour maintenir la paix entre les Fante et les Ashanti, et dans le développement de la traite négrière à Annamaboe. Les vaines tentatives d'Horatio Smith pour lui succéder prouvent combien il était difficile de le remplacer.

Parallèlement, les perturbations de l'économie atlantique accroissent les tensions à Annamaboe. Celles-ci se manifestent bientôt lors de deux épisodes violents, le premier entre les habitants et le deuxième entre les Britanniques du fort et les habitants, causant de sérieuses dégradations dans la ville et envenimant les relations des habitants avec les Britanniques.

Vient enfin, en 1807, l'adoption à Londres d'une loi qui met un terme à l'implication de la Grande-Bretagne dans la traite : elle déstabilisera la ville, dont la principale activité économique périclité au point de fragiliser son existence. En témoigne la carrière de Samuel Brew, le petit-fils de Richard Brew. Avec l'abolition de la CMTA en 1821 s'achève alors un chapitre majeur de ce que l'on peut considérer comme le long XVIII^e siècle de l'Afrique occidentale britannique.

Lorsque Horatio Smith achète Castle Brew en 1776, il espère recréer l'empire commercial que Brew avait géré au cours des années 1760. Malgré l'expérience qu'il avait acquise à ses côtés, son rêve s'effondre. Les problèmes surgissent quasi instantanément lorsqu'il entre en conflit avec les habitants de la Ville des pêcheurs, dite Ville Haute. Comme souvent, la dispute commence par une brouille. Les habitants se plaignent d'avoir été traités avec mépris lorsqu'ils sont venus lui rendre une visite de courtoisie.

Ces visites faisaient partie des traditions d'Annamaboe : quand des habitants se rendaient chez quelqu'un, ils s'attendaient à être reçus par cette personne et à se voir offrir de l'alcool. Au lieu de les accueillir selon l'usage, Smith a tourné les talons, s'enfermant dans son bureau. Après avoir fait attendre la délégation une demi-heure dans l'antichambre, l'Anglais envoie

un jeune domestique offrir un peu d'eau-de-vie aux notables, mais pas à toutes les personnes présentes. Or en échange du privilège de résider à Annamaboe et d'y commercer, les marchands indépendants devaient verser aux *caboceres* une redevance annuelle, ou « coutume », sous la forme d'une certaine quantité d'alcool, que les *caboceres* partageaient ensuite entre tous les habitants. Furieux, ceux-ci décident « de lui donner une leçon¹ ».

Smith ne tarde pas à ressentir les effets de leur mécontentement. Lorsqu'il envoie une pirogue chercher le capitaine d'une goélette au mouillage devant Annamaboe, les pêcheurs empêchent la pirogue d'accoster et refusent de laisser descendre le capitaine. Smith envoie son *gold-taker* s'enquérir de leurs raisons, et prétend ne pas se souvenir d'un incident entre eux et lui. Il se dit lassé de « voir sa cave à liqueurs constamment ouverte à la moindre demande ». Un des *caboceres* lui conseille de donner aux mécontents un tonneau d'alcool pour régler l'affaire avant qu'elle dégénère. Conseil avisé que Smith refuse de suivre².

Smith en appelle au commandant du fort, Thomas Westgate, pour qu'il le soutienne. Westgate donne aux habitants quatre gallons d'eau-de-vie mais prévient Smith qu'ils restent insatisfaits et qu'ils ont l'intention de formuler de nouvelles exigences : s'il s'installe à Castle Brew, il ne saurait renoncer aux exigences de la Ville Haute « sans entraîner le public dans des troubles coûteux ». L'affaire se complique du fait que les Fante ressentent les perturbations du commerce entraînées par la Révolution américaine : « Vu l'état d'esprit dans lequel sont les Fante de nos jours, on ne peut prévoir quelles seront les conséquences », signale Westgate. Selon les habitants, poursuit-il, il aurait suffi que Smith leur donne de l'alcool la veille pour qu'ils abandonnent la querelle. Maintenant, le refus renforce leur détermination : « Vous avez résidé ici suffisamment du temps de M. Brew pour savoir que de telles palabres doivent se résoudre sur-le-champ, pour un coût modique³. » Car chaque jour qui passe fait monter les enchères.

Smith demande à Westgate quel soutien il peut attendre de lui. Il exige que Westgate règle le différend, affirmant qu'il doit pouvoir compter sur la protection du fort, et se dit prêt à porter l'affaire devant ses supérieurs au château de Cape Coast. Westgate l'avertit que s'il fait remonter chaque « petite dispute » avec les Fante au château, alors il n'aura pas le temps de faire autre chose et le met en garde : « Les noirs préfèrent toujours qu'une palabre soit réglée par la personne concernée plutôt que d'en référer à quelqu'un d'autre⁴. »

Smith fait donc part de ses griefs directement à Richard Miles, gouverneur du château de Cape Coast, qui ne le soutient guère plus. S'appuyant sur son expérience d'ancien commandant du fort d'Annamaboe, Miles lui répond qu'il aurait dû payer la coutume demandée par les habitants de la Ville Haute : « C'est l'usage que de les inclure dans toutes les

coutumes. Ils sont aussi nombreux et aussi bons commerçants que les autres. J'ai toujours trouvé nécessaire de m'assurer de la bonne volonté de ces gens, autant que des habitants des autres quartiers. » Miles lui rappelle les conflits que Brew avait eus avec les *gold-takers* : « Souvenez-vous des incroyables dépenses que votre prédécesseur, pourtant l'homme le plus autoritaire de tous ceux qui ont jamais vécu sur la Côte, a dû engager pour régler des affaires aussi triviales que celle-ci. » Il le met en garde « contre la présente disposition des Fante, furieux que la Nation Anglaise néglige (comme ils le disent) le commerce, sans prendre le moindre du monde en compte notre situation en Europe ; vous comprendrez l'inconvenance qu'il y a à se quereller avec eux pour des futilités ». Il termine en demandant à Smith de ne plus « faire d'esclandre à ce sujet⁵ ».

À l'évidence mécontent de la réponse de Miles, Smith réaffirme qu'il est innocent de ce dont l'accusent les habitants de la Ville Haute. Il est mortifié que Westgate et Miles semblent les croire, et pas lui, et que « vous pensiez que ma parole ne suffit pas à réfuter les affirmations d'un homme noir ». Il se plaint amèrement de ce que les habitants considèrent l'eau-de-vie donnée par Westgate comme un cadeau et non comme un paiement de sa part, et qu'ils continuent à immobiliser ses pirogues et à l'empêcher de commercer. Lorsqu'il demande aux habitants ce qu'ils voudraient pour conclure la palabre, ils exigent l'équivalent d'une once d'or en marchandises et deux « ancres » ou futailles d'alcool. Smith leur en propose la moitié, ce qu'ils refusent avant d'accepter de revoir leurs exigences à la baisse après qu'il a offert au médiateur de l'alcool, du tabac et des pipes, ainsi que de l'alcool pour tous les habitants⁶.

Quelques semaines plus tard, de grandes marées conjuguées à une houle inhabituellement forte entraînent l'effondrement d'une partie de la belle demeure géorgienne de Smith. Le marchand sollicite à nouveau l'aide de Westgate pour éviter que l'ensemble du bâtiment soit détruit. Westgate lui conseille de mettre ses objets de valeur à l'abri dans le fort avant qu'ils soient pillés et lui envoie des charpentiers pour consolider la structure. Or Smith s'attendait à ce qu'ils la rebâtissent. Westgate se plaint auprès de Miles qu'il ne peut justifier la reconstruction d'une demeure privée alors que le fort lui-même nécessite des réparations. Quant aux charpentiers, ils protestent car Smith les oblige à escalader de vieux murs branlants au péril de leur vie. Miles suggère que Smith fasse venir d'Europe des artisans s'il a l'intention de rebâtir sa maison. Néanmoins, pour faire taire les critiques de ceux qui disent que les commandants de fort ne soutiennent pas assez les marchands indépendants, il autorise deux maçons et un charpentier à prêter main-forte à Smith⁷.

Smith finira par réparer sa demeure, qui existe toujours, mais il ne succédera jamais à Brew comme le plus grand marchand indépendant de la

Côte-de-l'Or. Miles écrit à des amis londoniens que les affaires de Smith à Annamaboe ne sont pas florissantes parce qu'il « manque de générosité ». D'après lui, Smith avait envisagé de transférer son activité au château de Cape Coast, mais il était trop mal approvisionné pour pouvoir commercer à grande échelle. Selon Westgate, par ailleurs, Smith n'était pas vraiment venu sur la côte pour commercer, mais pour transmettre à Londres des informations sur les activités commerciales illégales des commandants des forts.

Smith finit par rejoindre le Comité africain et devient commandant du fort d'Annamaboe jusqu'à son décès prématuré en 1783⁸. Il lui manquera toujours l'expérience acquise par Brew lorsqu'il avait commandé le fort et de manière plus cruciale encore, les relations que Brew avait tissées avec les Fante en épousant la fille de John Corrantee.

En 1780, des querelles intestines éclatent à Annamaboe, en partie provoquées par les perturbations du commerce dues à la Révolution américaine. On estime que le nombre de captifs déportés d'Annamaboe a chuté de 50 % entre 1776 et 1780, passant de 7 416 à 3 494. En janvier 1780, une très ancienne querelle entre la Ville Haute (Ville des pêcheurs) et la Ville Basse (Ville Pynin) dégénère. Lorsqu'il devient clair qu'il n'y aura pas de résolution pacifique au conflit, les Britanniques du fort supplient les *caboceres* de rester neutres et autorisent les femmes et les enfants des deux villes à se réfugier dans le fort. Le conflit avait éclaté après le meurtre du fils de Cudjo Caboceer, *cabocere* en chef de Cape Coast, que les habitants de la Ville Haute attribuaient aux habitants de la Ville Basse. Ces derniers se barricadent dans leurs maisons et tirent sur la Ville Haute. Les habitants de la Ville Haute mettent alors le feu à la Ville Basse et les deux groupes se livrent une bataille rangée qui se termine par la défaite de la Ville Basse, dont les habitants se réfugient dans les villes voisines.

Au fort, les esclaves de la CMTA avaient des liens avec la Ville Basse, ce qui inquiète les Britanniques. Ils renforcent aussitôt leur garnison pour soumettre « ces gens turbulents et perturbateurs⁹ ». Ce déchaînement de violence, et l'impuissance des leaders de la ville comme de ceux du fort annonce des épisodes pires encore.

En avril 1781, une pirogue du fort livrant du bois de chauffage au *Betsy*, à l'ancre dans la rade, se retourne et perd son chargement. Les piroguiers cherchent à ramasser le plus de bois possible tandis que de jeunes garçons essaient de récupérer les bûches qui s'échouent sur la plage. Le *bomboy*, chargé de maintenir l'ordre sur la plage, surveille la pirogue. Un soldat du fort, un certain sergent Swann, lui ordonne de laisser la pirogue et d'empêcher les jeunes garçons de voler le bois. Le *bomboy* refuse, disant que la pirogue a plus de valeur que le bois et qu'il a l'ordre de la surveiller. Le soldat le frappe alors jusqu'au sang. Le *bomboy* va trouver aussitôt les

chefs de la compagnie de *bendefoes* à laquelle il appartient. Ils consultent leurs prêtres, qui vont apposer un fétiche sur les portes du fort, ce qui signifie que plus personne n'a le droit d'y entrer ou d'en sortir. Un tel incident aurait vite été oublié s'il n'avait pas eu lieu un jour de fétiche, c'est-à-dire un jour sacré où faire couler le sang était considéré comme un sacrilège majeur. Une foule en colère se rassemble pour lancer des pierres sur les soldats, qui se replient dans le fort¹⁰.

Quand Amoony Coomah, le *cabocere* en chef, apprend l'incident, il envoie au fort son héritier et Cobeia, le capitaine des *bendefoes*, pour régler le différend. Thomas Miles, le gouverneur, est absent. Il a confié le fort à un certain M. Tower. Les habitants se plaignent auprès de Tower de ce que le soldat a eu tort de frapper le *bomboy* un jour de fétiche et lui demandent de verser une compensation à la ville pour mettre fin au conflit.

Miles revient, en pleine discussion. Furieux de retrouver la ville en émoi, il exige réparation auprès des habitants pour avoir initié une palabre en son absence. Les représentants des habitants l'assurent qu'il ne s'agit pas d'une palabre et qu'ils ne sont là que pour régler l'affaire avant qu'elle prenne un tour plus sérieux, mais Miles les retient en otages, exigeant qu'Amoony Coomah verse une amende de deux bœufs. Plus menaçant encore, il fait charger les canons et les pointe sur la ville. Les *pynins* de la Ville Haute proposent alors de remettre au fort deux engagés (ou *pawns*) en échange des otages pour régler le différend, ce que Miles refuse, poussant « le ressentiment des Fante à son paroxysme et les acculant au désespoir¹¹ ».

Les Fante vont chercher du secours auprès de la ville toute proche d'Agah, à trois kilomètres le long de la côte. Les habitants d'Agah hébergent les habitants d'Annamaboe et pour contraindre les Britanniques d'entamer une palabre, ils saisissent (selon la coutume du *panyarring*) deux pirogues transportant 22 esclaves appartenant à des navires britanniques au mouillage. Miles interdit alors tout commerce entre les gens d'Annamaboe et les navires britanniques et demande des renforts aux capitaines de ces navires. John Smith, du *Jupiter*, envoie vingt hommes d'équipage pour renforcer la garnison. C'est alors que Miles va prendre la décision sans précédent d'ordonner la destruction d'Agah, sans même consulter le gouverneur ni le Conseil de Cape Coast. Les soldats du fort, accompagnés des matelots, marchent donc sur Agah¹².

Thomas Eagles, marchand et capitaine négrier, avait un comptoir à Agah. Cet entrepôt d'un étage, blanchi à la chaux et bâti sur une colline au centre de la petite ville, en est le bâtiment le plus visible. Thomas Owens, second du *Mercury*, était avec Eagles dans son entrepôt lorsque soudain, sans la moindre sommation, les canons du *Betty* ouvrirent le feu sur Agah. Owens eut le sentiment que les canonnières se servaient du bâtiment pour ajuster leurs tirs. Les hommes se précipitèrent pour transférer les marchandises de

l'étage supérieur au rez-de-chaussée quand les canons du fort d'Annamaboe se mirent aussi à bombarder la ville. « Les coups se succédaient si fort à l'étage que nous avons dû descendre », raconte Owens. Eagles, Owens et leurs employés parviennent à transporter les marchandises au sous-sol, mais les habitants refusent qu'ils les mettent à l'abri ailleurs car « ils disent que tant que Eagles aura des biens dans la ville », Miles « ne la brûlera jamais¹³ ».

Ils se trompaient. Miles était résolu à détruire la ville. Le bombardement se poursuit, depuis le navire et le fort par intermittence pendant la nuit. Le lendemain, Miles envoie un détachement de soldats du fort et de marins, qui franchit les trois kilomètres de plage séparant Annamaboe d'Agah. Les habitants d'Agah montent une embuscade en se cachant derrière un étang près de la ville. Deux d'entre eux sont tués et plusieurs sont blessés. Parmi les blessés fante on dénombre les fils de Coffee Dansu, le *cabocere* en chef d'Agah, et Yellow Joe, l'influent *gold-taker* d'Annamaboe.

Owens et plusieurs Anglais sont dans l'entrepôt d'Eagles lorsque l'attaque commence et s'enfuient vers midi quand les soldats et les marins incendient la ville. Ils se séparent pour tenter de rejoindre le fort voisin de Cormantine. Le capitaine Fraser prend avec lui cinq esclaves, un coffre contenant 30 onces de poussière d'or et des documents, et marche le long de la côte jusqu'au fort. Un certain M. Drysdale choisit de prendre la piste qui passe dans la brousse. Il est capturé par des habitants d'Agah, fous de rage : « Il a été fort maltraité sur la route, battu de la manière la plus barbare par certains des Noirs puis retenu dans la maison de l'un d'entre eux. » Apprenant cela, le gouverneur du fort réussit à le récupérer. Drysdale arrive au fort, « nu et couvert de contusions ». Quant à Eagles, il estime qu'il a perdu entre 1 700 et 1 800 livres. De leur côté, les habitants d'Agah ont capturé quatre marins du *Betty*, qu'ils retiennent prisonniers¹⁴.

Quand les soldats et les marins revinrent à Annamaboe, ils se mirent à piller la ville. Leur méfait le plus choquant pour les Fante fut de profaner des tombes, peut-être à l'instigation de leurs supérieurs, à la recherche des objets de valeur, surtout en or, enterrés avec les défunts. Les Fante croyaient que les morts emportaient avec eux des objets dans l'au-delà et que leur âme serait jugée à l'aune des richesses qu'elle transportait avec elle.

Ce sacrilège révolta les gens d'Annamaboe pour qui rien n'était plus sensible. Il scandalisa même les agents britanniques présents sur la côte. Lorsque après les faits, Miles autorisa quatre hommes de la garnison à sortir du fort, ils furent mis à mort par les habitants qui voulaient se venger. Amoony Coomah et les habitants affirmèrent « que tant que M. Miles garderait le gouvernement d'Annamaboe, ils resteraient sourds à toute proposition d'accommodement ». Ils promirent de capturer Miles à la première occasion et de l'emmener dans l'arrière-pays dans le territoire du

Braffo, le plus haut dignitaire fante, où il aurait certainement subi une mort cruelle¹⁵.

Le Conseil de Cape Coast lance une enquête sur les faits. Selon un de ses membres, Edgar Hickman, Miles a gouverné le fort « avec sévérité, [...] ce qui ne peut avoir aucune conséquence bénéfique quand on administre un peuple aussi puissant, aussi politique et aussi libre que les Fante, car c'est ce à quoi ils n'ont jamais pu s'accoutumer¹⁶ ». En réalité, le même genre d'incident que celui qui avait déclenché ces violences était déjà survenu à Annamaboe en 1769 : un soldat blanc avait frappé un Fante, lui ouvrant le cuir chevelu presque jusqu'au crâne, « durant l'un de leurs jours sacrés où il est interdit à un Noir d'en frapper un autre, et encore plus de faire couler le sang, comme l'avait fait ce soldat ». À l'époque, le commandant Bell avait reconnu que son soldat était en faute et il avait versé 23 livres de drap et 23 gallons et demi de rhum aux habitants d'Annamaboe pour clore la palabre, un précédent que Miles aurait dû suivre¹⁷.

Hickman condamne donc Miles pour avoir refusé l'offre des habitants de la Ville Haute de régler le différend initial « avec honneur et dignité, pour ses administrés et pour lui-même », et il dénonce sa décision « inconsidérée et précipitée » de détruire Agah. Il critique sa décision d'avoir eu recours aux équipages des navires et déplore en particulier « la profanation et le pillage des tombes ». Il prévient que ce sacrilège reste « vivace dans la mémoire des Fante et les pousse à commettre des actes trop horribles pour être décrits ». Comme les Fante pouvaient continuer à commercer librement avec les navires anglais et américains mouillés devant Cormantine, il en concluait qu'ils pourraient indéfiniment poursuivre la palabre à Annamaboe et continuer à s'en prendre aux Anglais qui tomberaient entre leurs mains.

William Robert, gouverneur du château de Cape Coast, adhère à ce sombre tableau. Lui aussi condamne la profanation des sépultures : « Cette misérable affaire de tombes profanées pour piller des morts est un crime de nature si horrible qu'elle m'a convaincu que le gouvernement de M. Miles a manqué d'ordre et de discipline (à ce moment). Les marins avaient été mis à sa disposition pour aider le fort et non pour piller les dépouilles des Fante. De telles actions sont si horribles et atroces que l'on ne peut comprendre comment un homme sensé et doté d'humanité puisse tenter de les minimiser ou de les justifier. » Le Conseil approuva ces deux avis et conclut que Miles avait agi avec « une inconvenance caractérisée ». Il fut sur-le-champ démis de ses fonctions. Son nom alla s'ajouter à la longue liste des commandants de forts qui avaient perdu leur poste face à l'opposition déterminée des Fante¹⁸.

La disgrâce et le renvoi de Miles ne permirent cependant pas de résoudre la palabre, les Fante espérant être dédommagés pour toutes les destructions

causées dans la ville. Les négociations traînèrent pendant quatre ans et le commerce resta paralysé. En juillet 1792, les Britanniques renforcent la garnison et installent des canons supplémentaires. Alarmé, Amoony Coomah « a convoqué les *pynins* et les *caboceres* fante, lesquels semblent enclins à lever l'interdit imposé au fort ». Le Conseil ordonne de leur envoyer « une grande quantité d'alcool » afin de les encourager à trouver une issue favorable, et leur adresse un message pour les assurer qu'il n'a pas d'intentions hostiles – certains messages du Conseil étaient transmis par Harry Brew. Mais ceci ne permet toujours pas de parvenir à un accord.

En juin 1793, onze soldats, soit une grande partie de la garnison du fort, désertent, ce qui nous indique où allait leur loyauté dans ce conflit entre la ville et les Britanniques. Ce n'est qu'en 1795 que les Britanniques récupèrent les quatre marins faits prisonniers à Agah. La palabre n'est conclue qu'en septembre 1795, lorsque quinze *caboceres* d'Annamaboe et d'Agah rencontrent le Conseil de Cape Coast, Harry Brew servant d'interprète. Ils acceptent de mettre fin au conflit. Les Britanniques leur versent d'importantes sommes d'argent et s'engagent à reprendre le paiement de toutes les coutumes, des dépenses qui irritent Londres mais qui sont nécessaires pour mettre fin au conflit. Cela faisait un siècle qu'une crise entre les Fante et le commandant d'un fort n'avait pas entraîné de violences et de destructions aussi étendues. Selon Henry Meredith, agent du Comité africain sur la côte, les habitants d'Annamaboe « considèrent que le commandant a été renvoyé pour avoir détruit la ville ; et influencés par cette supposition, au lieu de renoncer à leurs mauvaises pratiques, ils donnent libre cours à leurs penchants, entraînant de fréquentes interruptions du commerce, et ils commettent des actes de violence au préjudice du service et du public ». Ce jugement négatif suggère que les relations restent empoisonnées¹⁹.

Aux rivalités intestines et au conflit prolongé avec les Britanniques s'ajoutait pour les Fante le défi que représentaient les Ashanti. Depuis les difficiles négociations de 1765, les relations entre Fante et Ashanti étaient restées pacifiques, quoique parfois tendues, mais le conflit majeur qu'on avait craint un moment n'avait pas éclaté. Cette période de paix durable s'explique en partie par des troubles internes au royaume ashanti et par le très long règne d'Osei Kwadwo, qui avait accepté de maintenir la paix et vécu jusqu'en 1781. Sa mort fut suivie d'une longue période d'instabilité pendant laquelle aucune opération militaire d'envergure ne fut entreprise. Lui succéda un héritier mineur, ce qui, selon les Britanniques de Cape Coast, « a jeté ce pays autrefois puissant et peuplé dans un grand désordre qui l'a beaucoup affaibli ». Il faut attendre l'intronisation d'Osei Bonsu en 1800 pour que les Ashanti retrouvent un Asantehene compétent.

Pendant toute la période où ils sont affaiblis par des troubles intérieurs,

les Ashanti essaient de maintenir ouvertes les routes commerciales vers la côte par des moyens pacifiques. En 1775, ils contactent David Mill, gouverneur du château de Cape Coast, pour qu'il les aide à ouvrir « un marché plus près du bord de mer ». Désireux de voir augmenter les flux d'esclaves, Mill encourage ces efforts en envoyant « les plus beaux présents ». C'est à cette occasion qu'il commande la « grande ombrelle de damas pourpre [...], surmontée d'un éléphant en argent, doublée de satin blanc et ornée d'un double feston de dentelle d'or et de grands pompons ; une grande épée à garde d'argent, et une canne à pommeau d'or aux armes de la Compagnie ; un chapeau orné de plumes ou plutôt une élégante couronne ». Il commande les mêmes somptueux présents pour Amoony Coomah, afin qu'il soutienne l'idée d'ouvrir un marché ashanti près de la côte, mais les Fante s'opposent comme toujours à ce projet qui leur ferait perdre leur avantageuse position d'intermédiaire. Ils continuent résolument à bloquer les pistes et autorisent seulement les Ashanti à venir jusqu'à leurs bourgades du Nord, où convergent les négociants de différentes nations (dont les Ashanti) pour approvisionner en esclaves Annamaboe et les autres ports de la Côte-de-l'Or.

William Mutter avait vu juste lorsqu'en 1765, il avait écrit qu'il doutait que les Fante autorisent un jour des Ashanti à établir « des communications directes et libres avec les forts ». De leur côté, les Britanniques craignaient les Ashanti avec « leur prince despote et tyrannique » et soutenaient les Fante, « un peuple depuis longtemps familier des mœurs des Européens et très civilisé ». Ils s'engagent à les aider, à leur fournir de la poudre et des armes à feu, et à leur offrir la protection des forts. Les Ashanti cherchèrent à contourner les Fante vers l'ouest et ouvrirent une route vers Apollonia, mais cela ne répondit pas à leur désir de commercer directement avec les principaux forts européens²⁰.

C'est dans ce contexte que survient un conflit relativement mineur entre les Ashanti et un de leurs États vassaux, les Assin. En 1806, après une série d'insultes proférées par les chefs assin, Osei Bonsu envahit leur territoire, déterminé à punir les coupables. Deux chefs assin, Kwadwo Tsibu et Apute, se réfugient chez les Fante. L'Asantehene se prépare à les poursuivre et assure les Fante qu'il n'a pas d'intentions hostiles à leur égard. Mais les Fante joignent leurs forces à celles de Kwadwo Tsibu et Apute pour attaquer les Ashanti quand ils entreront sur leur territoire. Les Fante sont sévèrement battus, Kwadwo Tsibu et Apute s'enfuient en direction de la côte où les chefs d'Annamaboe acceptent, imprudemment et contre l'avis de leur principal oracle, de les protéger.

À ce stade, l'Asantehene est encore prêt à faire la paix avec les Fante s'ils lui livrent les hommes qu'il recherche, mais les Fante refusent. Les Ashanti se lancent donc à leur poursuite, mettent en déroute une à une les armées

fante qui tentent de les arrêter. En mai 1806, ils arrivent à une trentaine de kilomètres de la côte. De plus en plus inquiets, les Britanniques et George Torrane, gouverneur du château de Cape Coast, se proposent comme médiateurs, mais les Fante refusent leur aide : « Les habitants d'Annamaboe, fiers de leur nom et de leurs forces, sont persuadés que le roi et son armée seront vaincus, et que toute l'armée, ou du moins une grande partie, tombera entre leurs mains. De là, ils ne sont pas disposés à accepter une issue pacifique et n'ont pas permis que le messager du gouverneur se rende à l'intérieur des terres²¹. »

Après une défaite spectaculaire de la principale armée fante à Abra en mai 1806, les Ashanti ne sont plus qu'à six kilomètres de Cape Coast. Une colonne attaque le fort de Cormantine, rapidement abandonné par les Hollandais, et détruit la ville. Le général ashanti plonge par trois fois son épée dans l'océan en signe de victoire et envoie à l'Asantehene de l'eau de mer pour lui prouver qu'il a bien atteint le littoral. Le commandant du fort d'Annamaboe, Edward William White, est désormais véritablement inquiet et envoie des messagers à Cormantine pour tenter de savoir quelles sont les intentions des Ashanti. Le général victorieux lui répond qu'il ne discutera avec les Britanniques que s'ils lui livrent vingt barils de poudre et cent mousquets, ce que White refuse. Il propose de négocier mais avertit que si les Ashanti s'approchent du fort avec des intentions hostiles, ils seront bombardés. Il fait ensuite tirer quelques coups de ses plus gros canons pour faire une démonstration de force avant que les messagers ne repartent.

Les habitants d'Annamaboe, inquiets, demandent à se réfugier dans le fort. White leur promet que si les Ashanti attaquent, ils auront « toute l'assistance et la protection qu'il peut leur donner ». Il leur conseille aussi de poster des sentinelles en grand nombre sur chaque piste menant à la ville. Si les Ashanti approchent, ils enverront femmes, enfants et vieillards se réfugier dans le fort, ou sous ses murs²².

Une semaine s'écoule sans que les Ashanti bougent. Puis, afin de mieux juger de la force d'Annamaboe, le général victorieux de Cormantine s'empare de la ville toute proche d'Agah, d'où il peut observer l'activité à Annamaboe. Les habitants d'Annamaboe décident d'aller le défier et le 14 juin, la quasi-totalité de leurs combattants attaquent les Ashanti à Agah, les chassent de la ville et les repoussent dans l'arrière-pays. Mais pendant qu'ils sont engagés à Agah, les Ashanti avancent le long des pistes que les miliciens d'Annamaboe ont imprudemment désertées, et arrivent à cinq kilomètres de la ville.

Au petit matin du 15 juin, les sentinelles rapportent que l'armée ashanti se dirige vers Annamaboe. Chaque homme en âge de combattre reçoit une arme et est envoyé au-devant d'eux. Du fort, les Britanniques aperçoivent très vite de la fumée qui s'élève de la brousse environnante et entendent de

nombreuses détonations. Les vieillards, les femmes et les enfants s'enfuient vers le fort dont les portes sont refermées derrière eux. Les combats se rapprochent et l'on comprend vite que les Fante battent en retraite. Les Britanniques tirent au canon sur l'armée ashanti pour la forcer à reculer, mais « ils sont transportés par l'espoir de la victoire et trop résolus pour avoir peur ». Vers onze heures du matin, des balles de mousquet commencent à atteindre le fort. Les soldats ashanti se répandent dans la ville et poursuivent les Fante jusqu'à la plage, « où le massacre fut grand ». Les Fante avaient espéré rejoindre leurs pirogues ou s'enfuir à la nage, mais les Ashanti les talonnent de près. Quelques-uns réussissent à atteindre les « Rochers des oiseaux » auxquels ils se cramponnent, mais des milliers sont massacrés²³.

Les combats s'intensifient, les Britanniques braquent leurs canons sur l'armée ashanti et « tirent à mitraille, faisant certainement de nombreuses victimes », mais « les groupes d'assaillants surgissaient plus vite qu'on ne pouvait les repousser et finirent par arriver au pied des murs pour s'emparer des femmes qui n'avaient pu trouver refuge dans le fort ». Il y avait environ trente hommes dans le fort, y compris les soldats (blancs et mulâtres) et les esclaves, face à une armée de plusieurs milliers d'hommes. White, le commandant, est gravement blessé : une balle lui transperce la mâchoire et lui arrache quatre dents, une autre lui traverse le bras. On compte plusieurs autres blessés et un mort. Les Ashanti voulaient prendre le fort où ils pensaient trouver un riche butin. Le nombre des blessés augmentant, il ne reste finalement plus que huit hommes pour défendre le fort. L'un d'eux, qui va tirer 300 coups de mousquets, aura l'épaule si meurtrie par le recul de son arme qu'il ne pourra plus se servir de son bras pendant plusieurs jours. Les Ashanti tentent de briser les massives portes de bois mais sont plusieurs fois repoussés. Puis ils essaient d'y mettre le feu, mais l'homme qui transporte la torche est abattu et dans sa chute, la flamme s'éteint. Les combats ne cessent qu'au coucher du soleil²⁴.

Le lendemain à l'aube, les Britanniques découvrent une scène de désolation. Le fort est entouré de corps entassés, la plage en est jonchée sur plus d'un kilomètre. Les cris des blessés se mêlent aux pleurs des femmes et des enfants réfugiés dans le fort. Les deux tiers des 15 000 habitants d'Annamaboe ont péri, environ 2 000 sont entassés dans le fort, 200 se sont réfugiés sur les Rochers des oiseaux, 2 à 3 000 se sont dispersés dans les environs.

Heureusement pour la poignée de défenseurs épuisés, les Ashanti ne reprennent pas leur assaut, mais la situation est désespérée. Le fort est assiégé, les provisions peu nombreuses. Sous le soleil tropical, les cadavres se décomposent rapidement, la puanteur envahit l'air. Le gouverneur George Torrane, craignant à son tour d'être attaqué à Cape Coast, envoie

les quelques renforts dont il peut se passer. Dans l'après-midi du 16 juin, dissimulés par la fumée dégagée par les tirs de canons, douze hommes et quatre officiers parviennent au fort d'Annamaboe en pirogue. Torrane ordonne d'envoyer des messagers porteurs d'un drapeau blanc aux Ashanti et de demander la paix. L'Asantehene répond qu'il n'a pas l'intention de commencer les hostilités avec les Blancs, et que ses ennemis sont les Assin et les Fante. » Il accepte d'envoyer des négociateurs à Cape Coast mais ajoute « qu'on doit lui remettre ceux qui ont recherché la protection du fort », à savoir les femmes, les enfants et les vieillards fante. Henry Meredith, qui a remplacé White blessé à la tête du fort, répond que s'il lui livre ces gens, « il doit être assuré qu'ils seront bien traités ». Il ajoute que les provisions du fort s'épuisent et qu'il craint le déclenchement d'épidémies²⁵.

Torrane essaie d'attirer l'Asantehene au château de Cape Coast, mais les Ashanti sont en position de force et exigent que ce soit lui qui se déplace. C'était la première fois que des Anglais rencontraient un Asantehene, et ils essayèrent de faire les choses avec le plus grand décorum possible, en dépit des circonstances. Ils commencèrent par lui envoyer des cadeaux, mais leur geste le plus important fut de lui livrer Kwadwo Tsibu, l'un des chefs assin réfugié au château de Cape Coast. C'était un vieil homme aveugle et certains agents du Comité africain présents sur la côte s'insurgèrent contre le fait que Torrane livre un homme qu'il s'était engagé à protéger. Mais Torrane voulait gagner la faveur de l'Asantehene. Kwadwo Tsibu fut torturé et exécuté par les Ashanti.

À l'heure dite, une vingtaine de canonniers sortirent du fort, suivis de quarante soldats et d'une fanfare, eux-mêmes suivis par le gouverneur entouré de dix officiers. Quelques négociants anglais fermaient le cortège. Ils s'avancèrent parmi des milliers de soldats ashanti, curieux, dont beaucoup n'avaient jamais vu un Blanc. Le gouverneur rencontra tout d'abord des dignitaires de l'entourage du roi, rassemblés sous d'immenses parasols. Puis il approcha l'Asantehene lui-même, « entouré d'une suite nombreuse, dont les tenues s'ornaient de symboles de richesse et d'autorité : les chaînes, les sièges, les haches, les épées, les flûtes, bâtons de messenger &c. étaient d'or massif ou chargés d'ornements du même métal. L'éclat de ces décorations, joint à celui du damas, du taffetas et d'autres brillantes étoffes, donnait à cette assemblée un air de pompe et de magnificence ». L'Asantehene n'était pas l'ogre que les Britanniques s'étaient attendus à rencontrer. Au contraire, ils le décrivent comme un homme « de taille moyenne, bien bâti, parfaitement noir, les traits réguliers, la physionomie ouverte et plaisante. Ses manières indiquent l'intelligence et il se comporte avec grâce. À tous égards, il a surpassé les attentes de chacun²⁶ ». C'était donc quelqu'un avec qui Torrane pouvait collaborer.

Avant que l'Asantehene ne quitte la région, Torrane souhaite régler le sort des Fante que les Britanniques ont abrités dans leur fort pendant la bataille d'Annamaboe. L'Asantehene veut qu'ils lui soient remis, disant aux Britanniques que « puisqu'il a détruit la ville, il a droit à tous ses habitants, et à tout ce qui appartient à la ville ». Il considère désormais tous les Fante comme ses esclaves, dont il peut disposer comme bon lui semble, mais Torrane, « le suppliant de lui en laisser la moitié », négocie pour que l'Asantehene ne récupère que la moitié des habitants d'Annamaboe. Torrane va donc garder un millier de personnes, qu'il vend en esclavage. Ce fut une décision scandaleuse, même au regard de la morale notoirement laxiste de la Côte-de-l'Or.

John Swanzy, commandant du fort britannique d'Accra, était alors gravement malade mais il fit quand même le difficile trajet jusqu'à Cape Coast pour s'opposer à la vente. Il menaça de tout dénoncer à Londres, ce qui convainquit Torrane d'arrêter la vente de ces esclaves et de les récupérer, mais il était trop tard – ils avaient déjà été déportés. Les Ashanti quittèrent sans délai Annamaboe pour se lancer à la poursuite d'Apute et de ses partisans, qui furent rapidement vaincus. L'Asantehene repartit chez lui avec la majorité de ses soldats car d'autres conflits nécessitaient sa présence, semant dans son sillage la destruction et la famine²⁷.

Les Ashanti avaient atteint le but qu'ils visaient depuis si longtemps au moment même où les Britanniques abolissaient la traite négrière. La défaite des Fante et des autres petites nations qui avaient servi d'États tampons entre les Européens et les Ashanti bouleversa la situation politique sur la Côte-de-l'Or. Parmi les dépouilles que l'Asantehene récupéra lors de sa conquête du littoral figuraient les accords et les baux que les Européens avaient négociés avec les nations du littoral. Désormais, les Européens paieraient les taxes foncières non pas au Braffo fante, par exemple, mais à l'Asantehene, qui s'attendait à être reconnu comme leur suzerain.

L'Asantehene espérait aussi que l'ouverture de routes commerciales jusqu'à la côte lui offrirait des débouchés pour les nombreux captifs qu'il avait faits lors de ses conquêtes. Mais comme les Ashanti étaient occupés par d'autres conflits, les Fante continuèrent à récriminer et à comploter, allant jusqu'à affirmer que les Ashanti avaient été forcés de battre en retraite et d'évacuer le territoire fante. En 1809, ils attaquèrent Elmina et Accra qu'ils accusaient d'avoir soutenu les Ashanti pendant la guerre de 1807. Les Ashanti renvoyèrent deux armées sur la côte. Leur invasion de 1811 échoua, mais en 1814, ils envoyèrent une force très importante et récupérèrent toute la Côte-de-l'Or, y compris Annamaboe, où ils restèrent jusqu'en 1816. Leur suprématie sur le littoral ne pouvant plus être remise en cause, la région fut incorporée à l'empire ashanti et placé sous l'autorité de leurs gouverneurs²⁸.

L'abolition de la traite négrière par les Britanniques ne signifia absolument pas la fin du commerce des esclaves, mais elle mit fin au système tel qu'il existait au XVIII^e siècle, particulièrement dans les forts de la Côte-de-l'Or²⁹. Construits pour protéger la traite, ces forts furent désormais chargés de faire respecter son interdiction tandis que l'économie de Cape Coast, d'Annamaboe et des autres villes avoisinantes s'effondrait purement et simplement.

En 1812, Henry Meredith, qui servait au fort d'Annamaboe lors de l'attaque des Ashanti, publie une histoire de la Côte-de-l'Or avec l'intention, notamment, d'encourager le commerce britannique dans la région à la suite de l'abolition de la traite en 1807. Il observe « qu'à présent, la Côte-de-l'Or est presque entièrement négligée par les marchands britanniques ». Une décennie plus tard, les voyageurs britanniques qui traversent l'arrière-pays d'Annamaboe autrefois florissant décrivent une région dépeuplée et appauvrie. Les vastes plantations sont envahies par la végétation, les villes et villages détruits, ou habités par quelques poignées de pauvres gens qui vivent dans des huttes miséreuses. À certains endroits, le sol est recouvert d'une cendre blanche et jonché des crânes et des ossements des victimes des massacres. C'est un changement radical par rapport au siècle précédent où les navires étaient nombreux dans la rade d'Annamaboe.

Si les Britanniques avaient interdit la traite et empêchaient qu'elle se poursuive dans leur forts, celle-ci resta légale pour les autres puissances européennes pendant des années. Si les États-Unis interdisent l'importation d'esclaves à partir de 1808, ils n'interdirent pas à leurs citoyens d'en déporter ailleurs. Ces mesures entraînèrent un brusque déclin du commerce, mais les chiffres remontèrent rapidement, car le trafic reprit selon de nouveaux accommodements. La traite échappa au système des forts et devint l'affaire de marchands indépendants dont beaucoup étaient des métis de père européen et de mère africaine (ou métisse) déjà établis comme négociants.

Naturellement, rien de tout cela n'avait grand sens pour les Africains engagés dans la traite, qui furent abasourdis par cette brusque volte-face. La traite avait beau avoir été abolie par les Britanniques, elle se poursuivait en Afrique.

Lors d'une mission diplomatique en 1818, Joseph Dupuis rencontra l'Asantehene qui voulut discuter de la fermeture de la traite avec lui. L'Asantehene lui déclara : « Il y a longtemps, le grand roi aimait qu'il y ait beaucoup de commerce, plus que maintenant. À cette époque, de nombreux navires venaient et achetaient de l'ivoire, de l'or et des esclaves. Mais aujourd'hui, il ne laisse plus les navires venir comme avant, et les gens n'achètent plus que de l'ivoire et de l'or. Alors dites-moi en vérité, comme à un ami, pourquoi le roi agit-il ainsi ? » Dupuis essaya de le lui expliquer

mais reconnu « ne pas avoir trouvé d'argument qui puisse passer pour une raison satisfaisante ». À juste titre, car l'Asantehene « ne trouvait pas plausible que cette pratique odieuse eût été abolie pour des motifs d'humanité seulement. Il ne voulait pas non plus admettre que cela fît baisser le nombre de guerres intestines ou étrangères ». Avec bon sens, le souverain ashanti lui demanda : « S'ils jugent cela mauvais aujourd'hui, pourquoi le jugeaient-ils bon avant ? » Il expliqua à Dupuis qu'il ne capturerait pas d'esclaves en brousse et qu'il ne faisait pas non plus de guerre pour capturer des esclaves, mais que sa nation étant une nation guerrière, il réduisait en esclavage ses ennemis vaincus. Il expliqua que sa récente victoire contre la province septentrionale de Gyaman lui avait rapporté 20 000 captifs. Il en avait donné beaucoup à ses capitaines mais « si je ne les vends pas ou si je ne les tue pas, ils deviendront forts et tueront mes sujets ». Il demanda à Dupuis de dire au monarque anglais que « ces esclaves peuvent travailler pour lui, et s'il en veut dix mille, il les aura. Et s'il veut de belles jeunes filles et de belles femmes pour ses capitaines, je peux lui en envoyer en grand nombre³⁰ ».

John Hope Smith, opposant à la traite et gouverneur du château de Cape Coast, explique au Comité africain que seule la marine britannique peut mettre un terme à ce trafic « dont les indigènes ne pourront jamais être sevrés ». D'après lui, « ce commerce est la seule activité de la Compagnie envers laquelle ils se sentent favorablement disposés. Ils s'y accrocheront jusqu'au bout. On peut les en priver, mais ils ne s'en détourneront jamais, ils n'y renonceront que par nécessité³¹ ». Comment pouvait-il en être autrement ? Pendant plusieurs siècles, les puissances européennes avaient pratiqué et encouragé la traite dont les ramifications s'étaient enfoncées profondément en Afrique et enserraient tout le monde atlantique. Mettre brusquement fin à l'activité commerciale qui avait si longtemps fondé l'économie de la Côte-de-l'Or n'était pas chose aisée. Smith allait découvrir quelles étaient les enjeux du trafic pour les Ashanti.

Le marchand d'esclaves le plus puissant de Cape Coast au moment de l'abolition de la traite est Samuel Brew, petit-fils de Richard Brew et fils de l'interprète Harry Brew. Il ressemble beaucoup à son grand-père, tant par son ambition que par ses compétences. Considéré comme « le plus célèbre marchand d'esclaves du pays fante », il voit l'abolition imposée par les Britanniques comme une opportunité et son but, audacieux, est de devenir l'intermédiaire des Ashanti, tout comme son grand-père avait espéré le devenir. Comme lui, il s'imisce dans les négociations diplomatiques entre Britanniques et Ashanti.

Les Britanniques, quant à eux, voulant mettre un coup d'arrêt aux activités commerciales de Brew à Cape Coast, trouvent en 1817 un prétexte pour l'expulser. Brew se contente de déplacer ses opérations dans un fort

abandonné, près de Winnebah, où il hisse un drapeau espagnol et poursuit ses lucratives affaires au vu et au su de tous, vendant les esclaves qu'il achète aux Ashanti à tous ceux qui se présentent. Les Britanniques rapportent que « le centre principal de la traite se situe désormais à environ vingt lieues sous le vent d'Accra, aussi près d'Annamaboe que les navires osent venir mouiller. Pour empêcher cela, il faudrait empêcher Sam Brew de poursuivre son odieux commerce, car il a toujours en réserve des esclaves prêts à être vendus, en un lieu où les bateaux restent au large pour éviter d'être capturés³² ».

La traite négrière telle qu'on la pratiquera au XIX^e siècle se met en place en ces années-là. Les navires ne pouvaient plus mouiller au large des forts britanniques, s'approvisionner en esclaves auprès des forts ou des négociants locaux, débarquer leurs marchandises, prendre à bord des « engagés » et passer des semaines, voire des mois, à négocier ces différents contrats le long de la côte. Pour éviter la saisie, les navires devaient éviter les forts et les villes de la côte. De plus, les négriers voulaient désormais arriver et repartir rapidement, car c'était lorsqu'ils embarquaient les esclaves ou qu'ils étaient au mouillage qu'ils risquaient le plus d'être arraisonnés.

Pour accélérer les opérations, Brew et les autres trafiquants construisent des barracons où ils parquent des centaines d'esclaves. Plutôt que de faire crédit aux négociants africains locaux et de leur avancer des marchandises à troquer contre des esclaves sur les marchés de l'arrière-pays, les capitaines négriers veulent acheter les esclaves en une fois, les embarquer en une nuit et repartir pour la traversée de l'Atlantique le plus vite possible.

Tout ceci modifia radicalement l'économie de la traite. Les négriers ne transportaient plus seulement des marchandises de traite mais des barils de pièces de monnaie. Soit ils avaient le capital nécessaire pour payer comptant, soit c'était les vendeurs d'esclaves qui devaient leur faire crédit. Les négociants du littoral avaient encore besoin de marchandises diverses mais les achetaient désormais directement à des négociants indépendants, et les navires britanniques se mirent à transporter des marchandises de traite et à les vendre directement aux marchands d'esclaves tels que Brew pour alimenter la traite, ce qui était parfaitement légal. Globalement, les échanges finirent par être fondés sur le numéraire et non plus sur le troc.

Au fil du temps, ces réseaux se consolidèrent. Des firmes de La Havane, par exemple, étaient en affaires avec certains marchands de la côte et organisaient des livraisons d'esclaves à date fixe. Il se peut même qu'elles aient envoyé des bateaux de New York et de Baltimore récupérer les cargaisons à des points de rendez-vous au large de la côte africaine³³.

Lorsqu'en 1817 les Britanniques envoient leur première ambassade à l'Asantehene, ils sont choqués de découvrir qu'une de ses principales

préoccupations est la façon dont ils ont traité Brew. La situation rappelait étrangement le rôle que Richard Brew avait joué dans les négociations de 1762. En octobre 1817, l'Asantehene convoque William Hutchinson, principal négociateur britannique, dans son palais. Il lui demande d'expliquer pourquoi Brew a été chassé de Cape Coast et lui affirme que d'après Brew, les Britanniques ont comploté pour l'éliminer, et ont même envoyé des hommes armés l'attaquer dans son nouveau quartier général. Hutchinson est furieux contre « cet insolent mulâtre qui, en offrant des cadeaux au roi et à ses courtisans les plus importants, et en étant le principal soutien de la traite entre la nation ashanti et la côte, a réussi à intéresser le roi à son sort, de manière indue ».

Brew avait habilement manœuvré en envoyant à l'Asantehene des fusils, de la poudre et autres marchandises fournies par un négrier espagnol, pour l'inciter à lui vendre des esclaves. L'Asantehene avait alors demandé à l'envoyé de Brew pourquoi son maître ne vivait plus à Cape Coast. Le messager « s'était lancé dans une harangue, déclarant que [Brew] devait à un homme blanc une somme équivalant à huit onces, ce pour quoi les gardes avaient été envoyés le chercher, et il s'était échappé. Depuis ce temps, les chefs de Cape Coast voulaient sa mort ». L'Asantehene a donc ordonné au gouverneur ashanti de Cape Coast d'y convoquer Brew pour l'entendre ainsi que les Britanniques, déclarant que la partie coupable devrait lui verser une amende. Mais Hutchinson déclare à l'Asantehene et à ses courtisans que Brew ne peut revenir à Cape Coast « s'il ne fait pas soumission au château et s'il ne se comporte pas correctement³⁴ ».

Cette question en soulevait une autre, plus générale et non résolue : qui avait souveraineté sur Cape Coast ? Les Britanniques étaient-ils simplement locataires du fort, sans autorité au-delà de ses murs et sans le pouvoir de décider qui pouvait résider ou ne pas résider à Cape Coast ? Ou bien avaient-ils la responsabilité de la ville, et par extension, de celle des Fante ?

L'Asantehene fit attendre Hutchinson douze jours avant de le recevoir à nouveau, puis il le convoqua pour lui dicter une lettre au sujet de Brew :

Sam Brew, qui réside désormais à Winnebah, a été attaqué par les gens de Cape Coast et par certains des soldats appartenant au fort, ce qui n'est pas une bonne palabre de votre part.

Il voulait donc que Brew et les autorités de la ville comparaissent devant le gouverneur ashanti

pour que la palabre puisse être débattue et que je puisse savoir si ce sont les hommes blancs ou l'homme noir qui ont causé un tort... Si Brew a causé un tort, il a enfreint mes lois. Si ce sont les gens de Cape Coast, ils ont enfreint mes lois. Sam Brew m'a fait présent de plusieurs

articles, ce qui a donné à penser aux gens de Cape Coast qu'il m'avait acheté – mais ces gens, comme les Fante de tous les pays, sont mes esclaves. M. Hutchinson m'a informé que Brew a reçu de l'or de mauvaise qualité de navires négriers, qu'il s'est rendu de nuit sur des navires au mouillage à Cape Coast pour l'échanger contre des fusils et de la poudre, qu'il a refusé de venir s'expliquer quand vous avez porté plainte et qu'il a insulté votre message. Je veux savoir si votre officier dit la vérité. Je déplore que des gens de Cape Coast aient voulu tuer Sam Brew, et non votre palabre, que j'espère vous allez vite conclure³⁵.

Smith répondit que « de mauvais conseillers » avaient poussé l'Asantehene à intervenir dans cette histoire et il lui conseilla de ne pas se mêler des affaires qui concernaient la ville placée sous la protection du fort. Il affirma que les procédures contre Brew n'impliquaient pas la ville, qu'il avait personnellement donné l'ordre de faire arrêter Brew pour le déférer à Cape Coast, et que la mort de Brew « n'avait été décrétée par personne ». Mais la tentative d'arrestation de Brew par un groupe d'Africains avait échoué et il s'était échappé sur une goélette espagnole, avec l'aide de ses alliés africains.

Quelques semaines plus tard, Brew réapparaît impudemment sur un bateau espagnol. Exaspéré par le comportement du marchand, qu'il décrit comme « un récidiviste [...] qui s'en est trop souvent tiré avec impunité », Smith veut absolument l'arrêter. Brew, de son côté, devait se réjouir de voir la discorde qu'il avait semée entre l'Asantehene et les Britanniques prendre de telles proportions. Smith déclara à l'Asantehene que « les gens de Cape Coast ne sont pas ses esclaves et n'ont jamais été reconnus comme tels. Ni eux ni aucun des indigènes vivant sous la protection des Britanniques ne sauraient être inclus sous cette dénomination des plus dégradantes³⁶ ». S'il avait voulu insulter l'Asantehene, il n'aurait pas agi autrement.

La colère de ce dernier augmenta au fur et à mesure que l'interprète de Cape Coast lisait la lettre de Smith, jusqu'au moment où il ordonna « de le mettre aux fers en attendant de l'exécuter pour avoir osé lui rapporter un tel récit ». Hutchinson plaida la cause du messager, demandant à l'Asantehene de ne pas « porter la main sur un serviteur de la Compagnie, sous votre protection et porteur d'un bâton de messager * ». Mais comme la lettre était lue en public, « le tumulte était assourdissant ». L'Asantehene répondit que les gens de Cape Coast saisisaient toutes les occasions de le défier. Il ajouta qu'il pensait que les bannières et les drapeaux reçus en cadeau de la part du roi d'Angleterre indiquaient que ce monarque « était son grand capitaine », mais que si lui reconnaissait que le roi d'Angleterre « était le plus grand monarque en Europe », les Anglais ne semblaient pas reconnaître « qu'il avait le même rang parmi les nations noires³⁷ ».

L'Asantehene se plaint pendant cinq heures auprès de Hutchinson de la lettre de Smith. Dans sa réponse, il rappelle à Smith que même si les gens de Cape Coast prétendent n'avoir pas été conquis par les Ashanti, seule l'intervention des Britanniques l'a empêché de « les faire tous amener devant moi pour les mettre à mort ». Il annonce qu'il va partir en guerre et réclame autant de fusils et de poudre que les Britanniques pourront lui en donner, ajoutant : « Je verrai qui est mon meilleur ami parmi les gouverneurs de la côte. »

Smith demande à l'Asantehene s'il a donné l'ordre à ses hommes d'aider Brew à s'échapper. L'Asantehene répond qu'il n'est au courant de rien, mais il continue de faire pression sur Smith en faveur de Brew. Hutchinson menace de donner sa démission si l'Asantehene continue de défendre Brew et la traite négrière. Jour après jour, Brew continue d'être le principal sujet des discussions. L'Asantehene propose d'offrir un cadeau à Smith pour qu'il règle le différend et laisse Brew tranquille. Hutchinson, scandalisé, lui déclare que véritablement, il « ne connaissait pas le caractère anglais. Brûlant d'indignation je déclarai au roi que c'était la première fois que j'avais été insulté par lui, et je lui fis part de mon désir de me retirer. » L'Asantehene demande à Hutchinson s'il pense que Smith « écouterait encore des sollicitations en faveur de Brew. Je répondis que je pensais lui avoir transmis votre ultimatum et refusai de parler plus longtemps de ce hors-la-loi ». L'Asantehene insiste cependant encore pour que son gouverneur à Cape Coast présente une dernière requête à Smith en faveur de Brew, et en cas de refus, il n'insisterait plus pour demander le retour de Brew à Cape Coast³⁸.

Smith rend compte ainsi à ses supérieurs à Londres : l'Asantehene a « le désir ardent » que la traite se poursuive, et ce désir interfère avec les négociations entre les partis. C'est cet engagement dans la traite qui explique « qu'il a été amené à prendre fait et cause pour un mulâtre nommé Brew ». Brew a convaincu le monarque qu'il pouvait attirer des négriers espagnols et poursuivre le commerce des esclaves et de plus, « il a déclaré au roi qu'il a été persécuté par les Anglais en raison de son zèle à poursuivre le commerce des esclaves. Il a par conséquent sollicité son aide et sa protection pour établir un système si régulier qu'il est difficile à contrer. Cet homme, grand marchand d'esclaves, a été banni de la ville il y a quelque temps pour s'être mal comporté. C'est aussi un personnage réfractaire et indiscipliné ; la trahison dont il a fait preuve au détriment des gens de cette ville a prouvé qu'il était si dangereux que le gouverneur a l'intention de l'expulser de la colonie, s'il parvient à le capturer³⁹ ».

Hutchinson ne parvient pas à capturer Brew qui poursuit ses opérations et maintient des relations étroites avec les Ashanti. La CMTA est dissoute en 1821 et ses possessions reviennent à la Couronne. Lorsqu'en 1822, un

nouveau gouverneur, sir Charles Maccarthy, arrive à Cape Coast, de nombreuses questions – la traite, l'exercice de l'autorité sur la côte, le gouvernement des populations vivant près des forts – n'ont toujours pas été résolues entre Anglais et Ashanti. Elles avaient refait surface en août 1818, quand des Fante insultèrent et maltraitèrent des messagers de l'Asantehene. Ce qui aurait dû rester un incident mineur était devenu une crise majeure dans les relations entre Cape Coast et les Ashanti, Smith semblant prêt à rompre les relations avec l'Asantehene. Le représentant des Ashanti à Cape Coast, un homme jeune et vigoureux, était mort soudainement et la rumeur courut qu'il avait été empoisonné par le *cabocere* en chef. Les tensions ne cessèrent d'augmenter jusqu'à ce qu'un incident à Annamaboe ne mette le feu aux poudres. Un négociant ashanti en visite à Annamaboe se querelle avec un sergent indigène du tout nouveau *Royal African Colonial Light Infantry* [Régiment royal d'infanterie coloniale]. Les insultes fusent : le négociant insulte le gouverneur du fort, le sergent fait des remarques insultantes sur l'Asantehene.

L'affaire est racontée au monarque ashanti qui exige que le sergent lui soit remis pour le châtier. Les Britanniques refusent de livrer un de leurs officiers. L'Asantehene fait savoir dans toute la région qu'il veut que l'homme soit capturé. Quelques mois plus tard, ce sergent est envoyé pour une mission à Abora Dunkwa, à quelques kilomètres d'Annamaboe, où il est capturé par des *caboceres* fante qui le livrent aux fonctionnaires ashanti de la ville afin de gagner les bonnes grâces de l'Asantehene. Quatre ou cinq mois plus tard, le sergent est exécuté, sa tête et ses mains sont envoyées à l'Asantehene⁴⁰.

Dès que Charles Maccarthy apprend l'exécution de l'officier britannique, il se prépare à le venger. Brew avait réussi à rentrer en grâce auprès de lui, et Maccarthy « le consulte en diverses occasions », refusant d'écouter Smith ou d'autres qui essayent de le convaincre que Brew est un homme « dont le vrai caractère est de la pire espèce ». Maccarthy avait même écrit à Londres qu'il essayait de guider Brew vers « le commerce légal, l'agriculture et toutes autres industries honnêtes », ce qui prouve qu'il n'avait pas bien compris la nature de ses ambitions.

Maccarthy ne croyait pas les Ashanti prêts à la guerre, étant donné les pertes qu'ils avaient subies lors de récents conflits. Il écrit à Londres que les Ashanti menacent le fort depuis le mois d'août précédent sans aucune raison, et tentent d'extorquer de l'argent au fort et à la ville. Les Fante s'étaient engagés à le soutenir contre leur vieil ennemi. Il ne voyait que deux options : essayer de faire la paix avec l'Asantehene, « un voyou qui a commis un acte odieux, ou lui montrer, à lui et à tous les chefs africains, que nous ne laisserons pas un tel acte impuni ». Il lève une petite force de 200 hommes avec l'intention de mener un raid sur Abora Dunkwa et d'y

surprendre la petite garnison ashanti⁴¹.

Samuel Brew se propose pour accompagner l'expédition. Les hommes de Maccarthy quittent Cape Coast vers sept heures du soir. L'un d'entre eux reste avec Brew, qui a réclamé des armes et des munitions pour une vingtaine de ses hommes. Après que Brew leur a fait « boire le fétiche » et leur a demandé de lui jurer fidélité, ce petit groupe se met en route, une heure après les autres. Ayant rattrapé le gros de la troupe le lendemain, Brew la guide vers une source. Alors que les soldats traversent un endroit densément boisé sur un sentier étroit et escarpé, ils tombent dans une embuscade tendue par des soldats ashanti et fante qui les massacrent : on dénombre six tués, trente-huit blessés et quatre disparus. Les Britanniques sont convaincus que Brew les a entraînés dans un piège. De plus, ils l'accusent d'avoir envoyé un messenger à un *cabocere* fante allié aux Ashanti pour le prévenir que les troupes britanniques étaient en marche, et d'avoir envoyé de faux messages à plusieurs *caboceres* dans plusieurs villes autour de Cape Coast, tous destinés à faire échouer l'expédition.

Après avoir enquêté et interrogé les différentes personnes impliquées, dont des Africains, Maccarthy est convaincu de la culpabilité de Brew. Il écrit à Londres que « la forfaiture de S. Brew en cette occasion où il nous a offert ses services n'a pas déparé la teneur de sa vie. Quelques mois à peine avant le transfert des forts à Sa Majesté en 1821, il continuait à vendre des esclaves à portée de regard du château (à Mouree, six kilomètres plus loin). Il avait "pris le fétiche" avec les Ashanti. » Maccarthy, qui l'accuse aussi de cruauté envers ses esclaves, pensait avoir des preuves suffisantes pour établir sa culpabilité devant un tribunal mais, étant donné que Brew était allié à certaines des plus grandes familles de la Côte-de-l'Or, il décide de l'exiler en Sierra Leone, pensant que ce serait « la meilleure des solutions pour éviter les difficultés et en même temps agir avec plus d'indulgence envers lui ». On ne comprend cependant pas très bien en quoi Brew aurait mérité la clémence de Maccarthy s'il était coupable de l'embuscade. Maccarthy suggère même qu'on puisse le « laisser libre sans danger ou sans inconvénients, et peut-être acquerra-t-il des principes de loyauté⁴² ».

Le capitaine du HMS *Cyrene* accepte de l'emmener en Sierra Leone : « Il ne fut pas placé sous surveillance, ni même ligoté, et semblait parfaitement satisfait. » Mais au petit matin du 24 mars, il est retrouvé mort, la gorge tranchée avec un rasoir appartenant à William Mitchinson, le charpentier du bord, dont il partageait la cabine. Mitchinson, qui n'avait remarqué aucun signe d'intention suicidaire chez Brew, raconte que ce dernier l'a réveillé en pleine nuit et a chuchoté que « quelqu'un voulait lui couper la gorge ». Le charpentier lui a répondu que c'était impossible, mais Brew les entendait descendre dans l'entrepont. Pour Mitchinson, il ne s'agissait que de matelots voulant s'abriter de la pluie, mais Brew a affirmé qu'il ne

pleuvait pas. Mitchinson lui a alors proposé de se lever et d'aller voir. Brew a répondu qu'« il [lui] en serait reconnaissant ».

Quand le charpentier revient dans la cabine, Brew a disparu. Au même moment, un marin voit du sang sur le pont et sur l'échelle menant à la cale principale. À plusieurs, ils suivent les traces et découvrent Brew, gisant à plat ventre sur les réservoirs d'eau dans une mare de sang. Le chirurgien du bord examine le corps et trouve une entaille de près de dix centimètres sur le côté gauche du cou. Il est « certain qu'il se l'était infligée à lui-même ». D'après Maccarthy, il avait été poussé à se tuer parce qu'il croyait au fétiche. Il écrivit que « par l'habit et le langage (non par la couleur de la peau, car il était un mulâtre noir), Brew alliait l'apparence de l'Européen aux superstitions les plus grossières, à l'idolâtrie et au *fétiche*. Je suis convaincu qu'il a agi sous une impulsion causée par sa croyance dans ce dernier ». Le certificat de décès mentionne : « Sam. Brew – accusé de trahison, a mis fin à ses jours. » Mais le doute subsista, en particulier dans sa famille et chez les Africains de la côte. Étant donné que pendant des années, Brew avait accusé les Britanniques de vouloir l'éliminer, ces doutes étaient logiques. Et comme il était accusé d'avoir fait des dizaines de victimes, par trahison, parmi les soldats britanniques, il n'était guère surprenant qu'il ait été tué à bord d'un navire anglais⁴³.

La mort de Samuel Brew marqua la fin d'une dynastie de grands négriers fondée au siècle précédent par Richard Brew, même si des descendants de Samuel Brew restèrent des personnages influents sur la Côte-de-l'Or. La chute de Castle Brew, qui tomba en ruine, et l'échec d'Horatio Smith, qui avait rêvé de recréer l'empire commercial de Brew, symbolisèrent la fin de la traite négrière telle que l'avait menée à Annamaboe un grand marchand britannique indépendant.

On notera que le fils de Brew, Samuel Collins Brew (ca 1810-1881) fut un grand marchand de produits africains légaux, et qu'il s'appuya aussi beaucoup sur ses relations avec les Ashanti. Son fils, James Hutton Brew (1844-1915), fut l'un des premiers nationalistes et journalistes de l'Afrique de l'Ouest. À partir de 1915, il vécut en Grande-Bretagne et fit campagne contre l'impérialisme britannique en Afrique. J. E. Casely Hayford, fondateur du National Congress of British West Africa, l'une des plus anciennes organisations engagées dans l'émancipation de l'Afrique, était également un descendant de Brew, du côté maternel⁴⁴.

Conclusion

Parmi les multiples évolutions entraînées par le contact avec les Européens et l'entrée en relation d'Annamaboe avec le monde atlantique se détachent – outre la traite que nous venons de décrire – trois changements majeurs : l'introduction de la culture du maïs, la construction des forts et l'apparition des langues commerciales.

La culture du maïs provoqua une série de modifications économiques, sociales et politiques qui transformèrent la vie sur la Côte-de-l'Or. Elle permit un essor démographique qui à son tour, entraîna une expansion territoriale, la formation d'États, des conquêtes militaires et l'asservissement des populations vaincues, autant de phénomènes qui se renforcèrent mutuellement tout au long du XVIII^e siècle.

Ayant rapidement compris qu'ils ne pourraient pas conquérir l'Afrique occidentale, les Portugais cherchèrent à établir des relations avec les chefs politiques de la Côte-de-l'Or afin de développer le commerce. Ils inaugurèrent le système selon lequel les puissances européennes payaient une redevance foncière aux États côtiers en échange du droit de construire un fort qui leur servirait de base. Ce système perdura jusqu'au XIX^e siècle et fournit le cadre des relations entre Africains et Européens sur la Côte-de-l'Or. La souveraineté et le pouvoir des Africains étaient reconnus, et les Fante défendirent jalousement leur indépendance en rappelant sans cesse aux Européens qu'ils étaient les maîtres chez eux.

Enfin l'émergence de langues commerciales permit aux Africains et aux Européens de communiquer plus efficacement – condition essentielle aux échanges en un temps où la confiance et la relation personnelle conditionnaient le crédit. L'émergence d'une langue commune souligne aussi les changements culturels qui se produisirent dans l'étroite bande de contact du littoral.

La deuxième étape de l'histoire atlantique d'Annamaboe commença lorsque le commerce des esclaves supplanta celui de l'or. Tant que le commerce de l'or avait prédominé, les États de l'intérieur avaient eu l'avantage. Mais avec l'essor de la traite négrière, l'équilibre des pouvoirs économiques se modifia au profit des États du littoral. Annamaboe se transforma : petite ville dépendante, elle devint une cité et une entité politique indépendante. Elle contrôlait un riche arrière-pays où le maïs était cultivé par une main-d'œuvre servile sur de grandes plantations. Cette ressource contribua à son essor économique, en en faisant une escale obligée pour les navires négriers qui devaient s'avitailer avant le *Middle Passage*. Ses *caboceres*, riches et compétents, jouèrent un rôle croissant dans la confédération fante, elle-même en pleine expansion. À l'apogée

d'Annamaboe, son *cabocere* en chef, John Corraantee, était à la fois un puissant marchand, un chef politique local, un magistrat et l'un des dirigeants de l'État fante. Il gouverna la ville, dont le pouvoir économique et militaire augmentait, manipulant, comme on l'a vu, les nations européennes rivales les unes contre les autres. Membre de l'élite dirigeante de la confédération fante, il contribua à la politique de conquête des États voisins et réussit à contenir le pouvoir croissant de l'État ashanti.

Étudier le déroulement des échanges à Annamaboe permet aussi d'analyser le fonctionnement des compagnies qui se succédèrent sur la Côte-de-l'Or, la Royal African Company puis la Company of Merchants Trading to Africa. Il est en effet crucial de comprendre comment opéraient ces acteurs de premier plan dans le mouvement des biens, des personnes et des idées tout autour du monde atlantique. Annamaboe étant la première place commerciale de la Côte-de-l'Or, les relations de la ville avec la RAC et la CMTA sont à cet égard capitales.

À l'origine détentrice d'un monopole absolu sur le commerce avec l'Afrique, la RAC se transforma en une organisation destinée à promouvoir la liberté de commercer, mais les agents de la RAC (puis de la CMTA) exploitèrent souvent le système à leur avantage. Loin de la métropole, ils construisirent des réseaux qui s'étendaient dans l'ensemble du monde atlantique et qui fonctionnaient davantage à leur profit qu'à celui des marchands indépendants. Les dirigeants africains d'Annamaboe refusèrent le monopole que les compagnies cherchaient à imposer et défendirent leur droit de commercer avec tous ceux qui se présentaient. Même s'ils autorisèrent la RAC à bâtir un fort, ils imposèrent leur autorité, contraignant les compagnies à changer les pratiques commerciales ou à renvoyer les agents qui leur déplaisaient. Ils conservèrent leur indépendance politique et économique. En 1753, Thomas Melville, gouverneur du château de Cape Coast, reconnut ouvertement cette situation quand il décrivit Annamaboe comme l'endroit « où les nègres sont maîtres ».

La fin du monopole de la RAC et les relations souvent difficiles entre la ville et la Compagnie entraînèrent la fermeture du fort, bien que Corraantee ait reconnu les avantages procurés par la présence d'un fort, pour lui-même, pour la ville et pour l'essor du commerce. La présence des forts le long du littoral entraîna des évolutions significatives, notamment l'apparition d'une population métisse, issue des relations entre les Européens des forts et les femmes africaines. Cette population métisse joua un rôle social, culturel et économique majeur. Si de nombreux agents de la RAC puis de la CMTA souhaitaient rester le moins longtemps possible sur la côte, certains tel Richard Brew tissèrent des liens très forts avec la ville. Brew fut un personnage majeur : il utilisa sa position de commandant du

fort d'Annamaboe à son avantage et lors de son éviction, il s'installa définitivement dans cette ville, s'alliant par mariage avec la famille de John Corraantee. Fin connaisseur de la RAC et de la CMTA, du trafic négrier et de la culture fante, il bâtit un empire commercial fondé sur la traite. Ses réseaux s'étendaient tout autour du bassin atlantique. Ses intrigues politiques influencèrent les relations entre les Britanniques et les Français, entre les Fante et les Ashanti, et même la gouvernance de la RAC et de la CMTA.

La prééminence d'Annamaboe sur la Côte-de-l'Or devient encore plus manifeste lorsqu'on étudie les relations de ce port avec les *Rum Men* de la Nouvelle-Angleterre, qui jouèrent un rôle croissant dans la vie économique de la ville tout au long du XVIII^e siècle. Leurs activités commerciales étaient emblématiques des échanges transatlantiques et de leurs multiples ramifications. Les *Rum Men* importaient de la mélasse des Caraïbes et la distillaient en Nouvelle-Angleterre pour produire du rhum, l'alcool le plus demandé sur la Côte-de-l'Or. Ceci leur permit de se tailler une part croissante du marché, même si les campagnes négrières étaient extrêmement aléatoires, dangereuses et complexes : il leur fallait en effet armer un navire, embaucher un capitaine et un équipage, acquérir une cargaison d'esclaves, gérer les captifs et l'équipage pendant le *Middle Passage*, choisir le port de destination afin de dégager un profit maximum lors de la vente des esclaves. De son côté, Brew, à l'affût de la moindre modification du marché, misa sur les *Rum Men* et sur leur influence grandissante, soignant ses relations avec eux. La traite devint une activité vitale pour l'économie de la Nouvelle-Angleterre et les *Rum Men* approvisionnèrent en esclaves les colonies du Sud où les captifs en provenance d'Annamaboe étaient très prisés. Ce commerce relia les plaques tournantes du monde atlantique – Annamaboe, Newport, Kingston, Charleston –, définissant une culture et une économie atlantiques.

S'il est extrêmement difficile de retracer l'histoire individuelle des victimes de la traite, de leur lieu de naissance en Afrique à leur nouvel environnement en Amérique, il est possible de suivre le voyage des navires qui partaient de la Nouvelle-Angleterre pour la Côte-de-l'Or puis revenaient à Charleston. Ceci nous fournit des indications très précises sur ce que signifiait la traversée de l'Atlantique pour les esclaves. Au XVIII^e siècle, les Africains furent bien plus nombreux que les Américains ou les Européens à traverser l'Atlantique. La brutalité de leur asservissement, les sévices subis et les morts du *Middle Passage* continuent de hanter le monde qu'ils ont bâti et celui qu'ils avaient quitté.

Pour une écrasante majorité, la traversée de l'Atlantique se faisait sans retour, mais quelques habitants d'Annamaboe, sauvés de l'esclavage grâce à l'intervention de leur famille et de leur communauté, purent revenir chez

eux. D'autres parcoururent le monde atlantique en tant que marins ou furent envoyés en Europe pour y apprendre un métier. Des enfants de dignitaires partirent aux Amériques ou en Grande-Bretagne pour y recevoir d'une éducation. Des personnages importants firent partie d'ambassades auprès de cours européennes.

Les historiens ont décrit les Africains comme les citoyens les plus ignorants du monde atlantique, mais ce point de vue doit être révisé pour prendre en compte les efforts fournis par les Africains pour comprendre ce monde dont certains avaient eu une expérience directe. Les anciens esclaves, marins, voyageurs, étudiants ou diplomates furent des passeurs culturels dont l'expérience influença la compréhension que leurs concitoyens avaient du contexte commercial et intercontinental. Ils avaient été mis en apprentissage, avaient appris à lire et écrire en anglais, s'étaient convertis au christianisme, avaient parcouru les rues de Liverpool, de Londres et de Paris, avaient rencontré des princes et des rois. Ce faisant, ils eurent également un impact sur la culture de ces lointaines contrées européennes.

Dans certains cas, des idées puissantes rebondirent d'un bord à l'autre de l'aire atlantique. Les idéaux de liberté nés de la Révolution américaine enflammèrent les esprits de Philadelphie à Londres, de Port-au-Prince à Annamaboe. Des conceptions religieuses passèrent aussi d'Afrique en Amérique et d'Europe en Afrique. Et si la plupart des lois édictées dans les capitales européennes n'affectaient pas le monde atlantique, il arriva que l'écho d'une corde pincée à Londres résonnât dans tous les ports de l'Atlantique. L'abolition de la traite fut une décision qui révolutionna cette aire comme personne ne l'avait anticipé. Toutes ces influences, et bien d'autres, affectèrent la rade d'Annamaboe.

Vers la fin du XVIII^e siècle, alors que la traite négrière touchait à sa fin, des signes de tension apparurent sur la Côte-de-l'Or. Certains épisodes découlèrent des perturbations du commerce transatlantique entraînées par la Révolution américaine. Ces difficultés affectèrent les marchands négriers dont Richard Brew, qui connut de sérieux problèmes financiers. Sa mort marqua la fin de l'empire qu'il avait bâti, un empire qu'Horatio Smith ne put faire revivre, malgré ses efforts. Les tensions augmentèrent entre les deux « villes » d'Annamaboe, et entre les habitants indigènes et le fort. Elles entraînèrent des explosions de violence qui firent de nombreuses victimes.

L'abolition de la traite décrétée par la Grande-Bretagne en 1807 et les États-Unis en 1808 marqua un tournant dans l'histoire d'Annamaboe. Les conséquences de cette décision, ajoutées à l'invasion ashanti de 1807, portèrent à Annamaboe des coups dont elle ne se remit jamais. La ville perdit les deux tiers de sa population pendant la guerre. Son arrière-pays aussi fut dévasté et dépeuplé. L'arrêt de la traite mit fin aux activités

économiques : sans les navires négriers venant s'approvisionner et embarquer des captifs, la raison d'être du port disparut. Le fort qui avait été édifié pour soutenir le commerce des esclaves était désormais utilisé pour réprimer la contrebande. La population, anéantie, ne put résister.

Après 1807, Annamaboe perdit sa position de plaque tournante de l'économie atlantique. De nos jours, la petite ville n'a plus rien du port animé qu'elle était au XVIII^e siècle. Pour autant, en dépit de l'oubli dans lequel elle a sombré, de nombreux pans de cette période subsistent. Le fort est toujours debout. Cet impressionnant bâtiment était encore récemment une prison. Les autorités de la ville souhaitent désormais en faire un haut lieu du tourisme, non sans difficultés puisqu'en 2011, seuls 54 visiteurs ont signé le livre d'or. À quelques kilomètres de là, ce sont 64 000 visiteurs qui sont venus découvrir le château de Cape Coast. Le comptoir hollandais, aussi appelé Palais d'Omahen, ancienne résidence de John Corraantee, est toujours occupé par l'actuel *cabocere* de la ville, qui affirme descendre de son illustre prédécesseur. Castle Brew aussi existe toujours, même s'il n'est plus connu aujourd'hui que sous le nom d'*aban kakabra* ou « Petit fort », et que nul ne se souvient de l'homme qui l'a érigé.

Notes

Introduction

1. J. Spencer Ewart, « Colonel Edward Hamilton of the Honourable East India Company's Service », *Blackwood's Magazine* 208 (décembre 1920), p. 773-774 ; Elizabeth Donnan, *Documents Illustrative of the History of the Slave Trade to America : Vol. II ; The Eighteenth Century* (Washington, DC, 1931), p. 490-491.

2. Ruth Fisher, « Extracts from the Records of the African Companies », ptie 4, *Journal of Negro History* 13 (juillet 1928) : 372 (première citation) ; Richard Miles à James Boyle French, n. d. [février 1773], Public Records Office (PRO), National Archives, Kew, Royaume-Uni, T70/1482 (deuxième citation).

3. Fernand Braudel, *La méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1990, tome III, p. 428.

4. Paul Gilroy, *L'Atlantique noir : modernité et double conscience*, traduit de l'anglais (États-Unis) par Jean-Philippe Henquel. Paris, Kargo, 2003.

1. Annamaboe prend place dans le monde atlantique

1. George D. Winius, « The Enterprise Focused on India : The Work of D. Joao II », in *Portugal, the Pathfinder : Journeys from the Medieval toward the Modern World, 1300-ca 1600*, dir. George D. Winius (Madison, WI, 1995), p. 89-120 (première citation, p. 92) ; John Vogt, *Portuguese Rule on the Gold Coast, 1469-1682* (Athens, GA, 1979), p. 21-59, 89.

2. W. E. F. Ward, *A History of the Gold Coast* (Londres, 1948), p. 72-87 ; John Thornton, *Africa and Africans in the Making of the Atlantic World 1400-1680*, (Cambridge, 1992), p. 64-71. Voir aussi Ray A. Kea, *Settlements, Trade, and Politics in the Seventeenth Century Gold Coast* (Baltimore, MD, 1982) ; Harvey M. Feinberg, « Africans and Europeans in West Africa : Elminians and Dutchmen on the Gold Coast during the Eighteenth Century », *Transactions of the American Philosophical Society*, n. s., vol. 79 (1989) : p. 1-155.

3. David P. Henige, *The Chronology of Oral Tradition : Quest for a Chimera* (1974 ; rééd. Westport, CT, 1987), p. 147-149 (première et deuxième citations, p. 147) ; Vogt, *Portuguese Rule*, p. 178-179 ; Ray A. Kea, « City-State Culture on the Gold Coast : The Fante City-State Federation in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », in *A Comparative Study of Thirty City-State Cultures : An Investigation*, dir. Mogens Herman Hansen (Kgl., 2000), p. 519-529 (citation p. 524) ; Kea, *Settlements, Trade, and Politics*, p. 38, 133 ; Rebecca Shumway, *The Fante and the Transatlantic Slave Trade* (Rochester, NY, 2011), 72 ; Robin Law, dir., *The English in West Africa, 1691-1699 : The Local Correspondence of the Royal African Company of England, 1681-1699*, ptie 3 (Oxford, 2006), p. 277 (citation).

4. Feinberg, « Africans and Europeans », p. 53, 55-58, 63 ; Law, *The English in West Africa*, 3 : 277 ; Herbert S. Klein, *Atlantic Slave Trade* (Cambridge, MA, 2010), p. 59 ; Richard Miles à William Bourke, 31 janvier 1773, Public Records Office (PRO), National Archives, Kew, Royaume-Uni, T70/1482 (citation).

5. Alfred W. Crosby Jr., *The Columbian Exchange: Biological and Cultural Consequences of 1492* (Westport, CT, 1972), p. 64 ; Law, *The English in West Africa*, 3 : 277 (première citation) ; James McCann, « Maize and Grace : History, Corn, and Africa's New Landscapes, 1500-1999 », *Comparative Studies in Society and History* 43 (avril 2001) : p. 248-254 ; Henry Meredith, *An Account of the Gold Coast of Africa with a Brief History of the African Company* (Londres, 1812), 213 (deuxième citation).

6. Law, *The English in West Africa*, 3 : 284, p. 285 (première citation), p. 287, 313, 354 ; Stanley B. Alpern, « What Africans Got for Their Slaves : A Master List of European Trade Goods », *History in Africa* 22 (1995) : p. 12-13, 16-17.

7. Kea, *Settlements, Trade, and Politics*, p. 97-205 ; Robin Law, dir., *The English in West Africa, 1685-1688 : The Local Correspondence of the Royal African Company of England, 1681-1699*, ptie 2 (Oxford, 2001), p. 192 (première citation), p. 193 (deuxième citation), p. 195, 198, 199 ; Ludewig Ferdinand Römer, *A Reliable Account of the Coast of Guinea (1760)*, trad. Selena Axelrod Winsnes (Oxford, 2000), p. 140. Les soldats ashanti transportaient de petits sacs de farine autour de la taille et la mélangeaient avec de l'eau sans faire de feu pour ne pas se faire repérer par leurs ennemis.

8. Certains spécialistes ont affirmé que les Fante étaient affaiblis et divisés, mais je suis l'analyse de James Sanders, qui considère que les Fante pendant cette période « vivent un processus constructif d'évolution politique ». Voir James Sanders, « The Expansion of the Fante and the Emergence of Asante in the Eighteenth Century », *Journal of African History* 20 (1979) : p. 349-364 (citation p. 350) ; William Bosman, *Description of the Coast of Guinea: Divided into the Gold, the Slave and the Ivory Coasts* (Londres, 1967), p. 35, 56-57 ; Law, *The English in West Africa*, 2 : 154n5, p. 181 (citation) ; 3 : 357-59 ; Shumway, *Fante*, 183n105 ; Henige, *Chronology of Oral Tradition*, p. 149-151.

9. Law, *The English in West Africa*, 2 : xiv, p. 154 (première citation), p. 156, 176, 177 (deuxième et troisième citations), p. 184 (quatrième citation) ; 3 : 342, p. 367n232 ; Henige, *Chronology of Oral Tradition*, p. 149-151.

10. Law, *The English in West Africa*, 2 : 154 (première citation), p. 155 (deuxième et troisième citations), p. 156 (quatrième citation), p. 160.

11. *Ibid.*, p. 161 (première citation), p. 162 (deuxième citation), p. 163, 164 (quatrième, cinquième, et sixième citations). Sur les palabres, voir Philip M. Peek et Kwesi Yankah, *African Folklore: An Encyclopedia* (New York et Londres, 2004), p. 663 (troisième citation) ; Joseph Corry, *Observations upon the Windward Coast of Africa : The Religion, Character, Customs &c., of the Natives ; with a System Upon Which They May Be Civilized, and a Knowledge Attained of the Interior of this Extraordinary Quarter of the Globe ; and Upon the Natural and Commercial Resources of the Country : Made in the Years 1805 and 1806* (Londres, 1807), p. 4, 2, 43, 48, 58, 59, 67, 70, 127 ; Robert Smith, « Peace and Palaver : International Relations in Pre-Colonial West Africa », *Journal of African History* 14, (1973) : p. 599-621 ; Römer, *Reliable Account*, p. 165.

12. Römer, *Reliable Account*, p. 185-187 (citation p. 185).

13. Thomas Phillips, « A Journal of a Voyage Made in the Hannibal of London, Ann. 1664, 1664 », in *Collection of Voyages and Travels : Some Now First Printed from Original Manuscripts, Others Translated Out of Foreign Languages, and Now First Published in English*, dir. Awnsham Churchill (Londres, 1745), p. 208 ; Bosman, *Description*, 211 (troisième citation) ; John Adams, *Remarks on the Country Extending from Cape Palmas to the River Congo* (Londres, 1823), p. 42 ; Meredith, *Account of the Gold Coast*, p. 107 (première citation), p. 109 (deuxième citation). Bosman note que la dot inclut généralement « un peu d'or, du vin, de l'alcool, des moutons pour la famille, et du drap neuf pour l'épousée », ainsi que les dépenses engagées pour la noce. Bosman, *Description*,

p. 198 ; Rømer, *Reliable Account*, p. 183, 185.

14. Meredith, *Account of the Gold Coast*, 233 (première citation) ; Mrs R. Lee, *Stories of Strange Lands* (Londres, 1895), p. 194-195 (deuxième citation p. 195). Pendant son séjour sur la Côte-de-l'Or, Thomas Thompson va baptiser de nombreux enfants métis. La plupart des convertis seront des métis. Voir Thomas Thompson, *An Account of Two Missionary Voyages By the Appointment of the Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts* (Londres, 1758), p. 30, 32, 34, 53-54, 62, 74. Pour plus d'information sur les mariages mixtes dans d'autres régions de la côte occidentale de l'Afrique, voir George Brooks, *EurAfricans in Western Africa: Commerce, Social Status, Gender and Religious Observance from the Sixteenth to the Eighteenth Century* (Athens, OH, 2003) ; Peter Mark, « Portuguese » Style and Luso-African Identity: Precolonial Senegambia, Sixteenth-Nineteenth Centuries (Bloomington, IN, 2002) ; Michael Marcson, « European and African Interaction in the Pre-Colonial Period : Saint-Louis du Sénégal, 1758-1854 » (Thèse de doctorat, Princeton University, 1976) ; Hilary Jones, « From Mariage à la Mode to Weddings at Town Hall : Marriage, Colonialism, and Mixed-Race Society in Nineteenth-Century Senegal », *International Journal of African Historical Studies* 38 (2005) : p. 27-48. Sur les créoles africains, voir Ira Berlin, « From Creole to African : Atlantic Creoles and the Origins of African-American Society in Mainland North America », *William and Mary Quarterly*, 3^e série, 53 (1996) : p. 254.

15. Law, *The English in West Africa*, 2 : 197 (première et deuxième citations), p. 217 (troisième et quatrième citations), p. 377 ; 3 : 377 (cinquième citation).

16. Phillips, « A Journal of a Voyage », p. 205 (première citation) ; Rømer, *Reliable Account*, p. 232-234. Nightingale se plaint qu'un certain Docteur Wolber, qui commerce avec les Noirs à Annamaboe, « a plus confiance en un Noir qu'en un Blanc ». Law, *The English in West Africa*, 2 : 233. Gerrard Gore, chef du fort d'Annamaboe, doit faire face à une mutinerie quand il essaie d'empêcher les soldats de commercer en ville. Law, *The English in West Africa* 3 : p. 377-378.

17. Law, *The English in West Africa*, 3 : 174 (première et deuxième citations), p. 175 (troisième citation), p. 176 (quatrième citation), p. 177.

18. *Ibid.*, p. 189 (première citation), p. 190 (deuxième citation), p. 192-193, 195, 196 (troisième citation) ; Rømer, *Reliable Account*, p. 16, 89-109 ; William Pietz, « The Problem of the Fetish », *RES: Anthropology and Aesthetics* (1985) : p. 5-17 ; Actes du Conseil, 12 octobre 1780, PRO T70/152.

19. Thompson, *An Account*, p. 51 (première citation), p. 60-63 ; William Bosman, *A New and Accurate Description of the Coast of Guinea* (1705 ; rééd. Londres, 1967), p. 147-60 ; Shumway, *Fante*, 134-144 ; Rømer, *Reliable Account*, p. 16, 89-109 ; Pietz, « Fetish », p. 5-17 ; Ruth Fisher, « Abstract from the Minutes Kept by W. Charlest on Bence Island from April, 1727, May 20, 1727 », in « Extracts from the Records of the African Companies », ptie 2, *Journal of Negro History* 13 (juillet 1928) : p. 336.

20. Law, *The English in West Africa*, 2 : 196 (première citation), p. 203 (deuxième citation), p. 204 (troisième citation), p. 205, 207 (quatrième citation), p. 212, (cinquième citation).

21. *Ibid.*, p. 212.

22. James Arnold, « Some Particulars of a Voyage to Guinea », in *House of Commons Sessional Papers of the Eighteenth Century*, dir. Shelia Lambert (Wilmington, DE, 1975), 69 : 52.

23. Sur la mise en gage ou *pawning*, voir Paul E. Lovejoy, « Pawnship and Seizure for Debt in the Process of Enslavement in West Africa », in Gwyn Campbell et Alessandro

Stanziani, dir., *Debt and Slavery in the Mediterranean and Atlantic Worlds* (Londres, 2013), p. 63-91 ; Paul E. Lovejoy et David Richardson, « The Business of Slaving : Pawnship in Western Africa, ca 1600-1810 », *Journal of African History* 42 (2001) : p. 67-89 ; Toyin Falola et Paul E. Lovejoy, eds, *Pawnship in Africa : Debt Bondage in Historical Perspective* (Boulder, CO, 1994) ; Paul E. Lovejoy, *Transformations in Slavery : A History of Slavery in Africa* (Cambridge, 2000), p. 109-110, 117-118, 176-182 ; Thomas Clarkson, *An Essay on the Slavery and Commerce of the Human Species, & Particularly the African* (Londres, 1788), p. 27-28 ; Randy J. Sparks, « Gold Coast Merchant Families, Pawning, and the Eighteenth-Century English Slave Trade », *William and Mary Quarterly*, 3^e série, 70 (avril 2013) : p. 317-340.

24. Law, *The English in West Africa*, 2 : 212 (première citation) ; Fisher, « Extracts », 2 : 326.

25. Law, *The English in West Africa*, 2 : 212 (citations).

26. Law, *The English in West Africa*, 2 : 210 (citation), p. 260-261. Dans des circonstances similaires en 1691, les *bendefoes* empêchèrent John Gregory de rentrer dans le fort d'Annamaboe. Il eut peur de subir le même traitement que Nightingale, voir Law, *The English in West Africa*, 3 : 285-286. Voir aussi p. 365, 468, 474.

27. Law, *The English in West Africa*, 2 : p. 213 (première citation), p. 214 (deuxième, troisième, quatrième et cinquième citations), p. 213 (sixième citation), p. 216 (septième citation).

28. *Ibid.*, p. 176.

29. Law, *The English in West Africa*, 3 : p. 278-290, 293, 295, 339.

30. *Ibid.*, p. 278-290, 293, 295, 339 (première citation p. 285, deuxième citation p. 286, troisième citation p. 290, quatrième et cinquième citations p. 289). Sur le *panyarring*, voir Shumway, *Fante*, p. 59-60 ; Lovejoy, « Pawnship and Seizure ».

31. Law, *The English in West Africa*, 3 : p. 290-293 (première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième citations p. 290 ; sixième citation p. 293 ; septième citation p. 290 ; huitième et neuvième citations p. 291).

32. *Ibid.*, p. 303 (première citation), p. 351 (deuxième citation) ; Fisher, « Extracts », 1 : p. 310-311.

33. Rømer, *Reliable Account*, p. 67 ; Shumway, *Fante*, p. 74, 183-184n109 ; Gomer Williams, *History of the Liverpool Privateers and Letters of Marque with an Account of the Liverpool Slave Trade* (Londres, 1897), p. 466-470 ; David Eltis, « The Volume and Structure of the Transatlantic Slave Trade : A Reassessment », *William and Mary Quarterly*, 3^e série, LVIII (janvier 2001) : p. 33, 34 (troisième citation).

2. John Corraantee et la diplomatie de la traite négrière à Annamaboe

1. David P. Henige, *The Chronology of Oral Tradition : Quest for a Chimera* (Oxford, 1974), p. 150-151. Sur les Fante pendant cette période, voir James Sanders, « The Expansion of the Fante and the Emergence of Asante in the Eighteenth Century », *Journal of African History* 20 (1979) : p. 349-364.

2. *The Royal African : or, Memoirs of the Young Prince of Annamaboe. Comprehending a Distinct Account of His Country and Family ; His Elder Brother's Voyage to France, and Reception There ; the Manner in Which Himself Was Confided by His Father to the Captain*

Who Sold Him; His Condition While a Slave in Barbadoes; the True Cause of His Being Redeemed; His Voyage from Thence; and Reception Here in England. Interspers'd throughout with Several Historical Remarks on the Commerce of the European Nations, whose Subjects Frequent the Coast of Guinea. To which Is Prefixed a Letter from the Author to a Person of Distinction, in Reference to Some Natural Curiosities in Africa; As Well As Explaining the Motives which Induced Him to Compose These Memoirs (Londres, 1750), 25. Les années où Corrantee est au pouvoir marquent l'apogée de la traite sur la Côte-de-l'Or. Voir David Eltis, « The Volume and Structure of the Transatlantic Slave Trade : A Reassessment », *The William and Mary Quarterly*, 3^e série, 58 (janvier 2001) : 44.

3. Melville à CA, 11 juillet 1751, Public Records Office (PRO), National Archives, Kew, Royaume-Uni, T70/29.

4. Stockwell à Board of Trade, 23 juillet 1751, PRO CO 388/45.

5. *Royal African*, 24.

6. Sur la traite de la Côte-de-l'Or, voir John Vogt, *Portuguese Rule on the Gold Coast, 1469-1682* (Athens, GA, 1979) ; Ray A. Kea, *Settlements, Trade, and Politics in the Seventeenth Century Gold Coast* (Baltimore, MD, 1982) ; Stephen D. Behrendt, « "The Journal of an African Slaver", 1789-1792, and the Gold Coast Slave Trade of William Collow », *History in Africa* 22 (1995) : p. 61-71 ; William St. Clair, *The Door of No Return : The History of Cape Coast Castle and the Atlantic Slave Trade* (New York, 2006) ; Robin Law, dir., *The English in West Africa, 1685-1688 : The Local Correspondence of the Royal African Company of England, 1681-1699*, ptie 2 (Oxford, 2001) ; Ty M. Reese, « Eating Luxury : Fante Middlemen, British Goods, and Changing Dependencies on the Gold Coast, 1750-1821 », *William and Mary Quarterly*, 3^e série, 56 (octobre 2009) : p. 853-872 ; Kwame Yeboa Daaku, *Trade and Politics on the Gold Coast, 1600-1720 : A Study of the African Reaction to European Trade* (Oxford, 1970).

7. David Northrup, *Africa's Discovery of Europe, 1450-1850* (Oxford, 2009), p. 55, 57.

8. La société fante étant une société matrilineaire, il est aussi possible que l'homme que Corrantee appelle son père ait été son oncle. Corrantee vécut jusqu'en 1764. Il est donc improbable qu'il soit né dans les années 1670, mais il est possible qu'il soit né à la fin du XVII^e siècle. Thomas Thompson, *An Account of Two Missionary Voyages By the Appointment of the Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts* (Londres, 1758), p. 47. Voir Robin Law, dir., *The English in West Africa, 1691-1699. The Local Correspondence of the Royal African Company of England, 1681-1699*, ptie 3 (Oxford, 2001), p. 290, 291, 297, 333, 341, 354.

9. Ruth Fisher, « Abstract of M. Roulles' Letter to Mr Ruysieulx – 24 juillet, 1751 – Gold Coast », in « Extracts from the Records of the African Companies », ptie 3, *Journal of Negro History* 13 (juillet 1928) : p. 361 ; Melville à CA, 14 mars 1753, PRO T70/30. Law, *The English in West Africa*, 3 : 372n256.

10. Dalby Thomas à RAC, 20 & 21 septembre 1705, PRO T70/5.

11. Fisher, « Extracts », 3 : 353.

12. Thompson, *An Account*, p. 48.

13. *Ibid.*, p. 198-199, 211.

14. Ludewig Ferdinand Römer, *A Reliable Account of the Coast of Guinea (1760)*, trad. Selena Axelrod Winsnes, (Oxford, 2000), p. 164 (première citation), p. 176 (deuxième citation).

15. Margaret Priestley, *West African Trade and Coast Society : A Family Study* (Londres, 1969), 12. Priestley note que la position de capitaine militaire était généralement transmise

au fils aîné, et était probablement liée aux compagnies militaires patrilinéaires appelées *asafu*, ou selon d'autres sources, *asafo* ou *bendefoes*. Ces compagnies continuent de jouer un rôle important dans la vie culturelle et sociale d'Annamaboe. Voir *Ibid.*, 15 ; Law, *The English in West Africa*, 2 : xiv, p. 210 ; Rebecca Shumway, *The Fante and the Transatlantic Trade* (Rochester, NY, 2011), p. 125-127, 144-145.

16. Law, *The English in West Africa*, 2 : 267, p. 373 ; Rømer, *Reliable Account*, p. 118-124 ; Mark R. Lipschutz et R. Kent Rasmussen, *Dictionary of African Historical Biography* (Berkeley, CA, 1989), p. 5, 12, 16 ; Priestley, *West African Trade*, 14 ; Henige, *Chronology of Oral Tradition*, p. 152-153.

17. Thompson, *An Account*, p. 46.

18. John Joseph Crooks, *Records Relating to the Gold Coast Settlements from 1750 to 1874* (Londres, 1973), p. 19. Sur le cas d'Européens employant des Africains contre leurs ennemis, voir Robin Law, « The Komenda Wars, 1694-1700 : A Revised Narrative », *History in Africa* 34 (2007) : p. 138-141, 145-147, 152-157 ; Sanders, « Expansion of the Fante », p. 350.

19. Sanders, « Expansion of the Fante », p. 350, 352.

20. Cité in *Ibid.*, p. 356.

21. *Ibid.*, p. 356.

22. Elizabeth Donnan, *Documents Illustrative of the History of the Slave Trade to America : Vol. II ; The Eighteenth Century* (Washington, DC, Carnegie Institute of Washington, 1931), p. 489 (citation) ; Board of Trade, *Journal of the Commissioners for Trade and Plantations from January 1749-1750 to December 1753* (Londres, 1932), p. 272 (citation) ; Sanders, « Expansion of the Fante », p. 358.

23. William Bosman, *A New and Accurate Description of the Coast of Guinea* (1705 ; rééd. Londres, 1967), p. 132.

24. Thompson, *An Account*, p. 47-48.

25. Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : 237 ; Law, *The English in West Africa*, 2 : 174-175 ; Fisher, « Extracts », 3 : 362.

26. M. Bwhe (?) à CC, 24 mars 1750, PRO T70/68.

27. Lettre de Melville reproduite in Vincent Caretta et Ty M. Reese, dir., *The Life and Letters of Philip Quaque : The First African Anglican Missionary* (Athens, GA, et Londres, 2010), p. 189.

28. Thomas Tinder à CA, 17 juillet 1767, PRO T70/31.

29. Rømer, *Reliable Account*, 179 ; Grande-Bretagne, Parlement, Chambre des communes. Committee Appointed to Take the Examination of Witnesses Respecting the African Slave Trade [Comité désigné pour recevoir les dépositions des témoins relatives au commerce des esclaves en Afrique], *An Abstract of the Evidence Delivered Before a Select Committee of the House of Commons, in the Years 1790 and 1791, on the Part of the Petitioners for the Abolition of the Slave Trade* (New York, 1855), p. 27.

30. Rømer, *Reliable Account*, p. 178-179.

31. *Ibid.*, p. 178.

32. Tobias Leslie à CA, 16 septembre 1756, PRO T70/30.

33. Sheila Lambert, dir., *House of Commons Sessional Papers of the Eighteenth Century* (Wilmington, DE, 1975), 73 : 206.

34. Bell à CA, 16 juin 1762, PRO T70/31.
35. Charles Bell à CA, 12 mai 1762, PRO T70/31.
36. Thomas Buckeridge à CA, 27 février 1693/4 ; Law, *The English in West Africa*, 3 : 24-25.
37. Dans les années 1780, l'interprète en chef du château de Cape Coast reçoit un salaire de 100 livres sterling par an. Priestley, *West African Trade*, p. 16-17, 19.
38. Buckeridge à RAC, 27 février 1693/4.
39. Sur les Français au Sénégal, voir James F. Searing, *West African Slavery and Atlantic Commerce : The Senegal River Valley, 1700-1860* (Cambridge, 1993).
40. Fisher, « Abstract of M. Roules' Letter to Mr Ruysieulx-July 24, 1751 – Gold Coast », in « Extracts », 3 : 361.
41. Fisher, « Messrs. Roberts & Co to the Commanding Officers of the French Vessels off Cormantine & Amissa Dated Cape Coast Castle 22 februry 1750 », in « Extracts », 3 : 346.
42. Fisher, « Abstract of M. Roules' Letter to Mr Ruysieulx – July 24, 1751– Gold Coast », in « Extracts », 3 : 361.
43. Rømer, *Reliable Account*, p. 65-69.
44. Elizabeth Donnan, *Documents Illustrative of the History of the Slave Trade to America : Vol. I ; 1441-1700* (Washington, DC, 1931), p. 28.
45. *Ibid.*, p. 28-29.
46. Rømer, *Reliable Account*, p. 68.
47. Cité in Madge Dresser, *Slavery Obscured : The Social History of the Slave Trade in an English Provincial Port* (Londres et New York, 2001), p. 63.
48. Il « fut reçu avec tous les honneurs dus à un Prince. Il fut non seulement habillé, logé, nourri et servi, mais aussi éduqué dans tous les domaines nécessaires à sa dignité. Et ainsi, il fut reçu à la cour, où il parut en toutes occasions, vêtu avec splendeur, et fut autorisé à porter un nœud à l'épaule droite... Il fut... très heureux de voir son fils revenir sain et sauf en Afrique, et d'apprendre avec quels honneurs on l'avait traité en Europe ». *Royal African*, p. 30-31.
49. Rømer, *Reliable Account*, p. 69.
50. *Ibid.*, p. 37, 68. Voir the *Gentleman's Magazine* 19 (1749), 89, 3a2. Corrantee aurait eu trente à quarante fils vivant avec lui à l'époque.
51. *Royal African*, p. 42-45.
52. Danby Pickering, *The Statutes at Large from the 23rd to the 26th Year of George II*, vol. XX (Cambridge, 1765), 120. Pour des exemples d'enlèvements de membres de l'élite africaine par des Européens, voir Northrup, *Africa's Discovery*, 3-11 ; Linda Heywood, « Slavery and its Transformation in the Kingdom of Kongo, 1491-1800 », *Journal of African History* 50 (2009), 6. Pour des exemples sur la Côte-de-l'Or pendant la période, voir Fisher, « Extracts », 3 : p. 355, 356, 358 ; Randy J. Sparks, « Gold Coast Merchant Families, Pawning, and the Eighteenth-Century English Slave Trade », *William and Mary Quarterly*, 3^e série, 70 (avril 2013) : p. 317-340.
53. Fisher, « Roberts, 4 Dec. 1749 », in « Extracts » 3 : 347 (citation). Voyage 27205, Voyages Database, The Trans-Atlantic Slave Trade Database.
<http://www.slavevoyages.org> (consulté le 30 décembre 2011).

54. *Royal African*, p. 47-51.
55. Sur la couverture dans la presse de cette scène émouvante, voir *Gentleman's Magazine* 19 (1749), p. 89-90. Sur l'histoire de cette pièce, voir Jane Spencer, *Aphra Behn's Afterlife* (Oxford, 2 000).
56. *The Scots Magazine* 11 (juin 1749) p. 299.
57. Helen Wrigley Toynbee et Paget Jackson Toynbee, *The Letters of Horace Walpole : Fourth Earl of Oxford*, vol. 2 (Londres, 1903), p. 367.
58. Walpole cité in George F. E. Rude, *Hanoverian London, 1714-1808* (Berkeley, CA, 1971), p. 44-45.
59. *Gentleman's Magazine*, vol. xx (1750).
60. John Nichols et Samuel Bentley, *Literary Anecdotes of the Eighteenth Century*, vol. 1 (Londres, 1812), p. 658.
61. *Gentleman's Magazine* 19 (1749), p. 522.
62. Willie Sypher, « The African Prince in London », *Journal of the History of Ideas* 2 (avril 1941) : p. 237-247 (citation p. 244). Voir aussi Gretchen Garzina, *Black London : Life Before Emancipation* (New Brunswick, NJ, 1995), p. 11-14 ; Willie Sypher, *Guinea's Captive Kings : British Anti-Slavery Literature of the XVIIth Century* (New York, 1969), p. 59, 166-167 ; David Brion Davis, *The Problem of Slavery in Western Culture* (Oxford, 1988), p. 472-482 ; Randy J. Sparks, *The Two Princes of Calabar : An Eighteenth-Century Atlantic Odyssey* (Cambridge, MA, et Londres, 2004), p. 119-120. Barry Weller, « The Royal Slave and the Prestige of Origins », *The Kenyon Review*, n. s., 14 (Été, 1992) : p. 65-78 ; Laura Brown, *Fables of Modernity : Literature and Culture in the English Eighteenth Century* (Ithaca, NY, et Londres, 2001), p. 177-220.
63. David Brion Davis, *The Problem of Slavery in the Age of Revolution, 1770-1823* (Ithaca, NY, 1975), p. 47.
64. Fisher, « John Roberts to Henry LaSalles, 23 March 1750 », in « Extracts », 3 : 347-349.
65. Fisher, « Copy of a Letter from Messrs. Robert, Husbands and Boteler to Mr Clifton at Annamaboe, 22 Feb. 1749 », in « Extracts », 3 : 344-45.
66. John Newton, *The Journal of a Slave Trader (John Newton), 1750-1754* (Londres, 1962), p. 19.
67. J. Spencer Ewart, « Colonel Edward Hamilton of the Honourable East India Company's Service », *Blackwood's Magazine* 208 (décembre 1920), p. 773-774. En 1753, le gouverneur Engman, du fort danois de Christiansborg, réclame qu'on envoie « 6 chapeaux ornés de *point d'Espagne* et de superbes plumes blanches » en cadeau pour le « Roi des *Assiante*, des *Aquamboe* et des caboceers *Ackim* ». Tous étaient de la région d'Annamaboe. Ole Justesen, *Danish Sources for the History of Ghana, 1657-1754*, vol. 30 (1), (Kgl., 2005), p. 892. Archibald Dalziel, gouverneur des forts britanniques de Whydah et du château de Cape Coast, note l'importance de la parure comme marqueur de statut dans sa description du royaume du Dahomey. « Ils vont habituellement coiffés d'un chapeau de feutre ou de castor, selon la qualité de la personne. Le roi, comme certains de ses ministres, porte souvent un chapeau orné de dentelles d'or ou d'argent, et de plumes. » Archibald Dalziel, « Religion, Government, Manners and Character of the Dahomans », *The New Annual Register or General Repository of History, Politics, and Literature* (1795), 89. Je suis reconnaissant à Sarah Purcell de m'avoir suggéré que la mise à nu de William Ansah puisse être interprétée comme une cérémonie de réintégration.

68. Bosman, *New and Accurate Description*, p. 119-120. La tenue portée par William Ansah en cette occasion est celle qu'un « homme de goût porte pour aller dans le monde au cours des premières années du règne de George III ». Sur les costumes, voir Lady Alice Frances Lindsay Archer Houlblon, *The Houlblon Family: Its Story and Times*, vol. 2 (1907), p. 83-84. Voir aussi Aileen Ribeiro, *Dress in Eighteenth-Century Europe, 1715-1789* (New Haven, 2002).

69. *The British Chronologist: Comprehending Every Material Occurrence, Ecclesiastical, Civil, or Military, Relative to England and Wales, from the Invasion of the Romans to the Present Time*, vol. 3 (1775), p. 100; William Ansah Sessarakoo à Lord Halifax, 20 février 1752, PRO CO 388/45.

70. Melville à CA, 11 juillet 1751, PRO T70/29.

71. Il écrit que Corrantee « prend très grand soin de lui, et son comportement et celui des gens ici lui valent le respect des Noirs ». Crooks, *Records Relating to the Gold Coast*, 20.

72. Melville à CA, 14 mars 1752, PRO T70/29.

73. *Ibid.*

74. Shumway, *The Fante and the Transatlantic Slave Trade*, p. 78-81. Melville à CA, 30 octobre 1752, PRO T70/29. En 1753, la Chambre des communes alloue 6 000 livres sterling pour reconstruire le fort d'Annamaboe. Quand le HMS *Glory* arrive devant le château de Cape Coast en 1752, Melville pense qu'une démonstration de force s'impose. Il envoie donc le bateau à Annamaboe où le capitaine George Cockburn hisse le drapeau sur le site du vieux fort, en présence de Quasah et de William Ansah. *The Universal Magazine*, vol. 12-13 (octobre 1753), p. 168.

75. David Hancock, *Citizens of the World: London Merchants and the Integration of the British Atlantic Community, 1735-1785* (Cambridge, 1995), p. 182-185.

76. Board of Trade, *Journal of the Commissioners, January 1749-1750 to December 1753*, p. 1-35.

77. Hancock, *Citizens of the World*, p. 183-185.

78. Board of Trade, *Journal of the Commissioners, January 1749-1750 to December 1753*, p. 94, 217, 259-260, 262-263, 264, 272 (citations p. 259).

79. *Ibid.*, p. 272.

80. William Ansah Sessarakoo à Lord Halifax, 20 février 1752, PRO CO 388/45.

81. *Ibid.* Board of Trade à Melville, n. d. 1752 (?), PRO CO 388/45.

82. William Ansah Sessarakoo à Lord Halifax, 20 février 1752, PRO CO 388/45.

83. Fisher, « Abstract of M. Roulles' Letter to Mr Ruysieulx – July 24, 1751 – Gold Coast » in « Extracts », 3 : 361.

84. *Ibid.* (deuxième citation); Melville à CA, 14 mars 1752, PRO T70/29 (citations restantes).

85. Melville à CA, 14 mars 1752, PRO T70/29.

86. Journal d'Owen extrait du « The 18th century slave trade », consulté le 12 mars 2012, <http://englishdemocrat.blogspot.com/2007/03/18thcentury-slave-trade.html>.

87. Melville à CA, 11 juin 1752, PRO T70/29.

88. Melville à CA, non datée [juin 1752 ?], PRO T70/29, p. 45; Rømer, *Reliable Account*,

89. Melville à CA, 14 mars 1752, PRO T70/29 ; Fisher, « Extracts », 4 : 365.
90. Board of Trade, *Journal of the Commissioners, January 1749-1750 to December 1753*, p. 318-319.
91. *Ibid.*, p. 321-322.
92. *Ibid.*, p. 326-327 (citations), p. 328-329, 407.
93. Crooks, *Records Relating to the Gold Coast*, p. 25-26 ; Fisher, « John Apperley to the Committee, 9 Sept. 1753 », in « Extracts », 4 : 374.
94. Melville à CA, 25 janvier 1753, PRO T70/29. Voir aussi Melville à George Cockburn, 21 février 1753, PRO T70/30.
95. Melville à CA, 14 mars 1753, PRO T70/30.
96. Fisher, « Extracts », 4 : 367.
97. Melville à CA, 26 décembre 1753, PRO T70/30.
98. *Ibid.*
99. Fisher, « Melville à CA, 24 Feb. 1753 », in « Extracts », 4 : 373.
100. Melville à CA, 25 janvier 1753, PRO T70/29.
101. Thompson, *An Account*, p. 57-58 ; Fisher, « Melville to the Committee, 23 June 1753 », in « Extracts », 4 : 374. Sur le palais de Corrantee, voir Courtney Micots, « African Coastal Elite Architecture : Cultural Authentication During the Colonial Period in Anomabo, Ghana » (Thèse de doctorat, Université de Floride, 2010), p. 137-143.
102. Melville au Comité africain, 25 janvier 1753, PRO T70/29 ; Melville à Comité, 22 septembre 1753, PRO T70/1520 ; Apperley au Comité, 8 septembre 1753, PRO T70/1520 ; Priestley, *West African Trade*, p. 42.
103. *A Letter from a Merchant of the City of London, to the R --t H --ble W --P -- Esq; upon the Affairs and Commerce of North America, and the West-Indies; our African Trade; the Destinations of our Squadrons and Convoys; New Taxes, and the Schemes Proposed for Raising the Extraordinary Supplies for the Current Year* (Londres, 1757), p. 54-56 (citation p. 56).
104. *Ibid.*, p. 31-33. Brew épouse l'une des filles de Corrantee et fonde une importante famille métisse sur la côte. Northrup, *Africa's Discovery*, p. 72-73. Voir chapitre 3.
105. Board of Trade, *Journal of the Commissioners, January 1754-December 1758*, p. 257.
106. Fisher, « Melville to the Committee, 30 May 1753 », in « Extracts », 4 : 374 (citation) ; Board of Trade, *Journal of the Commissioners, January 1754-December 1758*, p. 311.
107. Thomas Melville à la RAC, 24 avril 1753, « A Narrative Relative to the Building the Fort at Annamaboe », in « A Narrative of the Proceedings of the Committee of the Company of Merchants Trading to Africa, Relative to the Building of the Fort at Annamaboe, April 1755 », in Adm. 1/3810 (première, deuxième, troisième, et quatrième citations) ; Thomas Westgate et Richard Brew au Comité, 12 janvier 1759, PRO T70/30 (cinquième citation) ; Crooks, *Records Relating to the Gold Coast*, 1p. 14.
108. Registres d'Annamaboe, septembre-octobre 1753 ; novembre-décembre 1754 (troisième citation) ; juillet-août 1754 (première et quatrième citations) ; mai 1754

(cinquième et sixième citations) ; mars-avril 1754 (deuxième citation) ; mai-juin 1755, PRO T70/985.

109. Registres d'Annamaboe, juillet-août, septembre-octobre (première citation), novembre-décembre 1758 ; mai-juin 1759 (deuxième et troisième citations), novembre-décembre 1795 (quatrième et cinquième citations), PRO T70/986 ; juillet-août, 1768, PRO T70/988.

110. Registres d'Annamaboe, 24 janvier 1756, PRO T70/986.

111. *Ibid.*, janvier-février, mars-avril 1763, juillet-août 1762 (première et deuxième citations), novembre-décembre, 1760, PRO T70/987 ; janvier-février 1756 (troisième citation), PRO T70/986.

112. William Mutter à Charles Bell, 2 octobre 1761, PRO T70/30.

113. Mutter à Bell, 10 octobre 1761, PRO T70/30.

114. Gilbert Petrie à Bell, 4 décembre 1761, PRO T70/30. Melville à CA, 8 avril 1755, 28 avril 1756, PRO T70/30 ; Poirier à John Cleveland, 15 août 1755, Poirier à Melville, 15 septembre 1755, PRO T70/29.

115. Melville à CC, 11 juin 1752, PRO T70/29.

116. Henige, *Chronology of Oral Tradition*, 150. Sur la Côte-de-l'Or, la charge de *cabocere* se transmettait généralement par la voie matrilineaire, ce que les Britanniques semblaient souvent ignorer. L'héritier n'était généralement pas le fils aîné, mais le neveu du *cabocere*, le fils de sa sœur. Voir Law, *The English in West Africa*, 3 : 372n256.

117. Melville à CA, 11 juin 1752, PRO T70/29.

118. Elizabeth Donnan, *Documents Illustrative of the History of the Slave Trade to America : Vol. III ; New England and the Middle Colonies* (Washington, DC : Carnegie Institute of Washington, 1931), p. 223.

119. Board of Trade, *Journal of the Commissioners*, 9, 259. Voir aussi Fisher, « Roberts to Lord ? » in *Extracts*, 4 : 368.

120. Brew à Capt. T. Eagles, 10 nov. 1764/74, PRO T70/1532. William Mutter, gouverneur du château de Cape Coast, rapporte le décès de Corrantee au Comité africain en juin 1764. William Mutter au CA, 20 juillet 1764, PRO T70/331.

121. Henige, *Chronology of Oral Tradition*, p. 150-152.

122. Fisher, « Melville to Committee, 14 March 1752 », in « Extracts », 3 : 364.

123. Henige, *Chronology of Oral Tradition*, p. 150-152. Le nom d'Amoony Coomah apparaît fréquemment dans les archives d'Annamaboe. Voir Fisher, *Extracts*, 4 : *passim*.

124. Hancock, *Citizens of the World*. David Northrup nous rappelle aussi que si « les Européens dominaient les routes maritimes... les Africains dominaient le territoire et les ressources de leur continent ». Northrup, *Africa's Discovery*, p. 55, 57.

3. Richard Brew et le monde d'un marchand afroatlantique

1. John Newton, *The Journal of a Slave Trader (John Newton), 1750-1754* (Londres, 1962), p. 81.

2. « The Three Brew Royal Descents », *Isle of Man Family History Society Journal* 12

(novembre 1990) : 132-137. Consulté le 13 mars 2011.

<http://www.isle-of-man.commanxnotebook/famhist/v12n4.htm#132-137>

Margaret Priestley, *West African Trade and Coast Society : A Family Study* (Londres, 1969), p. 29-32. Aucun capitaine de ce nom n'apparaît dans Trans-Atlantic Slave Trade Database.

<http://www.slavevoyages.org> (consulté le 10 décembre 2011).

3. Hugh Archibald Wyndham, *The Atlantic and Slavery* (Oxford, 1935), 26 ; « A New Check List of the Forts and Castles of Ghana », *Transactions of the Historical Society of Ghana* 4, 1(1959) : p. 57-67 ; William Walton Claridge, *A History of the Gold Coast and Ashanti* (Londres, 1964), 171 ; Elizabeth Donnan, *Documents Illustrative of the History of the Slave Trade to America : Vol. II ; The Eighteenth Century* (Washington, DC, 1931), p. 433-453.

4. Priestley, *West African Trade*, p. 36-37.

5. John Roberts, *Considerations on the Present Peace, As Far as it is Relative to the Colonies, and the African Trade* (Londres, 1763), p. 47-49.

6. Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : 501-502 ; Rebecca Shumway, *The Fante and the Transatlantic Slave Trade* (Rochester, NY, 2011), p. 55.

7. Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : 502-503.

8. *Ibid.*, p. 506 ; Charges Against Governor Melville, 27 avril 1753, Public Records Office (PRO), National Archives, Kew, Royaume-Uni, T70/1521 ; Melville à CA, 4 avril 1754, PRO T70/1522 ; CA à Melville, PRO T70/29 ; CA à Melville, PRO T70/143 (citation).

9. Elizabeth Donnan, *Documents Illustrative of the History of the Slave Trade to America : Vol. III ; New England and the Middle Colonies* (Washington, DC, 1931) : p. 165-166.

10. John Hippisley, *Essays. I. On the Populousness of Africa : II. On the Trade at the Forts on the Gold Coast. III. On the Necessity of Erecting a Fort at Cape Apollonia*. (Londres, 1764), p. 19-32, p. 57-65 (première citation, p. 23 ; deuxième citation, p. 57 ; troisième et quatrième citations, p. 58).

11. *New York Mercury*, 14 janvier 1760 ; *Boston Evening Post*, 28 janvier 1760 ; *The Boston News-Letter*, 21 mai 1761.

12. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : 526. *The Newport Mercury*, 6 mai 1765 ; *The New-York Mercury*, 11 novembre 1765.

13. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : 526.

14. Bell à AC, 1^{er} septembre 1756, Colonial Office Board of Trade, PRO CO 388/47.

15. Priestley, *West African Trade*, p. 43-45.

16. Registres d'Annamaboe, 1752, 1753, 1754, PRO T70/986 ; Priestley, *West African Trade*, p. 45-46.

17. John Joseph Crooks, *Records Relating to the Gold Coast Settlements from 1750 to 1874* (1923 ; Londres, 1973), p. 4, p. 32-33.

18. Bell cité in Priestley, *West African Trade*, p. 46-47.

19. *Ibid.*, p. 47-48.

20. Priestley, *West African Trade*, p. 48-49.

21. Roberts, *Considerations*, p. 53.

22. Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : 482 (citation).
23. *Ibid.*, 148-151 ; Petrie à AC, 31 mars 1768, PRO T70/31 (première citation) ; Mutter à AC 20 juillet 1765, PRO T70/31 (deuxième citation).
24. James Bramston, *The Man of Taste : Occasion'd by an Epistle of Mr Pope's on that Subject* (Londres, 1733), p. 15.
25. Jennifer L. Anderson, *Mahogany: The Costs of Luxury in Early America* (Cambridge, MA, 2012), p. 16, 32, 37, 51, 38, 93, 134, 138, 147, 150, 200 ; Kenneth Morgan, *Slavery and the British Empire : From Africa to America* (Oxford, 2007), p. 45 ; Madeleine Dobie, *Trading Places : Colonization and Slavery in Eighteenth-Century French Culture* (Ithaca, NY, 2010), 68 (citation) ; Jeffrey R. Young, *Domesticating Slavery : The Master Class in Georgia and South Carolina, 1607-1837* (Chapel Hill, NC, 1999), p. 42.
26. « Inventory of the Effects of Rich. Brew, Esq. deceased as taken this 5th day of August 1776 at his House at Annamaboe », PRO T70/1534 ; Priestley, *West African Trade*, p. 100. Nicholas Owen, *Journal of a Slave-Dealer*, dir. Eveline Martin (Londres et New York, 2009), p. 38 (citation).
27. « Inventory of the Effects of Rich. Brew », PRO T70/1534 ; David Hancock, *Citizens of the World : London Merchants and the Integration of the British Atlantic Community, 1735-1785* (Cambridge, 1995), p. 90-102 ; Maxine Berg, *Luxury and Pleasure in Eighteenth-Century Britain* (Oxford, 2007), p. 115, 117, 144.
28. « Inventory of the Effects of Rich. Brew », PRO T70/1534 ; Westgate à Brew, 14 octobre 1773, 20 février 1770, PRO T70/1536 ; Brew à Eagles, 10 novembre 1774, PRO T70/1532 ; Brew à Richard Miles, 7 novembre 1775, PRO T70/1534 ; David Hall, « Introduction », in *The Colonial Book in the Atlantic World*, eds Hugh Amory et David D. Hall (Chapel Hill, NC, 2007), p. 6 (deuxième citation), p. 29, 480, 484.
29. Hancock, *Citizens of the World*, p. 110-111 ; Priestley, *West African Trade*, p. 34 ; Westgate à Brew, 24 septembre 1770, PRO T70/152 (citation).
30. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : 186-187.
31. Bell à AC, 14 avril 1763, PRO T70/31 ; Cape Coast Castle Council Minutes, 21 avril 1769, PRO T70/31.
32. Vincent Caretta et Ty M. Reese, eds., *The Life and Letters of Philip Quaque : The First African Anglican Missionary* (Athens, GA, et Londres, 2010), p. 41-42, 46, 47, 56, 58, 70, 75-77, 79, 80-81, 91-92, 106, 107, 120, 121, 127, 130, 133, 141, 146, 153, 174, 177, 184, 201 (première citation p. 56) ; Thomas Phillips, « A Journal of a Voyage Made in the Hannibal of London, Ann. 1693, 1694, From England, to Cape's Monseradoo, in Africa, And Thence Along the Coast of Guiney to Whidaw, the Island of St. Thomas, An So Forward to Barbadoes : With a Cursory Account of the County, the People, Their Manners, Forts, Trade, &c », reprinted in *Collection of Voyages and Travels : Some Now First Printed from Original Manuscripts, Others Translated Out of Foreign Languages, and Now First Published in English*, dir. Awnsham Churchill (Londres, 1745), p. 209-210 (autres citations) ; David Northrup, *Africa's Discovery of Europe, 1450-1850* (Oxford, 2009), p. 71.
33. John Mensah Sarbah, *Fanti Customary Laws : A Brief Introduction to the Principles of the Native Laws and Customs of the Fanti and Akan Districts of the Gold Coast* (Londres, 1904), p. 41-56 ; Roger Gocking, *Facing Two Ways : Ghana's Coastal Communities Under Colonial Rule* (Lanham, MD, 1999), p. 89 ; R. Porter, « English Chief Factors on the Gold Coast, 1632-1753 », *African Historical Studies* 1 (1968) : 203 ; Toyin Falola, *Globalization and Urbanization in Africa* (Trenton, NJ, 2004), p. 278 ; Northrup, *Africa's Discovery*, p. 71.

34. Brew à Gwyther, 17 mai 1767, PRO T70/1534. Philip Quaque a commenté l'emploi usuel du terme *wenches* sur la Côte-de-l'Or ; voir Caretta et Reese, *Life and Letters*, p. 81-82.

35. Mark Morton, *The Lover's Tongue : A Merry Romp Through the Language of Love and Sex* (Toronto, 2000), p. 65 ; Gordon Williams, *A Dictionary of Sexual Language and Imagery in Shakespearean and Stuart Literature*, (Atlantic Highlands, NJ, 2001), vol. 1 ; *Gentleman's Magazine*, (juin 1752), p. 271 ; (octobre 1829), p. 316 (troisième citation) ; Michael A. Gomez, *Exchanging our Country Marks : The Transformation of African Identities in the Colonial and Antebellum South* (Chapel Hill, NC, 1998), p. 70, 103, 122, 140, 238 ; Elmer T. Hutchinson, *Documents Relating to the Colonial History of the State of New Jersey, Calendar of New Jersey Wills*, Vol. IX, 1796-1800 (Westminster, MD, 2009), p. 8, 14, 18, 36, 79, 93, 105, 130, 161, 185, 190, 197, 220, 243, 251, 266, 284, 305, 312, 313, 314, 356, 366, 378, 385, 387, 407, 428 ; Margaret Peckham Motes, *Blacks Found in the Deeds of Laurens & Newberry Counties, SC, 1785 to 1827* (Baltimore, MD, 2002), p. 1, 4, 10, 11, 14, 16, 23-27, 31-33, 36, 49, 74, 109, 111-112, 121, 124, 126 ; Noah Webster et John Walker, *An American Dictionary of the English Language* (New York : N. and J. White, 1834), p. 922 (quatrième citation) ; Maureen Elgersman, *Unyielding Spirits : Black Women and Slavery in Early Canada and Jamaica* (New York, 1999), p. 25, 30, 33, 107 ; *The Sailor's Opera : or, A Trip to Jamaica* (1745, cinquième citation), p. 9 ; Douglas Hall, *In Miserable Slavery : Thomas Thistlewood in Jamaica, 1750-1786* (Kingston, Jamaïque, 1999), p. 133, 137, 224, 258. Le terme est utilisé dans les colonies américaines pour désigner des femmes africaines engagées dans le même genre d'union. Par exemple, un certain Dr Collins à la Jamaïque « avait une *wench*... appelée Catherine » dont il a eu trois fils qui portent le nom de leur père. Voir B. W. Higman, *Plantation Jamaica, 1750-1850 : Capital and Control in a Colonial Economy* (Kingston, Jamaïque, 2005), p. 144, 172. Au XVIII^e siècle, un fermier de New York lègue l'usufruit de sa ferme à « [sa] *wench* Rose » et de l'argent à leurs « enfants nègres ». Voir Graham Russell Hodges, *Root and Branch : African Americans in New York and East Jersey, 1613-1863* (Chapel Hill, NC, 1999), p. 71 ; J. B. Moreton, *West India Customs and Manners : Containing Strictures on the Soil, Cultivation, Produce, Trade, Officers, and Inhabitants : With the Method of Establishing, and Conducting a Sugar Plantation. To Which is Added, the Practice of Training New Slaves* (Londres, 1793), p. 89, 97, 105, 129. Jane Schaw, qui voyage en Jamaïque avec son frère et d'autres membres de sa famille dans les années 1770 critique les « jeunes *wenches* noires » qui « se donnent à des amants blancs ». Londa L. Schiebinger, *Plants and Empire : Colonial Bioprospecting in the Atlantic World* (Cambridge, 2007), 140 ; Barbara Bush, « White "Ladies", Coloured "Favourites" and Black "Wenches" : Some Considerations on Sex, Race, and Class Factors in Social Relations in White Creole Society in the British Caribbean », *Slavery and Abolition* 2 (décembre 1981) : p. 245-262.

36. Westgate à Brew, 18 juillet 1770, PRO T70/1536.

37. Richard Miles à un correspondant non identifié, 10 novembre 1780, PRO T 70/1483. Il n'y a pas de preuves qu'il ait emmené Sal en Angleterre.

38. David Henige, « "Companies Are Always Ungrateful" : James Phipps of Cape Coast, a Victim of the African Trade », *African Economic History* 9 (1980) : p. 27-47 ; John Atkins, *A Voyage to Guinea, Brazil, and the West Indies ; In His Majesty's Ships, the Swallow and Weymouth* (Londres, 1735), p. 94-95 (citations).

39. Westgate à Brew, 28 octobre 1768, PRO T70/152. Sur les créoles africains, voir Ira Berlin, « From Creole to African : Atlantic Creoles and the Origins of African-American Society in Mainland North America », *William and Mary Quarterly*, 3^e série, 53 (1996) : p. 254.

40. Priestley, *West African Trade*, p. 108.

41. Caretta et Reese, *Life and Letters*, p. 46-47, 51-52, 91-92, 125 (première, deuxième et quatrième citations, p. 46, troisième citation, p. 47, cinquième citation, p. 52).

42. Ty M. Reese, « “Sheep in the Jaws of So Many Ravenous Wolves” : The Slave Trade and Anglican Missionary Activity at Cape Coast Castle, 1752-1816 », *Journal of Religion in Africa* 34 (août 2004) : p. 357, 362, 367.

43. Priestley, *West African Trade*, p. 121.

44. Travis Glasson, « Missionaries, Methodists, and a Ghost : Philip Quaque in London and Cape Coast, 1756-1816 », *Journal of British Studies* 48 (janvier 2009) : p. 29-50.

45. Priestley, *West African Trade*, 122-123 (citation p. 123) ; Registres du château de Cape Coast, 2 août 1795, PRO T70/1067.

46. Comité africain à Robert Collins, 31 janvier 1794 (citation) ; 7 mai 1794 ; 25 juin 1794, PRO T70/71.

47. Priestley, *West African Trade*, 122 (première et quatrième citations) ; Richard Miles, qui s'occupe de la succession de Spooner, donna du rhum et de la poudre aux indigènes, pour payer la coutume funéraire et du tissu à sa *wench* pour le linceul. Miles à Mill, 11 et 15 août 1773, PRO T70/1479 (deuxième citation) ; Miles à John Shoolbred, 1^{er} décembre 1780, PRO T70/1479 (troisième citation).

48. William Bosman, *A New and Accurate Description of the Coast of Guinea, Divided Into the Gold, the Slave, and the Ivory Coasts* (Londres, 1967), p. 141-142.

49. Shumway, *Fante*, p. 115 ; Jane Fletcher Fiske, *Gleanings from Newport Court Files, 1659-1783* (Boxford, MA, 1998), p. 6 ; Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : 248n2.

50. Priestley, *West African Trade*, p. 64-65, 72-78 ; Charles Bell à AC, 14 avril 1763, PRO T70/31 (première et deuxième citations) ; Brew à Thomas Eagles, 21 juin 1770, PRO T70/1582 ; John McLeod, *A Voyage to Africa with Some Account of the Manners and Customs of the Dahomian People* (Londres, 1820), p. 12.

51. Brew à « Gentlemen », 20 février 1776, PRO T70/1534 ; Priestley, *West African Trade*, p. 72-73. Brew avait un comptoir au cap Lopez et y employait un Africain du nom de John Congo dont le cotre cabotait entre Lopez et Annamaboe. Voir G. A. Robertson, *Notes on Africa ; Particularly Those Parts Which Are Situated Between Cape Verd and the River Congo* (Londres, 1819), p. 335.

52. Petrie à CA, 20 octobre 1766, PRO T70/31 ; Mutter à CA, 25 octobre 1765 (troisième citation), PRO T70/31 ; Priestley, *West African Trade*, p. 75-77.

53. William Lacy à CA, 31 janvier 1767, PRO T70/31.

54. Petrie à CA, 7 juin 1767, PRO T70/31.

55. Petrie à CA, 15 mai 1768, PRO T70/31.

56. Mutter à CA, 10 janvier 1764, PRO T70/31.

57. Mutter à CA, 25 octobre 1765, PRO CO 388/53.

58. Brew et Webster à Mutter, 16 août 1765, PRO CO 388/53.

59. Brew et Webster à Mutter, 26 août 1765, PRO CO 388/33.

60. Mutter à Brew et Webster, 27 août 1765 ; Brew et Webster à Mutter, 28 août 1765 ; Mutter à Brew et Webster, 29 août 1765 ; PRO CO 338/33.

61. Hippisley et Petrie à Mutter, 13 août, 10 octobre 1765 ; Gouverneur et Conseil à Brew et Webster, 24 août 1765 ; Brew et Webster à Francis Cahuac, n.d. (citation) ; PRO

62. Mutter à CA, 15 septembre 1765, PRO CO 388/33.
63. Huydecoper à Mutter, 28 août 1766 ; Mutter à CA, 14 décembre 1765 ; PRO CO 388/33.
64. Petrie à CA, 21 octobre 1768, PRO T70/31.
65. Hippisley et Petrie à Mutter, 1^{er} octobre 1765.
66. Mutter à CA, 14 décembre 1765, PRO CO 388/33.
67. Petrie à CA, 21 octobre 1768, PRO T70/31.
68. Mill à CA, 7 mai 1776, PRO T70/1482.
69. David Mill à CA, 27 juin 1774, 15 avril 1775, 7 mai 1776, PRO T70/32.
70. Lord's Commissioners of His Majesty's Treasury [Lords commissaires du Trésor de Sa Majesté], *Journal of the Commissioners for Trade and Plantations from January 1776 to May 1782* (Londres, 1938), 182 ; John Peter Demarin, *A Treatise Upon the Trade from Great-Britain to Africa Humbly Recommended to the Attention of Government* (Londres, 1772), p. 66-114.
71. Demarin, *Treatise Upon the Trade*, p. 64.
72. Brew à Bell, 23 janvier 1771, PRO T70/1586.
73. Bell à Brew, n. d. [janvier 1771 ?], PRO T70/1586.
74. Bell à Brew, 24 janvier 1771, PRO T70/1586.
75. Brew à Bell, 19 décembre 1774, PRO T70/1586.
76. Brew à David Mill, 20 décembre 1774, PRO T70/1586.
77. Demarin, *Treatise Upon the Trade*, p. 108-109, 120.
78. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 261-262, 264, 175-176, 64-65, 272, 293, 304 (citation).
79. *Ibid.*, p. 307-308.
80. *Ibid.*, p. 314.
81. Dalziel à CA, 25 avril 1769, PRO T70/1532.
82. Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : 538 ; Demarin, *Treatise Upon the Trade*, p. 91. Pour le voyage de Mill, voir la Trans-Atlantic Slave Trade Database, Voyage 788532.
83. Demarin, *Treatise Upon the Trade*, p. 91-92, 114-115. Pour plus d'informations sur les croyances fétichistes, voir Bosman, *New and Accurate Description*, p. 148-153.
84. Demarin, *Treatise Upon the Trade*, p. 114-115.
85. Dès 1709, sir Dalby Thomas avait averti la Compagnie que l'un de leurs agents commerçait pour son propre compte à Shadoc. Voir Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : 101.
86. *Ibid.*, p. 87, 91, 104, 108, 122.
87. *Ibid.*, p. 105 (citation), p. 106.
88. *Ibid.*, p. 111 (citation), p. 120.
89. Westgate à Brew, « Sunday night », n. d. [1770], PRO T70/1536 (première citation) ;

Westgate à Miles, 10 avril 1777, PRO T70/32 (deuxième et troisième citations) ; Minutes du Conseil du château de Cape Coast, 21 avril 1769, PRO T70/31 ; Actes du Conseil, 3 juillet 1779, PRO T70/152 (quatrième citation).

90. Richard Camplin à Barber, 25 février 1771, PRO T70/1531 (première citation) ; Brew à M. Coghlan, 28 août 1775, PRO T70/1533 (deuxième et troisième citations).

91. Barber à Brew, 28 décembre 1769 ; Barber à Brew, 27 janvier 1771, PRO T70/1531 (citation).

92. Arthur Heyward, John Dobson, Gilbert Slater, William James, et Miles Barber à CA, 25 janvier 1771, PRO T70/1531.

93. Petrie à Miles, 3 décembre 1770, PRO T70/1531.

94. Petrie à Miles, 14 mars 1772, PRO T70/1531.

95. Mill à Miles, 21 octobre 1771 ; Miles à Ross & Mill, 15 mars 1771 ; Ross & Mill à Miles, 22 mars 1771 ; PRO T70/1536, ptie 2.

96. Mill à Miles, 10 décembre 1770, PRO T70/1536.

97. Mill à Miles, 12 octobre 1771, PRO T70/1536.

98. Camplin à Miles, 5 février 1778, PRO T70/1536. Voir aussi Miles à Petrie, n.d., et Miles à Ross & Mill, 21 février 1771, PRO T70/1536.

99. *South Carolina Gazette*, 5 février 1732. Sur l'importance de leur réputation pour les marchands de la période, voir T. H. Breen, *The Marketplace of Revolution : How Consumer Politics Shaped American Independence* (Oxford, 2004), p. 137-138.

100. Westgate à Brew, 8 octobre 1770, PRO T70/1536 (première citation) ; « Mr Bell's Answer », 24 janvier 1771, PRO T70/1531 (deuxième citation) ; Bell à Brew, 5 janvier 1775, PRO T70/1533 ; Brew à Bell, 5 janvier 1775 (troisième, quatrième, et cinquième citations), PRO T70/1533 ; Bell à Brew, 6 janvier 1775 PRO T70/1533 (sixième citation) ; Priestley, *West African Trade*, p. 90.

101. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : 307.

102. Grosle à CA, 19 février 1770, PRO T70/31.

103. Priestley, *West African Trade*, 63, 68-69, 80-84 ; « An Annual Register of the Number of Slaves exported from the Gold Coast of Africa from 1755 to December 1768 », PRO T70/1531 ; David Eltis, « The Volume and Structure of the Transatlantic Slave Trade : A Reassessment », *William and Mary Quarterly*, 3^e série, 58 (janvier 2001) : p. 19-46 ; Westgate à Brew, 24 août 1767, PRO T70/152 (citation).

104. Brew aux syndics, 30 mars 1776, PRO T70/1482.

105. Brew à M. Coghlan, 28 août 1775, PRO T70/1533 (deuxième citation) ; Priestley, *West African Trade*, p. 97.

106. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : 313-314 ; Priestley, *West African Trade*, p. 90.

107. Lord's Commissioners of His Majesty's Treasury [lords commissaires du Trésor de Sa Majesté], *Journal of the Commissioners*, 14 : 84-85.

108. *Ibid.*, p. 127.

109. *Ibid.*, p. 129-131 (citation p. 130). Sur les voyages de Dunn, voir la Trans-Atlantic Slave Trade Database, Voyages 24612, 25251, 25376, 26037.

110. Lord's Commissioners of His Majesty's Treasury [lords commissaires du Trésor de

Sa Majesté], *Journal of the Commissioners*, 14 : 131-134.

111. Pour une analyse plus détaillée du mercantilisme et de la pensée économique à l'époque, voir « Forum : Rethinking Mercantilism », *William and Mary Quarterly*, 3^e série, 69 (janvier 2012), p. 3-70.

112. Lord's Commissioners of His Majesty's Treasury [lords commissaires du Trésor de Sa Majesté], *Journal of the Commissioners*, 14 : p. 131-134, 140-142. Sur le volume de la traite depuis la Côte-de-l'Or, voir Eltis, « The Volume and Structure », p. 17-46. The Trans-Atlantic Slave Trade Database recense 172 campagnes négrières britanniques depuis la Côte-de-l'Or de 1760 à 1765 et 120 de 1770 à 1775, à un moment où le commerce britannique était en forte augmentation dans d'autres régions.

113. Lord's Commissioners of His Majesty's Treasury [lords commissaires du Trésor de Sa Majesté], *Journal of the Commissioners*, 14 : p. 132-134.

114. *Ibid.*, p. 137.

115. *Ibid.*, p. 137-138, 142.

116. *Ibid.*, p. 139, 143-146 (citations) ; Priestley, *West African Trade*, p. 90.

117. William Cobbett, *Cobbett's Parliamentary History of England : From the Norman Conquest, in 1066 to the year 1803. Comprising the Period from the Twenty-ninth of January 1777, to the Fourth of December 1778*, vol. 19 (Londres, 1814), p. 291-316 ; Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : p. 552-554 (première citation p. 553n3) ; Miles à John Caезeneau, 15 janvier 1778 (deuxième citation), PRO T70/1483 ; Miles à James John Shoolbred, 20 janvier 1778 (troisième citation), PRO T70/1483.

118. Gouverneur et Conseil à CA, 5 mai 1780, PRO T70/32.

119. Westgate à Brew, 10 août 1773, PRO T70/1536 (première citation) ; Brew à Miles, 7 novembre 1775, PRO T70/1534.

120. Brew à Miles, 28 mai 1776, PRO T70/1534.

121. Mill à Miles, 3 août 1776, PRO T70/1534.

122. Richard Brew Estate Inventory [Inventaire de la succession de Richard Brew], août 1776, PRO T70/1504 ; Lord's Commissioners of His Majesty's Treasury [Lords commissaires du Trésor de Sa Majesté], *Journal of the Commissioners* 14 : p. 139-146, 182, 348, 357, 359, 362, 375, 384, 439, 441-442, 443, 450.

123. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 320.

124. Miles à Petrie, 10 novembre 1776, PRO T70/1482.

125. Brew à Peregrine Cust, 5 avril 1776, PRO T70/1534.

126. Miles à « Dear Father », [« Cher Père »] 15 février 1776, PRO T70/1482 (citation) ; Miles à Dalziel, 22 septembre 1776, PRO T70/1482.

127. Miles à Shoolbred, 19 octobre 1776, PRO T70/1482.

128. Mill à Miles, 3 août 1776, PRO T70/31 ; Miles et Weuves à ?, 10 août 1776, PRO T70/31. De même, les Hollandais à Elmina avaient demandé aux autorités en Hollande de promulguer « un ordre permanent qui interdise à tout Blanc au service de la Noble Compagnie d'épouser une femme mulâtre ou indigène, puisque ainsi ils deviennent de la famille de nos Nègres et il est dangereux pour le gouvernement de punir un subordonné comme il le mérite s'il a des liens familiaux aussi étendus ». Ole Justesen, dir., *Danish Sources for the History of Ghana, 1657-1754*, 2 : 1735-1754 (Copenhague, ?), p. 724 ; Priestley, *West African Trade*, p. 86.

129. Richard Brew Estate Inventory [Inventaire de la succession de Richard Brew], août 1776, PRO T70/1504.

130. Bosman, *New and Accurate Description*, p. 229-230.

131. Richard Brew Estate Inventory [Inventaire de la succession de Richard Brew], août 1776, PRO T70/1504.

132. Les navires en question étaient le *St. George*, Captain Moore, et le *Fox*, Captain Farley. Joseph Mill à Miles et Weuves, n. d., PRO T70/1534 ; Ross & Mill à Miles et Weuves, n. d., PRO T70/1534 ; Miles à James Mill, 31 janvier 1778, PRO T70/1483.

133. Miles à Petrie, 10 novembre 1776, PRO T70/1482 (citation) ; Miles à CA, 26 juillet 1779, PRO T70/32.

134. Brew à William Devaynes, 21 mai 1770, PRO T70/1531.

4. Le processus d'asservissement à Annamaboe

1. Chambre des communes, *Abridgement of the Minutes of the Evidence Taken Before a Committee of the Whole House : To Whom it was Referred to Consider of the Slave-Trade* (Londres, 1789), p. 9.

2. Grande-Bretagne, Parlement, Chambre des communes, Select Committee Appointed to Take the Examination of Witnesses Respecting the African Slave Trade, Great Britain, Privy Council, Committee on the Slave-trade, *Observations on the Evidence Given Before the Committees of the Privy Council and House of Commons in Support of the Bill for Abolishing the Slave Trade* (Londres, 1791), p. 71 (deuxième citation) ; Chambre des communes, *Abridgement*, 1 : 9 (première citation), p. 34 (troisième citation) ; Charles Royster, *Fabulous History of the Dismal Swamp Company : A Story of George Washington's Times* (New York, 1999), p. 169 ; Board of Trade, *Journal of the Commissioners for Trade and Plantations from January 1749-1750 to December 1753* (Londres, 1932), vol. 58, p. 9 (troisième citation), p. 16 (quatrième citation).

3. Ruth Fisher, « Extracts from the Records of the African Companies », ptie 2, *Journal of Negro History* 13 (juillet 1928) : 322. La meilleure étude des conflits sur la Côte-de-l'Or pour cette période est John K. Thornton, *Warfare in Atlantic Africa, 1500-1800* (Londres, 1999), chap. 3.

4. Ludewig Ferdinand Römer, *A Reliable Account of the Coast of Guinea (1760)*, trad. Selena Axelrod Winsnes, (Oxford, 2000), p. 154-159, 201 (citation) ; Harvey M. Feinberg, « Africans and Europeans in West Africa : Elminians and Dutchmen on the Gold Coast During the Eighteenth Century », *Transactions of the American Philosophical Society*, n. s., p. 79 (1989) : p. 15, Thornton, *Warfare*, p. 70-71 (citation p. 70).

5. Feinberg, « Africans and Europeans », p. 10-11, 13-16 ; Ivor Wilks, *Asante in the Nineteenth Century : The Structure and Evolution of a Political Order* (Cambridge, 1975), p. 18-29, Thornton, *Warfare*, p. 71.

6. Rebecca Shumway, *The Fante and the Transatlantic Slave Trade* (Rochester, NY, 2011), p. 57 ; Kwame Arhin, « Asante Military Institutions », *Journal of African Studies* 7 (1980) : 22-30 ; Donna J. E. Maier, « Military Acquisition of Slaves in Asante », in *West African Economic and Social History : Studies in Memory of Marion Johnson*, dir. David Henige et T. C. McCaskle (Madison, WI, 1990), p. 119-132 ; Thornton, *Warfare*, p. 5-6, 56-57, 61-64 (citation p. 57). En 1816, Thomas Edward Bowdich, qui mène une mission diplomatique britannique chez les Ashanti, rapporte que les Britanniques ne veulent pas

fournir de fusils et de poudre aux Ashanti, mais que les Hollandais à Elmina le font. Par conséquent, « les visites des commerçants ashanti à Cape Coast sont pratiquement suspendues », tandis que les Hollandais « ont récolté presque tout le commerce ». Bowdich à Simon Cock, 20 août 1816, Public Records Office (PRO), National Archives, Kew, Royaume-Uni, T70/36. S. Tenkorang, « The Importance of Firearms in the Struggle between Ashanti and the Coastal States », *Transactions of the Historical Society of Ghana* 9 (1968) : p. 1-16.

7. Wilks, *Asante*, p. 21-22, 26-29, 35, 55 (citation), p. 66-71, 144.

8. Elizabeth Donnan, *Documents Illustrative of the History of the Slave Trade to America : Vol. II ; The Eighteenth Century* (Washington, DC, 1931), p. 526-527 ; Thornton, *Warfare*, p. 72.

9. Wilks, *Asante*, p. 21-22, 26-29, 35, 55, 66-71, 144 ; Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : 526-527 (première, deuxième et troisième citations) ; Chambre des communes, *Abridgement*, 2 : 152 (quatrième citation) ; Mutter à CA, 20 juillet 1765, PRO CO 388/53 ; Trans-Atlantic Slave Trade Database.

<http://www.slavevoyages.org> (consulté le 30 décembre 2011).

10. Registres d'Annamaboe, juillet-août, novembre-décembre, 1768, PRO T70/988.

11. Grosle à CA, 24 avril 1769 (première citation), PRO T70/31 ; Chambre des communes, *Abridgement*, 1 : 39, 43, 48 ; 2 : 152 ; Feinberg, « African and Europeans », 15 ; Trans-Atlantic Slave Trade Database.

12. David Mill à CA, 27 juin 1774 (première citation), 15 avril 1775, PRO T70/32 ; Elizabeth Donnan, *Documents Illustrative of the History of the Slave Trade to America : Vol. III ; New England and the Middle Colonies* (Washington, DC, 1931), 3 p. 18. Les estimations du commerce sont tirées de Trans-Atlantic Slave Trade Database.

13. Wilks, *Asante*, p. 21-22, 26-29, 35, 55 (citation), 66-71, 144. La demande de main-d'œuvre esclave remonta dans l'empire ashanti au XIX^e siècle, que ce soit pour répondre aux besoins internes des Ashanti, ou pour fournir la traite, mais des tributs payés en esclaves sont à nouveau courants au XIX^e siècle, et représentent des milliers d'esclaves par an. Voir Wilks, *Asante*, p. 66-67.

14. William Smith, *A New Voyage to Guinea* (1744 ; Londres, 1968), 158. Richard Miles raconte qu'il a vu « 3 ou 4 chevaux arabes » au cours des années qu'il a passées sur la côte, et ajoute qu'il « a importé des chevaux, mais qu'ils n'ont pas vécu ». Brew aurait aussi eu des chevaux à Castle Brew, même s'il est peu probable qu'il ait mieux réussi que d'autres à les garder en vie. Thomas Edward Bowdich, *Mission from Cape Coast Castle to Ashantee* (Londres, 1873), 13-14 ; Chambre des communes, *Abridgement*, p. 16, 46 (deuxième citation), 60 (première citation), 55 (troisième citation). En 1769, Miles Barber écrit à Brew de Londres pour lui dire qu'il lui a envoyé de l'avoine, du foin, une selle, une cravache, une bride et six assortiments de fers et de clous. Barber à Brew, 28 décembre 1769, PRO T70/1536.

15. Henry Meredith, *An Account of the Gold Coast of Africa ; With a Brief History of the African Company* (Londres, 1812), p. 59-61.

16. Wilks, *Asante*, p. 8-9, 55 (citation), 66-71, 144.

17. Römer, *Reliable Account*, 172 (première citation) ; Mutter à CA, 10 janvier 1764, 27 mai 1764 (deuxième citation), PRO T70/31. Le réseau des routes ashanti a joué un rôle majeur dans leurs victoires militaires. Voir Thornton, *Warfare*, p. 73.

18. Chambre des communes, *Abridgement*, 1 : 14, p. 15, 34-35.

19. Mutter à CA, 10 janvier 1764, 27 mai 1764 (première, deuxième et troisième citations), PRO T70/31 ; Feinberg, « African and Europeans », 15-16 ; Ole Justesen, dir., *Danish Sources for the History of Ghana, 1657-1754*. 2 vol. (Copenhague, 2005), 2 : p. 551, 578, 699, 711, 713, 724, 792.

20. Mill à CA, 30 décembre 1775, PRO T30/32 ; Registres du fort d'Annamaboe, novembre-décembre 1775, PRO T70/990 ; Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : 554n2.

21. Fisher, « Extracts », 4 : 371.

22. Chambre des communes, *Abridgement*, p. 16, 46, 60, 55.

23. Chambre des communes, *Minutes Of The Evidence Taken Before A Committee of the House of Commons, Being A Select Committee, Appointed on the 29th Day of January 1790, For the Purpose of taking the Examination of such Witnesses as shall be produced on the Part of the several Petitioners who have petitioned the House of Commons against the Abolition of the Slave Trade*, p. 147.

24. Fisher, Registres du fort de Commenda, 4 août 1715, in « Extracts », 2 : 335 (deuxième citation).

25. Chambre des communes, *Abridgement*, 1 : 53.

26. Thomas Thompson, *The African Trade for Negro Slaves, Shewn to be Consistent with Principles of Humanity, and with the Laws of Revealed Religion* (Canterbury, 1772 ?), p. 25 (première citation) ; John Adams, *Sketches Taken During Ten Voyages to Africa Between the Years 1786 and 1800 : Including Observations on the Country Between Cape Palmas and the River Congo, and Cursory Remarks on the Physical and Moral Character of the Inhabitants, with an Appendix Containing an Account of the European Trade with the West Coast of Africa* (Londres, 1822), p. 9-10 (troisième citation) ; Wilks, *Asante*, p. 58.

27. Chambre des communes, *Observations on the Evidence*, p. 82-83, 100 (deuxième citation), 241 (première citation).

28. Ottobah Cugoano, « Thoughts and Sentiments on the Evil and Wicked Traffic of the Slavery and Commerce of the Human Species, Humbly Submitted to the Inhabitants of Great Britain », in *Pioneers of the Black Atlantic : Five Slave Narratives from the Enlightenment, 1772-1815*, dir. Henry Louis Gates Jr. et William L. Alexander (Washington, DC, 1998), p. 92-95.

29. Chambre des communes, *Observations on the Evidence*, p. 36.

30. *Ibid.*, p. 52 (première citation), 69 (deuxième citation), 10 (troisième citation).

31. *Ibid.*, p. 36, 40. Shumway, *Fante*, 119 (deuxième citation).

32. John Atkins, *A Voyage to Guinea, Brazil, and the West Indies : In His Majesty's Ships, the Swallow and Weymouth* (Londres, 1735), p. 188 ; Shumway, *Fante*, p. 59-61 ; Getz, « Mechanisms of Slave Acquisition and Exchange in Late Eighteenth-Century Anomabu : Reconsidering a Cross-Section of the Atlantic Slave Trade », *African Economic History* 31 (2003) : p. 85.

33. Chambre des communes, *Observations on the Evidence*, p. 10 (première, deuxième et troisième citations), p. 12 (quatrième citation), p. 14-15, 33 ; John Adams, *Remarks on the Country Extending from Cape Palmas to the River Congo* (Londres, 1823), p. 21.

34. Le capitaine Robert Champlin informe son frère Christopher en 1775 que « je crois que le capitaine Dunkin n'a pas l'intention de venir ici... la redevance est si élevée que je ne pense pas qu'il la paiera ». Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : 307. Thomas Phillips, « A Journal of a Voyage Made in the Hannibal of Londres, Ann. 1693, 1694, From England, to Cape's Monseradoo, in Africa, And Thence Along the Coast of Guiney to Whidaw, the

Island of St. Thomas, An So Forward to Barbadoes : With a Cursory Account of the County, the People, Their Manners, Forts, Trade, &c », reproduit in *Collection of Voyages and Travels : Some Now First Printed from Original Manuscripts, Others Translated Out of Foreign Languages, and Now First Published in English*, éd. Awnsham Churchill (Londres, 1745), p. 209 ; Royster, *Fabulous History*, 171-172 (deuxième citation) ; J. Heblethwaite à Richard Miles, 31 mars 1778, PRO T70/1536 ; Roberts à CA, 17 avril 1781, PRO T70/32. Les navires de la RAC et de la CMTA arborent le « Guinea Jack », une croix de Saint-George avec une double bordure de carreaux rouges et blancs.

35. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : 257-258 (deuxième et troisième citations), 260n2 (quatrième citation), 261-262, 293-294 (première citation p. 294). Le capitaine Peleg Clarke se plaint en 1776 que « tous les esclaves sont à 12 onces pour les hommes et à 10 onces pour les femmes qu'on achète aux Blancs, et pour mon malheur, à cause d'un commerce très faible, je n'ai pu faire affaire qu'avec les Blancs. Je souffre donc de tous les désavantages qui affectent les bénéfices de ce voyage. » Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : 317.

36. Le capitaine John Bell rapporte en 1776 que « C't Noble a conservé ses marchandises, pour faire baisser le prix [des esclaves] mais je crains qu'il n'y parvienne pas ». Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 49, 325 (Bell), 306, 322 (première, deuxième et troisième citations). Clarke obtint un esclave pour remplacer le « gage » qui s'était enfui en saisissant (*panyarring*) une femme de la ville. *Ibid.*, p. 326.

37. *Ibid.*, p. 325.

38. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 8-79.

39. Rømer, *Reliable Account*, p. 192 (première citation) ; Mrs R. Lee, *Stories of Strange Lands ; And Fragments from the Notes of a Traveller* (Londres, 1895), p. 125 (deuxième et troisième citations) ; Meredith, *Account of the Gold Coast*, p. 58-59. Pour un exemple de livre de comptes d'un bateau négrier montrant des paiements faits à des piroguiers d'Annamaboe, voir Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 179, 235 ; Chambre des communes, *Abridgement*, 1 : p. 41, 42 ; Adams, *Sketches Taken During Ten Voyages*, p. 107.

40. Adams, *Remarks on the Country*, 10-11 ; Chambre des communes, *Abridgement*, 1 : p. 34, 44. Pour un exemple de livre de comptes d'un bateau négrier montrant des paiements faits à des *gold-takers* à Annamaboe, voir Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 127, 223, 237.

41. Brew à [Miles ?], 20 février 1776, PRO T70/1534. Abra ou Abora était l'État le plus septentrional de la confédération fante.

42. *Ibid.*

43. *Ibid.*

44. Post-scriptum de Miles à la lettre de Brew à [Miles ?], 20 février 1776, PRO T70/1534.

45. Atkins, *Voyage to Guinea*, p. 185 ; Thomas Edward Bowdich, *The African Committee* (Londres, 1819), p. 59-61 ; *The State of the Trade to Africa, Between 1680 and 1707, As Well Under the Management of an Exclusive Company, as Under that of Separate Traders, Impartially Considered, with Regard to Matter of Fact and Demonstration* (Londres, 1708 ?), p. 3.

46. Mrs R. Lee, *The African Crusoes or the Adventures of Carlos and Antonio* (Boston, 1873), p. 99-101 ; Lee, *Stories of Strange Lands*, p. 21-22. Mrs Lee était la veuve de Thomas Edward Bowdich et elle vécut sur la Côte-de-l'Or avec son mari en 1817. Ces ornements en or de formes différentes étaient peut-être des poids.

47. Meredith, *Account of the Gold Coast*, p. 104-105.
48. Fisher, « Extracts », p. 88.
49. *Gentleman's Magazine*, juillet 1763, p. 330.
50. Phillips, « A Journal of a Voyage », p. 206 (citations) ; Petrie à CA, 10 mars 1769, PRO T70/31.
51. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 223.
52. Lee, *Stories of Strange Lands*, p. 195-196.
53. William Fielde à CA, 30 juin 1790 (première et seconde citations) ; 3 janvier 1791 ; 20 juin 1791 ; Dalziel à CA, 27 juillet 1792, PRO T70/33.
54. Thomas Morris à CA, 20 novembre 1788, PRO T70/33.
55. Thomas Morris à CA, 31 mars 1789, PRO T70/33.
56. Adams, *Remarks on the Country*, p. 11-12. Pour d'autres exemples de cette pratique, voir Lee, *Stories of Strange Lands*, p. 69-70.
57. Adams, *Remarks on the Country*, p. 17-20. Yellow Joe et Fat Sam apparaissent dans les comptes du fort d'Annamaboe, où ils paient une taxe, ce qui indique leur importance. Registres d'Annamaboe, janvier 1780, PRO T70/1237 ; Shumway, *Fante*, p. 119. Mrs Lee rapporte qu'une palabre est « souvent l'excuse pour dépouiller une personne de conséquence de ses richesses », comme dans le cas de Coffee. Lee, *Stories of Strange Lands*, p. 151.
58. Chambre des communes, *Abridgement*, p. 17-18 ; Robin Law, *Ouidah : The Social History of a West African Slaving Port, 1727-1892* (Athens, OH, 2004), p. 141.
59. Chambre des communes, *Abridgement*, p. 8 (première citation), 46 (seconde citation) ; Chambre des communes, *Minutes Of The Evidence*, p. 3-14.
60. Chambre des communes, *Minutes Of The Evidence*, p. 206 ; Law, *Ouidah*, p. 141. Pour d'autres exemples de captifs (adultes et enfants) qui, n'ayant pu être vendus, ont été mis à mort, voir Chambre des communes, Commons Committee, Reports of Committees, *Report Of The Lords of the Committee of Council appointed for the Consideration of all Matters relating to Trade and Foreign Plantations ; Submitting To His Majesty's Consideration The Evidence and Information they have collected in consequence of his Majesty's Order in Council, dated the 11th of February 1788, concerning the present State of the Trade to Africa, and particularly the Trade in Slaves ; and concerning the Effects and Consequences of this Trade, as well in Africa and the West Indies, as to the general Commerce of this Kingdom* (Londres, 25 avril 1789), ptie 1, 44, 45.
61. *Ibid.*, p. 37.
62. *Ibid.*, p. 76.
63. *Ibid.*, p. 76 (citations), 22.
64. *Ibid.*, p. 54.
65. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 321 (seconde citation), 323 (première citation).
66. Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : p. 323 (première citation), 324, 354-355 (deuxième et troisième citations). Une lettre publiée en 1731 dans le *Boston News-Letter* se plaint que plusieurs négriers en provenance d'Annamaboe ont dû affronter des rébellions à bord. Voir *Ibid.*, 431n1. Chambre des communes, *Minutes Of The Evidence*, p. 193.

67. Snelgrave cité in Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : p. 358-359. Des sabliers mesurant les heures, les demi-heures et les minutes étaient communément utilisés pour organiser les quarts et mesurer la vitesse du navire. Voir Edward G. Hinkelman et Sibylla Putzi, *Dictionary Of International Trade: Handbook Of The Global Trade Community* (Petaluma, CA, 2005), p. 250 ; Paul Glennie et Nigel Thrift, *Shaping the Day: A History of Timekeeping in England and Wales, 1300-1800* (Oxford, 2009).

68. Chambre des communes, *Abridgement*, 1 : p. 36, 46 (citations), 69 ; 2 : 37 ; William Chambers à Richard Miles, 16 mars 1777, 21 janvier 1778, PRO T70/1536.

69. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 317.

70. Rømer, *Reliable Account*, p. 35.

71. Thompson, *The African Trade for Negro Slaves*, p. 11-12. John Brown, marchand du Rhode Island, expose les mêmes arguments quand il critique les tentatives d'y interdire la traite en 1800. Voir Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : 383n2.

5. Les ramifications de la traite négrière : Annamaboe et les Rum Men

1. *State Gazette of South-Carolina*, 23 juin 1785.

2. Philip D. Morgan, *Slave Counterpoint: Black Culture in the Eighteenth-Century Chesapeake and Lowcountry* (Chapel Hill, NC, et Londres, 1998), p. 63, 65-67.

3. « Remonstrance of the Colony of Rhode Island to the Board of Trade, 1764 », reproduit in Elizabeth Donnan, *Documents Illustrative of the History of the Slave Trade to America: Vol. III; New England and the Middle Colonies* (Washington, DC, 1931), 203-204 ; Jay Coughtry, *The Notorious Triangle: Rhode Island and the African Slave Trade, 1700-1807* (Philadelphie, 1981), p. 13, 15-16, 81-88.

4. Coughtry, *Notorious Triangle*, 25-42 ; Hugh Thomas, *The Slave Trade: The Story of the Atlantic Slave Trade, 1440-1870* (New York et autres villes, 1997), p. 260-261, 270-271.

5. Elizabeth Donnan, *Documents Illustrative of the History of the Slave Trade to America: Vol. II; The Eighteenth Century* (Washington, DC, 1931), p. 543n4, 131 (citation). Henry Livingston décrit un rassemblement similaire de *Rum Men* à Annamaboe en 1754. Voir p. 144n1.

6. Miles à William Bourke, 31 janvier 1773, Public Records Office (PRO), National Archives, Kew, Royaume-Uni, T70/1482 (première citation) ; Thomas Westgate à Richard Brew, 1^{er} août 1774, PRO T70/152 ; David Richardson, « West African Consumption Patterns and Their Influence on the Eighteenth-Century Slave Trade », in *The Uncommon Market: Essays in the Economic History of the Atlantic Slave Trade*, dir. Henry A. Gemery et Jan S. Hogendorn (New York, 1979), p. 324-327 ; Coughtry, *Notorious Triangle*, p. 80-90.

7. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : 177, 244, 249. On the *Active*, voir Voyage 36370, Voyages Database, The Trans-Atlantic Slave Trade Database <http://www.slavevoyages.org> (consulté le 20 décembre 2011). Bristol, Rhode Island, était connue pour ses oignons, qui sont souvent présents dans les cargaisons des navires quittant ce port. Coughtry, *Notorious Triangle*, p. 87.

8. Sur la traversée du *Fox*, voir the Trans-Atlantic Slave Trade Database, Voyage 25058 ; Anne Farrow, Joel Manfred Lang, et Jenifer Frank, *Complicity: How The North Promoted, Prolonged, and Profited From Slavery* (New York, 2005), 119. Le *senau* est un navire très similaire à un brick.

9. *The Pennsylvania Gazette*, 26 octobre 1758. Voir aussi Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 184.

10. Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : p. 528.

11. Thomas, *Slave Trade*, p. 51.

12. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 365-370.

13. Brew cité in John Peter Demarin, *A Treatise Upon the Trade from Great-Britain to Africa Humbly Recommended to the Attention of Government* (London, 1772), p. 78.

14. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 373-375.

15. *Ibid.*, p. 375-378.

16. Thomas, *Slave Trade*, p. 261.

17. The Trans-Atlantic Slave Trade Database, voir Voyages 36025, 36030, 36035, 36062, 36026, 36075.

18. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 131.

19. Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : p. 146-147.

20. Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : p. 146-147, 156 ; Coughtry, *Notorious Triangle*, p. 85-102.

21. Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : p. 150 ; Maurice Crouse, « Gabriel Manigault : Charleston Merchant », *South Carolina Historical Magazine* 68 (1967) : p. 221-228 ; William Dusingberre, *Them Dark Days : Slavery in the American Rice Swamps* (Athens, GA, et Londres, 2000), p. 4.

22. Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : 152, 154, 156 (citation). Il y a un décalage entre la liste des esclaves achetés et celle des esclaves vendus. La liste des ventes comprend 29 hommes, 21 femmes, 4 garçons et 1 fille.

23. *The South-Carolina Gazette*, 6 mars 1755.

24. Donnan, *History of the Slave Trade*, 2 : p. 157.

25. *Ibid.*, p. 154.

26. *South Carolina Gazette ; and Country Journal*, 13 février 1770.

27. Patrick Hues Mell et Annie R. Mell, *The Genealogy of the Mell Family in the Southern States* (Auburn, AL, 1897), p. vi-x.

28. Bell est un marchand et homme politique important, et membre d'un groupe dont l'influence est croissante pendant cette période. Voir Walter J. Fraser, *Charleston ! Charleston ! : The History of a Southern City* (Columbia, SC, 1991), p. 75.

29. Lloyd est un négociant en tissu de Charleston, membre de la South Carolina Society. Il met fin à son activité en 1756 et meurt en 1761. Voir Henry Laurens, *Papers of Henry Laurens*, volume 2 : *November 1, 1755-December 31, 1758*, dir. Philip May Hamer et George C. Rogers (Columbia, SC, 1970), p. 212, 214.

30. Charles Colcock Jones, *Biographical Sketches of the Delegates from Georgia to the Continental Congress* (Boston and New York, 1891), p. 139-154.

31. *South Carolina Gazette ; and Country Journal*, 6 janvier 1767 ; *South Carolina and American General Gazette*, 3 octobre 1770.

32. George Howe, *History of the Presbyterian Church in South Carolina*, vol. 1 (Columbia, SC, 1870), p. 271 ; Frederick Lewis Weis, *The Colonial Clergy of Virginia, North*

Carolina, and South Carolina, vol. 7 of Publications, Society of the Descendants of the Colonial Clergy (Baltimore, MD, 1976), p. 72.

33. South Carolina Historical Association, *The Proceedings of the South Carolina Historical Association* (Columbia, SC, 1935), p. 24.

34. Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 154.

35. Voir Joseph T. Campbell, épilogue du *Middle Passages : African American Journeys to Africa, 1787-2005* (New York, 2007).

36. *Ibid.*, p. 151, 158.

37. *Ibid.*, p. 167.

38. Edward Ball, *Slaves in the Family* (New York, 1998), p. 190-191.

39. Campbell, épilogue au *Middle Passages*, p. 168-170 (citation p. 169).

40. *Ibid.*, p. 170.

41. Godfrey cité in Campbell, épilogue au *Middle Passages*.

42. *South-Carolina Gazette*, 17 juin 1756.

43. Laurens à Gidney Clarke, 30 juin 1756, in Philip May Hamer, *Papers of Henry Laurens*, (Columbia, SC, 1970), 2 : p. 235-36.

44. Laurens à Samuel et William Vernon, *Ibid.*, p. 238-239. Sur le pian, voir Campbell, *Middle Passages*, p. 475.

45. Il existe une incohérence dans les documents. Les comptes de Laurens montrent que Ball a acheté trois garçons et deux filles pour £460, payés comptant. Les comptes de Ball notent l'achat de quatre garçons et de deux filles pour une somme de £600. L'un des garçons fut peut-être acheté à part. Voir Donnan, *History of the Slave Trade*, 3 : p. 161 et Ball, *Slaves*, p. 193.

46. Morgan, *Slave Counterpoint*, p. 72.

47. American Reform Tract and Book Society, *An Abstract of the Evidence Delivered Before a Select Committee of the House of Commons, in the Years 1790 and 1791, on the Part of the Petitioners for the Abolition of the Slave Trade* (Cincinnati, OH, 1855), p. 27.

48. Morgan, *Slave Counterpoint*, p. 444-445.

49. *Ibid.*, p. 448-449.

50. Ball, *Slaves*, p. 193-194.

51. Morgan, *Slave Counterpoint*, p. 447.

52. Une étude a montré que 44 pour cent des noms de famille gullah sont originaires de la Côte-de-l'Or et du golfe du Bénin. Voir Kwasi Konadu, *The Akan Diaspora in the Americas* (Oxford, 2010), p. 182-186.

53. John Chester Miller, *The Wolf by the Ears : Thomas Jefferson and Slavery* (New York, 1977), p. 8-9, 17, 22 ; Dumas Malone, *Jefferson the Virginian* (Boston, 1948), p. 264 ; Christa Dierksheide, « "The great improvement and civilization of that race" : Jefferson and the "Amelioration" of Slavery, ca 1770-1826 », *Early American Studies* 6 (Spring 2008), p. 177 ; Winthrop Jordan, *White Over Black : American Attitudes Toward the Negro, 1550-1812* (Chapel Hill, 1968), 519-521 ; Hugh Thomas, *The Slave Trade : The Story of the Atlantic Slave Trade, 1440-1770* (New York, 1997), p. 329, 481 (citations), 482 ; Paul Finkelman, « Regulating the African Slave Trade », *Civil War History* 54 (2008) : p. 383 ; Jay Coughtry, *The Notorious Triangle : Rhode Island and the African Slave Trade*,

1700-1807 (Philadelphie, 1981), p. 114-115.

54. Thomas, *Slave Trade*, p. 501-502, 544 ; Jordan, *White Over Black*, p. 318 ; Paul Finkelman, *An Imperfect Union : Slavery, Federalism and Comity* (Union, NJ, 1981), p. 41-45 ; James McMillin, *The Final Victims : Foreign Slave Trade to North America, 1783-1810* (Columbia, SC, 2004), p. 72-86 ; James A. Rawley, *The Transatlantic Slave Trade : A History* (Lincoln, NE, et Londres, 2005), p. 307 (citation).

55. William Edward Burghardt Du Bois, *The Suppression of the African Slave-trade to the United States of America, 1638-1870* (New York, 1904), p. 85-87, 91-93 ; McMillin, *Final Victims*, 86-91 ; Thomas, *Slave Trade*, p. 545-546.

56. Du Bois, *Suppression*, p. 80-81 (citation, p. 81) ; Thomas, *Slave Trade*, p. 544 ; Rawley, *Transatlantic Slave Trade*, p. 307-309.

57. Louis Arthur Norton, *Captains Contentious : The Dysfunctional Sons of the Brine* (Columbia, SC, 2009), p. 64-86.

58. Mill à CA, 8-10 mai 1784, PRO T70/33. Utiliser, comme Saltonstall l'a fait, la rhétorique de la Révolution américaine pour dresser les Africains contre les Britanniques s'inscrit dans le contexte de la bataille idéologique qui faisait rage entre les deux nations rivales. Voir Matthew Mason, « The Battle of the Slaveholding Liberators : Great Britain, the United States, and Slavery in the Early Nineteenth-Century », *William and Mary Quarterly*, 3^e série, 59 (juillet 2001) : p. 665-696.

59. Mill à CA, 8-10 mai 1784, PRO T70/33.

60. Mill à CA, 11 septembre 1784, PRO T70/33.

61. The Trans-Atlantic Slave Trade Database, Voyage 25502.

62. Mill à CA, 20 novembre 1788, PRO T70/33.

63. John Joseph Crooks, *Records Relating to the Gold Coast Settlements from 1750 to 1874* (1923 ; Londres, 1973), p. 99-103.

6. Un monde en mouvement : Annamaboe dans la communauté atlantique

1. J. H. Elliott, « Afterword, Atlantic History : a Circumnavigation », in *The British Atlantic World, 1500-1800*, dir. David Armitage et Michael J. Braddick (New York, 2002), 239. Sur la place des Africains dans la communauté atlantique, voir Robin Law et Kristan Mann, « West Africa and the Atlantic Community : The Case of the Slave Coast », *William and Mary Quarterly*, 3^e série, 56 (1999) : p. 307-334.

2. Les historiens ont étudié l'exemple d'Africains qui ont voyagé dans le monde atlantique et sont revenus en Afrique, et les connexions qui se sont créées entre la Côte des Esclaves et le Brésil. Voir Law et Mann, « West Africa », p. 307-334 ; Robin Law, « Ethnicity and the Slave Trade : "Lucumi" and "Nago" as Ethnonyms in West Africa », *History of Africa* 24 (1997) : p. 205-219 ; J. Lorand Matory, « The English Professors of Brazil : On the Diasporic Roots of the Yoruba Nation », *Comparative Studies in Society and History* 41 (1999) : p. 72-103 ; J. Lorand Matory, *Black Atlantic Religion : Tradition, Transnationalism, and Matriarchy in the Afro-Brazilian Candomblé* (Princeton, NJ, 2005), p. 1-72, 267-300 ; David Northrup, *Africa's Discovery of Europe, 1450-1850* (Oxford, 2009), p. 1-23.

3. Linda Heywood, dans son étude du Congo, affirme que « tout Kongo était en fait un esclave en puissance ». Linda Heywood, « Slavery and Its Transformation in the Kingdom of Kongo, 1491-1800 », *Journal of African History* 50 (2009) : p. 22.

4. Hughes : voir Voyages 92491 et 92518, Voyages Database, the Trans-Atlantic Slave Trade Database. (<http://www.slavevoyages.org>, consulté le 30 novembre 2012). Comité africain (CA) au capitaine Eagles, 11 novembre 1778, Public Records Office (PRO), National Archives, Kew, Royaume-Uni, T70/69 ; CA au capitaine Hughes, 27 août 1777, PRO T70/69 ; Amissa & Benjamin Francis Hughes, 20 février 1779, Hilary Term, 19 Geo. 3^e, KB 18/29.

5. CA au capitaine Thompson (?) du HMS *Lord George Germaine*, 5 mars 1779, PRO T70/69.

6. RAC au Gouverneur et conseil, Château de Cape Coast, 11 mars 1779, PRO T70/69.

7. CA au Gouverneur et conseil, Château de Cape Coast, 30 décembre 1778, PRO T70/69 ; CA à Guion, Forbes & Co., 3 mars 1778, PRO T70/69 ; CA à Joseph Roberts Wood, 13 mars 1779, PRO T70/69 ; CA à Gouverneur et conseil, Château de Cape Coast, 11 mars 1779, PRO T70/69 ; Miles à CA, 26 juillet 1779, PRO T70/31 ; *Gentleman's Magazine* (mars 1779) ; Londres *Chronicle* (mars 1779) ; James Oldham, « New Light on Mansfield and Slavery », *Journal of British Studies* 27 (janvier 1988) : p. 65 ; Emma Christopher, *Slave Ship Sailors and Their Captive Cargoes, 1730-1807* (Cambridge, 2006), p. 61.

8. Archibald Dalziel et Conseil à CA, 27 juillet 1792, PRO T70/33 (citations) ; CA à Amiral Edmund Dod, 8 avril 1797, PRO T70/71 ; Race à Evan Nepean, 15 avril 1797, PRO T70/71 ; Christopher, *Slave Ship Sailors*, 66-68. On the *Lovely Lass* voir Voyage 18149, sur la *Mars*, Voyage 82483, et sur la *Jane*, Voyage 81993 et 81994, the Trans-Atlantic Slave Trade Database.

9. Nelson commerçait sur la Côte-de-l'Or régulièrement depuis 1773. Voir Voyages 91169, 91170, 91171, 91172, 92456, 82846, 82847 ; sur la campagne de Kendall en 1780, voir Voyage 82767, the Trans-Atlantic Slave Trade Database. Le livre de comptes d'Annamaboe montre qu'un interprète d'Annamaboe a été rémunéré « pour aller s'emparer du bateau du capitaine Kendall et faire libérer des personnes saisies (*panyarred*) parce que le capitaine n'avait pas payé son dû à un marin pour une traversée jusqu'en Angleterre et le retour ». Octobre-novembre 1780, Registres d'Annamaboe, PRO T70/990. En 1720 « Jaggee, un marin noir, retenu par les gens d'Annamaboe et récupéré contre environ 12 livres, on lui doit 25 livres ». Phipps à RAC, 6 avril 1720, PRO T70/4. Le capitaine Webster fait escale à Annamaboe en 1775 « pour [embaucher] des matelots noirs. » Mill à Miles, 16 mai 1774, PRO T70/1533. Probablement John Webster, voir Voyage 91985, the Trans-Atlantic Slave Trade Database.

10. Jeffrey Bolster, *Black Jacks : African American Seamen in the Age of Sail* (Cambridge, MA, 1998), p. 70 ; Julius S. Scott III, « The Common Wind : Currents of Afro-American Communication in the Era of the Haitian Revolution », (thèse de doctorat inédite, Duke University, 1986), p. 64-65.

11. RAC à Robert Plunkett et Abraham Knox, 16 mai 1721 (première citation) PRO T70/60 ; RAC à Alexander Archibald, 27 novembre 1723, PRO T70/60 ; Phipps, Dodson et Boyd à RAC, 28 juin 1721 (deuxième citation), PRO T70/7. En septembre 1721, des agents du château de Cape Coast envoient « trois jeunes garçons esclaves appelés Peter, Paul & Andrew, pour qu'ils deviennent matelots ». Les noms anglais indiquent peut-être qu'il s'agissait de métis. Phipps, Dodson et Boyd à RAC, 30 septembre 1721, PRO T70/7.

12. John Clark à RAC, 30 juin 1707, PRO T70/5 ; Phipps, Dodson et Boyd à RAC, 2 novembre 1720, 24 juin 1721, PRO T70/7.

13. John Clark à RAC, 3 mai 1712, PRO T70/5.
14. John Clark à RAC, 24 octobre 1709, PRO T70/5.
15. Dalby Thomas à RAC, 20 & 21 septembre, 23 & 27 novembre 1705 (citation), PRO T70/5. Northrup, *Africa's Discovery*, p. 67-68, 120.
16. Thomas Thompson, *An Account of Two Missionary Voyages By the Appointment of the Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts* (Londres, 1758), p. 48.
17. *Ibid.*, p. 48-49 (citations), 58-59.
18. Robert Olwell, *Masters, Slaves and Subjects: The Culture of Power in the South Carolina Lowcountry, 1740-1790* (Ithaca, NY, et Londres, 1998), p. 125.
19. Pour les registres de Notre-Dame-et Saint-Nicholas, voir
<http://www.lanopc.org.uk/Liverpool/Liverpoolcentral/stnicholas/baptisms.html>
(consulté le 20 août 2012).
- Pour les registres de St. James voir
<http://freepages.genealogy.rootsweb.ancestry.com/~hibernia/baptisms/blackbaptisms.html> (consulté le 20 août 2012).
- Pour une copie des certificats de baptême de Cugoano et de Deal, voir
<http://www.culture24.org.uk/places%20to%20go/London/art47250> (consulté le 10 novembre 2012).
20. John Ferguson, *Memoir of the Life and Character of Rev. Samuel Hopkins, D. D. : Formerly Pastor of the First Congregational Church in Newport, Rhode Island* (Boston, 1830), p. 175-178 ; Samuel Hopkins à Philip Quaque, 10 décembre 1773 in Vincent Caretta et Ty M. Reese, éd., *The Life and Letters of Philip Quaque: The First African Anglican Missionary* (Athens, GA, et Londres, 2010), p. 114-115. Probablement David Lindsay, capitaine du *Sanderson*, qui acheta des esclaves à Annamaboe en 1753. Voir Voyage 36159, the Trans-Atlantic Slave Trade Database.
21. Ferguson, *Memoir*, p. 182.
22. Ferguson, *Memoir*, p. 183-184 (citations). En 1773 au château de Cape Coast, Quaque baptise un Africain qui avait été enlevé et vendu au Rhode Island. Il appartenait à un certain Samuel Collins, capitaine de bateau, et après avoir passé plus de quarante ans en Amérique, il était revenu à Cape Coast. Caretta et Reese, *Life and Letters*, p. 110-120. Collins, identifié comme quaker dans une chronique nécrologique, mourut à Newport en 1772 à l'âge de 86 ans. *The Providence Gazette and Country Journal* (7 mars 1772).
23. Robin Law, éd., *The English in West Africa, 1685-1688 : The Local Correspondence of the Royal African Company of England, 1681-1699*, ptie 2 (Oxford, 2001), p. 178 (première citation), p. 182 (deuxième citation), p. 58 ; Thompson note que même « si les langues de la Côte sont variées, chaque nation ayant un idiome qui lui est propre, la langue *Fantee* est la plus répandue, et elle est parfois parlée du *Cape Apollonia* à la rivière *Volta*, c'est-à-dire sur une centaine de lieues ». Thompson, *An Account*, p. 69-73.
24. Lathan A. Windley, comp., *Runaway Slave Advertisements : A Documentary History from the 1730s to 1790*, vol. 2, Maryland (Westport, CT, 1983), p. 39.
25. Déposition de Mr Cleveland, 1792, PRO T70/161.
26. A. G. Hopkins, *An Economic History of West Africa* (New York, 1973), 109.
27. Sheila Lambert, éd., *House of Commons Sessional Papers of the Eighteenth Century* (Wilmington, DE, 1975), vol. 71, p. 543. Paul Lovejoy et David Richardson, « Trust,

Pawnship and Atlantic History : The Institutional Foundations of the Old Calabar Slave Trade », *American Historical Review* 104 (1999) : p. 342-344. En 1720, un capitaine anglais ramène sur la Côte-de-l'Or un garçon « qui avait été envoyé en Angleterre pour le rendre plus apte à servir les marchands interlopes ». James Phipps à RAC, 25 janvier 1720, PRO T70/4. En 1710, du château de Cape Coast, Dalby Thomas écrit que « John Williams le Mulâtre, revenant d'Angleterre avec le capitaine Bates, est une personne très utile et il est dans l'intérêt de la Compagnie qu'il revienne à Cape Coast ». Thomas à RAC, PRO T70/5. John Clark à RAC, 24 octobre 1711, PRO T70/5.

28. Les fils de Brew arrivent à Londres en 1768. Voir Westgate à Brew, 28 octobre 1768, PRO T70/162. Minutes du Conseil du château de Cape Coast Conseil, 12 juin 1792, PRO T70/153 (citation) ; « List of the Principal Kings, Caboceers et others in the Pay of the Committee, as they stood 1st Dec. 1776 », PRO T70/1534.

29. Snelgrave cité in Elizabeth Donnan, *Documents Illustrative of the History of the Slave Trade to America : Vol. II ; The Eighteenth Century* (Washington, DC, 1931), p. 355 (citation), p. 593-594 ; Christopher, *Slave Ship Sailors*, p. 16, 57, 143, 145-147. Hugh Thomas, *The Slave Trade : The Story of the Atlantic Slave Trade : 1440-1870* (New York, 1999), p. 404 ; Bolster, *Black Jacks*, p. 52.

30. Colier à RAC, 30 avril, 1^{er} mai, 25 mai 1719 ; PRO T70/8. Barry Ayrest livre plus de 200 esclaves à la Barbade sur le *Dorothy* en 1717. Voyage 76498, the Trans-Atlantic Slave Trade Database. Bergeson fait de nombreuses traversées de l'Afrique à la Barbade au cours de la même période. Voir Voyages 20418, 20452, 20477, 20531, 25131, the Trans-Atlantic Slave Trade Database.

31. Danby Pickering, *The Statutes at Large from the 23rd to the 26th Year of George II*, vol. XX (Cambridge, 1765), p. 120.

32. Samuel Poirier à Tobias Lesle, 26 novembre 1757, PRO T70/29. Poirier était le secrétaire du Royal African Committee.

33. Pour des exemples, voir Heywood, « Slavery and Its Transformation », *Journal of African History* 50 (2009) : p. 6.

34. Thompson, *An Account*, p. 23 (première citation), p. 24 (deuxième citation). Pour Williams, voir Voyage 37050, the Trans-Atlantic Slave Trade Database.

35. Melville à CA, 11 juin 1752, PRO T70/29.

36. James Phipps et Conseil à RAC, 25 janvier 1720, PRO T70/4.

37. Pour Ellis, voir Voyage 17365, the Trans-Atlantic Slave Trade Database. Melville à CA, 8 avril 1755, PRO T70/30.

38. Melville à CA, 28 avril 1756, PRO T70/30.

39. Poirier à John Cleveland, 15 août 1755, PRO T70/29.

40. Poirier à Melville, 15 septembre 1755, PRO T70/29.

41. Sur la traite négrière sur la Côte-de-l'Or, voir Rebecca Shumway, *The Fante and the Transatlantic Slave Trade* (Rochester, NY, 2011) ; John Vogt, *Portuguese Rule on the Gold Coast, 1469-1682* (Athens, GA, 1979) ; Ray A. Kea, *Settlements, Trade, and Politics in the Seventeenth Century Gold Coast* (Baltimore, MD 1982) ; Stephen D. Behrendt, « "The Journal of an African Slaver", 1789-1792, and the Gold Coast Slave Trade of William Collow », *History in Africa* 22 (1995) : p. 61-71 ; William St. Clair, *The Door of No Return : The History of Cape Coast Castle and the Atlantic Slave Trade* (New York, 2006) ; Law, *The English in West Africa*, ptie 2.

42. Randy J. Sparks, « Gold Coast Merchant Families, Pawning, and the Eighteenth-

Century English Slave Trade », *William and Mary Quarterly*, 3^e série, 70 (avril 2013) p. 317-340.

43. John Apperley à Melville, 21 septembre 1755, PRO T70/30.

44. Les Africains eux aussi détenaient parfois des Anglais. Voir Randall Logan à Joseph Blaney, 2 mars 1714/1715 ; Blaney à Martin Harderett, 27 février 1715, Robert Mason aux chefs du château de Cape Coast, 13 septembre 1715, PRO T70/3.

45. Melville à CA, 11 mars 1753, PRO T70/30.

46. Poirier à George Cockburn, 8 août 1754 ; 26 septembre 1754 ; Benjamin Read à Cockburn, 16 octobre 1754, Poirier à John Cleveland, 23 octobre 1754 ; PRO T70/29.

47. John Joseph Crooks, *Records Relating to the Gold Coast Settlements from 1750 to 1874* (1923 ; Londres, 1973), 29.

48. Poirier à Melville, 31 octobre 1754, PRO T70/29 ; Crooks, *Records Relating to the Gold Coast*, p. 29.

49. Poirier à Vaughan, 2 novembre 1754, PRO T70/29 ; Crooks, *Records Relating to the Gold Coast*, p. 30.

50. Poirier à George Cockburn, 11 janvier 1755 ; Poirier à John Cleveland, 2 juin 1755 ; Poirier à Samuel Scott, 17 juillet 1755 ; PRO T70/29.

51. Poirier à Samuel Scott, 17 juillet 1755, PRO T70/29.

52. Poirier à Melville, 28 juin 1755, PRO T70/29.

53. Poirier à Joseph Debat, 31 juillet 1755 ; 30 août 1755 ; PRO T70/29.

54. Crooks, *Records Relating to the Gold Coast*, 30.

55. Poirier à Scott, 15 septembre 1755, PRO T70/29.

56. Poirier à Melville, 17 décembre 1755, PRO T70/29.

57. Bell à CA, 20 mars 1756, PRO T70/30.

58. Bell à CA, 3 avril 1756, PRO T70/30.

59. Poirier à Bell, 4 novembre 1756, PRO T70/29.

60. John Matthews, *A Voyage to the River Sierra Leone* (Londres, 1788), p. 155-156 ; Paul E. Lovejoy et David Richardson, « The Business of Slaving : Pawnship in Western Africa, ca 1600-1810 », *Journal of African History* 42 (2001) : p. 12.

61. Gilbert Petrie à CA, 10 mars 1769, PRO T70/68.

62. F. William Torrington, éd., *House of Lords Sessional Papers, 1789-1799* (Dobbs Ferry, NY, 1974), 3 : 112 ; Lovejoy et Richardson, « Business of Slaving », p. 78.

63. Houghton à Miles, mars 1778, PRO T70/1536. Houghton fit de nombreuses traversées vers l'Afrique dans les années 1770 et 1780. Voyages 92438, 91928, 91926, 91647, 91646, 91599, 91598, 83722, 83721, the Trans-Atlantic Slave Trade Database.

64. Lambert, éd., *House of Commons Sessional Papers*, 71 : 15 ; Lovejoy et Richardson, « Business of Slaving », p. 83-84.

65. John Grant à William Mutter, 30 octobre 1761, PRO T70/30.

66. Voyage 17675, the Trans-Atlantic Slave Trade Database ; Petrie à CA, 10 mars 1769, PRO T70/68. En 1711, les agents de la RAC rapportent que « deux marins nègres ont été pris à bord du navire français *Casar*, et que le Captain Legg n'a pas voulu s'en défaire. »

Grosvenor à Phipps, 16 mai 1711, PRO T70/5. Pour un autre exemple de piroguiers kidnappés à Annamaboe, voir William Mutter à CA 25 avril 1765, PRO T70/68. Sur les piroguiers de la Côte-de-l'Or, voir Bolster, *Black Jacks*, p. 54-56.

67. Lambert, *House of Commons Sessional Papers*, vol. 71, ptie 2, 44.

68. Miles et Conseil à CA, 19 août 1786, PRO T70/33.

69. William Williams à Général Deane, 4 avril 1719, PRO T70/6.

70. Bernard Martin et Mark Spurrell, dir., *The Journal of a Slave Trader : John Newton, 1750-1754* (Londres, 1962), p. 39, 42.

71. Thomas Melville à CA, 11 juillet 1751, PRO T70/29 (première et deuxième citations) ; « Capitaine Derbyshire Palaver, CCC Sunday 23 June 1753 according to the Fanteen Relation », PRO T70/68 (troisième et quatrième citations). Pour les détails de cette traversée, voir Voyage 90148, the Trans-Atlantic Slave Trade Database. Il fit plusieurs traversées entre 1741 et 1754. Voir Voyages 90147, 90476, 94754, 94783, et 94817, the Trans-Atlantic Slave Trade Database.

72. Thomas Melville à CA, 11 juillet 1751, PRO T70/29 (citations) ; Thomas Malvern à Derbyshire, 25 juin 1757 ; John Roberts à ?, 7 juillet 1753, PRO T70/68.

73. Sur Reffe, voir Voyage 37248, sur Turnbull, voir Voyage 76998, sur la traversée de Peter Bostock, voir Voyage 77622, the Trans-Atlantic Slave Trade Database. James Skinner à CA, 9 mai 1754, PRO T70/30. Reffe est identifié de manière erronée dans les documents et dans la base de données. Voir *South-Carolina Gazette*, 16-21 octobre 1755. Pour d'autres exemples similaires, voir Thomas Burnett à RAC, 3 janvier 1716, Anthony Rodgers à RAC, 20 juin 1732, PRO T70/6 ; William Fields et Conseil à CA, 30 avril 1795, PRO T70/33. Voir Joan M. Fayer, « African Interpreters in the Atlantic Slave Trade », *Anthropological Linguistics* 45 (Fall 2003) : p. 281-295.

74. Peut-être James Birchall. Voir Voyages 24945, 77604, the Trans-Atlantic Slave Trade Database ; Capitaine Ellery de Boston. Voir Voyage 25022, the Trans-Atlantic Slave Trade Database ; Robert Lowrie à CA, 5 juin 1754, PRO T70/30. Sur un conflit similaire impliquant le capitaine William Atkinson après l'enlèvement d'un *cabocere* de St. Andrews, voir RAC à John Brathwaite, 9 juillet 1730. Sur un conflit entre le roi de Barra et un marchand anglais, voir David Mill à CA, 6 avril 1751, PRO T70/68, et sur un conflit entre le prince Davie de Badagry et le capitaine Joshua Johnson du *Patty*, voir CA à Gouverneur et conseil, château de Cape Coast, 4 décembre 1776, 21 décembre 1776, 25 décembre 1776, 2 janvier 1777, 6 février 1777, PRO T70/69 ; Voyage 25155 (Atkinson), Voyage 92599 (Johnson), the Trans-Atlantic Slave Trade Database. Le roi de Sesto captura un bateau anglais et tua les matelots après que le capitaine Joseph Yowart du *Hardman* « avait déporté l'un des fils du roi ». « Translation of Capitaine Wickman's Certificate of his son's death being killed at River Sesto on acct of Captn Yowart of the Hardman », mai 1750, PRO T70/68. Voir Voyage 90510, the Trans-Atlantic Slave Trade Database.

75. Probablement la traversée d'Isaac Barber en 1709. Voyage 24051, the Trans-Atlantic Slave Trade Database. John Phipps à RAC, 8 mars 1710, PRO T70/5.

76. Phipps, Dodson et Boyd à RAC, 2 juillet 1722, PRO T70/7.

77. Plunkett à William Johnson, 16 septembre 1717, PRO T70/6 ; Plunkett à RAC, 16 juin 1718, PRO T70/6. Les interlopes escroquaient souvent les marchands africains, enlevaient des personnes libres et mettaient le commerce en danger, laissant à la Compagnie le soin de gérer les conséquences de leurs agissements. Voir George E. Brooks, *Eurafricans in Western Africa : Commerce, Social Status, Gender and Religious Observance from the Sixteenth to the Eighteenth Century* (Athens, OH, 2003), 105, 145, 174.

78. « Part of Letter from Mr J. Hippisley, dated at Château de Cape Coast, relative to a young Black, that was a servant in London about two Years ago, and proved to be the son of the Prince of Annamaboe », *The British Magazine or Monthly Repository for Gentlemen and Ladies*, octobre 1761, p. 528. Hippisley fait peut-être référence à Bassi, fils de Corrantee, même si Bassi avait séjourné en France et non en Angleterre, et que son histoire se soit déroulée des décennies avant l'arrivée d'Hippisley sur la côte.

79. John Thornton, « African Political Ethics and the Slave Trade », in *Abolitionism and Imperialism in Britain, Africa, and the Atlantic*, dir. Derek R. Peterson (Athens, OH, 2010), p. 38-62 (citation p. 39).

7. L'effondrement d'Annamaboe et la fin du monde atlantique du xviii^e siècle

1. Westgate à Miles, 13 septembre 1778, Public Records Office (PRO), National Archives, Kew, Royaume-Uni, T70/1536.

2. Smith à Westgate, 11 septembre 1778, PRO T70/1536.

3. Westgate à Smith, 12 septembre 1778, PRO T70/1536.

4. Smith à Westgate, 12 septembre 1778 ; Smith à Westgate, 12 et 13 septembre 1778 ; Westgate à Smith, 13 septembre 1778 (citations) ; PRO T70/1536.

5. Miles à Smith, 15 septembre 1778, PRO T70/1536.

6. Westgate à Miles, 19 septembre 1778, PRO T70/1536.

7. Miles à Westgate, 5, 9, 14 novembre 1778 ; Westgate à Miles, 6, 8, 10, 15 novembre 1778 ; Smith à Westgate, 6 novembre 1778 ; Smith à Miles, 12 novembre 1778 ; PRO T70/1536.

8. Thomas Miles à Charles Bell, 10 janvier 1779, PRO T70/1483.

9. Thomas Miles à CA, 22 janvier 1780 (citation) ; Gouverneur et Conseil à CA, 26 octobre 1780, PRO T70/32. Extrait de la Trans-Atlantic Slave Trade Database (<http://www.slavevoyages.org>, consulté le 13 janvier 2013).

10. Minutes du Conseil du château de Cape Coast, 11 mai 1791, PRO T70/153.

11. *Ibid.*

12. Minutes du Conseil du château de Cape Coast, 11 mai 1791, PRO T70/153 ; Dépôts de George Cleveland, Peter W. Brancker, Jonathan Hiblethwaite, John Mark Cleland, 1791, PRO T70/161 ; Dépôt du capitaine Fraser, 28 décembre 1791, PRO T70/160.

13. Dépôt de Thomas Owens, 28 décembre 1791, PRO T70/160. Sur le *Mercury*, voir Voyage 82695, the Trans-Atlantic Slave Trade Database.

14. Dépôts du capitaine Fraser et Thomas Owens, 28 décembre 1791, PRO T70/160.

15. Dépôts du capitaine Fraser et Thomas Owens, 28 décembre 1791, PRO T70/160 ; Minutes du Conseil du château de Cape Coast, 5 juin 1793 ; 12 septembre 1795, PRO T70/153 ; CA à Robert Collins, 5 novembre 1794, 1^{er} juin 1796, PRO T70/71 ; Mrs R. Lee, *Stories of Strange Lands* (Londres, 1895), p. 29, 30.

16. Minutes du Conseil du château de Cape Coast, 11 mai 1791, PRO T70/153.
17. Registres d'Annamaboe, septembre-octobre 1769, PRO T70/989.
18. Minutes du Conseil du château de Cape Coast, 11 mai 1791, PRO T70/153.
19. *Ibid.* ; Gouverneur et Conseil, Château de Cape Coast à CA, 8 octobre 1780, PRO T70/32 (première citation) ; Minutes du Conseil du château de Cape Coast, 11 mai 1791, 15 août 1795, PRO T70/153 (troisième et quatrième citations) ; le paiement à Brew est inscrit dans le registre du château de Cape Coast, 2 août 1795 ; Henry Meredith, *An Account of the Gold Coast of Africa with a Brief History of the African Company* (Londres, 1812), p. 131. Les Fante refusaient que les Ashanti puissent acheter de la poudre et envoyèrent des troupes armées pour surveiller les pistes. Gilbert Petrie à CA, 9 octobre 1767, PRO T70/31.
20. David Mill à CA, 30 décembre 1775, PRO T70/32 (première et deuxième citations) ; Mutter à CA, 25 octobre 1765, PRO T70/31 ; résolution du Conseil de Cape Coast, 11 août 1772, PRO T70/152, (troisième et quatrième citations).
21. Meredith, *Account of the Gold Coast*, p. 136-138 (citation p. 136).
22. *Ibid.*, p. 138-139, (première citation p. 138).
23. *Ibid.*, p. 140-141, (première citation p. 141).
24. *Ibid.*, p. 143 (première et deuxième citations), p. 144 (troisième citation), p. 145.
25. *Ibid.*, p. 144-152 (première citation p. 151, deuxième citation p. 152).
26. *Ibid.*, p. 155-158 (première citation p. 158, deuxième p. 159) ; W. E. F. Ward, *A History of the Gold Coast* (Londres, 1948), p. 147-149. Pour une analyse critique des activités de Torrane, voir Joseph Dupuis, *Journal of a Residence in Ashantee* (Londres, 1824), p. 250-264.
27. Meredith, *Account of the Gold Coast*, p. 161 (première citation) ; Ward, *History of the Gold Coast*, p. 148-149 (deuxième citation p. 149). Torrane vend aussi vingt-six captifs assis capturés en même temps que Kwadwo Tsibu. John Joseph Crooks, *Records Relating to the Gold Coast Settlements from 1750 to 1874* (1923 ; Londres, 1973), p. 107 ; Lee, *Stories of Strange Lands*, p. 66.
28. Ward, *History of Gold Coast*, p. 150-158 ; Ivor Wilks, *Asante in the Nineteenth Century : The Structure and Evolution of a Political Order* (Cambridge, 1975), p. 144-151 ; William Hutchinson à J. H. Smith, 26 mai 1817, PRO T70/41.
29. Meredith, *Account of the Gold Coast*, ii (première citation) ; Dupuis, *Journal of a Residence in Ashantee*, p. 2-35.
30. Dupuis, *Journal of a Residence in Ashantee*, p. 162-163.
31. John Hope Smith et Conseil à CA, 5 mars 1817, PRO T70/36.
32. Lee, *Stories of Strange Lands*, p. 190 (première citation) ; William Hutchinson à John Hope Smith, 11 octobre 1817, PRO T70/41 (deuxième citation).
33. Pour une vue d'ensemble de la traite négrière pendant la période, voir Hugh Thomas, *The Slave Trade : The Story of the Atlantic Slave Trade, 1440-1870* (New York, 1997), p. 561-590.
34. William Hutchinson à John Hope Smith, 11 octobre 1817, PRO T70/41 (première et deuxième citations) ; Fey Footoo Quamina à John Hope Smith, 25 octobre 1817, PRO T70/41 (troisième citation).
35. Fey Footoo Quamina à John Hope Smith, 25 octobre 1817, PRO T70/41.

36. Smith à Hutchinson, 21 novembre 1817, PRO T70/41.
37. *Ibid.* Voir aussi Lee, *Stories of Strange Lands*, p. 73.
38. Hutchinson à Smith, 17 novembre 1817 (première citation), Hutchinson à Smith, 23 novembre 1817 (deuxième citation), 20 décembre 1817, PRO T70/36.
39. Smith et Conseil à CA, 21 février 1818, PRO T70/36.
40. Pour un récit détaillé des événements ayant mené à l'incident d'Annamaboe, voir Carl Christian Reindorf, *History of the Gold Coast and Asante, based on traditions and historical facts : comprising a period of more than three centuries from about 1500 to 1860* (Bâle, Suisse, 1895), chap. 1-14. Margaret Priestley, *West African Trade and Coast Society : A Family Study* (Londres, 1969), 1, p. 138-139 ; Dupuis, *Journal of a Residence in Ashantee*, p. 201-216.
41. Lee, *Stories of Strange Lands*, 191 (première et deuxième citations) ; Maccarthy à Earl Bathurst, 7 avril 1823, (troisième citation), Maccarthy à Bathurst, 4 août 1823 (deuxième citation) ; PRO CO 267/58 ; Ward, *History of the Gold Coast*, p. 168-169.
42. H. I. Ricketts à Bathurst, 7 avril 1823, Maccarthy à Bathurst, 17 mai 1823 (citations), PRO CO 267/58 ; H. I. Ricketts, *Narrative of the Ashantee War with a View of the Present State of the Colony of Sierra Leone* (Londres, 1833), p. 19-21, Priestley, *West African Trade*, 139-141 ; « Proceedings relative to Sam Brew taken at Château de Cape Coast », PRO CO 267/58 ; Reindorf, *History of the Gold Coast and Asante*, p. 181.
43. Maccarthy à Bathurst, 17 mai 1823, PRO CO 267/58 (première et quatrième citations) ; témoignage de William Mitchison (deuxième citation), Jonas Heath, John Dunsmore, Patrick Hayes, John Hall et Joseph Steret (troisième citation), 24 mai 1823, PRO CO 267/58 ; Chief Justice Record, 4 août 1823, PRO CO 267/58 ; Priestley, *West African Trade*, p. 141.
44. Voir Priestley, *West African Trade*, ptie 3.

des expressions, noms de lieux, institutions et personnes

Abra (aussi **Abora**, **Abrah**, **Abura**) — ville située à l'intérieur des terres, sur la principale route commerciale entre Annamaboe et Kumase et considérée comme la capitale politique des Fante. Les *caboceres* fante s'y réunissent régulièrement pour conduire la politique de la confédération.

Accra — ville située dans l'actuel Ghana. Fondée par les Ga au XV^e siècle. Les Anglais y érigent Fort James dans les années 1670. Abrite également Fort Crevecour, un fort hollandais et Fort Christiansborg, un fort danois. Conquis par les Akwamu en 1680, elle demeure un port important pour la traite négrière.

Agah (aussi **Agya**, **Egya**, **Aga**, **Agga**, **Aja**) — village situé à deux kilomètres à l'est d'Annamaboe où les Anglais ouvrent un premier comptoir dans les années 1670.

Agona — royaume littoral de la Côte-de-l'Or. Vaincu par les Akwamu en 1689. Le fort de Winnebah y est situé.

Akan — groupe ethnolinguistique du Sud de l'actuel Ghana, de la région de la Volta occidentale du Togo et de la Côte d'Ivoire, il inclut entre autres les Fante, les Ashanti, les Denkyira, les Assin, les Wasa et les Abbron.

Akim (aussi **Akyem**) — royaume forestier akan, situé sur la côte de Guinée entre l'Akwamu et le Denkyira et soumis à la pression de ses voisins plus puissants. Connu pour ses négociants en or, en sel et en esclaves. A mené la coalition victorieuse des Akwamu en 1730, mais battu par les Ashanti en 1742. Divisé entre le royaume de l'Est (Akyem Abuakwa) et le royaume de l'Ouest (Akyem Bosome).

Akwamu — royaume forestier akan, situé sur la côte de Guinée, se battant pour contrôler le commerce de l'or. Puissance importante de la région, à cheval sur l'est de la Côte-de-l'Or et l'ouest de la Côte des esclaves. Exporte de l'or, de l'ivoire et à partir des années 1690, des esclaves. Affaibli par une rébellion interne, il succombe à une coalition menée par les Akyem en 1730.

Amanahia — royaume akan de la Côte-de-l'Or. Site du fort britannique d'Apollonia. Conquis par les Ashanti au cours de la guerre de 1715 à 1721.

Amissa — marin enlevé à Annamaboe en 1776 par le capitaine négrier de Liverpool qui l'avait embauché. Vendu en esclavage en Jamaïque, et libéré grâce aux efforts de sa famille lors d'un procès présidé par lord Mansfield. Revient à Annamaboe en 1779.

Ando — ancien royaume etsi annexé au royaume fante au début du XVIII^e siècle.

Aowin (aussi **Awomweye**) — royaume akan de la Côte-de-l'Or, conquis par les Denkyira entre 1686 et 1690 puis quelques années plus tard par les Ashanti. Important producteur d'or.

Apollonia (aussi **Cap Apollonia**) — considéré comme la limite occidentale de la Côte-de-l'Or, situé près de la frontière actuelle entre la Côte d'Ivoire et le Ghana. Les Britanniques et les Hollandais se le disputent à plusieurs reprises, et les Britanniques y bâtissent un fort en 1768.

Apperley, John — architecte des docks de Plymouth (Angleterre). Employé comme ingénieur à Madras, en Inde, en 1749. Ingénieur en chef chargé de superviser la construction du fort d'Annamaboe, il y meurt de maladie en 1753.

Aquamboo — Voir Akwamu.

Asantehene — titre donné au roi des Ashanti.

Assin — nation akan de la Côte-de-l'Or, frontalière au nord des Ashanti, au sud des Fante, à l'ouest des Denkyira, et à l'est des Akim. Conquise par les Denkyira à la fin du XVII^e siècle et incorporée à l'empire ashanti au début du XVIII^e siècle.

Ball, Elias — propriétaire de plusieurs plantations situées le long de la rivière Cooper en Caroline du Sud, et neveu d'Henry Laurens.

Banishee George — fils de John Corrantee et négociant d'Annamaboe.

Bassi — fils de John Corrantee emmené en France dans les années 1740 où il est reçu sous le titre de « Louis Bassi, Prince de Corrantryn ». Il réside plus tard chez le Danois Ludewig Ferdinand Rømer.

Bell, Charles — commence sa carrière comme capitaine de plusieurs navires négriers. Nommé gouverneur par intérim du château de Cape Coast de 1756 à 1757 et gouverneur de 1761 à 1763. Commandant du fort de Commenda en 1769 et du fort d'Annamaboe en 1769. Meurt en Angleterre en 1785.

bendefoes, companies de (aussi appelées **compagnies asafo**) — milices indigènes des villes fante. Le commandement de ces compagnies pouvait être transmis de père en fils et le recrutement dans une compagnie donnée se faisait sur des critères patrilinéaires, une exception dans cette société matrilineaire.

Bloome, John — chef du comptoir de la Royal African Company (RAC) à Anashan en 1687 et commandant à Annamaboe en 1691.

bombo — Africain chargé de superviser le chargement et le déchargement des pirogues et de maintenir l'ordre sur les plages des forts de la Côte-de-l'Or. Ce rôle était parfois confié à un Européen. Également contremaître responsable des esclaves.

Bonnishee — important *cabocere* d'Annamaboe à la fin du XVII^e siècle.

Bosman, William — né en Hollande 1672, il part en Afrique à l'âge de seize ans au service de la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales. Il

passé quatorze ans sur la Côte-de-l'Or dans différents forts hollandais. La première publication en anglais de ses lettres décrivant la région date de 1705.

Braffo(aussi *Obrafo*) — le plus haut personnage de la confédération fante.

Brew, Henry (Harry) — fils de Richard Brew, né d'un mariage « à la mode du pays » avec une Africaine non identifiée. Éduqué en Angleterre, il travaille comme clerc pour son père après son retour à Annamaboe en 1768. Il épouse Abba Kaybah, apparentée à Philip Quaake par les femmes. Après le décès de son père, il s'installe à Cape Coast, où il devient l'interprète du fort. Il meurt de la variole en 1796.

Brew, Richard, Sr. — né en Irlande, il arrive sur la Côte-de-l'Or en 1745, devient commandant du fort de Tantomquerry (Tantumkweri) en 1750, de celui de Dixcove en 1750-1751, puis reprend le commandement de Tantomquerry de 1751 à 1754. Suspendu en 1753 pour avoir commercé illégalement, il est réintégré et commande le fort d'Annamaboe en 1756. Il y reste jusqu'à sa démission en 1760. Il y est à nouveau nommé en 1761 et reste en poste jusqu'en 1764, date à laquelle il quitte la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) pour devenir négociant indépendant. Il devient le plus important marchand d'esclaves indépendant de la Côte-de-l'Or. Il contracte un mariage « à la mode du pays » avec Effua Ansah, fille de John Corrantee, qui lui donne deux fils. Il avait eu deux autres fils d'une première union. Il meurt à Annamaboe en 1776.

Brew, Richard, Jr. — fils de Richard Brew, né d'un mariage « à la mode du pays » avec une Africaine non identifiée. Éduqué en Angleterre, il travaille comme clerc pour son père après son retour à Annamaboe en 1768. Tombé en défaveur aux yeux de son père, il devient canonnier au fort d'Annamaboe puis travaille au château de Cape Coast en tant que commis aux écritures, comptable, et secrétaire personnel du gouverneur. Incapable de garder son poste, il se réfugie à Elmina, auprès des Hollandais, où il meurt en 1782.

Brew, Samuel — fils d'Henry Brew. Devient un important négociant de Cape Coast et continue à se livrer à la traite après son abolition par les Britanniques. Accusé d'avoir mené des soldats britanniques dans une embuscade pendant une campagne contre les Ashanti, il est arrêté par les Britanniques et envoyé en Sierra Leone pour y être jugé. Il meurt dans des circonstances mystérieuses pendant la traversée. Il se serait suicidé.

cabocere (aussi *cabushier*) — terme dérivé du portugais *caboceiro* qui signifie capitaine. Chef fante qui cumule les responsabilités de chef politique, de magistrat et commandant militaire.

Camplin, Richard — important marchand londonien et secrétaire du Comité africain dans les années 1770.

cap Lopez — marque la limite sud du golfe du Biafra, à l'embouchure du

fleuve Ogowe (au niveau de l'actuel Gabon). Important port négrier de la fin du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle.

Cape Coast, château de — le plus important fort britannique de la Côte-de-l'Or et siège des opérations de la Royal African Company (RAC) puis de la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA). Fondé à l'origine par les Suédois en 1655, il passe entre les mains des Hollandais puis des Danois avant sa prise par les Anglais en 1664.

Chaignoan, Mr — commandant du fort d'Annamaboe en 1704.

Chamba (aussi **Duncos**) — région nord-est de l'empire ashanti, pourvoyeuse d'esclaves vendus sur la côte. Les Chamba, décrits comme un peuple d'agriculteurs pacifique, sont appelés « Duncos » par les Fante, un terme péjoratif signifiant « péquenaud » ou « personne stupide ».

Champlin, Christopher et Robert — propriétaires de l'importante entreprise de négoce familiale, Champlin & Champlin, de Newport, Rhode Island, engagée dans le commerce africain. Robert commence sa carrière comme capitaine de navires négriers appartenant à son père et à son oncle. *chichee* (aussi *chicko*) — crieur public ou messenger.

Clarke, Peleg — commence sa carrière comme capitaine de bateaux engagé par des armateurs avant de devenir marchand indépendant. S'associe avec succès avec son frère, Audley Clarke. Parmi leurs activités, ils assurent des campagnes négrières.

Coffee Aboe — interprète du fort d'Annamaboe dans les années 1760.

Commenda (Comenda, Komenda) — situé à l'est de Sekondi dans le royaume d'Eguafo (Aguaffo), le fort est occupé par intermittence par les Anglais. John Cabess en est le commandant le plus important jusqu'à sa mort en 1772. Centre majeur pour le commerce de l'or et l'avitaillement. Les Hollandais y ont aussi un comptoir.

Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) — l'African Trade Act de 1750 abolit la Royal African Company (RAC) et la remplace par cette nouvelle entité. La nouvelle loi ouvre le commerce à tous les sujets britanniques, et les marchands qui opèrent sur la côte africaine entre le cap Blanc and et le cap de Bonne-Espérance versent chacun une contribution annuelle de quarante shillings à la CMTA.

comptoir — établissement commercial situé dans une petite ville ou un village. Se réduit souvent à un petit entrepôt géré par un facteur européen aidé de quelques Africains.

Coomah Amoony — successeur de John Corrantee au poste de *cabocere* en chef d'Annamaboe, et certainement apparenté à Corrantee par la lignée matrilineaire. Prend plus tard le titre de Roi des Fante.

Cormantine (Coramantine, Cormantyne, Kormantin) — premier fort anglais érigé sur la Côte-de-l'Or en 1624, pris par les Hollandais en 1662. Situé à cinq kilomètres d'Annamaboe.

Coromantees (Koromanti) — nom donné aux esclaves fante originaires de la Côte-de-l'Or et très recherchés en Amérique.

Corrantee, John (vers 1670-1764) — de son nom fante, Eno Baisee (Ano Bassi) Kurentsi. Guerrier, diplomate, magistrat et marchand respecté, et puissant *cabocere* en chef d'Annamaboe, d'environ 1740 à sa mort.

country marriage — voir **mariage « à la mode du pays »**

cracra — petits morceaux d'or mélangé à du cuivre couramment en circulation sur la Côte-de-l'Or comme monnaie d'échange.

croom — parfois décrit comme le centre de hameaux agricoles, ou le village, où les propriétaires de plantations ont leur résidence. Les Fante de l'élite qui vivent à Annamaboe possèdent aussi des plantations et ont une résidence dans leur *croom*.

Cross, William — commandant du fort d'Annamaboe en 1691.

Cugoano, Ottobah — Fante de la Côte-de-l'Or, capturé quand il était enfant et vendu en esclavage en 1770. Ami d'Olaudah Equiano, il devient une figure majeure de l'abolitionnisme africain de la fin du XVIII^e siècle. Auteur d'un important pamphlet anti esclavagiste intitulé *Thoughts and Sentiments on the Evil and Wicked Traffic of the Slavery and Commerce of the Human Species, Humbly Submitted to the Inhabitants of Great Britain* (Londres, 1787). [Traduit en français, sous le titre *Réflexions sur la traite et l'esclavage des nègres* en 1788. Réédité dans cette traduction en 2009, éditions Zones, Paris.]

curranteer (Corrantier, Quarranter) — titre fante désignant le chef d'une ville, plus couramment utilisé au XVII^e siècle.

Dagomba — royaume de la région de la moyenne Volta, sous forte influence musulmane. Conquis par les Ashanti en 1744-1745.

Dalziel, Archibald — né en Écosse. Capitaine et propriétaire de négrier, actif dans la traite pendant plus de quarante ans. Formé comme chirurgien, il est employé par la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) de 1763 à 1770 et de 1791 à 1802. Commandant du fort de Whydah et gouverneur du château de Cape Coast en 1762, de 1762 à 1798, et de 1800 à 1802. Auteur de *A History of Dahomey* (Londres, 1762). Son frère Andrew était professeur de grec et de littérature à l'Université d'Edinburgh.

dashes (aussi *dashee*) — mot probablement d'origine fante, désignant des cadeaux ou des pots-de-vin.

Denkyira (Dankera) — royaume forestier akan du Sud de la côte de Guinée, rival de ses voisins pour contrôler le commerce de l'or. En rapide expansion au XVII^e siècle, il conquiert les Aowin, Sefwi, et Wasa vers le sud-ouest et les royaumes littoraux d'Adom et de Fetu. Domine une grande partie du Sud-Ouest de la Côte-de-l'Or et une partie de l'actuelle Côte d'Ivoire. Succombe aux Ashanti à la suite d'une série de guerres entre 1699 et 1701.

Dixcove — un des plus petits forts britanniques de la Côte-de-l'Or, construit en 1691. Situé à quatre-vingts kilomètres du château de Cape Coast en pays ahanta.

Domeh — une des trois petites îles de la baie d'Ambas, au Cameroun. Situé à l'endroit où la côte de l'Afrique occidentale rencontre la côte de l'Afrique méridionale.

Duncos — voir **Chamba**.

Effua Ansah — fille de John Corrantee et épouse « à la mode du pays » de Richard Brew. Elle lui a donné deux filles, Eleanor et Amba.

Eggin — important *cabocere* d'Annamaboe à la fin du XVI^e et début du XVII^e siècle.

Elmina (El Mina) — nom usuel du château de Saõ Jorge da Mina, célèbre fort construit par les Portugais en 1482, premier fort européen de la côte de Guinée. Pris par les Hollandais en 1637. Il a été le prototype des forts européens sur la Côte-de-l'Or, dont la plupart ont copié son architecture médiévale bien après qu'elle fut abandonnée en Europe.

Eukobah (aussi **Ekua**) — l'une des femmes principales de John Corrantee, fille de Ansah Sessaraku (Ansa Sasraku), roi d'Aquamboo (Akwamu), et nièce du roi d'Akron.

fétiche — du portugais *feitiço* ou « agent », ensemble complexe de croyances et de pratiques religieuses. « Faire le fétiche » signifie pratiquer un rite ou lancer un sort, « prendre le fétiche », prononcer un serment, « boire ou manger le fétiche » consiste à boire de l'eau ou à avaler une substance concoctée par un prêtre et censée faire périr celui qui se serait parjuré durant un rituel. Les conflits étaient souvent résolus en « mangeant » ou en « buvant le fétiche », méthode utilisée pour juger de l'innocence ou de la culpabilité lors d'un procès. On appelle aussi « fétiche » un objet façonné en l'honneur d'une divinité

Fetu — État akan du littoral de la Côte-de-l'Or, conquis par les Denkyira à la fin du XVII^e siècle et par les Fante en 1730.

Fort Charles — premier fort anglais construit à Annamaboe en 1679 et abandonné en 1730.

Fort James — situé à Accra, sur une île du fleuve Gambie. Construit par les Portugais au début du XVII^e siècle puis occupé par la Royal African Company (RAC) en 1673.

gold-taker — négociant en or qui joue un rôle capital dans le trafic des esclaves de la Côte-de-l'Or. Il pèse l'or et estime sa pureté. Il joue un rôle d'intermédiaire entre les négriers africains et européens à chaque fois que des marchandises sont échangés entre eux, non seulement les esclaves, mais l'ivoire, l'or ou les marchandises européennes. Les deux parties lui versent un pourcentage de tous les biens échangés. Ces courtiers étaient nombreux et puissants.

Gonja — royaume du cours moyen de la Volta, établi à la fin du XVII^e siècle par les Mande. Sous influence musulmane, mais maintient un équilibre culturel. Conquis par les Ashanti entre les années 1730 et les années 1750.

Gore, Gerrard — agent général du château de Cape Coast en 1701, nommé à nouveau en 1714. Il reste en fonctions jusqu'à sa mort sur la côte en 1717.

Gorée — situé sur une île de l'actuel Sénégal, devient un important comptoir négrier et change plusieurs fois de mains entre les Portugais, les Hollandais, les Français et les Britanniques entre 1588 et 1814. Contrôlé par les Français pendant la majeure partie du XVIII^e siècle, et port principal du trafic négrier français.

Gregory, John — commandant d'Annamaboe en 1691.

Grosle, John (aussi **Grossle**) — Commandant du fort d'Annamaboe en 1767-1768 et gouverneur du château de Cape Coast de 1769 à 1770. Il meurt à son poste en 1770.

Hassell, Ralph — facteur à Accra en 1681. Commandant du fort d'Annamaboe, expulsé par les Fante en 1787 et transféré la même année au fort de Fredericksburg, situé à l'est de Cape Coast.

Hippisley, John (aussi **Hippersley**) — gouverneur du château de Cape Coast de 1763 à 1766. Il meurt en 1767. Fils d'un acteur célèbre du même nom qui fit une grande partie de sa carrière à Covent Garden. Il suit brièvement les traces de son père sur scène et fait une apparition dans le personnage de Tom Pouce en 1740. Auteur de *Essays. I. On the Populousness of Africa – II. On the Trade at the Forts on the Gold Coast. III. On the Necessity of Erecting a Fort at Cape Apollonia* (Londres, 1764).

Hutchinson, William — employé par la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) comme commis aux écritures au château de Cape Coast. Il participe à la première ambassade britannique envoyée chez les Ashanti en 1817, et passe plusieurs mois à Kumasi en tant que consul britannique. Commandant du fort d'Annamaboe en 1830. Il devient ensuite négociant indépendant sur la côte et meurt dans son Écosse natale en 1834, à l'âge de quarante et un ans.

Huydecoper, Jan Pieter Theodoor (1728-1767) — originaire d'une riche famille d'Amsterdam, il fait ses études à Genève. Il serait parti en Afrique en 1756 à la suite d'une déception sentimentale. Il commande le fort hollandais d'Elmina, mais sans donner satisfaction et il est transféré à Axim en 1760. Directeur général et président de la deuxième Compagnie néerlandaise des Indes occidentales de 1758 à 1760 puis de 1764 à 1767.

interlope — se dit d'un marchand ou d'un navire qui viole le monopole de la Royal African Company (RAC) sur le commerce avec l'Afrique, avant la perte de ce monopole en 1698.

Johnston, Robert — ancien fonctionnaire de la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) au Sénégal et sur la Côte-de-l'Or, devient

marchand indépendant à Winnebah. Il quitte la côte en 1770 après l'incendie de sa propriété.

Kumasi (Coomassie, Kumase) — capitale de l'empire ashanti.

Lagoe (Lagoo) — ville commerciale située à environ 3 kilomètres du fort de Tantumquerry et à trente-cinq kilomètres à l'est d'Annamaboe.

langues commerciales — langues véhiculaires parlées le long des côtes d'Afrique occidentale, combinant du vocabulaire européen, en particulier portugais, et du vocabulaire africain. Répandues dans tout le monde atlantique où elles présentent des similitudes avec des langues tels le gullah parlé dans les régions côtières de la Caroline du Sud, et d'autres langues des Caraïbes.

Logoe (Port Loko) — ville fondée par les Portugais, où les Britanniques installent un comptoir au XVIII^e siècle. Située au nord de Freetown en actuelle Sierra Leone.

Maccarthy, sir Charles (1768-1824) — né en Irlande, s'engage dans l'armée anglaise en 1794, et nommé au Royal African Corps en 1811. Nommé gouverneur de Sierra Leone en 1812 et premier gouverneur de la Couronne de la Côte-de-l'Or en 1822. Anobli en 1820, il est tué en combattant les Ashanti, qui emportent sa tête comme trophée.

Manigault, Gabriel — rivalise avec Nathaniel Russell pour le titre de marchand le plus riche de Charleston. Il investit ses profits commerciaux, y compris ceux qu'il tire de la traite négrière, dans l'agriculture de plantation. Possède près de 500 esclaves et plus de 20 000 hectares.

mariage « à la mode du pays » — alliance matrimoniale ritualisée entre des hommes anglais et des femmes africaines ou métisses de la Côte-de-l'Or.

Melville, Thomas (aussi **Melvil, Melvill**) — né à Dumfriesshire, Écosse, et lointain parent du grand marchand londonien Richard Oswald. Gouverneur du château de Cape Coast de 1750 à sa mort en 1756.

Meredith, Henry — auteur de *An Account of the Gold Coast of Africa with a Brief History of the African Company* (Londres, 1812). Gouverneur du fort de Winnebah. Il est assassiné en 1812 par des Africains après un conflit au sujet d'un coffret de poudre d'or. En représailles, la ville et le fort sont rasés par les Britanniques.

Miles, Richard — employé par la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) sur la Côte-de-l'Or pendant plus de dix-huit ans. Nommé commis aux écritures en 1765, il devient successivement commandant de plusieurs forts dont Whydah, Tantumquerry, Apollonia et Annamaboe, avant d'être le gouverneur du château de Cape Coast de 1777 à 1780. Suspendu pour avoir mené des transactions illégales, il est réinstallé en 1782. Pendant un séjour à Londres dans les années 1780, il devient partenaire commercial de Jerome Bernard Weuves. Envisage pendant un

temps de rentrer en Angleterre avec Sal, son épouse africaine « à la mode du pays ». Il quitte la CMTA en 1792. Basé à Londres, il devient un riche marchand d'esclaves et s'oppose aux tentatives d'abolir la traite dans les années 1790. Un des rares Européens à avoir appris la langue locale.

Miles, Charles — frère de Richard Miles. Commence sa carrière comme commis aux écritures de la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) dans les années 1780. Gouverneur du fort d'Annamaboe de 1789 à 1792. Suspendu après l'incendie d'Agah. Employé par la firme Miles & Weuves, et facteur d'un comptoir privé à Little Popo de 1793 à 1796. Il y meurt en 1796.

Mill, David — il passe seize ans sur la Côte-de-l'Or avant de devenir gouverneur du château de Cape Coast de 1770 à 1777. Vient d'une famille impliquée depuis longtemps dans la traite négrière. Son cousin est un associé de Richard Oswald, un marchand londonien fournisseur des forts et partenaire commercial de la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) sur la côte. Frère de James Mill, de la grande firme négrière londonienne Ross & Mill, et d'Hercules Mill, capitaine de navires négriers faisant des campagnes sur la Côte-de-l'Or. Il démissionne de son poste et meurt à Antigua, sur le chemin du retour.

Mitchell, Jeremiah — soldat anglais, en garnison à Annamaboe en 1686-1687.

Mouree (Mouri, Moure) — site du premier fort hollandais (Fort Nassau) sur la Côte-de-l'Or, établi en 1612, à six kilomètres de Cape Coast. Comptoir hollandais le plus important sur la Côte-de-l'Or.

mulâtre — personne métisse née d'un parent africain et d'un parent européen.

Mumford (Montfort, Mountfort) — situé entre Tantumquerry et Winnebah. À l'origine, se situait à la frontière des territoires fante. En 1725, les Hollandais y bâtissent un fort, mais il sera abandonné. Les Britanniques y ont un comptoir au cours du XVIII^e siècle.

Murram (aussi **Mankessim**) — ville située à environ quinze kilomètres de la côte, que les Fante considèrent comme leur première implantation et leur ville ancestrale, et où ils se rassemblaient pour mener d'importantes délibérations.

mustafee (ou **octavon**) — personne née d'un parent quarteron et d'un parent européen.

mustee (ou **quarteron**) — personne née d'un parent mulâtre et d'un parent européen.

Mutter, William — commence sa carrière comme assistant chirurgien en 1752. Devient gouverneur du château de Cape Coast de 1763 à 1766. Renvoyé pour avoir déporté des esclaves de la côte en violation des règles de la CMTA.

Nananom Mpow — bosquet sacré situé dans les collines de l'arrière-pays d'Annamaboe, où résidait le principal oracle de la ville.

Nightingale, James — commandant du fort Charles dans les années 1690.

Old Calabar — État composé de plusieurs villes Efik du bassin de la Cross River (Nigeria actuel). Exportateur très important d'esclaves au XVIII^e siècle.

Osei Bonsu (1799-1823) — septième Asantehene, intronisé en 1800. Sous son règne, les Ashanti étendent leurs possessions vers le nord puis vers le sud en 1806-1807, après avoir été défiés par deux chefs assin. Les Ashanti remportent une victoire rapide contre la confédération fante, réalisant ainsi le but qu'ils caressaient depuis longtemps d'atteindre la mer. Mais ces conquêtes vont les mener en conflit direct avec les Britanniques.

Osei Kwadwo (1735-1777) — quatrième Asantehene. Chef militaire et réformateur compétent. Étend son royaume et renforce le gouvernement central.

once — unité d'échange utilisée sur la côte, équivalant à une once d'or, soit environ quatre livres sterling.

palabre — institution permettant de résoudre un contentieux, la palabre se déroule en présence de toutes les parties concernées, membres de la maisonnée ou de la famille étendue, individus engagés dans un différend commercial, villes ou nations rivales. La plupart des villes ont leur « Maison des palabres », où les contentieux sont exposés et jugés par les *pynins* ou anciens. On interrompait souvent le commerce pendant une palabre, et elle pouvait durer des jours, des mois, voire des années.

panyarring — pratique largement répandue sur la Côte-de-l'Or, qui consiste à saisir des biens ou des personnes et à les conserver jusqu'à ce qu'un conflit soit résolu ou qu'une dette soit remboursée. Parfois utilisée pour forcer la tenue d'une palabre. La saisie ou *panyarring* diffère de la mise en gage ou *pawning* en ce qu'il ne s'agit pas d'un accord mutuel, mais d'une saisie par le créancier ou la partie qui se considère lésée. Elle était pratiquée par les Africains et par les Européens.

pawning — système de crédit ayant cours en Afrique et utilisé dans la traite négrière. Les marchands africains laissaient en gage aux marchands européens soit de l'or ou des objets de valeur, soit leurs propres enfants. Les marchands européens les conservaient pendant un temps donné afin de s'assurer que le contrat serait rempli. Si ce n'était pas le cas, alors le gage (ou les personnes « engagées ») était perdu et devenait la propriété du marchand européen.

pawn ou « **engagé** » — généralement les fils de marchands africains détenus en gage par un marchand européen pour assurer le respect d'un contrat dans le cadre d'un *pawning*. Si les termes du contrat n'étaient pas respectés, les « engagés » étaient considérés comme des esclaves.

perles agger — perles de pierres naturelles, très prisées sur la Côte-de-l'Or

et considérées comme ayant des propriétés sacrées.

Petrie, Gilbert — employé par la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) sur la Côte-de-l'Or pendant seize ans. Commandant de Seccunde puis gouverneur du château de Cape Coast de 1766 à 1769. Accusé d'avoir détourné 7 000 livres sterling au préjudice de la Compagnie. Après avoir quitté la Côte-de-l'Or, il devient planteur à Tobago, et membre important de l'Assemblée de Tobago. Son frère John figure parmi les défenseurs les plus virulents de l'esclavage à la Chambre des communes dans les années 1790.

Phipps, James — originaire d'une famille depuis longtemps liée au commerce avec l'Afrique. Son cousin, Seth Grosvenor, a servi en Afrique et son père a eu des intérêts dans le commerce africain. Son frère aîné, William, employé par la Compagnie des Indes orientales, devient gouverneur de Bombay. Son frère cadet Peter est facteur à Commenda et dans d'autres comptoirs. James Phipps commence sa carrière comme commis aux écritures à Cape Coast puis devient commandant à Accra. Gouverneur du château de Cape Coast de 1719 à 1722. Juge et condamne plus de soixante-dix pirates, dont la plupart sont exécutés à Cape Coast. Il meurt sur la côte en 1723.

piroguier — le long de la Côte-de-l'Or, il n'y a pas de ports où faire relâche et les navires doivent mouiller au large. Des piroguiers africains très expérimentés transportent donc marchandises et passagers dans des pirogues creusées dans des troncs de fromager ou arbre à kapok (*Ceiba pentandra*). Ils détiennent le monopole de cette activité indispensable au commerce et qui se transmet de père en fils.

Popo — petit État situé près de l'embouchure du fleuve Mono sur la Côte des Esclaves. Ses principaux ports négriers sont Grand-Popo et Little-Popo. Les Hollandais y ont un comptoir éphémère en 1680. Little-Popo aurait été fondé par des émigrants venus de la Côte-de-l'Or.

pynins (aussi *pinyin*) — les anciens, ou les personnages importants de la société fante.

Quaque, Philip — né aux environs de 1741 à Cape Coast dans la famille étendue de Cudjoe Cabocere, il est l'un des trois jeunes garçons envoyés à Londres par Thomas Thompson en 1754 pour être formés à devenir missionnaires. Nommé missionnaire pour la Côte-de-l'Or par la Society for the Propagation of the Gospel en 1765, il retourne à Cape Coast en 1766 où il séjourne jusqu'à peu avant sa mort en 1816.

Quasah, George — aussi désigné dans les archives britanniques sous le titre de *My Lord* ou de *My Lord Augustus FitzRoy*. Un des fils de Corrantee et son héritier. Également marchand important à Annamaboe.

Redwood, Jonas et William — frères, associés et marchands importants de Newport, Rhode Island. Actifs dans la traite négrière dans la seconde

moitié du XVIII^e siècle. Leur navire, le *Cassada Garden*, porte le nom de la plantation que leur père, Abraham, possédait à Antigua avant de revenir en Angleterre en 1715.

Rio del Rey — estuaire de la baie du Biafra, à l'est du bassin du Niger. Les marchands établis le long de ses rivages étaient en relation avec les réseaux esclavagistes Efik.

Roberts, John — chef du comptoir britannique de Dixcove en 1750.

Rømer, Ludewig Ferdinand — employé sur la Côte-de-l'Or au château de Christiansborg par la Compagnie africaine danoise de 1739 à 1749. Il publia deux comptes rendus de son séjour.

Ronan, William — commandant de Fort Charles en 1695.

Royal African Company — société par actions créée en 1672 après la faillite de la Company of Royal Adventurers into Africa. Sa charte l'autorisait à commercer pendant mille ans. Parmi ses clauses il était fait obligation à la Compagnie de fournir deux éléphants au monarque britannique au cas où il se rendrait en Afrique. Le premier gouverneur et principal actionnaire en était James, duc d'York. Les actionnaires comprenaient des membres de la famille royale, des aristocrates, des marchands et même le philosophe John Locke. Elle déporta plus de 750 000 Africains en Amérique, et envoya environ 150 000 armes à feu en Afrique chaque année. Elle perdit son monopole en 1698, fut dissoute en 1750 et remplacée par la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA).

Russell, Nathaniel — originaire de Bristol, Rhode Island, il s'installe à Charleston, Caroline du Sud, quand il est jeune homme en 1765. Commence sa carrière comme agent pour des négociants du Rhode Island. Il devient l'un des négociants les plus riches et influents de la ville, en partie grâce à la traite négrière. Sa somptueuse demeure du 51 Meeting Street, construite avec un budget de \$ 80 000, est considérée comme le plus bel exemple d'architecture fédérale à Charleston. Il devient un philanthrope réputé et membre de l'Église congrégationaliste.

Senior, Nassau — grand planteur de sucre antillais et marchand d'esclaves, il devient gouverneur du château de Cape Coast de 1767 à 1771.

Sessarakoo, William Ansah — fils de John Corrantee, kidnappé et réduit en esclavage sur l'île de la Grenade avant d'être emmené en Angleterre et reçu comme le prince d'Annamaboe. Il travailla comme commis aux écritures au château de Cape Coast avant de devenir marchand indépendant à Annamaboe.

Shadoe — comptoir britannique proche de Winnebah.

Smith, Horatio — jeune cousin de Samuel Smith employé par Brew jusqu'à ce qu'un conflit financier les oppose. Il acquit Castle Brew après la mort de Brew mais ne parvint pas à s'établir comme négociant indépendant. Employé par la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA), il

devient gouverneur du fort d'Annamaboe et meurt en 1783.

Smith, John Hope — devient commis aux écritures au château de Cape Coast à l'âge de quatorze ans. Après avoir été remarqué pour son comportement courageux durant l'attaque ashanti de 1806, il devient commandant d'un fort. Gouverneur du château de Cape Coast de 1817 à 1822. Il défend l'idée d'envoyer une première ambassade aux Ashanti. Il meurt à Londres en 1831.

Smith, Samuel — marchand londonien, partenaire de la firme Barton & Smith, et membre du Committee of the African Merchants Trading to Africa dit Comité africain. Il est élu pour y représenter Londres et Bristol de 1756 à 1767. S'associe avec Richard Brew aux environs de 1764. Barton & Smith obtient un contrat pour approvisionner les forts de la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) en Afrique. Les problèmes financiers de Smith apparurent en 1768 et aboutirent à une procédure de banqueroute en 1774, qui faillirent ruiner Brew.

Snelgrave, William — capitaine de bateau négrier actif de 1704 à 1734. Auteur de *A New Account of Some Parts of Guinea, and the Slave Trade* (Londres, 1734).

Stockwell, Richard — gouverneur du château de Cape Coast en 1749-1750.

Stubbs, Robert — commence sa carrière comme capitaine de négrier dans les années 1750. Nommé commandant du fort d'Annamaboe en 1780. N'ayant aucune expérience des conditions sur la côte, son mandat s'avère désastreux. Suspendu après son conflit avec les Fante, il quitte la côte à bord du célèbre négrier *Zong* en 1781. Lorsque le capitaine meurt, Stubbs prend le commandement du bateau et est impliqué dans la mort de plus de 200 Africains qui furent jetés par-dessus bord pendant la traversée.

Swanzy, John — originaire d'Irlande. Nommé commandant à Accra en 1804. Proteste contre la vente en esclavage des habitants d'Annamaboe à la suite de l'invasion des Ashanti en 1806. Meurt peu après de la malaria.

Tantumquerry (Tantumkweri) — petit fort britannique situé à une trentaine de kilomètres à l'est de Cormantine, sur la Côte-de-l'Or près de la frontière fante avec le royaume d'Agona.

Ten Percent Men — une modification de la réglementation de la Royal African Company (RAC) en 1698 autorise tout marchand anglais à commercer en Afrique à condition de payer une taxe de dix pour cent sur les importations et les exportations. Ces marchands reçurent donc le surnom de « Ten Percent Men ».

Thelwall, Richard — directeur du comptoir d'Annamaboe de 1681 à 1685.

Thomas, sir Dalby — gouverneur du château de Cape Coast de 1703 jusqu'à sa mort en 1711. Auparavant actif à la Barbade, où il a fait fortune comme planteur de sucre. Auteur de *An Historical Account of the Rise and*

Growth of the West Indian Colonies (Londres, 1690). Daniel Defoe lui a dédié son *Essay on Projects* (1697).

Thomlinson, Trecothick & Co — firme londonienne impliquée dans l'assurance des campagnes négrières. Thomlinson était originaire d'Antigua. Trecothick était un marchand britannique qui organisa l'opposition au Stamp Act. En 1762, la compagnie prit le nom de Trecothick, Apthorp & Thomlinson.

Thompson, Thomas — doyen à Oxford, il devient missionnaire de la Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts (Société pour la Propagation de la Foi dans les contrées étrangères). Il est envoyé au New Jersey de 1745 à 1751, puis sur la Côte-de-l'Or de 1751 (ou 1752) à 1756 où il est le premier missionnaire britannique.

Tom Coffee — *gold-taker* ou courtier en or influent d'Annamaboe, actif à la fin du XVIII^e siècle, qui perdit toute sa fortune à l'issue d'une palabre ruineuse.

Torrane, George — commence sa carrière en 1785 comme clerc de la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) et membre du Conseil de 1790 à 1792. Gouverneur du château de Cape Coast de 1805 à 1807. Négocie une alliance avec les Ashanti. Vend des captifs d'Assin et d'Annamaboe. Meurt à son poste en 1807.

Trinder, Thomas — commence sa carrière à la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) comme contrôleur des travaux dans les années 1750. Commandant de plusieurs forts dont Apollonia en 1769, Winnebah en 1770, puis Annamaboe et Accra, où il meurt en 1775, laissant un héritage évalué à plus de 7 000 livres sterling.

Twifo (Twifu, Cuffero) — royaume akan de l'intérieur de la Côte-de-l'Or. Ses commerçants expérimentés vendaient l'or le plus pur de la Côte-de-l'Or. Conquis par les Ashanti entre 1713 et 1715.

Vernon, Samuel et William — deux frères, fils du célèbre orfèvre de Newport, partenaires commerciaux et importants marchands de Newport, Rhode Island, actifs dans la traite dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Partenaires de Richard Brew.

Wasa (Warsaw, Wassa) — royaume akan de la Côte-de-l'Or. Connaît une expansion principalement pacifique entre 1630 et 1670. Conquis par le Denkyira entre 1686 et 1690 puis par les Ashanti au début du XVIII^e siècle.

Westgate, Thomas — entre au service de la CMTA en 1751 avec le soutien de Samuel Smith. Commandant de Dixcove dans les années 1750, il démissionne du commandement du fort de Commenda en 1760. Après un séjour à Londres, il retourne sur la côte comme employé de Richard Brew jusqu'à ce que des problèmes de santé le contraignent à revenir à Londres. Reprend du service auprès de la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) en 1770. Forcé de démissionner du commandement du fort

d'Annamaboe en 1779.

Weuves, Jerome Bernard — commence sa carrière comme commis aux écritures au château de Cape Coast et passe quatorze ans sur la côte. Il venait peut-être d'un des forts hollandais, certaines sources mentionnent qu'il est Suisse. Un des exécuteurs testamentaires de Richard Brew. Commandant du fort d'Annamaboe de 1773 à 1780. Gouverneur du château de Cape Coast de 1781 à 1782. Retourne commander Annamaboe de 1782 à 1784 puis repart à Londres où il se marie en 1789. Signe une pétition la même année pour s'opposer à l'abolition de la traite. Devient partenaire commercial de Richard Miles. Il meurt en 1794.

White, Edward William — employé par la Company of Merchants Trading to Africa (CMTA) sur la côte en 1790, il commande le fort d'Annamaboe pendant les invasions ashanti. Nommé gouverneur du château de Cape Coast à la mort du gouverneur Torrane en 1807. Il est partisan d'une annexion par les Britanniques. Il meurt en 1815, au lendemain de son retour dans son Écosse natale.

Whydah — localité du golfe du Bénin, appelée Ouidah par les Français. Beaucoup de nations y ont des comptoirs, mais les Français y sont en position de force. Conquis par le Dahomey dans les années 1720.

Winnebah (Winneba) — fort britannique de la Côte-de-l'Or, situé à une vingtaine de kilomètres à l'est de Tantomquerry. Un comptoir y est établi dans les années 1670 puis abandonné. Un fort y est établi en 1693, pour éviter que les Français ne s'y installent. Il appartient au royaume d'Agona, et les Akyem, un royaume de l'intérieur, y ont un comptoir.

Yellow Joe — influent et riche *gold-taker* d'Annamaboe à la fin du XVIII^e siècle.

Remerciements

J'ai présenté certains aspects de ce travail à l'occasion d'une conférence intitulée « Centering Families in Atlantic Worlds, 1500-1800 » organisée conjointement par le *Omohundro Institute of Early American History and Culture* et l'*Institute for Historical Studies* de l'Université du Texas à Austin, et je remercie les organisateurs et les participants pour leur contribution. J'ai aussi présenté des passages de cet ouvrage devant l'*American Historical Association*, et j'ai bénéficié des remarques du public et des contributeurs.

J'exprime toute ma reconnaissance à Ira Berlin, Evelyn Thomas Nolen, Pernile Ibsen, David Northrup, Sylvia Frey, E. Stanly Godbold, Thomas Adams et Elizabeth McMahon pour leurs suggestions et leurs commentaires fructueux, ainsi qu'à Rosemary Brana-Shute, Gordon Innes et Andrew Brana pour l'aide et l'hospitalité qu'ils m'ont accordées pendant mes séjours de recherche à Kew.

Ce projet a bénéficié du soutien du département d'histoire de l'université de Tulane, de celui du *Tulane University's Research Enhancement Fund*, et d'une bourse Monroe accordée par le *Tulane's New Orleans Center for the Gulf South*.

*. Expression qui n'est employée que dans le contexte de la traite atlantique, évoquant dans la mémoire collective des Africains-Américains l'horreur, la cruauté et le désespoir de cette traversée sans retour.

▲ [Retour au texte](#)

*. Compagnie royale Africaine.

[▲ Retour au texte](#)

*. Compagnie des marchands commerçant en Afrique.

[▲ Retour au texte](#)

*. Les interlopes étaient des marchands négriers qui agissaient en contrebande sans respecter les règles de la RAC.

[▲ Retour au texte](#)

*. Du hollandais *anker*, mesure de liquide fréquemment utilisée sur la Côte-de-l'Or, valant environ 10 gallons.

[▲ Retour au texte](#)

*. Commission du commerce, constituée de membres du Conseil privé, dont le titre officiel est : The Lords of the Committee of Privy Council appointed for the consideration of all matters relating to Trade and Foreign Plantations. Institué par Jacques I^{er} pour enquêter sur l'état du commerce.

[▲ Retour au texte](#)

*. 600 à 800 kilomètres. Les indications de distance données par l'auteur feront l'objet d'une conversion, celles figurant dans les documents d'époque seront conservées.

[▲ Retour au texte](#)

*. Il fallait 12 pence pour faire 1 shilling.

[▲ Retour au texte](#)

*. Entre la Gambie et la Sierra Leone.

[▲ Retour au texte](#)

*. Les chaînes qui entravaient les esclaves étaient reliées à de lourds rondins, ce qui les empêchait de s'enfuir.

[▲ Retour au texte](#)

*. Les barres de plomb étaient les marchandises les moins valorisées de la Côte-de-l'Or. Ne pas savoir les fabriquer témoigne d'un statut en dessous du médiocre.

[▲ Retour au texte](#)

*. Le grade de capitaine porté par Affidoe fait probablement référence à sa fonction dans l'une des *bendefoes* ou milices locales d'Annamaboe.

[▲ Retour au texte](#)

*. Le « bâton de messenger », une canne gravée du nom ou du symbole de la personne qui l'a envoyée, indique que le messenger remplit une fonction officielle ou agit au nom de cette personne. Les porteurs d'un tel insigne sont considérés comme sacrés. Même les voleurs d'esclaves évitent de les capturer. S'emparer d'un messenger pouvait être considéré comme une déclaration de guerre.

▲ [Retour au texte](#)